

PUISSANCE DU CANADA

NEUVIÈME
RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

(SOIXANTE-DOUZIÈME RAPPORT ANNUEL
SUR LES PÊCHERIES DU CANADA)

ANNÉE

1938-39



OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1940

Prix, 50 cents

PUISSANCE DU CANADA

NEUVIÈME
RAPPORT ANNUEL
DU
MINISTÈRE DES PÊCHERIES

(SOIXANTE-DOUZIÈME RAPPORT ANNUEL
SUR LES PÊCHERIES DU CANADA)

ANNÉE

1938-39



OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1940

*À Son Excellence le Très Honorable Baron Tweedsmuir d'Elsfield, P.C.,
G.C.M.G., Gouverneur Général et Commandant en chef de la Puissance
du Canada.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Que j'aie l'honneur de présenter, pour la gouverne de Votre Excellence et celle du Parlement du Canada, le Neuvième Rapport Annuel du Ministère des Pêcheries, soit le Soixante-douzième Rapport Annuel sur les Pêcheries du Canada.

J'ai l'honneur d'être de Votre Excellence

le très obéissant serviteur,

J. E. MICHAUD,
Ministre des Pêcheries.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES,
OTTAWA, le 6 avril 1939.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE:

	PAGE
Résultats des exploitations marchandes de pêche en l'année civile 1938.....	6
Négoce en produits de la pêche avec l'étranger.....	11
Aide directe aux pêcheurs.....	13
Accroissement en consommation du poisson.....	14
Inspection de contrôle des produits de la pêche.....	15
Pisciculture.....	16
Ostréiculture.....	16
Prime à la pêche.....	12
Recettes de la chasse pélagique des phoques à fourrure.....	18
Travaux éducatifs parmi les pêcheurs.....	19
Commission du Flétan du Pacifique.....	20
Commission du Saumon du Pacifique.....	22
Conseil-nord-américain des Recherches sur les Pêcheries.....	23

ANNEXES

1. Rapports des surintendants-chefs de pêche.....	25
2. Rapport sur les travaux piscicoles du département.....	92
3. Rapport de l'ingénieur-chef de pêche.....	156
4. Rapport sur l'ostréiculture.....	165
5. Rapport sur les contrôles alimentaire et sanitaire de pêche et sur l'enseignement professionnel de pêche.....	182
6. Rapport sur le contrôle alimentaire des conserves de saumon.....	185
7. Relevé des recettes et des dépenses de pêche pour l'année financière 1938-39 et sommaire des recettes et des dépenses, par province, pour la période comprise entre 1867 et 1938-39.....	199
8. Relevé donnant le nombre de permis ou patentes de pêche délivrés en 1938-39.....	206
9. Relevé donnant le nombre de permis de pêche au homard délivrés chaque année depuis 1928.....	210

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

A l'Hon. J. E. MICHAUD, M.P.,
Ministre des Pêcheries,

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous présenter le Neuvième Rapport Annuel du ministère des Pêcheries, soit le Soixante-douzième Rapport annuel sur les pêcheries du Canada, pour l'année financière close le 31 mars 1939. Au nombre des sujets traités dans le rapport, se trouvent les suivants:

Résultats des exploitations marchandes de pêche en l'année civile 1938.

Négoce en produits de pêche avec l'étranger.

Secours en espèces ou en nature aux pêcheurs.

Aide aux pêcheurs par l'accroissement en consommation du poisson.

Contrôle sanitaire des établissements industriels de pêche et contrôle alimentaire des produits industrialisés de la pêche.

Pisciculture.

Progrès de l'ostréiculture.

Prime à la pêche.

Recettes provenant de la chasse pélagique des phoques à fourrure.

Pratique de l'enseignement professionnel parmi les pêcheurs.

Travaux de la commission du flétan du Pacifique.

Travaux de la commission du saumon du Pacifique.

Travaux du Conseil nord-américain des Recherches sur les pêcheries.

Les annexes au rapport comprennent:

Les rapports des surintendants-chefs de pêche.

Le rapport sur les travaux piscicoles du département.

Le rapport sur l'ostréiculture.

Le rapport sur le contrôle alimentaire des conserves de saumon.

Le rapport de l'ingénieur de pêche.

Le rapport sur les contrôles alimentaires et sanitaire de pêche et sur l'enseignement professionnel de pêche.

Le relevé des recettes et des dépenses de pêche pour l'année financière 1938-39 et le sommaire des recettes et des dépenses, par province, pour la période s'étendant de 1867 à 1938-39.

Le relevé donnant le nombre des permis et patentes de pêche délivrés en 1938-39.

Le relevé donnant le nombre des permis de pêche au homard délivrés chaque année depuis 1928.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE LA PÊCHE POUR L'ANNÉE CIVILE 1938

Les déchargements commerciaux de poissons, mollusques et crustacés, opérés par les pêcheurs canadiens en 1938, ont accusé un fléchissement par rapport au total de 1937 mais la valeur marchande de la production de l'année, au chiffre de \$40,492,976, a fourni un accroissement de plus d'un million de dollars et fut plus considérable que la valeur marchande de toute autre année depuis 1930. Les prises globales de poissons, mollusques et crustacés marins et dulcicoles se sont chiffrées à 10,741,250 quintaux, soit approximativement 176,900 quintaux de moins qu'en l'année d'avant. Ce sont les déchargements de produits marins qui rendent compte du déclin constaté, déchargements qui se sont montés à 9,845,723 quintaux contre 10,026,396 quintaux en l'année antérieure. Les déchargements de produits fluviaux et lacustres, au chiffre de 895,427 quintaux, se sont accrus de trois à quatre mille quintaux. La valeur des produits marins de la pêche au débarquement se sont accrus de plus de \$58,000, en dépit du fait que la quantité de poissons, mollusques et crustacés marins, réalisée pendant l'année, se soit révélée plus faible qu'en 1937. D'autre part, dans le cas des pêcheries fluviales et lacustres, on constate un décroissement d'un peu plus de \$422,000 dans la valeur au débarquement en dépit du fait que les prises se sont accrues. Au compte de la valeur marchande, ce sont les pêcheries maritimes qui rendent compte de l'augmentation, soit un gain de \$1,790,101. La valeur marchande des prises fluviales et lacustres, au chiffre de \$6,718,828, accuse une régression de \$273,419. Cinq des provinces, à savoir: le Manitoba, l'Alberta, l'Île du Prince-Edouard, le Québec et la Colombie britannique réalisèrent une plus-value marchande à leur crédit, tel qu'il ressort du tableau ci-dessous. C'est, toutefois, la Colombie britannique qui rend compte, cependant, du fort gain de plus de \$2,517,000.

Pêcheries principales.—Dans l'ensemble du Canada, la pêche du saumon prit de nouveau le premier rang dans la valeur marchande des prises de l'année sous revue. On signale une augmentation de plus de 42,500 quintaux dans les déchargements de saumon et leur valeur marchande, au chiffre de \$14,992,500, en chiffres bruts, fut supérieure de plus de \$2,622,000 à la valeur marchande de 1937. La pêche de homard, qui occupe la deuxième place, au point de vue de la valeur marchande, fournit des prises accrues par comparaison au total de 1937, mais l'avalissement des cours pratiqués pour ce crustacé sur les marchés importateurs eut pour effet d'en réduire de plus de \$840,000 la valeur marchande pour 1938. La valeur des prises de homard sur le marché s'est chiffrée à \$3,793,219. Dans le cas de la pêche de morue, la troisième en importance, on signale un relèvement tant dans les prises que dans la valeur marchande de ces dernières. Les déchargements, opérés par les pêcheurs de morue, au chiffre d'environ 1,702,000 quintaux, s'accrurent de près de 178,400 quintaux et leur valeur marchande, à raison de \$3,335,231, a fourni un gain de \$195,000. La pêche du hareng n'a pas été aussi fructueuse qu'en l'année antérieure et les prises et la valeur en ont déchu. La pêche du corégone s'est de nouveau révélée de première importance dans les eaux fluviales et lacustres bien que les prises et la valeur marchande en ait aussi déchu. La totalité des déchargements de corégone, s'est chiffrée à 154,244 quintaux et leur valeur marchande, à \$1,650,347, soit une régression d'environ 19,400 quintaux d'une part et de \$237,500 d'autre part. Les autres poissons qui ont rapporté une valeur marchande de plus d'un million de dollars furent les suivants, quelques uns d'origine marine, d'autres d'origine fluviale ou lacustre:

Flétan	\$1,789,444
Sardine	1,393,129
Aiglefin	1,361,992
Truite	1,036,292
Sandre ou doré	1,031,868

Effectifs et placements monétaires. — Les engins, les objets d'outillage et de matériel, les fabriques, usines ateliers de pêche représentèrent pendant l'année un capital global de \$48,561,442 soit \$3,634,700, en chiffres bruts, de plus qu'en 1937. La majeure part de l'augmentation des placements monétaires s'est fait sentir dans les pêcheries maritimes et s'est traduite par l'application de nouveaux capitaux aux fabriques, usines et ateliers de pêche. Les placements monétaires, affectés aux barques, navires, engins, etc., qui sont utilisés dans la conduite des opérations primaires, furent inférieures de \$197,000 à ceux constatés en 1937 et se totalisèrent à un peu moins de \$26,599,000.

Le nombre total de personnes directement affectées à la pratique d'exploitations de pêche, en 1938, s'est monté à 85,994, soit 1,969 de plus qu'en l'année antérieure. Sur ce total 57,034 personnes furent affectées à la conduite des opérations primaires, auxquelles donne lieu la mise en valeur des pêcheries maritimes, 14,376 le furent à la pratique des exploitations fluviales et lacustres et le reste 14,484 trouvèrent de l'occupation dans les conserveries, les ateliers et usines de pêche maritime.

La valeur marchande de la production de 1938, par province, figure dans le Tableau I ci-dessous qui comporte les chiffres comparatifs propres à chacune des trois années antérieures. Le tableau II indique les chiffres relatifs à la valeur marchande des pêches maritimes et fluviales ou lacustres pour 1938, respectivement.

TABLEAU I
VALEUR MARCHANDE PAR PROVINCE

	1938	1937	1936	1935
	\$	\$	\$	\$
Nouvelle-Ecosse.....	8,804,231	9,229,834	8,905,268	7,852,899
Nouveau-Brunswick.....	3,996,064	4,447,688	4,399,735	3,949,615
Ile du Prince-Edouard.....	930,874	870,299	953,029	899,685
Québec.....	1,957,279	1,892,036	2,108,404	1,947,259
Ontario.....	3,353,775	3,615,666	3,209,422	2,852,007
Manitoba.....	1,811,124	1,795,012	1,667,371	1,258,335
Saskatchewan.....	468,646	527,199	367,025	252,059
Alberta.....	492,943	433,354	309,882	225,741
Colombie Britannique.....	18,672,750	16,155,439	17,231,534	15,169,529
Youkon.....	5,290	8,767	13,385	20,725
Totaux.....	40,492,976	38,976,294	39,165,055	34,427,854

TABLEAU II

	Pêcheries maritimes	Pêcheries fluviales et lacustres	Totaux
	\$	\$	\$
Nouvelle-Ecosse.....	8,804,231		8,804,231
Nouveau-Brunswick.....	3,971,599	24,465	3,996,064
Ile du Prince-Edouard.....	930,874		930,874
Québec.....	1,394,694	562,585	1,957,279
Ontario.....		3,353,775	3,353,775
Manitoba.....		1,811,124	1,811,124
Saskatchewan.....		468,646	468,646
Alberta.....		492,943	492,943
Colombie britannique.....	18,672,750		18,672,750
Youkon.....		5,290	5,290
Totaux.....	33,774,148	6,718,828	40,492,976

RÉSULTATS DES PÊCHERIES MARITIMES

Le tableau suivant donne, par province, les chiffres relatifs à la production commerciale des poissons, mollusques et crustacés marins, réalisée pendant chacune des années civiles 1938 et 1937:

	1938	1937
	Lvs.	Lvs.
Colombie Britannique.....	456,286,400	495,419,500
Québec*.....	86,507,800	71,596,600
Nouveau-Brunswick*.....	127,173,100	137,790,700
Ile du Prince-Edouard.....	29,420,400	27,525,000
Nouvelle-Ecosse.....	285,184,600	270,307,800
Totaux.....	984,572,300	1,002,639,600

* Pour se renseigner sur les chiffres relatifs à la production des pêcheries fluviales et lacustres du Québec et du Nouveau-Brunswick, voir le tableau, page 11. Certaines données statistiques concernant les exploitations de pêche fluviale et lacustre au Nouveau-Brunswick figurent aussi dans le rapport du surintendant-chef, qui commence, page 25.

On trouvera à l'Annexe N° 1 des données détaillées sur les résultats de la mise en valeur des diverses pêcheries maritimes. Cette annexe comporte les rapports du surintendant-chef de pêche de la Division de l'Est et du surintendant-chef de la Division de l'Ouest. Il suffit ici de signaler que la production de la plupart des pêcheries de première importance s'est révélée plus forte en 1938 qu'elle ne l'avait été en 1937 bien que l'ensemble des prises, d'origine marine, ait décliné. La totalité des déchargements de morue de la côte atlantique, par exemple, s'est chiffrée à 168,338,800 livres, soit environ 17,400,000 livres de plus qu'en 1937. Les déchargements de hareng atlantique, au chiffre de 114,906,400 livres, se sont montés à environ 7,160,000 livres de plus qu'en l'année antérieure. L'aiglefin, le homard, le maquereau et la sardine fournirent chacun une augmentation dans les prises avec des totaux de 39,358,900 livres, dans le cas de l'aiglefin; de 31,438,500 livres, dans le cas du homard; de 28,556,500 livres dans le cas du maquereau; et de 184,450 barils dans le cas de la sardine.

Sur la côte du Pacifique, les prises de saumon se sont chiffrées à 173,466,400 livres contre 169,173,600 en 1937. La quantité de flétan déchargé en Colombie-Britannique par les navires canadiens s'est chiffrée à 12,024,700 livres, soit un accroissement de 303,000 livres, en chiffres bruts. La production du hareng en Colombie-Britannique a, toutefois, décliné très sensiblement et s'est montée à un peu moins de 132,892,000 par comparaison à 192,979,500 livres l'année antérieure. Les prises de hareng accusèrent une régression mais celles du célan, tout comme celles du saumon, et du flétan rapportèrent un gain. En 1937, les pêcheurs de célan réalisèrent 96,148,500 livres de ce poisson mais en 1938 leurs prises s'en sont montées à 103,537,000. La totalité des déchargements des diverses espèces de poisson de la Colombie-Britannique en 1938 fut cependant inférieure à celle de l'année précédente.

Pêcherie de homard. — L'administration de la pêcherie de homard dans les trois provinces maritimes et aux Iles-de-la-Madeleine ressortit aux autorités du département et nombre de données sur cette pêcherie figurent dans le rapport du surintendant-chef de la Division de l'Est, à l'Annexe N° 1. Dans les régions continentales de Québec, l'administration de toutes les pêcheries relève des autorités provinciales. Le tableau suivant donnent les chiffres relatifs aux prises de homard, au rendement en conserves de homards, aux expéditions de homard en carapace et à la production de la chair décarapacée de homard et de la pâte de ce crustacé pour les quatre provinces atlantiques et les Iles-de-la-Madeleine, distinctement, pour les années 1938, 1937, 1936 et 1935:

PRISES

	1938		1937		1936		1935	
	Qtx.	Valeur mar- chande	Qtx.	Valeur mar- chande	Qtx.	Valeur mar- chande	Qtx.	Valeur mar- chande
		\$		\$		\$		\$
Nouvelle-Ecosse...	155,405	2,282,169	158,961	2,757,860	145,091	2,570,274	176,836	2,732,872
Nouveau- Brunswick.....	68,474	721,612	72,586	1,089,002	56,499	916,850	54,831	818,699
Ile du Prince- Edward.....	71,213	606,134	58,238	538,792	59,286	614,789	63,876	605,107
Québec (y compris Iles-de-la- Madeleine).....	19,293 17,181	183,304 155,917	20,165 17,304	247,755 199,527	22,397 19,696	281,515 251,426	24,426 21,707	222,064 193,765
Totaux.....	314,385	3,793,219	309,950	4,633,429	283,273	4,383,428	319,969	4,378,742

EXPÉDIÉ EN CARAPACE

Nouvelle-Ecosse...	82,530	1,423,138	89,904	1,816,045	73,158	1,535,573	90,840	1,652,082
Nouveau- Brunswick.....	18,554	264,267	23,528	422,708	19,750	375,899	20,537	381,092
Ile du Prince- Edward.....	11,072	117,044	2,064	26,153	2,743	35,939	2,991	32,430
Québec (y compris Iles-de-la- Madeleine).....	6,435 4,839	59,829 38,485	8,057 6,058	101,623 64,148	7,134 5,842	86,276 72,668	783	8,200
Totaux.....	118,591	1,864,278	123,533	2,366,529	102,785	2,033,687	115,151	2,073,804

QUANTITÉ MISE EN CONSERVE

	1938		1937		1936		1935	
	Caisses	Valeur mar- chande	Caisses	Valeur mar- chande	Caisses	Valeur mar- chande	Caisses	Valeur mar- chande
		\$		\$		\$		\$
Nouvelle-Ecosse...	37,838	734,086	34,649	817,814	37,690	960,621	46,863	1,021,258
Nouveau- Brunswick.....	23,060	403,473	26,957	624,128	20,428	512,055	18,275	404,260
Ile du Prince- Edward.....	24,625	474,397	20,952	497,846	22,345	563,286	25,170	556,596
Québec (y compris Iles-de-la- Madeleine).....	6,481 6,223	121,841 115,843	6,023 5,623	144,332 134,448	7,639 6,927	194,005 177,714	9,597 8,656	213,519 193,615
Totaux.....	92,004	1,733,797	88,581	2,084,120	88,102	2,229,967	99,905	2,195,633

* Totaux pour les quatre provinces.

PÂTE DE HOMARD

	1938		1937		1936		1935	
	Caisses	Valeur mar- chande	Caisses	Valeur mar- chande	Caisses	Valeur mar- chande	Caisses	Valeur mar- chande
		\$		\$		\$		\$
Nouvelle-Ecosse...	3,684	33,873	3,588	37,250	3,668	35,512	3,528	33,560
Nouveau- Brunswick.....	686	5,128	1,215	10,039	1,174	9,796	617	4,497
Ile du Prince- Edward.....	1,559	14,198	1,155	11,935	1,499	15,564	1,358	15,661
Québec (y compris Iles-de-la- Madeleine).....	119 116	1,094 1,049	174 155	1,080 931	128 108	1,234 1,044	36 15	345 150
Totaux.....	6,048	54,293	6,132	60,304	6,469	62,106	5,539	54,063

CHAIR DÉCARAPACÉE DE HOMARD

	1938		1937		1936		1935	
	Qtx.	Valeur mar- chande	Qtx.	Valeur mar- chande	Qtx.	Valeur mar- chande	Qtx.	Valeur mar- chande
		\$		\$		\$		\$
Nouvelle-Ecosse...	1,131	91,072	1,149	86,771	535	38,568	510	25,972
Nouveau- Brunswick.....	974	48,744	635	32,127	382	19,100	577	28,850
Ile du Prince- Edward.....	11	495	62	2,858			6	420
Québec (y compris Iles-de-la- Madeleine).....	12 12	540 540	12	720				
Totaux.....	2,128	140,851	1,858	122,476	917	57,668	1,093	55,242

* Totaux pour les quatre provinces.

PÊCHERIES FLUVIALES ET LACUSTRES

Deux des régions dans lesquelles se pratique la pêche fluviale et lacustre, à savoir: le Manitoba et l'Alberta, fournirent un accroissement dans la valeur du rendement en poisson en 1938 par comparaison à 1937, mais partout ailleurs cette pêche accuse des régressions de sorte que dans l'ensemble la production des poissons d'eau douce ne fut évaluée qu'à \$6,718,828, soit \$273,400, de moins, en chiffres bruts, qu'en 1937. La plus forte régression en valeur, soit \$262,000, est imputable à la province de l'Ontario où elle est due, dans une très large mesure, à l'insuccès de la pêche du sandre bleu. Les prises de sandre bleu, espèce essentiellement particulière à l'Ontario, furent de 21,300 quintaux de moins qu'en l'année antérieure, période où elles se totalisèrent à 94,500, en chiffres bruts. Au chiffre de \$497,500, la valeur marchande des prises de 1938 accuse une régression de \$315,100.

Le gain, réalisé en Alberta, fut de \$59,600 et, au Manitoba, de \$15,100. En Saskatchewan, le rendement de la pêche accusa un déclin de \$58,500 en valeur marchande cependant qu'en Québec la valeur des pêches fluviales et lacustres décrut de \$21,200. Le rendement en poissons d'eau douce au Nouveau-Brunswick accusa une réduction en valeur de \$3,000 et dans le territoire du Yukon, de \$3,500. Toutes ces données statistiques sont fournies en chiffres bruts.

Le tableau suivant donne les prises des principales espèces de poissons dulcicoles, réalisées en 1938 et en chacune des trois années antérieures:

	1938	1937	1936	1935
	qtx	qtx	qtx	qtx
Corégone.....	154,244	173,675	144,603	147,456
Sandre commun ou doré.....	128,812	143,020	145,635	109,548
Tullipi.....	57,932	55,966	59,265	39,721
Truite.....	72,555	70,588	72,825	66,242
Brochet.....	62,283	51,320	54,370	44,761
Hareng.....	55,700	50,236	50,919	34,536
Perche.....	43,067	34,672	31,090	71,153
Sandre bleu.....	73,171	94,496	68,995	51,230

NÉGOCE EN PRODUITS DE LA PÊCHE AVEC L'ÉTRANGER

Pour le Canada, le plus important marché importateur de ses produits de la pêche est celui des États-Unis. Aussi lorsqu'en 1938, la conduite générale des affaires s'y est révélée quelque peu moins active qu'en 1937, les expéditions canadiennes de poisson sur la République voisine décruent-elles d'une façon substantielle, et cette condition rend compte de la majeure fraction du fléchissement dans le négoce canadien en produits de la pêche pendant l'année sous revue. Au chiffre de \$27,506,000, le négoce exportateur total fut de \$1,327,000 inférieur à celui de 1937 et sur cette réduction, \$1,271,000 sont imputables au commerce avec les États-Unis. Le négoce importateur en produits, surtout le négoce en sardines de Norvège et en conserves de thon et de crabe du Japon et des États-Unis, fut de \$190,000 environ supérieur à celui de 1937, soit de \$2,962,000, mais, à ce compte, il ne fut qu'un neuvième du négoce exportateur.

Les ventes en Grande-Bretagne, pays qui constitue le deuxième débouché pour l'industrie canadienne des pêches, s'accrurent d'environ \$170,000 en valeur. Dans le cas du négoce avec des pays autres que la Grande-Bretagne et les États-Unis, l'année s'est conclue avec une régression de plus de \$225,000.

En chiffres bruts, la valeur des exportations de poisson en 1937 et 1938, se décompose, respectivement, comme suit:

	1938	1937
	\$	\$
Totalité des ventes.....	27,506,000	28,833,000
Ventes aux États-Unis.....	12,709,300	13,980,700
Ventes au Royaume-Uni.....	6,847,600	6,678,100
Ventes à des pays autres que les États-Unis et le Royaume-Uni.....	7,949,000	8,175,000

Par catégorie de produits, le négoce de 1938 et de l'année antérieure se décompose comme suit, en chiffres bruts, en chaque cas:

	1938	1937
	\$	\$
Poisson frais et frigorifié.....	11,344,300	12,182,300
Poisson en conserve.....	10,208,200	10,608,800
Poisson salé, saumuré et fumé.....	3,740,700	3,982,500
Produits divers de pêche.....	1,237,300	1,210,400
Huiles de poisson et de baleine.....	975,500	849,900

La majeure part, et de beaucoup, des exportations de poisson frais et frigorifié s'effectue, il va sans dire, avec le marché le plus rapproché, à savoir:

les Etats-Unis, mais il est possible de faire des expéditions sur des pays beaucoup plus éloignés. Aussi, fut-il effectué des envois de flétan et de saumon, au chiffre de 8,171,000 livres et d'une valeur de près de \$1,203,500 sur le Royaume-Uni en sus de ventes de moindre importance sur d'autres marchés d'outre-mer. Le négoce avec le Royaume-Uni en flétan frigorifié, surtout originaire de la Colombie britannique, s'accrut de 50 pour cent en quantité par comparaison à 1937 et de 50 pour cent à peu près en valeur. Dans le négoce de l'année avec les Etats-Unis en produits frais et frigorifiés, les homards occupèrent le premier rang au point de vue de la valeur, avec des ventes qui se sont totalisées à près de 10,688,000 livres en quantité et de \$1,952,000 en valeur. Au nombre des autres produits ayant figuré dans le négoce en poisson frais et frigorifié avec les Etats-Unis, se rangent le corégone, d'une valeur approximative de \$1,514,900; l'éperlan, d'une valeur de \$620,900; le saumon d'une valeur de \$574,150; le flétan d'une valeur de \$555,400; la truite, d'une valeur de \$526,100; la morue, d'une valeur de \$253,100 et l'aiglefin, d'une valeur de \$191,400.

Les conserves de saumon ont continué à tenir la première place en valeur non seulement parmi les exportations de la catégorie des conserves mais aussi parmi toutes les sortes d'exportations de produits de la pêche. Les expéditions de conserves furent acheminées sur quarante différents pays étrangers et comportèrent, au total, une valeur de \$7,128,000. Le chiffre d'affaires n'en fut, toutefois, pas aussi élevé qu'en 1937 et la même remarque s'applique aux conserves de homard et de sardine, produits de la côte atlantique, qui se rangèrent après le saumon en ce qui concerne la valeur des exportations. La majeure part du négoce avec l'étranger en conserves de homard s'est effectuée avec le Royaume-Uni, la Suède, les Etats-Unis et la France et en conserves de sardine avec l'Australie et l'Afrique méridionale bien que des ventes de sardines aient aussi été faites en quelque vingt autres pays. La Grande-Bretagne a acheté plus de homard canadien qu'en 1937, soit 2,775,800 livres par comparaison à 2,225,400, mais les expéditions sur les autres pays du globe accusèrent un décroissement. Le négoce en conserves de sardine ne s'est pas révélé aussi avantageux qu'en 1937.

La diminution d'environ \$241,000 dans la valeur des exportations de poisson salé, saumuré et fumé n'a occasionné aucune déconvenue vu l'état instable des conditions qui s'était révélé en nombre des principaux débouchés pour ces produits dans le cours des quelques dernières années. Les bouleversements politico-économiques en Extrême-Orient sont suffisants à eux seuls pour rendre compte de plus de la moitié du décroissement net qui s'est traduit par une régression très sensible dans les exportations de hareng salé au sel de la Colombie britannique sur la Chine et le Japon. La diminution du chiffre d'affaires en poisson séché de provenance atlantique fut d'environ \$63,000.

L'augmentation du négoce en huile de célan a constitué le facteur principal de l'accroissement des exportations en huiles par rapport à 1937. Les exportations d'huile de célan, toutes en provenance de la Colombie-Britannique, furent plus du double de celles de l'année antécédente, avec 1,788,165 gallons. L'accroissement en valeur, bien que non proportionnée à l'augmentation en quantité, n'en atteignit pas moins la somme respectable de \$85,300. Les exportations d'huile de foie de morue s'accrurent tant en quantité qu'en valeur. On constate une régression dans la quantité d'huile de baleine expédiée sur l'étranger mais la valeur de cette huile, au chiffre approximatif de \$145,000, fut moins de \$5,000 au-dessous du chiffre de 1937.

La farine de poisson est la principale denrée dans la catégorie "Produits divers" mais, en fait, ce furent d'autres produits qui portèrent la valeur totale des exportations de cette catégorie au-dessus du niveau de 1937. La farine canadienne de poisson est, en majeure partie, acheminée sur deux pays, à savoir: les Etats-Unis et le Royaume-Uni. En 1938, les achats de la Grande-Bretagne s'accrurent substantiellement mais les ventes aux Etats-Unis se sont révélées

de beaucoup inférieures à celles de 1937. Dans l'ensemble, les exportations de farine décreurent en valeur de \$81,150. La régression en valeur des ventes de farine s'est trouvée contre-balançée par une plus-value de quelques milliers de dollars grâce au relèvement du chiffre d'affaires en poissons pour boîte, en issues de poisson et en foies de poisson. Ce fut le commerce des foies de poisson qui rendit compte de la majeure part de l'amélioration. Plus de 20,300 quintaux de foies, surtout de foies de flétan, furent exportés contre 7,100 quintaux en 1937 et la valeur de ces produits s'est chiffrée à \$280,100 contre moins de \$215,000. Presque toutes les ventes de foies furent effectuées avec les Etats-Unis.

SECOURS EN ESPÈCES OU EN NATURE AUX PÊCHEURS

L'aide aux pêcheurs par l'action conjointe fédérale-provinciale en vue de leur permettre de se réintégrer dans l'industrie des pêches ou d'y améliorer leur condition, un plan de conduite adopté en 1936-37 et poursuivi l'année suivante, fut de nouveau mise en pratique en 1938-39. Les allocations, les prêts et le coût des secours en matériel de pêche, y compris les allocations fortuites versées pour permettre aux pêcheurs des Provinces Maritimes de remplacer des engins détruits par suite de certaines tempêtes exceptionnellement violentes, se sont totalisés pendant l'année à \$471,106.20. Sur ce montant, \$369,443.57 furent versés à même les crédits affectés au ministère des Pêcheries. Le reste de l'argent fut contribué, en parts variables, par les provinces coopératrices—la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard et Québec—en application d'accords conclus entre elles et le département.

En laissant hors de compte ces pêcheurs qui ont été assistés au moyen d'allocations fortuites en dédommagement de dégâts encourus par les tempêtes, 14,308 pêcheurs et 36 sociétés de pêcheurs des Provinces Maritimes et de Québec bénéficièrent d'aide financière directe pour un montant total de \$386,424.38, et \$295,732 de ce montant furent contribués par le département. Par province, le nombre de pêcheurs individuels et de syndicats corporatifs de pêche, ayant bénéficié de cette aide financière, et la totalité des montants dont ils ont bénéficié se décomposent comme suit:

NOUVELLE-ECOSSE

Pêcheurs ayant obtenu des prêts et autres formes d'assistance..	1,050
Syndicats corporatifs de pêche ayant obtenu des prêts..	13
Montant total des prêts..	\$70,614 24
Contribution du département sur le total..	48,808 57

NOUVEAU-BRUNSWICK

Pêcheurs ayant obtenu des prêts ou autres formes d'assistance..	3,163
Syndicat corporatif ayant obtenu un prêt..	1
Montant total des prêts et d'autres secours..	\$71,864 70
Contribution du département sur le total..	47,909 80

ÎLE DU PRINCE-EDOUARD

Pêcheurs ayant obtenu des prêts..	1,212
Syndicats corporatifs de pêche ayant obtenu des prêts..	22
Montant total des prêts et d'autres secours..	\$89,219 66
Contribution du département sur le total..	59,479 77

QUÉBEC*

Pêcheur ayant obtenu des prêts et autres formes d'assistance..	8,883
Montant total des prêts, etc..	\$147,438 13
Contribution du département sur le total..	139,634 84

* Les pêcheurs ayant bénéficié d'assistance en Québec furent ceux des Îles-de-la-Madeleine et des comtés de Bonaventure, de Gaspé, de Matane et de Saguenay.

Ce fut dans les Provinces Maritimes que les tempêtes causèrent les plus sérieux dégâts aux engins de pêche en la dernière moitié de 1938 et ce fut là que le département appliqua des allocations spéciales dans le but spécifique d'aider les pêcheurs à remplacer les engins détruits. Chacun des trois gouvernements provinciaux contribua aussi aux frais de remplacement. Au Nouveau-

Brunswick, la contribution du département se monta à \$4,404.36. En l'Île du Prince-Edouard, le département versa \$19,206.23 dans le même but. En Nouvelle-Ecosse où les dégâts aux engins furent le plus sensibles, le département versa une allocation de \$50,000.

AIDE FOURNIE AUX PÊCHEURS PAR PUBLICITÉ EN VUE D'ACCROÎTRE LA CONSOMMATION DU POISSON

Dans la poursuite du plan de conduite réalisé pour la première fois en 1936-37 et de nouveau en 1937-38, le ministère est venu en aide aux pêcheurs en 1938-39 en entreprenant une campagne nationale de publicité en vue d'accroître la consommation des produits canadiens de la pêche. En même temps, et avec le même objectif en vue, le ministère a aussi continué à utiliser les services de conférencières-démonstratrices qui, par des leçons de choses et des causeries, insistèrent sur la valeur nutritive des produits canadiens de la pêche auprès des ménagères et des maîtresses de maisons, en s'efforçant ainsi à généraliser la pratique des achats de poissons, mollusques et crustacés. Dans le cours de l'année financière, les deux conférencières-démonstratrices, affectées à cette œuvre, organisèrent des manifestations et des réunions auxquelles furent présentes des milliers de dames. Ces deux employées travaillèrent, dans la plus large mesure, en la région centrale du Canada où se trouvent les plus grands centres de consommation au Canada mais certaines démonstrations et réunions eurent aussi lieu ailleurs. D'une façon générale, le ministère a adopté comme ligne de conduite de pratiquer cette forme d'activité dans les régions continentales du Canada plutôt que dans les régions littorales où la plupart de nos nationaux sont naturellement déjà au courant de la valeur des produits de la pêche et des méthodes de les apprêter pour la table. Les programmes de causeries et de démonstrations sont appréciés à leur juste valeur par les exploitants de l'industrie des pêches et on a insisté auprès du département pour que la portée de ces programmes soit amplifiée. Dans ces circonstances et comme le département est lui-même convaincu de l'utilité de ce travail, on est à aviser aux moyens d'accroître le nombre des conférencières-démonstratrices.

Sauf en certaines questions de détail, la campagne de publicité de l'année sous revue a été conduite à peu près de la même manière que celles des deux années précédentes, qui avaient été déclarées par la Société Canadienne des Pêches ainsi que par certaines personnalités de l'industrie comme productives des résultats les plus bienfaisants. Des annonces-réclames furent publiées à des intervalles fréquents dans presque toutes les catégories de périodiques des diverses régions du Canada. Ces annonces-réclames furent rédigées de façon à faire ressortir l'excellence des produits de la pêche maritime et de la pêche fluviale ou lacustre et de généraliser la connaissance des divers états dans lesquels les prises sont écoulées sur le marché, à savoir dans les états: frais, congelé, conservé, fumé séché et saumuré. En d'autres termes, ces annonces tiennent compte des intérêts des pêcheurs de toutes les régions du pays et des intérêts des producteurs de poisson frais et industrialisé. De concert avec la mise en circulation des annonces-réclames, on a procédé à la distribution du nouveau livre de cuisine intitulé: "100 Délicieuses Recettes de Poisson" qui avait été rédigé par les conférencières-démonstratrices du département. Un opuscule antérieur dit "Du Poisson N'Importe Quel Jour" avait déjà été mis en circulation parmi les ménagères canadiennes d'une façon intensive. Le grand nombre de demandes relatives au dernier livre de cuisine est caractéristique de l'intérêt accru aux produits de la pêche, suscité par les campagnes de publicité antérieures.

Bien que le plan général, mis en œuvre pour la campagne de 1938-39, ait peu différé de ceux réalisés antérieurement, il n'en convient pas moins de signaler deux traits distinctifs comme étant de quelque importance. L'un a consisté dans l'usage de plus de trente postes de télégraphie sans fil pour la radiodiffu-

sion d'annonces-réclames à la suite d'arrangements conclus avec Radio-Etat. L'autre a consisté dans l'amplification d'efforts grâce auxquels des plaquettes, des brochures, des photographies, images ou gravures concernant les pêcheries et les produits de la pêche furent mises à la disposition des diverses catégories de périodiques canadiens. Ce dernier moyen d'action, en particulier, s'est révélé d'une grande efficacité. Il convient de signaler ici, à titre de renseignement, que cette année la mise en circulation de données sur les pêcheries et les produits de la pêche a été plus générale qu'elle ne l'avait jamais été auparavant.

Les crédits parlementaires à même lesquels les frais de la campagne de publicité furent défrayés comportaient un fonds destiné à l'accroissement de la consommation des produits de la pêche au Canada et à l'étranger. Sur le montant voté, \$150,000, le département transféra \$15,000 à Londres pour y être affectés à la publicité des conserves de saumon et de homard dans la conduite de la campagne dite "L'Appel du Canada", et qui fut entreprise dans l'intérêt des produits canadiens en général. Le reste du montant ci-dessus, sauf une faible somme, fut dépensé dans les limites du Canada.

CONTRÔLE SANITAIRE DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE PÊCHE ET CONTRÔLE ALIMENTAIRE DES PRODUITS INDUSTRIALISÉS

Les usines et ateliers de pêche, les conserveries de poissons, mollusques et crustacés, diverses catégories de produits de la pêche et les récipients utilisés pour l'écoulement sur le marché de certains de ces produits sont soumis à une inspection de contrôle par application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons et de la Loi relative aux Viandes et Conserves alimentaires. Ces inspections de contrôle sont conduites en application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons dans le cas de certains poissons saumurés et fumés, et dans le cas des huîtres et des éperlans frigorifiés, tandis que les inspections de contrôle se rapportant aux conserveries de poissons, mollusques et crustacés et aux produits en conserve sont pratiquées en application de la Loi relative aux Viandes et Conserves alimentaires. Sauf dans le cas des conserves de saumon, l'inspection de contrôle s'exerce comme partie intégrante des attributions des inspecteurs réguliers de pêche qui sont formés pour ce travail particulier par un cours d'études techniques spéciales. Comme presque tout le rendement en conserves de saumon au Canada est réalisé en Colombie-Britannique, le contrôle alimentaire de ces denrées comestibles est exercé par le Laboratoire de Contrôle alimentaire des Conserves de Saumon, établi par le département dans ce but à Vancouver en 1936. Le personnel de ce laboratoire est constitué de chimistes d'une grande compétence.

On trouvera à l'Annexe N° 5 un rapport donnant les particularités des travaux d'inspection de contrôle pratiqués en 1938 en application de la Loi relative à l'inspection des Poissons tandis que les détails du contrôle alimentaire des conserves de saumon figurent distinctement à l'Annexe N° 6.

Dans le cours de la conduite des opérations du contrôle alimentaire des conserves de saumon, près de 1,619,700 caisses — 1,619,659½ pour être exact — furent jugées susceptibles de certification comme étant de qualité agréée. Environ 24,500 caisses furent rangées dans la catégorie B ou, en d'autres termes, furent trouvées constituées de substances saines et propres à l'alimentation des hommes bien que non susceptibles de certification. Sur les grandes quantités de conserves de saumon examinées, moins de 900 caisses furent trouvées inférieures à la Catégorie B et conséquemment passibles de confiscation. Plusieurs milliers de caisses, environ 6,800, contenaient des collets et des queues ou du saumon broyé ou effeuillé. Or, ces produits ne sont pas susceptibles de certification en vertu des règlements régissant l'inspection de contrôle du saumon.

Les modifications apportées aux règlements édictés par application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons de bonne heure dans l'année furent de nature applicable à l'inspection de contrôle des huîtres en forme de coupe, et, le classement des éperlans fut étendu à la côte tout entière du Nouveau-Brunswick. Cette dernière extension fut effectuée à la suite de la pratique de certains essais d'inspection de contrôle et de classement de cette nature sur divers secteurs de la côte orientale de la province dans le cours de l'année antérieure. En 1938, il y eut 160,921 caisses d'éperlans frigorifiés d'examinées et de classées par comparaison à 7,481 caisses pendant 1937. Pendant l'année, cinquante-six agents en service continu furent affectés à l'inspection de contrôle, assistés de trente-huit agents en service provisoire, les services de la plupart de ces derniers ayant été utilisés au classement des éperlans au Nouveau-Brunswick où des résultats satisfaisants furent obtenus.

Les particularités relatives aux inspections de contrôle conduites en application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons figurent à l'Annexe N° 5, tel qu'antérieurement signalé, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'en traiter ici.

PISCICULTURE

Des travaux piscicoles furent conduits par le département en 1938 en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et en l'Île du Prince-Edouard où l'administration des pêcheries ressortit au gouvernement fédéral. Pendant l'année sous revue il y eut en exploitation treize écloséries principales, une éclosérie subsidiaire, six stations d'élevage, huit étangs-viviers à saumon, et plusieurs campements forestiers de cueillette. Les opérations piscicoles s'appliquèrent à la propagation des plus importantes espèces de poissons comestibles et sportives fluviales, lacustres et anadromes, telles que le saumon atlantique, le saumon sébago, l'ouananiche ainsi que les truites mouchetées, brune, arc-en-ciel et saumonée. En sus, plus de 1,000,000 d'œufs de saumon rouge furent déversés dans la crique Hillier, tributaire du lac Maggie, île Vancouver, en continuation de l'entreprise d'empoissonnement, commencée en 1937, afin d'adjoindre ces eaux à la région productrice de saumon comportant le goulet de Barkley. En 1938, le rendement en produits piscicoles dépassa légèrement le chiffre de 33,685,000.

Un exposé circonstancié sur les opérations piscicoles effectuées pendant l'année figure à l'Annexe N° 2.

PROGRÈS DE L'OSTRÉICULTURE

L'avancement de l'ostréiculture en l'Île du Prince-Edouard et le développement préliminaire de cet art en certaines régions de la Nouvelle-Ecosse apparaissent en détail à l'Annexe N° 4. Ce n'est qu'en l'Île du Prince-Edouard et en Nouvelle-Ecosse ainsi que sur une faible étendue de la côte du Nouveau-Brunswick où les gisements furent transférés au gouvernement fédéral il y a déjà plusieurs années en vue de la conduite de recherches et d'essais, que l'administration des fonds et bancs ostréifères se trouvent à ressortir au département. Au Nouveau-Brunswick, sauf cette seule faible étendue de littoral, et en Colombie-Britannique, une des quatre provinces productrices d'huîtres, les fonds et bancs huîtriers relèvent pour leur gestion, des gouvernements provinciaux respectifs.

La pratique active de l'ostréiculture commerciale est d'usage depuis 1932 en l'Île du Prince-Edouard où le contrôle des fonds ostréifères fut transféré aux autorités fédérales en 1928 et où, à la suite de recherches préliminaires, l'ostréiculture fut entreprise sur une base commerciale par des exploitants qui appliquent les procédés préconisés par le département. En 1932, le nombre des étendues en exploitation était de 26 et en 1938 ce chiffre s'était accru jusqu'à 594.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a transféré les fonds huîtriers de cette province au gouvernement central en 1936 et les travaux de recherches, préparatoires à un effort en vue d'accroître la production des huîtres en ces eaux, sont présentement mis en œuvre. Deux régions sont actuellement l'objet d'études approfondies, et, pendant l'année, furent agréées et légalisées trente demandes en location de lopins sous-marins de la part d'exploitants désireux d'entreprendre l'ostréiculture dans la région du lac Bras d'Or au Cap-Breton. Un nombre égal de concessions, faites par le gouvernement provincial avant le transfert d'administration, sont encore valides. Un nombre moindre de concessions furent aussi agréées et légalisées sur la côte du golfe Saint-Laurent, propre à la province. D'autres demandes en locations ont été reçues et sont en instance d'examen.

Un coup d'œil sur certains des tableaux de l'Annexe n° 4 servira à montrer que d'autres progrès ont été réalisés pendant l'année en l'Île du Prince-Edouard. Comme on l'a déjà souligné, le nombre total de concessions ostréicoles en exploitation en 1938 fut de 594 d'une superficie de 2,130 arpents. Ceci représente un accroissement de 131 concessions sur 1937 et une augmentation de 440 arpents en superficie.

Tout en consacrant avec sagesse plus d'attention à la constitution des gisements huîtriers sur les bancs qu'à l'expansion du négoce, les ostréiculteurs n'en augmentent pas moins leurs ventes d'huîtres. En 1938, les ostréiculteurs écoulèrent 4,300 barils d'huîtres par comparaison à quelque 1,950 barils en 1937. La formation soigneuse des gisements se poursuit avec constance dans un effort tenté en vue de pouvoir écouler de plus fortes quantités d'huîtres sur le marché d'ici quelques années. En 1938, les ostréiculteurs ont déposé 9,620 barils d'huîtres sur leurs lopins contre 5,175 barils l'année précédente.

PRIME À LA PÊCHE

Le versement des primes à la pêche par application de la Loi portant encouragement à la Mise en Valeur des Pêcheries Maritimes et à la Construction des Navires de Pêche comporta pendant l'année un total de \$159,982.70. Les propriétaires de barques et de navires de pêche en l'Île du Prince-Edouard bénéficièrent de \$14,991.05; ceux du Nouveau-Brunswick, de \$21,344.60; ceux de Québec, de \$41,784.10; ceux de la Nouvelle-Ecosse, de \$81,862.95. Dans l'ensemble, le nombre de propriétaires de barque, bénéficiaires de la prime, se sont chiffrés à 11,660 cependant que le nombre de propriétaires de navires fut de 734. Les pêcheurs en barque, bénéficiaires de la prime, se sont totalisés à 19,933 et celui des pêcheurs sur navire, à 3,707.

La liquidation des réclamations de prime à la pêche s'est effectuée en 1938 sur la base suivante: (1) Aux propriétaires de navires bénéficiaires de la prime; \$1.00 par tonneau de registre, le versement à tout propriétaire d'un navire quelconque ne devant pas excéder \$80.00; (2) aux pêcheurs sur navire, bénéficiaires de la prime: \$6.00, chacun; (3) aux propriétaires de barques d'une mensuration non inférieure à 12 pieds de quille: \$1.00 par barque; (4) aux pêcheurs en barque bénéficiaires de la prime: \$5.55, chacun.

Le tableau suivant donne les particularités relatives au versement de la prime, par comté, dans les quatre provinces en cause:

1938-39

Provinces et comtés	Bar-ques	Hom-mes	Montants	Navires	Tonnes	Mo-yenne du ton-nage	Hom-mes	Montants	Total des montants
			\$ cts.					\$ cts.	\$ cts.
<i>Nouvelle-Ecosse—</i>									
Annapolis.....	174	270	1,672 50	5	105	20	33	303 00	1,975 50
Antigonish.....	226	343	2,129 65						2,129 65
Cap Breton.....	553	758	6,006 80	40	616	15	196	1,804 30	7,811 10
Cumberland.....	5	5	32 75						32 75
Digby.....	413	724	4,431 20	21	304	15	73	742 00	5,173 20
Guysboro.....	618	1,008	6,212 40	40	541	14	146	1,417 00	7,629 40
Halifax.....	926	1,253	7,880 15	46	620	14	190	1,760 00	9,640 15
Inverness.....	240	570	3,403 50	3	39	13	14	123 00	3,526 50
Kings.....	71	93	587 15						587 15
Lunenburg.....	640	799	5,074 45	77	3,623	47	1,090	10,163 00	15,237 45
Pictou.....	31	49	302 95						302 95
Queens.....	203	329	2,028 95	14	184	13	63	562 00	2,590 95
Richmond.....	309	505	3,111 75	81	981	12	226	2,337 00	5,448 75
Shelburne.....	793	1,287	7,935 85	86	1,628	19	489	4,562 00	12,497 85
Victoria.....	306	435	2,720 25	13	185	14	46	461 00	3,181 25
Yarmouth.....	158	337	2,028 35	56	816	15	209	2,070 00	4,098 35
Totaux.....	5,666	8,765	55,558 65	482	9,642	20	2,775	26,304 30	81,862 95
<i>Nouveau-Brunswick—</i>									
Charlotte.....	303	551	3,361 05	6	69	11	16	165 00	3,526 05
Gloucester.....	602	1,078	6,713 65	105	2,781	17	640	6,621 00	13,334 65
Kent.....	236	411	2,517 05	9	96	11	25	246 00	2,763 05
Northumberland.....	30	48	296 40	15	158	10	27	320 00	616 40
Restigouche.....	3	6	36 30						36 30
Saint John.....	28	43	265 65						265 65
Westmoreland.....	81	130	802 50						802 50
Totaux.....	1,283	2,267	13,992 60	195	3,104	16	708	7,352 00	21,344 60
<i>Ile du Prince-Edouard—</i>									
Kings.....	183	258	1,614 90	1	10	10	3	28 00	1,642 90
Prince.....	793	1,487	9,221 35	4	58	14	12	130 00	9,351 35
Queens.....	350	631	3,979 80	1	11	11	1	17 00	3,996 80
Totaux.....	1,326	2,376	14,816 05	6	79	13	16	175 00	14,991 05
<i>Québec—</i>									
Bonaventure.....	458	857	5,251 20	12	124	10	43	382 00	5,633 20
Gaspé.....	2,278	4,511	27,516 55	39	439	11	165	1,429 00	28,945 55
Matane.....	107	175	1,078 25						1,078 25
Saguenay.....	542	982	6,127 10						6,127 10
Totaux.....	3,385	6,525	39,973 10	51	563	11	208	1,811 00	41,784 10
Totaux généraux.....	11,660	19,933	124,340 40	734	13,388	18	3,707	35,642 30	159,982 70

NOTE.—Un certain nombre de réclamations tardives au montant de \$5,193.50, figurant au relevé ci-dessus, se rapportent à la campagne de pêche de 1937. Comme la base de liquidation pour 1937 différerait de celle de 1938, un certain nombre des chiffres apparaissant dans les colonnes "Montants" ne concordent pas avec le nombre des réclamations liquidées.

RECETTES DÉRIVÉES DE LA CHASSE PÉLAGIQUE DES PHOQUES À FOURRURE

Remise aux autorités canadiennes par le gouvernement des Etats-Unis aux termes du Traité de 1911 relatif à la Chasse pélagique des Phoques à Fourrure, la part du Canada en peaux de phoque à fourrure, réalisées sur les îlots rocheux de Pribilof, s'est chiffrée en 1938 à 8,755 unités. Ceci représente un léger accroissement sur la part du Canada pour 1937 qui se monta à 8,277 peaux. La part du Canada en peaux, dérivées des îlots rocheux de Pribilof, telle qu'arrêtée par le traité, est de quinze pour cent en quantité et en valeur des prises globales annuelles.

Les troupeaux de phoques à fourrures de Pribilof, réduits à moins de 150,000 individus à l'époque de l'application des clauses du traité, ont décuplé en nombre par suite de la sauvegarde qui leur est assurée depuis 1911. En août 1938, le troupeau, tout entier, d'après certaines autorités étasuniennes comptées en la matière, comportait près de 1,900,000 têtes.

Depuis quelques années la part du Canada en peaux de phoque à fourrure s'écoule sur le marché de Londres. Antérieurement, le Canada ne se préoccupait pas de la vente de ces peaux. C'étaient les Etats-Unis qui se chargeaient de cette opération et qui versaient ensuite au Canada quinze pour cent du montant réalisé. La décision prise par les autorités canadiennes en 1933 de disposer elles-mêmes de leur contingent en peaux sur le marché de Londres s'est traduite par des résultats très satisfaisants en premier lieu. Dans le cours des deux dernières années, toutefois, le marché de Londres s'est révélé moins favorable tant en ce qui concerne les prix que les facilités d'écoulement de ces articles d'une façon générale. En 1938-39, le Canada disposa de 5,259 peaux aux enchères à fourrures de Londres, avec un résultat net de \$38,371.60 soit \$6,000 de moins, en chiffres bruts, que le montant net réalisé en 1937-38. Il n'y eut qu'un léger décroissement, moins de cent unités dans le nombre de peaux vendues par comparasion aux chiffres de l'année antérieure mais le prix de chaque peau accusa un déclin prononcé.

En sus de sa part en peaux, originaires de l'île Pribilof, le Canada a aussi droit, aux termes du Traité relatif à la Chasse pélagique des Phoques à Fourrure, à une part annuelle de dix pour cent des peaux réalisées sur les rochers du Japon et de la Russie. En 1938-39, le Japon a versé au Canada \$983.57 à titre de recettes en provenance de la vente de 214 peaux.

TRAVAUX ÉDUCATIFS PARMI LES PÊCHEURS

La poursuite et l'expansion de travaux particuliers parmi les pêcheurs en un certain nombre de localités de la côte atlantique constitua une part majeure du plan de travaux éducatifs dressé et réalisé par le département dans le cours de l'année dernière. Conduits pour le compte du département par des spécialistes dans l'instruction et l'éducation des adultes de l'université Saint-François Xavier, ces travaux sont destinés à aider les pêcheurs à s'adonner à l'étude de leurs propres problèmes et à s'organiser syndicalement en vue de la solution de ces problèmes. Ces travaux sont pratiqués dans des régions où, pour une raison ou une autre, il existe des conditions locales qui mettent les pêcheurs dans le besoin d'assistance de cette sorte.

Les travaux furent entrepris en certaines des localités de pêche de la région nord-est du Nouveau-Brunswick en 1936-37. Plus tard, ils furent appliqués aux Iles-de-la-Madeleine, la seule région de Québec où l'administration des pêcheries ressortit au gouvernement central. Dans le cours de 1938-39, ils furent aussi appliqués à quelques secteurs de l'Île-du-Prince-Edouard aussi bien qu'au Cap-Breton et à certaines autres parties de la Nouvelle-Ecosse. En application du plan dressé par les spécialistes en éducation adulte, les pêcheurs sont aidés à organiser et conduire des cercles d'études, à constituer des sociétés qui généralement s'affilient à l'Union Générale des pêcheurs Maritimes, un syndicat de pêcheurs marchands des Provinces Maritimes et des Iles-de-la-Madeleine, et, là où ils tiennent à le faire, on leur prête aussi main-forte pour se constituer en groupes coopératifs de pêche. Depuis la mise en œuvre de ces travaux, un certain nombre de groupes dans les régions desservies se livrent à la mise en conserve coopérative du homard et se sont aussi engagés dans la pratique d'autres opérations coopératives.

Les frais à la charge du département dans la conduite de ces travaux éducatifs particuliers ne comportent, en fait, que le coût net afférent à leur pratique. En 1938-39, les dépenses s'en sont chiffrées à un peu moins de \$27,400. On

projette de poursuivre ces travaux pendant 1939-40. La question d'affecter de l'aide financière à la mise en œuvre de travaux semblables de grande envergure en Colombie britannique est présentement l'objet de l'attention du département.

L'année dernière fut témoin de la continuation des travaux éducatifs parmi les pêcheurs en certaines branches de l'industrialisation du poisson. Il est fait allusion à cette question à l'Annexe No 4. La même annexe traite d'une façon quelque peu détaillée des cours d'enseignement professionnel donnés par l'Office des Recherches sur les Pêcheries. Toutes les recherches et expériences, conduites par l'Office, sont entreprises, il va sans dire, en vue de répondre aux intérêts des pêcheurs et de l'industrie des pêches en général. Les travaux de recherches de l'année dernière ne sont pas ici passés en revue puisqu'ils le sont dans le propre rapport annuel de l'Office.

COMMISSION DU FLÉTAN DU PACIFIQUE

Pendant l'année, la Commission Internationale des Pêcheries a poursuivi ses recherches sur l'histoire naturelle du flétan du Pacifique ainsi que ses observations et sa réglementation de la pêche de flétan, conformément au traité de janvier 1937 intervenu entre le Canada et les Etats-Unis. Les recherches ont servi à démontrer que les peuplements de flétan continuaient à s'accroître en conséquence de la réglementation mise en vigueur.

Les règlements, régissant la pêche en 1938, furent assimilables à ceux adoptés en août de l'année précédente, pour la plupart de leurs modalités. Ces règlements prescrivirent la fermeture de la Zone 2 en arrêtant une date ultime de pêche et la fermeture de la Zone 3 en arrêtant une date ultime pour la délivrance des congés aux navires de pêche ainsi qu'une date ultime subséquente de pêche. Ils continuèrent à assurer la possession et le débarquement d'une proportion limitée du flétan pris fortuitement dans la pratique de la pêche d'autres espèces au moyen de lignes stationnaires dans des zones fermées à la pêche du flétan. Certaines des modifications apportées à la réglementation antérieure servirent à porter les limites de prises, propres aux Zones 2 et 3, de un million de livres, chacune, à 22,700,000 et 25,300,000 livres respectivement, et à prohiber l'usage de lignes stationnaires pour la capture du flétan.

La saison de pêche au flétan de 1938 s'ouvrit le 1er avril, soit seize jours plus tard qu'en 1937. En dépit de la tardiveté de l'ouverture de la date d'ouverture et de l'accroissement des contingentements, les limites de prises furent atteintes et la Zone 2 fut fermée à la pêche du flétan à la même date qu'en 1937 et la Zone 3, dix jours plus tard seulement qu'en l'année antérieure. Les Zones 1 et 2 furent fermées à la pêche du flétan à minuit le 28 juillet avec des prises d'environ 706,000 et de 22,923,000 livres, respectivement. Le 29 septembre fut arrêté comme la date ultime pour la délivrance des congés aux navires de pêche opérant dans la Zone 3 et la zone fut fermée à la pêche à minuit, le 28 octobre, avec des prises d'environ 25,591,000 livres. Aucune quantité de flétan ne fut déchargée en provenance de la Zone 4 qui fut close en même temps que la Zone 3.

Des permis pour la possession et la vente d'une proportion limitée de flétan pris fortuitement dans la pratique de la pêche d'autres espèces dans les Zones 1 et 2 après la fermeture de la pêche du flétan, furent délivrés jusqu'au 17 octobre et restèrent valables jusqu'à minuit le 29 octobre. Par application de cette disposition des règlements, visant à parer au gaspillage du flétan pris accidentellement par les pêcheurs de morue, environ 280,000 livres de flétan furent déchargées en provenance de la Zone 2.

On a entreteenu comme par le passé un contact étroit avec l'industrie des pêches, ce qui a eu pour effet de contribuer grandement aux succès remportés par la commission. Le 9 décembre, à Seattle, la commission se joignit à l'Office de la Conférence, composé des représentants des flottilles de pêche des divers ports, pour fournir aux pêcheurs l'occasion de présenter leurs vues sur des questions

ressortissant à la réglementation de la pêche. Pendant l'année, plusieurs pêcheurs se prévalurent de l'invitation permanente de la commission à visiter son laboratoire et à se mettre au courant sur place des résultats des recherches et des données scientifiques servant de bases à toutes les mesures prises par la commission.

Les recherches de la commission furent poursuivies de façon à répondre aux objectifs visés par le traité. Des données biologiques et statistiques courantes, qui constituent un système d'observation des changements qui se produisent comme suite à la réglementation et qui forment une base nécessaire pour le contrôle constant et rationnel de la pêche, furent recueillies et analysées. La recherche des données biologiques en mer rendit nécessaire la mise en service d'un navire.

Le relèvement de la condition des peuplements de flétan a été mis en lumière par les recherches. L'abondance du poisson, telle qu'elle ressort des prises en livres par unité d'engin exploité, a servi à témoigner d'un nouvel accroissement tout le long de la côte. La moyenne des prises par unité d'engin dans la Zone 2, qui comporte les lieux de pêche, sis au large de la Colombie britannique, fut de 70 livres, soit neuf livres ou quinze pour cent de plus qu'en 1937 et 35 livres ou 100 pour cent de plus qu'en 1930. A l'ouest du cap Spencer, en Alaska, dans la Zone 3, les prises par unité d'engin furent de 115.5 livres, soit trois livres et demie ou trois pour cent de plus qu'en 1937 et 50 livres ou 77 pour cent de plus qu'en 1930, la dernière année de la pêche non réglementée.

L'échantillonnage des peuplements de flétans marchands par l'application de mensurations dans le commerce a été poursuivi en vue de déterminer les changements qui se produisent dans la composition de ces peuplements comme suite à la réglementation. Environ 75,000 poissons, en provenance de divers bancs et de 75 sorties caractéristiques furent mesurés après leur déchargement à Seattle. Des otolithes pour l'étude des classes annuelles furent recueillis simultanément. L'analyse des mensurations n'a apporté aucun témoignage concluant d'un nouvel accroissement dans la taille moyenne des poissons ni dans la proportion des poissons de taille supérieure et par conséquent des poissons en maturité sur les bancs les plus dépeuplés de la région méridionale. La proportion maximale des poissons de taille supérieure à même le peuplement de jeunes individus disponibles à l'époque de la réglementation semble avoir été atteinte et une nouvelle augmentation des individus de taille supérieure peut ne pas se produire avant que le peuplement grandissant de jeunes n'ait eu le temps de permettre aux individus qui le composent de s'accroître en taille. La possibilité d'une pareille éventualité a été prévue par la commission et doit être considérée comme un stade normal de la reconstitution des groupements de poissons en maturité sur les bancs méridionaux.

On a de nouveau consacré une attention toute particulière au travail relatif au contrôle de l'effet des règlements sur la production du frai dans la Zone 2. La goélette de pêche au flétan "Eagle" fut affrétée et mise en service dans les environs des frayères du cap Saint-Jacques caractéristiques de la Zone 2, depuis le 26 décembre 1937 jusqu'au 6 mars 1938 et depuis le 2 décembre 1938 jusqu'en 1939. Pendant la saison hivernale de 1937-38, 309 traits quantitatifs de filet furent effectués à 114 stations dans les environs du cap Saint-Jacques. A 12 de ces stations, des échantillons et données hydrographiques furent recueillis en vue de déterminer les conditions exactes en existence là où se trouvent des œufs et des larves. En la saison 1938-39, 66 stations à filets et 3 stations hydrographiques furent occupées avant la fin de l'année.

L'analyse des prélèvements d'œufs et de larves pendant la saison de 1937-38 a servi à démontrer que la production du frai fut quelque peu moindre qu'en l'hiver de 1936-37, bien qu'encore plus abondante qu'en la saison de 1935-36. Les variations d'année en année dans la production du frai par les poissons marins sont de règle et le rendement déficitaire de 1937-38 par rapport à celui

de 1936-37 est moins significatif que ne l'est la continuation de l'accroissement sur 1935-36. Sauf en 1938-39, année au sujet de laquelle les renseignements ne sont pas encore disponibles, la marche de la production du frai s'est décidément révélée vers la hausse depuis 1934-35.

Les recherches de la commission ont fait ressortir le fait que la condition des divers peuplements de flétan allait encore en s'améliorant comme suite à la réglementation. Elles ont continué de servir à préciser les changements qui se produisent dans les groupements et à les expliquer.

Le personnel de la commission est resté le même pendant l'année et s'est composé comme suit:

Pour le Canada: Lewis W. Patmore, Prince-Rupert, C.-B., et A. J. Whitmore, ministère des Pêcheries, Ottawa.

Pour les Etats-Unis: Edward W. Allen, Seattle, Wash., et Frank T. Bell, Washington, D.C.

M. Allen est le président de la commission et M. Patmore en est le secrétaire. Les quartiers généraux de la commission sont à Seattle.

COMMISSION DU SAUMON ROUGE DU PACIFIQUE

Constituée en 1937, à la suite d'un échange de ratifications de la convention, qui avait été signée par le Canada et les Etats-Unis en 1930 pour la protection, conservation et extension des pêcheries de saumon rouge du bassin du fleuve Fraser, la Commission Internationale du Saumon du Pacifique a réalisé des progrès marquants pendant 1938 dans la pratique de ses travaux de recherches préliminaires et d'expérimentation. Chargés de conduire des recherches minutieuses sur l'histoire naturelle du saumon rouge du fleuve Fraser, sur les procédés de pisciculture, sur les conditions en existence dans les frayères, et sur d'autres questions connexes, la commission s'est employée dans une large mesure pendant l'année à déterminer des faits susceptibles de servir à l'élaboration d'un plan permanent de travaux. Cette tâche comporta une étude des espèces ou des remontées migratrices de saumon rouge en vue de s'assurer le recueil de données quant aux époques de migration des diverses espèces à travers les lieux de pêche commerciale, quant de la migration des géniteurs en direction des rivières de remontée et quant à la durée de leur séjour sur les frayères. L'intensité de la pêche fut aussi l'objet d'une étude tout comme le furent la question relative aux proportions des prises réalisées par les divers types d'engin et la question relative aux époques de migration du saumon dans les divers cours d'eau du bassin. La cartographie des frayères et les recherches préliminaires à l'étude du contrôle des poissons carnassiers furent aussi entreprises par le personnel de la commission.

Recherches et études.—Dans le cours de l'année, 5,695 saumons rouges furent marqués à diverses localités le long de la route de migration généralement reconnue comme telle, y compris le détroit de Juan-de-Fuca, l'embouchure du Fraser et la gorge de Hell's Gate. Sur ce nombre de poissons marqués, 2,295 furent ultérieurement recouverts. Le pourcentage élevé de recaptures s'est révélé des plus encourageants et les données réalisées par cette branche particulière des travaux de recherches de l'année serviront à constituer une base solide de travail.

Près de 800,000 poissons, soit légèrement plus de la moitié du nombre de saumons rouges capturés dans la région de pêche marchande des eaux ressortissant à la convention, furent examinés par des observateurs aux conserveries sises en des localités appropriées à la conduite des travaux de la commission. Des données sur l'âge, la taille, le sexe, etc., furent recueillies en ce qui concerne 10,000 de ces saumons.

Dans les frayères du cours supérieur du fleuve, des parties de chercheurs parcoururent les plus importants cours d'eau et procédèrent au relevé approxima-

tif du nombre des reproducteurs qui y reviennent. Les frayères furent cartographiées, les embâcles et les conditions des cours d'eau furent observés et des données sur les écailles et les mensurations furent recueillies pour servir à établir la diagnose des diverses variétés.

Au lac Cultus, furent conduites des expériences sur les procédés susceptibles de rendre possible la détermination du nombre des géniteurs sur le lit des frayères. L'objectif de ces expériences fut de déterminer la possibilité qu'il y a de mettre au point et d'appliquer des procédés relativement simples et exacts pour le dénombrement approximatif des individus d'une remontée aux lieux les moins accessibles.

Les séances de la commission eurent lieu à Vancouver les 22, 23 et 24 septembre 1938. Dans le cours de ces séances, eut lieu la réunion initiale avec le Comité Consultatif. Ce comité est composé de représentants des divers groupements qui s'intéressent au saumon dans les deux pays. A la séance conjointe, le programme de la commission et les travaux entrepris à cette époque furent l'objet de délibérations avec les membres du comité.

Pendant l'année, M. W. A. Found, sous-ministre des Pêcheries du Canada, s'est retiré de la commission. Sa place comme représentant canadien, fut prise par M. A. J. Whitmore, du ministère des Pêcheries.

CONSEIL NORD-AMÉRICAIN DES RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES

Les principales pêcheries d'importance internationale sur le versant nord-américain de l'Atlantique septentrionale sont depuis quelques années l'objet de recherches de la part de plusieurs pays qui y portent intérêt. Ces pays sont représentés au Conseil nord-américain des Recherches sur les Pêcheries dont les attributions consistent à coordonner les recherches au bénéfice mutuel des pays adhérents au Conseil et à formuler des recommandations et des propositions aux gouvernements des pays en cause.

Le Conseil tint sa vingt-cinquième réunion à Boston les 4 et 5 octobre 1938. On s'attendait à ce que la France y fût représentée mais certaines difficultés nées de la fixation des dates de la réunion, rendirent impossible à M. LeDanois d'y assister. Terre-neuve fut représentée par M. W. F. Hampton, du Laboratoire des Recherches sur les Pêcheries. Les membres du Conseil représentant les Etats-Unis furent le président M. H. B. Bigelow, directeur de l'Institut Océanographique de Woods-Hole et M. Elmer Higgins, chef du Service des Recherches Scientifiques de l'Office des Pêches. Les trois sociétaires canadiens y furent présents, à savoir: M. W. A. Found, sous-ministre des Pêcheries, le professeur J. P. McMurrich, de l'Office des Recherches sur les Pêcheries, décédé depuis lors, et M. A. G. Huntsman, directeur-conseil de l'Office des Recherches sur les Pêcheries et qui est secrétaire du Conseil depuis nombre d'années. Il y avait aussi présents neuf chercheurs de pêche à titre de conseillers techniques pour les Etats-Unis et cinq conseillers techniques pour le Canada. La réunion fut organisée de façon à concorder avec d'autres assemblées de pêche devant avoir lieu à Boston, et, à titre d'innovation fut tenue une séance générale à laquelle les membres du Comité Consultatif de l'Office des Pêches des Etats-Unis furent convoqués et à laquelle furent présentés divers travaux passant en revue pour le compte des gens de pêche, les résultats les plus impressionnants dérivés de la conduite des diverses recherches. A la clôture de la réunion, M. Huntsman fut élu président et M. Higgins, secrétaire.

Quelques-unes des plus importantes recherches passées en revue furent les suivantes:

Morue.—La morue se trouve en grande quantité. C'est le poisson qui se pêche le plus généralement; de là l'intérêt plus général qu'il offre. La morue forme des populations plus ou moins locales d'un comportement et d'une migration très compliqués. Par leurs caractères, les peuplements s'apparentent les uns

aux autres. On les distingue surtout par le nombre moyen de vertèbres de l'épine dorsale. La formule vertébrale est manifestement conditionnée par les températures auxquelles les œufs sont exposés au premier stade de leur développement. Les morues trouvées sur le rivage en été ne s'aventurent pour la plupart que fort peu vers le large en hiver, mais quelques-unes d'entre elles se portent au loin et surtout en direction nord-est-ouest comme, par exemple, à partir de la côte du Maine vers la Nouvelle-Ecosse orientale ou à partir du rivage extérieur de la Nouvelle-Ecosse vers Terre-Neuve. Celles, qui se rencontrent en eau plus profonde, se portent plus loin vers la haute mer en hiver. Celles vivant sur les bancs hauturiers manifestent une tendance assez régulière à s'aventurer vers Gaspé, vers la côte méridionale de Terre-Neuve et le Grand Banc en été avancé lorsque l'eau est la plus chaude et jusqu'aux bancs extérieurs au large de Halifax voire même jusqu'au banc Emerald en hiver avancé lorsque l'eau est la plus froide. Il y a des morues d'un comportement assez bizarre qui frayent en automne à proximité de Halifax et les quelques unes d'entre elles qui ont été marquées se déplacent, après la fraie, dans le sens inverse des autres, pas du tout vers l'est, mais vers l'ouest jusque dans le golfe du Maine et la baie de Fundy.

Ce sont les morues côtières qui sont l'objet des exploitations de pêche les plus intensives. De dix à trente pour cent de celles qui sont marquées y sont recapturées tandis que trois à cinq seulement des morues hauturières sont repêchées.

Conditions hydrographiques.—Les conditions hydrographiques qui influent sur les poissons de la côte canadienne sont le résultat dans une large mesure de mouvements océaniques d'ordre général. Le service des garde-côtes des États-Unis se livre, dans le cours de la surveillance des glaces flottantes, à l'étude du courant du Labrador et du Courant du Golfe dans les environs des Grands Bancs et l'Institut Océanographique de Woods Hole, avec la coopération de la Station de Biologie des Bermudes et de l'Office des Recherches des Pêcheries du Canada, s'adonne de son côté à l'étude des courants océaniques dont le puissant Courant du Golfe est le plus caractéristique et influe d'une façon marquée sur nos eaux. Divers facteurs ont contribué à rendre les eaux sises au large de la côte canadienne d'une température un peu au-dessus de la normale seulement pendant l'été de 1938.

Saumon.—Des recherches compréhensives sur les migrations du saumon ont été pratiquées dans le cours des deux dernières années par la Commission du Saumon de Québec avec le concours des gouvernements de Terre-Neuve et du Canada. En tout, 897 saumons furent marqués sur les trois côtes de Terre-Neuve, 709 le furent dans le golfe Saint-Laurent depuis la région de Miramichi jusqu'aux Sept-Iles et 300 dans la baie de Fundy dans l'effluent du fleuve Saint-Jean. Comme en 1937, il y eut dispersion de ces poissons à partir de chaque lieu de marquage dans les deux directions le long des côtes mais à partir du Port-aux-Basques, Terre-Neuve, et à partir des Sept-Iles, Québec, les saumons essaimèrent largement, se portant tant vers l'extérieur que vers l'intérieur et traversant le golfe en direction de la rive méridionale. Par contraste marqué, les saumons de l'effluent du fleuve Saint-Jean y séjournèrent à demeure, à une seule exception, sur les 172 individus recapturés.

Homard.—Pour la première fois, le Conseil passa en revue les recherches sur le homard auxquelles s'appliquent présentement le Canada et Terre-Neuve. Pendant leurs quatre premiers stades de croissance, les jeunes homards nagent dans le milieu aquatique et sont charriés par les courants engendrés par les vents. Il reste à déterminer jusqu'où ils peuvent être ainsi emportés et dispersés.

J. J. COWIE,

Sous-ministre intérimaire des pêcheries.

ANNEXE n° 1

RAPPORTS ANNUELS DES SURINTENDANTS-CHEFS DE PÊCHE POUR L'ANNÉE 1938

RAPPORT DU MAJOR D. H. SUTHERLAND, SURINTENDANT-CHEF DE PÊCHE—DIVISION DE L'EST

La totalité des déchargements de toutes espèces de poissons pêchés dans la division pendant l'année fut supérieure à celle de 1937 de plus de 8,952,000 livres mais par suite de l'abaissement des cours pratiqués pour le poisson au débarquement, surtout en ce qui concerne le homard, la valeur au débarquement décrut d'environ \$927,195. La valeur marchande de \$14,091,504 rend compte de l'avilissement des prix et se trouve à être de \$881,629 au-dessous de celle propre à l'année antérieure. L'accroissement en production est attribuable aux plus forts déchargements réalisés en Nouvelle-Ecosse, en l'Île du Prince-Edouard et aux Îles-de-la-Madeleine, mais est nullifiée en partie par un déclin des prises au Nouveau-Brunswick. Les espèces ayant donné lieu à des accroissements en production surpassant 1,000,000 de livres furent: la morue avec un gain de 9,710,000 livres; la sardine, avec un gain de 5,113,400 livres, le maquereau, de 4,442,600 livres; le hareng, de 4,260,100 livres; la merluche et la lingue, de 3,234,000 livres; le gasparot, de 2,957,200 livres. C'est à l'égard du colin que fut constaté le plus fort décroissement, avec une production déficitaire de 13,851,000 livres.

Le rendement global des pêcheries maritimes fut de 465,034,800 livres contre 456,082,800 livres d'une valeur au débarquement de \$8,932,674 en 1937. Les prises furent de 7,336,300 livres de moins qu'en 1936, année où furent réalisées 472,371,100 livres.

La totalité approximative des quantités et des valeurs marchandes des poissons, mollusques et crustacés, produits dans la division dans le cours des six dernières années, se décompose comme suit:

	Production	Valeur marchande
	Lvs	\$
1938.....	465,034,800	14,091,504
1937.....	455,000,000	14,945,696
1936.....	472,000,000	14,764,797
1935.....	419,000,000	13,081,989
1934.....	422,000,000	12,786,565
1933.....	390,000,000	10,205,397

PÊCHERIE DE HOMARD

Un faible accroissement dans les prises de homard a été constaté pendant l'année. Il s'était produit aussi un accroissement de cette sorte en 1937. Les déchargements en l'Île du Cap-Breton en 1938 furent légèrement plus élevés qu'en 1937 et, par suite d'une forte augmentation en l'Île du Prince-Edouard, furent suffisants pour contre-balancer les régressions qui se sont produites en d'autres régions, régressions qui ne furent, toutefois, pas très sensibles. Par suite d'une pêche intensive en des localités où on n'applique aucune taille-limite, nul accroissement appréciable dans les prises de ce crustacé ne peut probablement y être escompté. Les prises accrues de l'arrondissement oriental du Nouveau-

Brunswick en 1937 n'ont pas continué à être signalées en 1938 dans les aires récemment délimitées, où, en fait, un faible décroissement fut constaté.

La totalité des prises pour la division s'est chiffrée à 31,227,300 livres d'une valeur marchande de \$2,844,320 par comparaison à 30,708,900 livres d'une valeur de \$3,719,234 au débarquement en 1937. Le nombre de pêcheurs, qui se sont livrés à la capture du homard pendant l'année, fut de 17,845, soit une diminution de 987 par rapport à l'année antérieure.

Le tableau suivant comporte un sommaire du nombre des pêcheurs et des prises de homard pour les six dernières années:

	Pêcheurs patentés	Prises Livres
1938.....	17,847	31,227,300
1937.....	18,832	30,708,900
1936.....	18,551	28,057,200
1935.....	18,146	31,725,000
1934.....	17,968	35,658,800
1933.....	17,348	37,012,100

Les prises de la Nouvelle-Ecosse pour l'année sous revue furent de 355,600 livres de moins qu'en 1937. Le seul accroissement, qui se soit produit en cette province, le fut au Cap-Breton. En la région continentale de l'est, les conditions ont peu varié par rapport à l'année antérieure, et en la région continentale de l'ouest de faibles régressions se sont partout fait sentir, sauf dans le comté de Lunenburg. La diminution des prises en cette dernière région est imputable aux fortes déperditions d'engins de pêche au homard qui s'y sont produites lors de la tempête des 6 et 7 décembre qui provoqua la destruction d'une forte partie des casiers et fut suivie de temps orageux pendant le reste du mois.

Au Nouveau-Brunswick, les prises accusent une régression de 411,200 livres par comparaison à celles de 1937. En la région orientale de la province et dans la baie de Fundy, on dénote un fléchissement dans les prises. L'avisement des cours pratiqués pour le poisson contribua à la diminution des prises en la région orientale et les fortes déperditions de matériel de pêche dans la baie de Fundy de bonne heure en décembre, amena un ralentissement de la pêche en cette aire.

Les déchargements, opérés en l'île du Prince-Edouard, furent les plus importants depuis trois ans et dénotent une augmentation substantielle de 1,297,500 livres sur 1937, les quantités réalisées chaque année se décomposant comme suit:

	Livres
1938.....	7,121,300
1937.....	5,823,800
1936.....	5,928,600

Il s'est pêché du homard en grandes quantités dans tous les secteurs de l'île mais particulièrement dans le comté de Prince-Ouest aux environs de Alberton. L'augmentation des prises en cette localité est attribuée à la répression de la pêche illicite qui s'y était pratiquée avec tant d'activité les années précédentes. Certaines pertes se sont produites dans l'expédition des homards marchands en la période de pêche automnale sur la côte occidentale, par suite des chaleurs survenues à l'ouverture de la saison le 10 août.

Peu de changements se sont produits dans les prises aux Iles-de-la-Madeleine mais elles sont légèrement inférieures à celles de 1937.

Les cours, pratiqués pour les homards de conserve et les homards marchands au débarquement, se sont révélés décisivement inférieurs aux chiffres de 1937 et provoquèrent une moins-value de \$874,914 dans la valeur au débarquement pour la division prise comme entité.

Un total de 213 conserveries de homards furent mises en exploitation en 1938, soit 25 de moins qu'en 1937. Le rendement global en conserves de homard

fut de 91,746 caisses de 48 livres par comparaison à 88,181 caisses en 1937, soit une augmentation de 3,565.

Un relevé des prises, des rendements en conserves, des expéditions en carapace et de la production de la chair décarapacée figure aux pages 9 et 10.

PÊCHERIE DE MORUE

Des déchargements accrus de morue furent réalisés sur tous les secteurs de la côte de la Nouvelle-Ecosse, mais particulièrement en l'île du Cap-Breton et en la région continentale de l'ouest, le gain s'en étant chiffré à 9,847,300 livres. On constate un faible accroissement dans la quantité réalisée par les pêcheurs des Grands Bancs et salée pour le séchage mais la majeure part de l'accroissement fut utilisée à l'état frais et écoulée sur le marché par les sociétés de pêche. Les cours, pratiqués pour la morue, furent inférieurs à ceux cotés en 1937, ce qui a provoqué un déclin dans la valeur globale au débarquement. Les plus fortes prises furent réalisées en l'île du Prince-Edouard et aux Iles-de-la-Madeleine, seuls les déchargements au Nouveau-Brunswick s'étant révélés inférieurs à ceux de 1937. La perte du marché européen pour la morue séchée d'après le procédé de Gaspé n'a encore pu être compensée par la découverte d'un débouché ailleurs et a provoqué un ralentissement très sensible dans la pratique de la pêche de la morue en la région septentrionale du Nouveau-Brunswick.

La quantité totale de morue, réalisée pendant l'année, s'est chiffrée à 141,358,300 livres contre 131,647,500 livres en 1937 et sa valeur au débarquement fut de \$1,712,732 contre \$1,733,372. La valeur marchande en 1938 fut de \$3,108,919 contre \$2,719,585 l'année d'avant.

PÊCHERIE DE SARDINE

Un accroissement de 5,113,400 livres fut signalé dans l'importante pêche de la sardine bien que les déchargements en aient été moindres qu'en l'année par excellence de 1936. Les prix réalisés pour les premiers arrivages de sardine ont été faibles, les fabricants de conserves étasuniens n'ayant offert que \$5 à \$9, le boucaut. Plus tard, lorsque la rareté du poisson devint manifeste, les prix montèrent rapidement pour se porter jusqu'à \$53 le boucaut pour du poisson de choix. La valeur totale de la sardine au débarquement s'accrut de \$130,342. Les fabriques canadiennes produisirent 349,887 caisses de conserves de sardine et comme ces conserves comportent une très haute qualité comestible, elles sont d'un écoulement facile sur les marchés.

Les quantités de sardines pêchées et le nombre de caisses de conserves produites dans le cours des six dernières années, se décomposent comme suit:

	Prises	Nombre de caisses
	lbs	
1938.....	36,881,800	349,887
1937.....	31,768,400	423,043
1936.....	49,273,600	393,854
1935.....	37,499,800	338,436
1934.....	38,231,000	288,091
1933.....	26,022,400	180,597

PÊCHERIE D'AIGLEFIN

On constate un faible accroissement de 515,600 livres dans les prises d'aiglefin pour la division. En Nouvelle-Ecosse, où a lieu la majeure part de la production, les déchargements décreurent dans l'île du Cap-Breton et en la région continentale de l'est mais on signale un accroissement en la région occidentale

de la province. La valeur au débarquement ne fut que de mille dollars inférieure à celle de 1937. Les prises du secteur de la baie de Fundy propre au Nouveau-Brunswick se sont considérablement accrues par rapport à l'année antérieure, s'étant portées de 198,900 livres en 1937 à 887,300 livres en 1938. Les prises de 1937 avaient été, toutefois, exceptionnellement faibles.

La quantité globale d'aiglefin réalisée dans la division fut de 39,322,400 livres d'une valeur de \$634,976 contre 38,806,800 livres d'une valeur de \$635,949 au débarquement en 1937. Les valeurs marchandes pour les deux années furent respectivement de \$1,334,144 et de \$1,294,091.

PÊCHERIE DE HARENG

De plus importantes prises de hareng furent réalisées dans tous les arrondissements, sauf dans le secteur de la baie de Fundy propre au Nouveau-Brunswick et à l'Île du Prince-Edouard. La majorité des prises fut constituée de poissons de printemps surtout utilisés pour la confection de la boîte. Par suite de la moindre abondance du poisson en la région méridionale du Nouveau-Brunswick, les producteurs de hareng fumé à Grand-Manan n'ont pas traité une aussi grande quantité de sardine qu'en l'année antérieure. C'est encore l'Office du Hareng Fumé qui disposa de leur rendement en conserves. La production des conserves de hareng s'est révélée légèrement plus forte qu'en 1937 et la quantité de hareng salé en caque, dont la majeure part se prépare en Nouvelle-Ecosse, fut presque le double du rendement de l'année antérieure. Les déchargements de hareng dans la division se sont totalisés à 86,234,700 livres. Leur valeur au débarquement fut de \$410,147 contre \$336,687 pour les 81,974,600 livres réalisées en 1937. La valeur marchande en 1938 fut de \$1,155,460; en 1937, elle fut de \$906,224.

PÊCHERIE DE MAQUEREAU

Les déchargements de maquereau ont fourni un accroissement de 4,442,600 livres sur 1937, les prises de ce poisson s'étant très sensiblement accrues en Nouvelle-Ecosse mais ayant décliné au Nouveau-Brunswick et en l'Île du Prince-Edouard. Les prises consistèrent surtout en poissons de printemps et furent salées pour les marchés méridionaux. Les prises de maquereau gras d'automne furent à peu près les mêmes qu'en l'année antérieure mais les prix payés aux pêcheurs furent quelque peu plus faibles. L'écoulement sur les marchés des maquereaux gras sous forme de filets salés se généralise d'année en année et semble se faire dans l'état le plus acceptable au commerce.

Les prises de maquereau se sont totalisées à 28,081,900 livres pour la division d'une valeur de \$337,821 au débarquement par comparaison à 23,639,300 livres d'une valeur de \$378,931 au débarquement en 1937. En 1938, la valeur au débarquement fut de \$551,494 contre \$629,755 en 1937.

PÊCHERIE D'ÉPERLAN

Pour la division, prise comme unité, les prises d'éperlan se sont légèrement accrues par rapport à celles de l'année antérieure. Sauf en la région continentale de l'est de la Nouvelle-Ecosse, tous les arrondissements fournissent des accroissements, les plus sensibles s'étant fait sentir en la région occidentale de la Nouvelle-Ecosse. Sur la côte orientale du Nouveau-Brunswick, les prises s'accrurent de 70,000 livres mais furent très sensiblement inférieures à la quantité d'éperlan réalisée en 1936. Les prix au débarquement furent quelque peu plus faibles qu'en 1937 par suite d'un assez important report de la campagne de pêche antérieure et d'une température trop haute pour la congélation de bonne heure dans la saison. Le classement des éperlans congelés fut effectué par

réglementation ce qui a eu pour effet d'améliorer sensiblement les conditions de la vente sur la côte orientale du Nouveau-Brunswick.

La totalité des prises d'éperlan pour la division fut de 6,064,700 livres d'une valeur de \$286,739 contre 5,871,500 livres d'une valeur de \$280,406 en 1937. En 1938, la valeur marchande fut de \$422,080 contre \$394,326 en 1937.

PÊCHERIE DE SAUMON

Les prises commerciales du saumon dans la division furent de 164,600 livres de moins qu'en 1937, l'île du Cap-Breton ayant été la seule région à fournir une augmentation. La région ayant accusé le plus fort déclin fut le secteur de la baie de Fundy propre au Nouveau-Brunswick. La totalité des déchargements pour la division s'est chiffrée à 1,864,800 livres. Les valeurs au débarquement furent de \$265,301 et de \$284,233 et les valeurs marchandes de \$335,428 et de \$330,216 pour 1938 et 1937, respectivement.

PÊCHERIE DE FLÉTAN

Dans la division, les déchargements de flétan se sont chiffrés à 3,968,300 livres d'une valeur de \$363,326 au débarquement contre 3,168,600 livres d'une valeur de \$292,354 en 1937, soit une augmentation de 799,700 livres en quantité et de \$70,972 en valeur. Les prix n'ont pas varié dans une grande mesure dans les deux années.

PÊCHERIES DE PÉTONCLES

On constate un fort décroissement dans le nombre de bateaux affectés à la pêche des pétoncles et les prises de ces mollusques tombèrent en conséquences. Un total de 95,190 gallons égal à 47,595 barils fut réalisé en 1938 contre 183,695 gallons équivalents à 91,348 barils en 1937. A peu près la moitié des bateaux n'ont pas pratiqué la pêche pendant les trois derniers mois de l'année et un certain nombre cessèrent toute activité pendant la saison vernale. Ce fléchissement prononcé fut provoqué par les conditions désavantageuses du marché aux Etats-Unis où la majeure part des prises avaient été écoulée pendant les autres années. Des barques et des navires étasuniens se livrèrent à des exploitations de pêche aux pétoncles en haute mer pendant les mois d'été et leurs prises firent tellement tomber les cours que les pêcheurs canadiens trouvèrent qu'il ne valait pas la peine d'entreprendre des opérations. Cette pêcherie dont la base d'opération se trouve à Digby, en Nouvelle-Ecosse, a subi de fortes pertes par suite des facteurs contraires ci-haut signalés. La valeur au débarquement des prises de 1938, à raison de \$123,008, contre \$278,894 en 1937 fournit l'indice du changement des conditions. La valeur marchande s'est chiffrée à \$139,359 l'année dernière contre \$296,409 en 1937.

AUTRES PÊCHERIES

Les très importantes prises de colin en 1937 ne furent pas réalisées de nouveau cette année, les quantités de ce poisson ayant été bien inférieures aux chiffres de l'année antérieure. Les déchargements de colin furent de 13,851,100 livres de moins que l'année dernière, la régression étant surtout due à la production déficitaire signalée pour les eaux de la baie de Fundy propres au Nouveau-Brunswick. La valeur au débarquement fut de \$57,098 par comparaison à \$99,122 en 1937 tandis que la valeur marchande fut de \$115,017 en 1938 et de \$222,208 en 1937.

Les déchargements de merluche et de lingue, qui s'effectuent surtout en la région occidentale de la Nouvelle-Ecosse, fournirent une augmentation de 3,234,800 livres et atteignirent le chiffre de 26,072,300 livres d'une valeur de

\$129,659 au débarquement. La valeur marchande décrut de \$481 pour totaliser \$297,203.

La production des huîtres, originaires des bancs publics, accusa une nouvelle diminution cette année. Dans la région des lacs Bras d'Or, propre à la Nouvelle-Ecosse, cette régression se traduisit par 802 barils, le secteur continental de l'est n'ayant accusé qu'une faible régression. En l'Île du Prince-Edouard, des quantités accrues furent réalisées dans le comté de Prince et dans le secteur septentrional du comté de Kings, mais ces gains furent nullifiés par un fort décroissement dans le comté de Queens, ce qui fait que la production totale pour la province, au chiffre de 1,236 barils, est inférieure à celle de 1937. Les régions du Nouveau-Brunswick produisirent 823 barils de plus qu'en l'année antérieure, mais certaines difficultés furent éprouvées dans l'écoulement des prises sur le marché par suite de la différence des qualités d'huîtres prises.

La totalité des déchargements pour la division fut de 21,497 barils d'une valeur de \$91,438 au débarquement. Les prises de 1937 s'étaient montées à 22,355 barils d'une valeur de \$102,552 au débarquement. Les valeurs marchandes furent de \$138,167 en 1938 et de \$143,880 en 1937.

Les prises d'espadon, qui sont entièrement effectuées en Nouvelle-Ecosse, décrurent de 409,100 livres par suite de l'insuccès presque complet de cette pêche dans le secteur septentrional du comté de Victoria et de la production déficitaire qui s'est fait sentir sur la terre ferme par rapport à 1937. En la région occidentale de la province, les prises décrurent de plus de 300,000 livres. Toutefois, les fortes prises, qui y furent réalisées en 1937, s'y sont révélées tout à fait exceptionnelles. La totalité des déchargements d'espadon s'est montée à 1,092,900 livres d'une valeur de \$101,529 au débarquement contre 1,502,000 livres d'une valeur de \$170,198 au débarquement en 1937. Les conditions du marché ne se sont pas révélées aussi favorables en 1938 qu'en l'année antérieure et leur valeur, au chiffre de \$132,763, contre \$238,165 en 1937, fournit l'indice du déclin des prix.

NOUVELLE-ÉCOSSE

En Nouvelle-Ecosse pendant l'année sous revue, les prises de poissons, mollusques et crustacés se sont totalisées à 285,184,000 livres, soit environ 14,876,800 livres de plus que la quantité réalisée en 1937. La valeur au débarquement en fut, toutefois, plus faible, par suite surtout le l'avisement des cours pratiqués pour le homard. La valeur marchande décrut d'environ \$425,603.

Tous les arrondissements de la province fournissent des accroissements dans les déchargements, les plus forts gains ayant été réalisés dans la pêche de la morue, du maquereau du hareng et du flétan. On signale une régression prononcée dans les prises de pétoncles. Ce fut la région occidentale de la terre ferme qui fournit le plus fort accroissement. L'accroissement, signalé dans la région orientale de la terre ferme, bien que moins sensible que dans l'ouest, est attribuable dans une certaine mesure à la création d'un débouché pour le poisson frais pendant l'automne au bénéfice des pêcheurs côtiers par suite de la mise en opération d'un service de cueillette du poisson. Avec des prises accrues, une faible élévation dans les prises placerait l'industrie sur une base prospère. Dans le cas des quatre pêcheries ayant fourni les plus forts accroissements, les gains réalisés furent comme suit:

	Livres
Morue.....	9,847,300
Maquereau.....	5,192,800
Hareng.....	5,444,400
Flétan.....	824,300

Les prises d'aiglefin accusèrent un faible décroissement pendant l'année, résultat de la production déficitaire signalée en la région orientale de la terre ferme à Halifax. La majeure part du maquereau réalisée consista en poissons de printemps. Pour les maquereaux gras d'automne, les prix au déchargement se

sont révélés plus faibles qu'en 1937, ce qui eut pour effet d'en faire descendre la valeur au débarquement au-dessous de celle de 1937 en dépit de l'augmentation des prises. Le hareng fournit une plus forte valeur au débarquement qu'en 1937 et sa valeur marchande est en proportion de l'augmentation des prises. Comme on l'a déjà signalé, la pêche des pétoncles subit un déclin grave par suite de l'abaissement des cours pratiqués sur les marchés des Etats-Unis comme suite aux exploitations de pêche aux pétoncles conduites par les navires étasuniens pendant les mois d'été. Les prises de ces mollusques furent un peu plus de la moitié de celles de l'année antérieure et se sont vendues à de bas prix. A peu près la moitié des bateaux seulement se sont livrés à des exploitations pendant la saison de pêche d'automne.

Les prises marchandes de saumon donnent un faible accroissement pour l'année sous revue par suite de plus fortes quantités de ce poisson réalisées au Cap-Breton.

Une diminution de 355,600 livres dans les prises de homard s'est produits par suite de la production déficitaire qui s'est fait sentir en la région occidentale de la terre ferme où est survenue une violente tempête qui détruisit une forte part des engins de pêche au homard peu de temps après leur mouillage. La production s'accrut en l'île du Cap-Breton tandis qu'en la région orientale de la terre ferme, la diminution ne fut que de 7,000 livres. Les cours, pratiqués tant au débarquement que sur les marchés, furent les plus faibles qui aient été signalés depuis longtemps. Les déchargements, effectués dans la province dans le cours des six dernières années, se sont décomposés comme suit:

	Livres
1938	15,540,500
1937	15,896,100
1936	14,509,100
1935	17,683,600
1934	18,459,000
1933	17,685,800

Le tableau suivant donne la totalité des prises des diverses espèces, pêchées en Nouvelle-Ecosse, ainsi que les valeurs de ces prises au débarquement et sur le marché:—

1938

Quantité globale de tous les poissons, mollusques, crustacés, déchargés, lvs.....	285,184,600
Valeur au débarquement.....	\$ 5,323,582
Valeur marchande	8,804,231

	Lvs	Valeur au débarque- ment	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	15,540,500	1,770,722	2,282,169
Morue.....	119,243,800	1,507,424	2,504,847
Aiglefin.....	38,354,600	615,963	1,293,273
Flétan.....	3,954,400	362,203	499,175
Maquereau.....	22,796,000	274,545	447,561
Hareng.....	25,565,400	167,807	407,146
Pétoncles (gals.).....	92,000	119,109	135,460
Espadon.....	1,092,900	101,529	132,763
Merluche et lingue.....	16,587,000	85,999	214,205
Saumon.....	485,400	69,518	84,616
Colin.....	8,189,200	43,695	93,761
Eperlan.....	678,100	39,702	58,470
Sole.....	1,694,100	30,304	69,978
Gasparot.....	3,872,300	25,499	35,294

1937

Quantité globale au débarquement de tous les poissons, mollusques et crustacés.....	270,307,800
Valeur au débarquement.....	\$6,015,179
Valeur marchande.....	9,229,834

	Lvs	Valeur au débarquement	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	15,896,100	2,304,302	2,757,880
Morue.....	109,396,500	1,526,374	2,404,452
Aiglefin.....	38,504,700	628,606	1,282,023
Flétan.....	3,130,100	290,215	392,335
Maquereau.....	17,603,200	302,723	465,803
Hareng.....	20,121,400	129,522	342,426
Pétoncles (gals.).....	180,855	274,760	291,225
Espadon.....	1,502,000	170,198	238,165
Merluche et lingue.....	14,428,900	74,843	210,653
Saumon.....	464,700	70,304	79,389
Colin.....	10,648,500	53,874	102,005
Eperlan.....	687,200	40,246	56,842
Sole.....	2,174,900	32,333	89,950
Gasparot.....	2,907,800	16,450	23,169

Nouveau-Brunswick

La totalité des déchargements de poisson dans la province, la région continentale y comprise, s'est montée à 127,727,600, ce qui est une régression de 10,608,800 livres par comparaison à l'année antérieure, due, dans une large mesure au fléchissement prononcé des prises de colin. Ce poisson s'était montré exceptionnellement abondant en 1937 mais n'est pas apparu dans les mêmes quantités pendant l'année actuelle. Les déchargements de colin furent de 11,391,800 livres de moins qu'en 1937. Les déchargements de morue, de homard, de hareng, de myes ou clanches, de praires et d'alose se sont de même révélés plus faibles mais cette production déficitaire fut dans une large mesure contre-balancée par un fort accroissement de 4,359,400 livres dans la pêche de la sardine aussi bien que par une augmentation dans la pêche du gasparot et de l'aiglefin. Le gain, réalisé dans les prises de homard l'année dernière, ne s'est pas maintenu car, au chiffre de 411,200 livres, la production en fut inférieure à celle de l'année dernière. Les déchargements tant dans la baie de Fundy que dans les régions orientales furent inférieurs à ceux de 1937 et les prix tant à la conserverie que sur le marché furent inférieurs aussi à ceux de 1937. On constate un nouveau déclin dans les prises de morue en la région septentrionale où cette pêche a éprouvé un si grave déclin par suite de l'insuffisance de débouchés pour la morue préparée d'après le procédé de Gaspé. Les efforts, tentés en vue de produire de la morue saumurée pour la préparation de la morue sans arêtes et en vue d'écouler une certaine quantité de morue séchée sur le marché des Etats-Unis ne se sont révélés fructueux d'aucune façon sensible bien que certains progrès aient été réalisés en cette direction. Des prises considérablement plus fortes de sardines furent effectuées dans la baie de Fundy et vers la fin de la migration ces poissons se vendirent à des prix élevés aux sociétés industrielles étasuniennes. La production du hareng fut plus faible dans la baie de Fundy et par suite de l'élévation des prix, il s'en est fumé une quantité moindre à Grand-Manan, de plus fortes quantités furent mises en conserve en divers états à Black Harbcur. Les cours, pratiqués pour ce poisson, se sont révélés plus rémunérateurs et compensèrent la régression des prises.

La production globale pour la province, la région continentale y comprise, s'est chiffrée à 127,727,600 livres d'une valeur de \$1,799,459 au débarquement contre 138,336,400 livres d'une valeur de \$1,910,610 au débarquement en 1937.

Les valeurs marchandes respectives furent de \$3,996,064 et de \$4,447,688. Les prises, propres à la région continentale, furent de 1,115,100 livres d'une valeur de \$37,271 au débarquement contre 1,159,000 livres d'une valeur de \$40,333 au débarquement en 1937. Les valeurs marchandes furent de \$40,181 pour 1938 et de \$43,141 pour 1937.

Les prises d'aiglefin furent plus considérables qu'en 1937, ce poisson fut surtout pris à l'aide de bateaux à partir de la plage Wilson. Ces prises se vendirent à de prix rémunérateurs à Eastport, Maine.

Les prises de saumon décreurent quelque peu et les prix en restèrent à peu près au même niveau qu'en 1937.

On constate une diminution de 1,305,000 livres dans les prises de clanques et de praires dans la baie de Fundy. A peu près la même quantité de ces mollusques fut mise en conserve sur les lieux et le déclin des prises est imputable aux conditions du marché pour les clanques et praires à l'état cru.

On signale un faible accroissement dans les prises d'éperlan en la région orientale mais par suite de l'avilissement des prix au débarquement, la valeur de ce poisson accusa un fléchissement. Les prix pratiqués pour l'éperlan sur le marché furent moindres par suite d'un fort report d'éperlan en provenance de la campagne de pêche antérieure.

La totalité des prises des diverses espèces de poissons, mollusques et crustacés avec leur valeur au débarquement et leur valeur marchande, propres au Nouveau-Brunswick, figure dans les tableaux suivants:

1938

Quantité globale de toutes les espèces de poissons, mollusques et crustacés.. . . . liv.	127,727,600
Valeur au débarquement.. . . .	\$1,799,459
Valeur marchande.. . . .	3,996,064

	Lvs	Valeur au débarque- ment	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	6,847,400	497,320	721,612
Sardines.....	36,127,800	336,826	1,389,195
Eperlan.....	4,360,900	209,468	308,991
Hareng.....	42,731,500	192,939	626,469
Saumon.....	1,421,000	204,045	258,994
Morue.....	10,268,300	103,548	167,322
Huitres.....	2,473,800	45,966	76,512
Myes ou clanques.....	5,591,900	36,513	94,580
Gasparot.....	6,095,700	34,311	76,230
Merluche et lingue.....	4,569,800	23,913	36,898
Alose.....	1,338,700	37,861	42,307
Aiglefin.....	917,200	18,299	39,821
Colin.....	1,944,200	13,403	21,256
Praires.....	345,100	3,328	8,981

1937

Quantité globale de toutes les espèces de poissons, mollusques et crustacés.. . . . liv.	138,336,400
Valeur au débarquement.. . . .	\$1,910,610
Valeur marchande.. . . .	4,447,688

	Lvs	Valeur au débarquement	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	7,258,600	713,801	1,089,002
Sardines.....	31,768,400	210,254	1,525,602
Eperlan.....	4,272,000	209,672	295,296
Saumon.....	1,624,100	224,892	261,740
Hareng.....	45,276,500	151,245	443,739
Morue.....	11,598,700	118,111	172,369
Huîtres.....	2,309,200	51,277	75,487
Myes ou clanques.....	7,200,200	46,920	114,475
Colin.....	13,336,000	45,248	120,203
Alose.....	1,363,300	38,286	44,738
Gasparot.....	4,414,900	26,120	52,015
Merluche et lingue.....	4,584,900	19,328	54,005
Maquereau.....	1,012,700	16,045	36,211
Aiglefin.....	261,800	6,701	10,401
Praires.....	194,600	2,017	1,476

Ile du Prince-Edouard

La totalité des déchargements de poissons, mollusques et crustacés en 1938 s'accrut de plus de 1,895,400 livres. Les espèces qui donnèrent lieu aux plus forts accroissements furent le homard, la merluche et la lingue, et le gasparot. Il fut effectué de plus faibles prises de hareng et de homard qu'en 1937.

La pêche du homard qui avait accusé un déclin dans les prises en 1937 depuis la production apicale de 1932 fournit pendant l'année une quantité accrue de 1,207,500 livres mais par suite de l'affaissement des cours pratiqués pour ce crustacé, elle s'est révélée déficitaire d'environ \$66,000 au débarquement. De plus fortes prises ont été réalisées dans tous les arrondissements. A cet égard, le surintendant régional de pêche s'exprime comme suit:

La coopération de la part des pêcheurs dans la sauvegarde des diverses pêcheries, coopération dont l'évidence s'était manifestée en 1937, s'est accrue dans une mesure des plus rassurantes et bien qu'il se soit produit ceci delà des tentatives de pêche illicite, il n'en reste pas moins qu'une amélioration marquée a été signalé pendant toute la campagne de pêche à cet égard, l'intérêt du pêcheur individuel ayant constitué un facteur important des résultats satisfaisants acquis.

Cette tendance à la coopération semble être féconde en bons résultats autant que la pêcherie du homard se trouve concernée.

Il ne s'est pas produit de grands changements dans la pêche de la morue qui s'est pratiquée à peu près sur le même plan qu'en 1937, les prix ayant peu varié par rapport à ceux en cours pendant l'année antérieure. Les déchargements, opérés à Souris, se sont accrus par suite de la mise en service de deux navires qui ont pratiqué la pêche à partir de ce port jusqu'au 22 décembre. Les déchargements de hareng furent inférieurs à ceux de 1937, la masse des prises réalisées l'ayant été en provenance de la migration des morues de printemps dont la substance fut utilisée pour la confection de la boîte. Les prises de hareng gras furent plus faibles par suite des intempéries qui empêchèrent les pêcheurs de se livrer à des exploitations. Les prises de maquereau se sont révélées légèrement inférieures à celles de l'année antérieure. Une augmentation considérable (317,700 livres) fut réalisée dans les déchargements de gasparot par suite de l'utilisation qui fut fait de ce poisson comme nourriture pour les renards. Une certaine quantité de gasparot fut prise dans les filets à hareng pendant les mois d'août et de septembre, quantité qui fut saumurée et utilisée pour l'alimentation humaine. Les prises d'éperlan furent supérieures à celles de 1937 mais très sensiblement inférieures à celles de 1936. Par suite du classement de tous les éperlans mis sur le marché, la valeur au débarquement et la valeur marchande se sont accrues.

Un nouveau déclin est survenu dans la pêche des huîtres. En effet, les bancs publics, sis dans les rivières Orwell, Vernon et Seal ainsi que dans la baie Pownal et ses tributaires sont devenus contaminés par ce qui semble être le même agent microbien de la maladie qui a sévi en 1937 dans les rivières de l'Est et de l'Ouest. Aussi les quantités d'huîtres réalisées à même ces bancs ont-elles accusé un fléchissement. Les prises globales d'huîtres furent de 1,048,400 livres (5,242 barils) par comparaison à 1,295,600 livres (6,478 barils) en 1937, soit un déclin de 247,200 livres ou de 1,236 barils. Des prises accrues furent réalisées dans l'est et l'ouest du comté de Prince ainsi que dans le nord du comté de King, les décroissements s'étant fait sentir dans le sud du comté de Queen. La masse des expéditions provient des fonds ou bancs affermés, amplifiée d'environ 500 barils originaires de la baie de Bédèque dont les huîtres avaient été assainies par leur transfèrement sur des fonds ou bancs agréés. Les quantités accrues, en provenance des aires affermées, constituent un témoignage de l'excellence des travaux conduits par M. A. W. H. Needler dont l'œuvre à cet égard s'est révélée des plus précieuses. Le dépeuplement des fonds du comté de Queen a été vivement ressentie par les pêcheurs de cette localité parce qu'ils en dépendaient dans une large mesure pour leur subsistance.

La totalité des déchargements de toutes les espèces avec leur valeur au débarquement et leur valeur marchande se décompose comme suit:

1938

Quantité globale au débarquement des poissons, mollusques et crustacés.	liv.	29,420,400
Valeur au débarquement.		\$649,074
Valeur marchande.		930,874

	Lvs	Valeur au débarque- ment	Valeur marchande
	\$	\$	\$
Homard.....	7,121,300	458,762	606,134
Morue.....	6,842,500	49,880	76,415
Eperlan.....	960,800	34,125	50,725
Huîtres.....	1,048,400	29,232	39,193
Hareng.....	5,605,600	29,174	57,723
Merluche et lingue.....	4,915,500	19,747	46,100
Maquereau.....	1,055,900	16,146	25,003
Myes ou clanques.....	694,200	3,471	16,072
Lançon.....	307,800	2,682	3,078
Gasparot.....	484,000	2,520	4,890
Praires.....	214,500	881	1,744

1937

Quantité globale au débarquement des poissons, mollusques et crustacés.	liv.	27,525,000
Valeur au débarquement.		\$713,632
Valeur marchande.		870,299

	Lvs	Valeur au débarque- ment	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	5,823,800	524,847	538,792
Morue.....	6,750,400	49,868	88,900
Eperlan.....	890,000	29,220	40,856
Huîtres.....	1,295,600	32,402	44,020
Hareng.....	6,492,800	35,732	66,964
Merluche et lingue.....	3,823,700	14,244	33,026
Maquereau.....	1,116,400	18,079	28,958
Myes ou clanques.....	701,000	3,505	14,141
Lançon.....	137,000	1,298	1,341
Gasparot.....	166,300	875	1,514
Praires.....	187,400	937	3,825

Iles-de-la-Madeleine

Les prises aux Iles-de-la-Madeleine s'accrurent par rapport à celles de l'année antérieure de 2,788,600 livres, le gain ayant été surtout réalisé par la pêche de la morue et du hareng. Toutefois, la valeur au débarquement fut plus faible qu'en 1937, une condition dont rendent compte les cours plus faibles pratiqués pour le homard.

Les prises de homard se sont montrées légèrement inférieures à celles de 1937, soit 12,000 livres en diminution. Il y eut moins de pêcheurs en exploitation et le nombre de casiers décrut d'environ 35,000. Des déchargements accrus de morue furent réalisés dans l'arrondissement méridional mais la pêche diminua dans l'arrondissement septentrional par suite de la fermeture de la conserverie exploitée par la Cie Gorton Pew. D'abondantes prises de hareng furent effectuées: 2,248,300 livres en excès de celles de 1937. Des quantités accrues de hareng furent utilisées pour la confection de harengs extra-saurs et il en fut produit 29,000 caisses de plus qu'en 1937. Les prises de maquereau décrurent de 465,500 livres, de plus faibles déchargements s'en étant effectués dans les arrondissements septentrional et méridional. Les prix du maquereau de printemps et d'automne sur le marché furent de même de beaucoup inférieurs à ceux en cours en 1937.

La totalité des prises aux Iles pour l'année sous revue, leur valeur au débarquement et leur valeur marchande se décomposent comme suit:

1938

Quantité globale au débarquement de poissons, mollusques et crustacés.....liv.	22,702,200
Valeur au débarquement.....	\$239,451
Valeur marchande.....	360,335

	Lvs	Valeur au débarquement	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	1,718,100	117,516	155,917
Morue.....	5,003,700	51,871	62,983
Maquereau.....	3,441,500	34,360	57,087
Hareng.....	12,332,200	20,227	64,124
Eperlan.....	64,900	3,444	3,894

1937

Quantité globale au débarquement de poissons, mollusques et crustacés.....liv.	19,913,600
Valeur au débarquement.....	\$299,340
Valeur marchande.....	425,312

	Lvs	Valeur au débarquement	Valeur marchande
		\$	\$
Homard.....	1,730,400	176,284	199,527
Morue.....	3,901,900	45,106	53,864
Maquereau.....	3,907,000	42,084	98,783
Hareng.....	10,083,900	20,168	53,095
Eperlan.....	22,300	1,268	1,338

PÊCHE SPORTIVE

Nouvelle-Ecosse

D'une façon générale, la pêche à la ligne en Nouvelle-Ecosse s'est trouvée retardée par l'inclémence des conditions climatiques qui provoquèrent une

élévation exceptionnelle du niveau de l'eau dans les rivières et les lacs de la terre ferme et par une période de froid au Cap-Breton pendant les six premières semaines de la saison ouverte qui constituent ordinairement le temps le plus propice à la pêche en cette région. Le nombre de saumons capturés fut moindre qu'en 1937, un état de choses attribué à une abondance telle du débit de l'eau dans les rivières que les poissons remontèrent sans arrêt jusqu'aux cours supérieurs où il ne se pratiquait pas de pêche à la ligne ou que cette même abondance engendra des conditions défavorables à la pêche volante à la mouche. La pêche de la truite fut fructueuse en la région continentale et des prises moyennes furent réalisées après le mois de juin dans les eaux du Cap-Breton.

Pêche à la ligne au Cap-Breton: Dans l'île du Cap-Breton, la pêche à la ligne a été décidément contrecarrée pendant les six premières semaines de la saison par suite de la froideur de la température mais de belles prises furent réalisées depuis juillet jusqu'en la dernière moitié de la saison époque à laquelle les pluies élevèrent à tel point le niveau de l'eau que fort peu de poissons purent être capturés. Pendant l'été, des pluies fréquentes contribuèrent à maintenir suffisamment abondant le débit dans les rivières. D'une façon générale, les conditions en la rivière Margaree se sont révélées satisfaisantes et il s'est pêché plus de saumon qu'en 1937, le mois de septembre s'étant tout particulièrement caractérisé par l'excellence de la pêche. Le nombre de saumons capturés dans la rivière North, comté de Victoria, fut de même plus grand qu'en l'année d'avant. Le tableau suivant donne le nombre de saumons pris à la ligne en 1938 et en l'année antérieure:

	1938	1937
Rivière Margaree.....	488	312
Rivière Nord Sainte-Anne.....	349	309
Rivière Baddeck.....	26	42
Grande-Rivière.....	41	40

Les prises de truite furent à peu près les mêmes qu'en 1937. Un déclin prononcé dans les prises s'est fait sentir au lac Ainslie, comté de Inverness, où il ne s'est capturé que 509 saumons contre 2,714 en 1937. En d'autres secteurs de l'île, surtout en Victoria septentrional, il y eut accroissement dans les prises.

Pêche à la ligne, Région orientale de la terre ferme.—Les conditions climatiques, généralement signalées pour la province, ont été constatées dans cet arrondissement. Il y eut une abondance d'eau dans toutes les rivières et les lacs même qu'en certains endroits l'eau atteignit un niveau trop élevé pour la pratique d'une fructueuse pêche à la ligne. En deux rivières seulement, le nombre de saumons capturés fut plus considérable qu'en 1937, à savoir: la rivière Sainte-Marie, comté de Guysboro, et la rivière Moser, comté de Halifax. Le plus fort décroissement dans les quantités réalisées fut signalé dans la rivière Ingram, comté de Halifax. Le tableau ci-dessous donne le nombre de saumons capturés dans les divers cours d'eau pendant les deux dernières années:

	1938	1937
Rivière Sainte-Marie.....	441	375
Rivière Liscomb.....	17	45
Rivière Ecum Secum.....	48	78
Ruisseau-aux-Gaspereaux.....	24	31
Rivière Isaac et New-Harbour.....	20	96
Rivière Salmon, Port-Dufferin.....	64	69
Rivières Sheet-Harbour.....	54	65
Rivière Tanger.....	114	246
Rivière Ship-Harbour.....	40	45
Rivière Musquodoboit.....	100	240
Lawrencetown.....	80	168
Rivière Ingram.....	174	478
Rivière Moser.....	280	253

La pêche de la truite dans tous les lacs et les cours d'eau soutient favorablement la comparaison avec celle des autres années et fut plus fructueuse qu'en 1937. Un certain nombre de truites, marquées avant leur remise en liberté par les pisciculteurs, furent capturées dans les lacs Sherbrooke, comté de Guysboro, et firent montre d'une croissance rapide et d'une survie abondante.

Pêche à la ligne, Région occidentale de la terre ferme.—On constate un déclin prononcé dans le nombre de saumons capturés à la ligne en la région occidentale de la Nouvelle-Ecosse, une condition attribuable du moins en partie à la presque continuité de l'eau haute, ce qui permis aux saumons de remonter jusqu'au cours supérieur de la rivière de bonne heure dans la saison. Le décroissement dans les prises s'est fait sentir dans tous les principaux cours d'eau de pêche du saumon à la ligne mais fut très notoire dans la Mersey et la Medway, les deux rivières les plus productrices de poissons sportifs. La pêche de la truite s'est révélée des plus satisfaisantes, les plus fructueuses prises ayant été réalisées dans le cours supérieur des principales rivières où les conditions d'abondance de l'eau rendirent plus attrayante la pêche à la ligne.

Le tableau suivant donne le nombre comparatif de saumons capturés à la ligne dans les principales rivières dans le cours des deux dernières années:

	1938	1937
<i>Comté de Lunenburg—</i>		
Rivière de l'Est.....	59	28
Rivière Middle.....	27	50
Rivière Gold.....	73	91
Rivière LaHave.....	125	344
Petite-Rivière.....	60	2 38
<i>Comté de Queens—</i>		
Rivière Medway.....	312	613
Rivière Mersey.....	278	637
<i>Comté de Shelburne—</i>		
Rivière Roseway.....		2
Rivière Clyde.....	18	30
<i>Comté de Yarmouth—</i>		
Rivière Tusket.....	20	60
<i>Comté de Digby—</i>		
Rivière Salmon.....	38	43
<i>Comté d'Annapolis—</i>		
Rivière Lequille.....	19	19
Rivière Round-Hill.....	100	99
Rivière Annapolis.....	78	139
Rivière Nictaux.....	37	253
<i>Comté de Kings—</i>		
Rivière-aux-Gaspareaux.....	14	48

Pêche sportive en eau profonde.—Cette sorte de pêche sportive a continué à être une grande attraction pour les touristes et les pêcheurs à la ligne pendant les mois d'été. La pêche sportive du thon a été très en vogue dans les eaux côtières des comtés de Victoria, Lunenburg, Queens, Shelburne et Yarmouth bien que les poissons se soient montrés d'une taille quelque peu inférieure à celle des autres années, et plutôt moins abondants. Toutefois, il s'est pris de très gros thons, le plus remarquable l'ayant été à Shelburne d'un poids de 864 livres. Les espadons ne se sont pas pêchés en grand nombre dans les eaux du Cap-Breton, la température s'y étant révélée défavorable à la pêche à la ligne. Le plus gros individu capturé à la ligne donna un poids de 295 livres. La pêche du bar rayé donna lieu à une fructueuse pêche sportive à Annapolis Royal où la pêche s'est pratiquée d'une façon assidue pendant la saison. La pêche du colin

ne s'est pas exercée avec autant de succès qu'en l'année antérieure, les colins ne s'étant pas montrés en surface ni en quantités susceptibles d'être perçues sur la côte comme à l'ordinaire.

Nouveau-Brunswick

Baie de Fundy.—La pêche du saumon à la ligne ne se pratique pas d'une façon intensive en cette région mais un très petit nombre de saumons furent capturés dans les rivières Salmon et Sainte-Croix. La pêche des saumons lacustres dans les lacs Chamcook a manifesté une amélioration et 176 poissons, d'un poids moyen de $2\frac{1}{2}$ livres chacun, furent capturés contre 132 d'un poids moyen de 2 livres en l'année antérieure. La pêche de l'achigan noir dans le lac Wheaton fut de même satisfaisante, de belles prises de gros achigans noirs ayant été réalisées pendant les mois d'été.

Pêche sportive en eau profonde: Le colin fut le seul poisson de mer qui ait donné lieu à la pêche à la ligne; les prises en furent d'environ 3,000 livres, surtout réalisées au large du comté de Charlotte.

Arrondissement oriental.—Dans tout cet arrondissement, les conditions se sont révélées plus propices à la pêche à la ligne qu'en 1937 parce qu'il y est survenu des pluies fréquentes et que le débit de l'eau dans les rivières s'est maintenu abondant pendant toute la saison. Il n'y fut pas signalé non plus l'extrême chaleur sans pluie qui s'était fait sentir en août et en septembre de l'année antérieure et qui avait tant contrecarré la pratique de la pêche de la truite à la ligne. La pêche du saumon à la ligne dans la rivière Ristigouche et ses tributaires s'est révélée un peu plus fructueuse qu'en 1937, le nombre des poissons capturés y ayant été de 2,910 contre 2,546. Dans la rivière Jacquet, 132 saumons furent capturés contre 130 l'année antérieure. En la région de Bathurst, y compris des rivières Tétagouche, Middle, Little et Nipisiquit, 461 saumons furent capturés, soit 142 de plus qu'en 1937. La seule rivière du comté de Northumberland où se pratique la pêche du saumon à la ligne est la Tabusintac et dans ce cours d'eau pendant les mois de septembre et d'octobre, 83 saumons adultes et 27 saumoneaux furent capturés contre 242 en l'année antérieure. La principale pêche à la ligne en cette rivière, toutefois, est celle qui s'y exerce pour la capture des saumons de printemps qu'on prend à la pêche volante à la mouche montée sur des hameçons sans entaille. Les saumons ainsi capturés, 830, furent immédiatement remis en liberté. La pêche de l'année d'avant n'avait produit que 392 poissons.

La pêche de la truite à la ligne s'est pratiquée dans des conditions excellentes dans les plus grandes rivières et leurs affluents, propres aux comtés de Ristigouche, de Gloucester et de Northumberland. Les nombreux petits cours d'eau y donnèrent lieu aussi à d'excellentes prises, des conditions hydrographiques et climatiques plus favorables ayant contribué à ce résultat. Les cours d'eau de ce groupe furent les rivières Eel, Charlo, Louiston, Middle, Little, Tétagouche, Nigado, Pokemouche, Tracadie, Caraque, Bartibogue, Baie-du-Vin, Eskedelco, des Caches, Burnt-church, Blanc et Napan.

Dans les comtés de Kent et de Westmorland, des conditions similaires se firent sentir dans les principaux cours d'eau fréquentés par les truites et une plus fructueuse pêche de truite y fut réalisée qu'en l'année antérieure.

Arrondissement continental.—Les conditions hydrographiques et climatiques y furent avantageuses et en aucune période le débit de l'eau ne s'est montré insuffisant pendant la saison de pêche à la ligne ni ne s'est montré trop abondant pour affecter défavorablement cette pêche dans le fleuve Saint-Jean ou dans la Miramichi.

Les prises de saumons adultes et de saumoneaux dans le fleuve Saint-Jean furent inférieures à celles de 1937. Dans la Miramichi, le nombre de saumons capturés s'accrut mais on signale un faible décroissement dans les prises de

saumoneaux. L'augmentation dans la quantité de saumon pêchée est attribuable à la pratique d'une pêche plus intensive du saumon noir, 356 permis ayant été délivrés pour cette pêche qui s'exerce à l'aide de hameçons sans entaille contre 237 permis émis en 1937. La pêche des saumons argentés fut fructueuse en juillet et septembre.

Dans la rivière Nashwaak, les prises se sont révélées inférieures à celles de 1937, soit 85 saumons adultes et saumoneaux contre 132. La fosse ou bassin de l'île Hartt, qui l'année dernière n'avait pas donné lieu à une aussi fructueuse pêche à la ligne qu'à l'ordinaire, s'est de nouveau révélée déficitaire en poisson. Dans le fleuve Saint-Jean, il s'est capturé moins de poissons dans les fosses ou bassins Hartland, Bristol et Bath.

Dans la rivière Tobique, les prises se sont chiffrées à 806 saumons et à 113 saumoneaux. En 1937, ces prises avaient été de 623 saumons et de 595 saumoneaux. Dans la rivière Salmon, il s'est capturé moins de saumons qu'en l'année antérieure.

Le nombre global de saumons adultes et de saumoneaux capturés à la ligne dans les principales rivières se décompose comme suit:

	1938		1937	
	Saumons	Saumoneaux	Saumons	Saumoneaux
Régime du fleuve Saint-Jean.....	1,146	238	1,316	1,349
Régime de la Miramichi.....	8,255	9,549	5,192	9,818

De ces quantités, la Miramichi Sud-Ouest produisit 6,224 saumons et 6,661 saumoneaux et la Miramichi Nord-Ouest, 1,871 saumons et 2,319 saumoneaux.

La pêche de la truite s'est révélée plus fructueuse qu'en 1937, les prises s'y étant accrues de 2,500 livres.

Ile du Prince-Edouard

La pêche à la ligne dans les étangs et ruisseaux de l'Ile du Prince-Edouard s'est montrée fructueuse pendant la première moitié de la campagne mais s'est ralentie au fur et à mesure de l'élévation de la température de l'eau. La pêche de la truite de mer à la ligne fut fructueuse pendant toute la saison. De fortes quantités de truites furent perçues sur les frayères après la clôture de la campagne de pêche.

En Prince-Ouest, pendant la première partie de la campagne, de très belles captures de truites furent réalisées dans tous les ruisseaux et les étangs mais lorsque survint le temps chaud, la pêche y devint médiocre. Les conditions hydrographiques y furent favorables à la pêche de la truite et du saumon et on y a constaté une abondante remontée migratrice de ces poissons.

Dans la rivière Dunk, comté de Prince-Est, un très petit nombre de truites adultes se sont montrées pendant la campagne de pêche mais il y eut une abondance de jeunes truites. Dans les autres cours d'eau de cette région, les prises ont peu varié par rapport à celles de 1937.

Dans la région septentrionale de Queens, de nombreux contingents de truites migratrices furent signalés pendant toute la saison dans les plus importants cours d'eau et la pêche en fut fructueuse dans tous les étangs de moulins et de scieries. Les conditions de la pêche à la ligne se sont montrées exceptionnellement favorables dans le cours supérieur de la rivière Hillsboro et elle fut très fructueuse dans la première moitié de la saison à la pointe Blooming. La pêche de la truite arc-en-ciel fut des plus médiocres dans le lac Glenfinnan.

En la région méridionale de Queens, il s'est produit une très abondante remontée migratrice de truites de mer dans toutes les rivières. La pêche dans

les étangs de moulins et de scieries s'est montrée abondante en la première moitié de la campagne mais se mit à fléchir au fur et à mesure du rechauffement de l'eau. Les conditions de la fraie furent favorables. Il s'est réalisé d'assez bonne pêche dans les étangs McRae, McPherson et McLeod et les conditions de l'eau et de la ponte furent favorables en chacune de ces nappes d'eau. Il se fit aussi de bonnes pêches dans les rivières Montagne, Brudenelle, Sturgeon, Murray et Belle. Dans la rivière Vernon, la pêche s'est révélée médiocre.

En la région septentrionale de Kings, les conditions de l'eau et de la pêche à la ligne se sont montrées favorables et il s'est opéré de belles prises dans la rivière Fortune, dans l'étang Big, dans les rivières Morel et Naufrage ainsi que dans le lac East et l'étang Black. Le parc de capture de truites ne fut pas mis en exploitation à la rivière Fortune de sorte qu'il est difficile de se rendre compte du nombre de truites qui ont remonté cette rivière pour y frayer mais un grand nombre de truites femelles adultes furent prises dans le cours supérieur de la rivière pendant les jours antérieurs à la clôture de la saison de pêche. Les saumons ne se sont pas montrés aussi abondants dans la rivière Morel qu'en 1937, 443 de ces poissons y ayant été capturés à l'aide de la madrague mouillée pour la cueillette des œufs de saumons. En 1937, 909 individus reproducteurs avaient été capturés au moyen de cette madrague. Une pêche sans précédent fut réalisée à l'étang Big pendant la dernière moitié de mai, époque où un sportif captura une truite d'un poids approximatif de huit livres et trois-quarts.

SERVICE DE POLICE DES PÊCHERIES

Les navires de police de pêche le *Arras* et le *Arleux*, le premier sous le commandement du capitaine H. P. Cousins, et le dernier sous le commandement du capitaine R. I. Swansburg se sont trouvés activement engagés dans l'exercice de la police des pêcheries le long de la côte atlantique de la division pendant toute l'année et y ont rendu les services les plus utiles.

Le *Arras* fut utilisé, du 1er au 20 janvier, comme navire ravitailleur affecté aux flottilles de pêche hivernale ayant comme bases d'opération Canseau, Petit-de-Grat, Arichat et les environs. Les services, accomplis par ce navire à titre de ravitailleur, furent hautement appréciés par les pêcheurs de ces localités. Deux hommes, sur le point de se perdre dans une barque de pêche désemparée furent secourus le 5 janvier au large de l'île Green et la barque fut ramenée au havre d'attache et le jour suivant une autre barque de pêche désemparée fut remorquée sans dommages au port de Canseau.

Sur la demande de l'Office des Recherches sur les Pêcheries, le *Arras* fut mis à la disposition de cette institution depuis le 22 janvier jusqu'au 3 février en vue de lui permettre de conduire des recherches hydrographiques au large de la côte extérieure de la Nouvelle-Ecosse. Du 4 février à la fin de mars, le navire fut affecté à la police des pêcheries entre Halifax et le cap Sable à titre d'agent de répression des contraventions aux dispositions du règlement relatif à la pêche du homard, et d'agent de sauvegarde des eaux territoriales contre les empiétements des navires étrangers. On l'utilisa aussi au bris de la glace en vue de dégager les navires de pêche qui s'y trouvaient encastrés. Depuis le 1er avril jusqu'au 13 avril, il exerça sa police entre Halifax et Canseau. Il fut de même affecté au bris de la glace à Country Harbour et à Spanish Bay pour le compte des pêcheurs locaux. Le *Arras* fut désarmé à Yarmouth où il resta immobilisé du 18 avril au 18 mai pour y subir l'inspection et les réparations annuelles puis il reprit son service entre Yarmouth et Halifax.

Comme dans les années antérieures, le *Arras* fut chargé de tenir compagnie à la flottille de pêche sur les Grands Bancs pendant les mois d'été. Il quitta Halifax le 14 juin et arriva à Burin, Terre-Neuve, le 17 juin, date à laquelle il entra en contact avec la flottille de pêche de Lunenburg. Pendant son séjour sur les Grands Bancs, il fournit par radiodiffusion aux unités de la flottille des

renseignements sur les conditions de la température, et de la glace et rendit, par l'agence du médecin monté à son bord, des services médicaux et chirurgicaux, tels qu'exigés, aux membres des équipages des navires de la flottille. En ce qui concerne les travaux du navire sur les Grands Bancs le capitaine Cousins fait les commentaires suivants:

"Pendant la saison d'été, 27 navires de pêche de Lunenburg se sont, livrés à des exploitations sur les Grands Bancs. Le médecin du bord donna 426 traitements médicaux. Les prises, réalisées par la flottille de pêche de Lunenburg, furent en moyenne de 2,500 à 3,000 quintaux de poisson par navire, ce résultat s'étant révélé le plus fructueux depuis nombre d'années.

Il y eut aussi en exploitation sur les Grands Bancs et sur la côte du Groenland 20 chalutiers français et 30 chalutiers portugais".

Le *Arras* quitta les eaux de Terre-Neuve le 27 août pour retourner à Halifax où il reprit l'exercice de la police des pêcheries le long de la côte. Il contribua aussi à l'organisation de l'exposition du comté de Lunenburg qui eut lieu à Bridgewater ainsi qu'à l'Exposition de Pêche de Lunenburg qui fut tenue à Lunenburg même. Le *Arras* fut chargé d'accompagner la goélette *Bluenose* et de lui servir de navire ravitailleur pendant la durée des courses internationales de goélettes qui eurent lieu au large de Boston et de Gloucester à l'automne.

De retour à Halifax le navire cingla le 11 novembre vers Canseau pour y reprendre sa charge de navire ravitailleur pour le compte des flottilles de pêche hivernale en activité à hauteur de Canseau, Petit-de-Grat et d'Arichat. Pendant l'année, le navire consacra 182 jours en mer et parcourut 10,802 milles.

Le *Arleux*, depuis le commencement de l'année jusqu'au 8 février, fut affecté sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, à la protection des pêcheries de homard, s'étant employé surtout à la mise en vigueur de la taille-limite. Il s'efforça aussi de se tenir au courant des mouvements des navires étrangers dans les limites des eaux territoriales tout en s'employant à briser la glace en divers lieux pour dégager les navires de pêche qui s'y trouvaient encastrés de façon à leur permettre de se rendre aux lieux de pêche ou de regagner leur port ou havre d'attache. Ce navire fut désarmé à Lunenburg où il resta immobilisé du 9 février au 24 mars pour y subir l'inspection et les réfections annuelles.

Une fois remis en forme, le *Arleux* fut envoyé le long de la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse où il s'occupa jusqu'au 24 avril à briser la glace aux endroits exigés aussi bien qu'à mettre en vigueur les dispositions du règlement relatif à la pêche du homard. Comme dans les années antérieures, le navire fut appelé à sauvegarder la pêcherie du homard dans le détroit de Northumberland où il fut ainsi occupé du 25 avril au 13 mai. A l'achèvement de ses travaux en cette localité, le *Arleux* prit la direction du Cap-Breton où il fut employé pendant deux semaines à la localisation et à la délimitation des emplacements de pêche à la madrague à Middle-Head, Ingonish et Arichat. Des opérations de police eurent lieu du 27 mai au 1er juillet le long des côtes est et sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse; puis le navire reprit ses travaux dans le détroit de Northumberland et en ressortit pour surveiller la côte atlantique de la Nouvelle-Ecosse du 12 juillet au 3 août. Du 4 août au 3 octobre, le navire parcourut les eaux du détroit de Northumberland pour y mettre en vigueur le règlement de pêche au homard en consacrant une attention toute particulière à la sauvegarde des homards chargés d'œufs aussi bien qu'au contrôle de la délivrance des permis de pêche au homard.

Du 4 octobre à la fin de l'année, le *Arleux* conduisit des travaux de police générale le long de la côte atlantique de la Nouvelle-Ecosse en surveillant les opérations effectuées par les pêcheurs de pétoncles et de homard et en mettant en vigueur le règlement relatif à la taille-limite des homards dans l'arrondissement n° 4 après l'ouverture de la saison de pêche du homard le 1er décembre.

Le *Arleux* est muni d'un bateau à moteur rapide et, ce bateau, en travaillant de conserve avec le navire ravitailleur, constitua un facteur important dans la répression de la pêche illicite du homard. Le bateau à moteur seul parcourut 1,865 milles et aida l'équipage du *Arleux* à saisir et à détruire un nombre considérable d'engins mouillés illicitement. Pendant l'année, le *Arleux* a passé 191 jours en mer et a parcouru 9,830 milles.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES

Au Cap-Breton, le navire de police affrété, *Cabar Feidh*, fut de nouveau affecté à la surveillance de l'arrondissement de pêche au homard 6A du 16 mai au 16 juillet. Le bateau parcourut 936 milles en contrôlant la délivrance des permis et en perquisitionnant les bateaux à la recherche de homards sous-minimaux. Les services qu'il rendit se sont révélés très satisfaisants.

Le long du rivage oriental de la province, le service de surveillance fut exercé pendant l'année par le navire *Venning* et le navire *Gilbert*, tous deux possédés par le département, ainsi que par les bateaux affrétés *Marmat*, *Daisy L.* et *Elsie*.

Le *Venning* entreprit ses travaux de surveillance le 30 mai et les poursuivit jusqu'à sa mise en immobilisation pour l'inspection et les réfections annuelles, le 15 mars 1939. Par suite de l'inachèvement des réparations, ce bateau tarda à reprendre son service. Il se rendit à Newcastle le 9 juin et resta en service au Nouveau-Brunswick jusqu'au 2 août, date à laquelle il revint dans les eaux de la Nouvelle-Ecosse. Après l'accomplissement de certains travaux généraux de surveillance, il fut affecté à la répression de la pêche illicite du homard à l'est de la limite de l'Arrondissement de pêche automnale du Homard n° 8. Une fois ce travail achevé, le *Venning* revint au comté de Halifax et fut affecté à la surveillance pendant la saison ouverte de l'Arrondissement n° 4. Il parcourut pendant l'année un total de 7,590 milles.

Le *Gilbert* fut mis en service le 14 avril et après avoir été affecté à la surveillance de la pêche du homard dans l'Arrondissement n° 7 à l'ouverture de la saison, cingla vers la Baie-des-Chaleurs le 21 mai pour revenir le 19 juillet. Il fut ensuite affecté d'une façon continue à la surveillance sur la ligne de démarcation des Arrondissements n° 7 et 8 jusqu'au 6 octobre; après quoi il partit pour Port-Bickerton, comté de Guysboro, pour servir de navire ravitailleur à la flottille de pêche en exercice en cette localité. Ce bateau fut désarmé à Halifax le 20 janvier 1939. Il avait parcouru un total de 7,960 milles dans la pratique de ses travaux de surveillance.

Le bateau affrété *Marmat* fut en service du 3 mai au 22 octobre. Il fut affecté d'une façon continue à la surveillance du détroit pour y contrôler les exploitations de pêche au filet et pour réprimer la pêche illicite du homard depuis la pointe Malagash jusqu'à Mulgrave.

Le *Daisy L* fut en exercice du 8 août au 8 octobre et parcourut 956 milles. Les régions qui furent l'objet de sa surveillance furent particulièrement la Pointe Malagash, Wallace, l'île Oak, et le rivage du comté de Cumberland jusqu'au cap McIvor.

Le *Elsie* fut en service du 8 août au 17 septembre et parcourut une distance de 1,246 milles. Ce bateau fut surtout affecté à la surveillance de l'Arrondissement de pêche au homard n° 8 pour y contrôler les exploitations de pêche.

Le *Arleux* fut affecté, en trois périodes, à la surveillance de l'arrondissement, à savoir: du 28 juin au 16 juillet; les 3 et 4 août; et du 3 au 6 octobre. La distance parcourue par ce navire fut de 1,119 milles et celle parcourue par son bateau auxiliaire, de 495 milles.

Le garde-pêche adjoint de l'île Pictou ainsi que le garde-pêche adjoint de la baie Tatamagouche assurèrent chacun les services d'un bateau à moteur, services qui se sont dans les deux cas révélés des plus efficaces.

Dans l'arrondissement occidental, le service de surveillance fut exercé par les bateaux du département, *Capelin* et *A. Halkett*, assistés des unités affrêtées à Yarmouth, Clark's Harbour, Wood Harbour et Chester.

Le *Capelin* s'est livré, d'une façon générale, à la surveillance des eaux de la côte de la Nouvelle-Ecosse depuis Pubnico jusqu'au fond de la baie de Fundy. Au commencement de l'année ce bateau fut mis en stationnement à Westport, pour servir de ravitailleur aux flottilles de pêche hivernale de l'aiglefin en exercice dans les environs et il s'employa énergiquement aussi à la mise en vigueur du règlement relatif à la taille-limite du homard. Ce bateau fut immobilisé à Métégan au 28 février au 2 mai pour y subir l'inspection et les réfections annuelles. En entrant de nouveau en service, le bateau parcourut les eaux de la baie Sainte-Marie, en exerçant la surveillance sur les barques de pêche pour s'assurer que les homards sous-minimaux étaient remis à l'eau. Puis il s'employa à la surveillance des eaux du fond de la baie de Fundy. Plus tard une période considérable de temps fut consacrée dans la baie Sainte-Marie et dans les environs à la sauvegarde du homard. Les bateaux-viviers, les barques et les parcs furent perquisitionnés pendant toute la saison en vue de la recherche de homards illicites. Pendant l'année, douze barques de pêche et deux goélettes furent assistées et remorquées en lieu sûr. Deux hommes en dérive dans un dori pendant la tempête qui sévit le 1er décembre furent sauvés et débarqués à Westport.

Le *Capelin* parcourut 6,389 milles, détruisit 169 casiers à homard, 125 bouées, 2,285 brasses de cordage illicitement tendu et remit en liberté 151 homards.

Le *A. Halkett* au commencement de l'année fut affecté au contrôle de la délivrance des permis de pêche au homard aussi bien qu'à la mise en vigueur du règlement régissant la taille-limite des homards. Il s'est aussi occupé à prévenir la possession de homards chargés d'œufs. Ce bateau fut immobilisé du 28 février au 16 avril pour subir l'inspection et les réfections annuelles. Après être de nouveau entré en service, il parcourut les eaux de la baie Mahone pour y mettre en vigueur les règlements relatifs à la pêche des pétoncles et s'employa pendant les fins de semaine dans l'estuaire de la rivière Medway à prévenir la pêche illicite du saumon. Il prêta main-forte au comité international de la pêche du thon à la ligne à Liverpool durant la dernière moitié d'août ainsi qu'au comité de l'exposition de Bridgewater aussi bien qu'au comité de l'exposition de pêche de Lunenburg, en septembre. Un grand nombre de barques de pêche au homard furent abordées en vue de l'examen des prises et les parcs à claire-voie, appartenant aux négociants et aux pêcheurs, furent inspectés en vue d'y assurer la mise en vigueur du règlement relatif à la taille-limite des homards.

Le *A. Halkett* parcourut 4,964 milles pendant la campagne de surveillance, saisit 74 casiers à homard, 487 brasses de cordage et remit en liberté 129 homards. Il porta secours à deux goélettes et à nombre de barques.

Les bateaux affrétés, en exercice dans les environs de Yarmouth, de Clark-Harbour, de Wood-Harbour et de Chester rendirent des services satisfaisants et les travaux accomplis par eux servirent à réprimer la pêche illicite du homard.

Nouveau-Brunswick

Dans le secteur de la baie de Fundy, propre à la province, le service habituel de surveillance en mer fut exercé pendant l'année. Le *Gannet Rock II*, un splendide nouveau bateau d'une grande rapidité, fut en service à Grand-Manan pendant l'année toute entière, et parcourut 6,537 milles. En conséquence des travaux efficaces accomplis par ce bateau, il n'y eut presque aucune tentative de pêche illicite du homard à Grand-Manan. Les autres règlements furent de même parfaitement observés par suite de la surveillance efficace exercée par ce bateau.

Le *Thresher* fut en service toute l'année et parcourut 10,707 milles. Le *Thresher* est le bateau de surveillance générale affecté à toute la baie de

Fundy et il s'est révélé très utile en se portant au secours des bateaux à moteur de pêche désarmés, en conduisant aux îles les médecins réclamés auprès de personnes nécessiteuses en état de maladie, en amenant ces dernières aux hôpitaux quand leur condition nécessitait un traitement dans ces institutions.

Deux petits bateaux affrétés furent aussi employés. L'un d'entre eux fut mis en service dans la baie Maces et l'autre à Grand-Manan. Les services, rendus par ces unités, se sont révélés satisfaisants et servirent à réprimer toutes tentatives de pêche illicite du homard.

Le long de la côte orientale de la province, quatre bateaux affrétés, à savoir: le *Gulf Rover*, le *Gulf Racer*, le *Gulf Ranger* et le *Gulf Raider* ainsi que le bateau de surveillance *Brant* furent utilisés pendant toute la campagne. Le *Gulf Raider* fut mis en service pendant environ un mois à l'Île du Prince-Edouard. En sus, les bateaux ordinaires, le *Gilbert* et le *Venning* furent utilisés à la surveillance de la pêche du saumon pendant environ un mois et demi chacun, le premier sur la Ristigouche pour y faire observer la période prohibée hebdomadaire et aider au remorquage des radeaux-pontons à saumons jusqu'à l'étang de New-Mills, le deuxième sur la Miramichi pour surveiller la limite de pêche du saumon au filet dérivant. Le *Arleux* prêta aussi main-forte à la surveillance de la limite de pêche au homard dans la Rivière-aux-Anguilles.

Les bateaux utilisés localement furent affectés à la surveillance des pêcheries du saumon, du homard, de l'huître et de l'éperlan.

Le tableau suivant donne les dates de la durée de mise en service des bateaux affrétés et les distances que ces derniers ont parcourues:

Désignations des bateaux	Dates de mise en service	Distances parcourues
<i>Gulf Ranger</i>	26 avril—12 novembre	9,777 milles
<i>Brant</i>	26 avril—23 novembre	2,850 "
<i>Gulf Rover</i>	27 avril—12 novembre	6,247 "
<i>Gulf Raider</i>	25 mai —11 novembre	6,390 "
<i>Gulf Racer</i>	23 mai —30 novembre	7,180 "
		32,444 "

Ile du Prince-Edouard

Huit bateaux de surveillance furent affectés pendant l'année dernière à la surveillance des pêcheries en cet arrondissement et furent répartis comme suit: en Prince-Ouest, 3; en Prince-Est, 1; en Queens, 3; et en Kings, 1. Ces bateaux ont aussi prêté main-forte au *Arleux* et au *Gulf Raider* à l'occasion pendant la campagne.

Les bateaux affrétés *Langholm* et *Dolphin* exercèrent la surveillance dans le comté de Prince depuis le cap Nord jusqu'à la pointe Ouest, le *Dolphin* ayant été en service entre le 29 avril et le 31 mai, date à laquelle le *Langholm* fut affrété pour rester en service jusqu'au 20 novembre. Un parcours total de 7,081 milles fut effectué par ces deux bateaux qui ont opéré les saisies suivantes: 483 casiers à homard, 4,865 brasses de cordage et 391 livres de homard. Des résultats très satisfaisants furent réalisés par la mise en exercice de ce service.

Le bateau affrété *H.M.C.* fut affecté à la baie Cascumpec le 12 juillet et y resta en exercice de surveillance jusqu'au 26 novembre. Ce bateau parcourut quelque 3,154 milles et opéra les saisies suivantes: 203 casiers à homard, 1,960 brasses de cordage, 273 livres de homard et 1 dori. Dans la surveillance de la baie de Cascumpec, ce bateau donna les résultats les plus satisfaisants.

Le bateau affrété *Girl Pat* fut affecté à la surveillance de la baie de Richmond entre le 1er août et le 31 octobre; il y parcourut avec de bons résultats un total de 3,484 milles et y saisit 78 casiers à homard et 450 brasses de cordage.

Le bateau affrété *Beulah* parcourut 1,851 milles dans l'exercice de la surveillance en la région Malpèque-Nord entre le 5 juillet et le 4 octobre et il y opéra les saisies suivantes pendant la période de sa mise en service: 461 casiers à homard, 4,905 brasses de cordage et 396 livres de homard.

Le bateau affrété *Seabird* pratiqua une surveillance active en la région Malpèque-North entre le 1er août et le 30 septembre et y parcourut 1,591 milles. Il saisit 17 casiers et 140 brasses de cordage.

Le *Capitol* et le *Velox* surveillèrent la région Victoria-Georgetown, le premier ayant été en service entre le 23 juin et le 24 juillet, date à laquelle le nouveau bateau du département *Capitol* entra en fonctions pour y demeurer jusqu'au 2 novembre. Entre le 3 et le 15 novembre, l'équipage du *Capitol* fut affecté au désarmement de ce navire pour l'hiver. Un total de 7,355 milles fut parcouru par les deux bateaux qui opérèrent les saisies suivantes: 211 casiers à homard, 1,942 brasses de cordage, 136 livres de homard et le filet flottant à saumon et une pièce de filet à hareng.

Le bateau affrété *B et B* exerça la surveillance d'une façon satisfaisante entre Souris et Georgetown du 1er août au 31 octobre. Ce bateau parcourut un total de 2,655 milles et opéra les saisies suivantes: 471 casiers, 2,205 brasses de cordage et 1,775 livres de homard.

Le *Arleux* exerça des travaux de surveillance d'une manière des plus satisfaisantes dans le détroit de Northumberland par intervalles entre le 27 avril et le 30 septembre. Dans le cours de ses travaux de surveillance, ce bateau saisit 59 casiers et 16 homards chargés d'œufs. Grâce aux efforts de ce navire et de son équipage, deux poursuites en justice furent intentées contre des personnes domiciliées dans le comté de Prince-Est trouvées en possession de homards chargés d'œufs. Le contrôle de la délivrance des permis et la garde des homards œuvés, deux facteurs importants dans la protection du homard, furent effectués avec succès par ce bateau.

Le bateau du département *Gulf Raider* fut chargé de la surveillance de la limite de pêche de North Point dans le comté de Prince-Ouest entre le 28 mai et le 14 juin. Dans la répression de la pêche illicite entre les arrondissements n° 7 et 8, les services de ce bateau se sont révélés des plus efficaces.

Iles-de-la-Madeleine

Le service de surveillance aux Iles-de-la-Madeleine est assuré par des navires à moteur solides possédés et mis en opération par les inspecteurs de pêche en exercice dans les îles et assistés d'agents employés provisoirement. Les lagunes, formées par une multitude de barres de sable, rattachant les diverses îles entre elles, constituent des réserves de homards et exigent une surveillance assidue pendant la saison prohibée. L'inspecteur de la région septentrionale de l'archipel a aussi le devoir de pratiquer la surveillance de l'île Bryon et du Rocher-aux-Oiseaux. Grâce aux efforts de ces agents, la pêche illicite du homard ne s'y pratique pour ainsi dire plus depuis quelques années.

Région du Golfe

Un service efficace de surveillance dans la région du golfe de la Division se fait sentir d'une façon absolue par suite de la diversité des conditions de pêche qui y existent. Il importe par dessus tout d'y assurer la sauvegarde de la pêcherie du homard. Aussi les bateaux de surveillance dont il a été question sont-ils en tout premier lieu affectés à ce travail. En cette aire, les saisons permises et prohibées pour le homard donnent lieu à un régime de contrôle administratif des plus complexes comportant entre autres choses la surveillance des limites de pêche pour prévenir le transport des homards d'un arrondissement prohibé dans un arrondissement ouvert à la pêche. Des bateaux, dotés d'une

grande rapidité, sont nécessaires pour ce travail particulier et il y a au surplus la nécessité qui s'impose de faire la police de la vaste étendue d'eau, qui se trouve fermée à la pêche du homard après la clôture des saisons de pêche vernale. Les bateaux de surveillance sont aussi utilisés pour la sauvegarde des pêcheries du saumon, de l'huître, de l'éperlan et d'autres poissons et à l'occasion au contrôle de la pêche au filet en certaines aires.

RENDEMENT EN CONSERVES DE HOMARD ET CONTRÔLE SANITAIRE DES CONSERVERIES

Pendant 1938, des permis pour la préparation de conserves de homard et de pâte de homard furent délivrés à 215 fabriques. Sur ce nombre de conserveries patentées, 213 se livrèrent en fait à des opérations contre 239 en 1937, 256 en 1936 et 270 en 1935.

Le tableau suivant donne, par province, la répartition comparative des conserveries:

—	1938	1937	1936	Décroissements	
				1938-37	1938-36
Nouvelle-Ecosse.....	63	72	76	9	13
Nouveau-Brunswick.....	76	78	81	2	5
Ile du Prince-Edouard.....	65	74	84	9	19
Iles-de-la-Madeleine.....	11	15	15	4	4
Totaux.....	215	239	256	24	41

Rendement en conserves de homard.—Pendant 1938, la production globale des conserves de homard dans les provinces maritimes et aux Iles-de-la-Madeleine s'est chiffrée à 91,746 caisses contre 88,181 caisses en 1937, soit un accroissement de 3,565 caisses ou de 4 p. cent.

En comparant le rendement en conserves de 1938 avec ceux des années antérieures, on obtient les résultats suivants:

Années	Rendements en conserves	Accroissements ou décrois- sements	Pourcentages, accroissements ou décrois- sements
	Caisses	Caisses	%
1938.....	91,746		
1937.....	88,181	+ 3,565	+ 4.1
1936.....	87,390	+ 4,356	+ 4.8
1935.....	98,964	— 7,218	— 7.3
1934.....	114,679	— 22,933	— 19.1
1933.....	120,771	— 29,025	— 24.3
1932.....	164,981	— 73,235	— 44.4
1931.....	145,488	— 53,742	— 36.9

Les données statistiques propres à 1938 donnent des accroissements dans le rendement en conserves en Nouvelle-Ecosse, en l'Ile du Prince-Edouard et aux Iles-de-la-Madeleine et un décroissement au Nouveau-Brunswick.

Provinces	1938	1937	Accroissements ou décroissements
	Caisses	Caisses	Caisses
Nouvelle-Ecosse.....	37,838	34,649	+ 3,189
Nouveau-Brunswick.....	23,060	26,957	— 3,897
Ile du Prince-Edouard.....	24,625	20,952	+ 3,673
Iles de la Madeleine.....	6,223	5,623	600
	91,746	88,181	+ 3,651

Le rendement en conserves pour la Nouvelle-Ecosse en 1938 s'accrut de 9.2 p. cent par comparaison au rendement de 1937 et on signale les accroissements et les décroissements suivants par comparaison à la production des années antérieures:

Années	Rendement en conserves	Accroissements ou décrois- sements	Pourcentages Accroissements ou décrois- sements
	Caisses	Caisses	%
1936.....	37,690	+ 156	+ 0.4
1935.....	46,863	+ 9,045	- 19.3
1934.....	50,553	- 12,715	- 25.1
1933.....	50,729	- 12,891	- 25.4

Par comparaison à 1937, le rendement en conserves du Nouveau-Brunswick accuse un décroissement de 3,897 caisses soit 14.4 p. cent et pour les années antérieures les accroissements et décroissements suivants sont signalés:

Années	Rendement en conserves	Accroissements ou décrois- sements	Pourcentages Accroissements ou décrois- sements
	Caisses	Caisses	%
1936.....	20,428	+ 2,632	+ 12.9
1935.....	18,275	+ 4,785	+ 26.0
1934.....	23,815	- 755	- 3.2
1933.....	26,417	- 3,357	- 12.7

Le rendement en conserves de l'Ile du Prince-Edouard fournit un accroissement de 3,673 caisses, soit de 17.5 p. cent. Par comparaison aux autres années, les accroissements et décroissements suivants sont signalés:

Années	Rendement en conserves	Accroissements ou décrois- sements	Pourcentages Accroissements ou décrois- sements
	Caisses	Caisses	%
1936.....	22,345	+ 2,280	+ 10.2
1935.....	25,170	- 545	- 2.2
1934.....	30,214	- 5,589	- 18.5
1933.....	32,895	- 8,270	- 25.1

Aux Iles-de-la-Madeleine, le rendement en conserves pour 1938 fut de 6,223 caisses par comparaison à 5,623 caisses en 1937, soit une augmentation de 600 caisses ou de 10.7 p. cent.

Par comparaison aux autres années, les décroissements et pourcentages de décroissement suivants sont signalés:

Années	Rendement en conserves	Accroissements ou décrois- sements	Pourcentages Accroissements ou décrois- sements
	Caisses	Caisses	%
1936.....	6,927	703	10.1
1935.....	8,656	2,433	28.1
1934.....	10,097	3,874	38.3
1933.....	10,730	4,507	42.0

Pendant la saison vernale de 1938, 71,751 caisses furent préparées par comparaison à 67,224 caisses au printemps de 1937, soit une augmentation de 4,527 caisses ou de 6.7 p. cent. Les chiffres relatifs au rendement en conserves du printemps fournissent les accroissements ou décroissements suivants:

Provinces	Nombre de caisses préparées		Accroissements ou décroissements	Pourcentages Accroissements ou décroissements
	1938	1937		
	Caisses	Caisses	Caisses	%
Nouvelle-Ecosse.....	36,767	34,018	+ 2,749	+ 8.0
Nouveau-Brunswick.....	8,638	10,051	- 1,413	- 14.0
Ile du Prince-Edouard.....	20,469	17,531	+ 2,938	+ 16.7
Iles de la Madeleine.....	6,223	5,623	+ 600	+ 10.7

Pendant la saison automnale de 1938, le rendement en conserves s'est chiffré à 19,735 caisses par comparaison à 20,917 caisses en 1937, soit une diminution de 1,182 caisses ou de 5.6 p. 100. Les chiffres relatifs au rendement automnal en conserves donnent les accroissements ou décroissements suivants:

Provinces	Nombre de caisses préparées		Accroissements ou décroissements	Pourcentages Accroissements ou décroissements
	1938	1937		
	Caisses	Caisses	Caisses	%
Nouvelle-Ecosse.....	1,079	760	+ 319	+ 41.9
Nouveau-Brunswick.....	14,499	16,728	- 2,229	- 13.3
Ile du Prince-Edouard.....	4,157	3,429	+ 728	+ 21.2

Contrôle sanitaire des conserveries.—En 1938, on a consacré une attention toute particulière au contrôle sanitaire de toutes les conserveries et 1,195 inspections de contrôle furent conduites par 36 agents le nombre moyen de contrôles exercés ayant été de 10 par conserverie.

Boîtes d'un poids déficitaire.—On s'est activement employé à la recherche des boîtes d'un poids déficitaire et le fait que seules 14 caisses de boîtes d'un poids, soupçonné comme étant déficitaire, aient été signalées contre 16 en 1937, 24 en 1936 et 29 en 1935 peut être pris comme indice de la pratique aux conserveries de procédés mieux appropriés. Sur les 14 lots de caisses soupçonnées d'un poids déficitaire, seuls 6 lots furent déclarés comme tels.

Le nombre suivant de caisses furent marquées des mots "Poids déficitaire" en 1938 par comparaison à 1937:

Provinces	1938	1937
Nouvelle-Ecosse.....	Aucune caisse de boîtes de 12 onces. 19 caisses de boîtes de 6 onces. 5 caisses de boîtes de 3 onces.	Aucune caisse de boîtes de 12 onces. 81 caisses de boîtes de 6 onces. Aucune caisse de boîtes de 3 onces.
Nouveau-Brunswick.....	Aucune caisse de boîtes de 12 onces. 32 caisses de boîtes de 6 onces. 10 caisses de boîtes de 3 onces.	Aucune caisse de boîtes de 12 onces. Aucune caisse de boîtes de 6 onces. Aucune caisse de boîtes de 3 onces.
Ile du Prince-Edouard et Iles-de-la-Madeleine.....	Aucune caisse de boîtes de 12 onces. 150 caisses de boîtes de 6 onces. 65 caisses de boîtes de 3 onces.	7 caisses de boîtes de 12 onces. 161 caisses de boîtes de 6 onces. 11 caisses de boîtes de 3 onces.
Totaux.....	Aucune caisse de boîtes de 12 onces. 201 caisses de boîtes de 6 onces. 80 caisses de boîtes de 3 onces.	7 caisses de boîtes de 12 onces. 161 caisses de boîtes de 6 onces. 11 caisses de boîtes de 3 onces.

On n'a signalé en 1938 qu'un seul cas où un fabricant avait laissé la chair de homard séjourner trop longtemps sur les tables avant la mise en boîte. Ce lot fut détenu par l'agent inspecteur de contrôle pour qu'il en fût fait examen ultérieurement et il fut en fin de compte jugé impropre à l'alimentation des hommes.

Classement des conserveries.—Pendant l'année, toutes les conserveries furent classifiées par les inspecteurs de contrôle et une amélioration générale des conditions sanitaires des conserveries n'a pas manqué d'être signalée. Cet état de choses semble témoigner de la part des fabricants de conserves d'une tendance plus accentuée à coopérer avec nos agents en vue de la production de conserves de meilleure qualité. Quatre conserveries au Nouveau-Brunswick furent fermées pour n'avoir pas réussi à obtenir le nombre minimal de points exigé par les règlements.

INSPECTIONS DE CONTRÔLE PAR APPLICATION DE LA LOI RELATIVE À L'INSPECTION DES POISSONS

Les règlements établis par application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons, ont été révisés de bonne heure dans l'année et la portée en a été amplifiée de façon à s'appliquer aux filets de maquereau saumuré, aux harengs étêtés et saumurés et aux harengs parés et saumurés. Plus tard dans l'année, on avisa aux moyens d'assurer, par réglementation, la pratique du contrôle alimentaire des huîtres de choix en forme de coupe et d'étendre l'inspection de contrôle et le classement des éperlans frigorifiés à la côte tout entière du Nouveau-Brunswick. Cette dernière mesure fut prise à la suite de l'expérience acquise dans l'exercice de ce classement et de cette inspection de contrôle sur certains secteurs de la côte orientale dans le cours de l'année antérieure.

Le relevé suivant établit une comparaison entre les travaux accomplis en application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons en 1937 et en 1938:

	1938	1937
Visites éducatives.....	4,595	3,797
Inspections de contrôle des établissements.....	6,328	3,943
Inspections de contrôle des récipients vides.....	311,205	348,005
Inspections de contrôle alimentaire des gasparots saumurés.....	11,970	11,242
Inspections de contrôle alimentaire des harengs saumurés.....	17,814 <i>x</i>	6,278 <i>x</i>
	11,032 <i>y</i>	5,867 <i>y</i>
	78 <i>f</i>	24 <i>f</i>
	10,854 <i>p</i>	6,791 <i>p</i>
Inspections de contrôle alimentaire des harengs étêtés.....	795 <i>x</i>	
	12 <i>y</i>	
Inspections de contrôle alimentaire des maquereaux saumurés.....	54,126 <i>x</i>	41,263 <i>x</i>
	197 <i>y</i>	327 <i>y</i>
	43 <i>f</i>	
	439 <i>p</i>	130 <i>p</i>
Inspections de contrôle alimentaire des filets de maquereau.....	8,148 <i>x</i>	
	6 <i>y</i>	
	129 <i>p</i>	
Inspections de contrôle alimentaire des harengs entiers extra-saurs.....	221,231 <i>b</i>	226,555 <i>b</i>
Inspections de contrôle alimentaire des huîtres.....	21,156 <i>x</i>	17,119 <i>x</i>
	2,530 <i>xx</i>	2,487 <i>xx</i>
	194 <i>y</i>	
Inspections de contrôle des éperlans frigorifiés.....	160,921 <i>z</i>	7,481 <i>z</i>
Inspections de contrôle alimentaire des poissons séchés, livres.....	839,600	2,648,750

(*x*—barils) (*y*—demi-barils) (*f*—quarts-de-barils) (*p*—seaux) (*b*—caisses de 18 livres) (*xx*—caisses d'un boisseau et demi—d'un boisseau et quart ou d'un boisseau) (*z*—caisses de 15 ou 10 livres).

Des récipients et des produits ci-dessus, le surintendant, chargé de l'inspection de contrôle alimentaire des poissons saumurés, déclare que 967 récipients vides durent être refaçonnés et 10,082 être mis au rancart et que les produits suivants durent être reconditionnés pour répondre aux exigences des règlements:

Gasparot.....	60 barils
Hareng.....	796 barils
	189 demi-barils
	64 seaux
Harengs étêtés.....	8 barils
Filets de maquereau.....	50 seaux
Maquereaux.....	1443 barils, 3 demi-barils
Huitres.....	162 barils, 164 caisses
Harengs entiers extra-saurs.....	9,000 caisses

Un certain nombre de réexamens, tel que prévu par la réglementation, furent conduits avec les résultats suivants:

Maquereau.—61 barils de qualité et de poids déficitaires; 38 de qualité déficitaire; 6 barils de qualité déficitaire et de classement déficitaire; 12 barils de classement déficitaire; 21 barils marqués "Tropiques"; 28 barils de poids déficitaire; 29 barils dont le premier examen fut confirmé.

Filets de maquereau.—10 barils de classement déficitaire.

Hareng.—30 barils de qualité déficitaire; 57 barils de qualités mélangées et de classement déficitaire; 11 barils de classement déficitaire; 47 barils marqués "Harengs gras noirâtres".

Les inspections réglementaires de contrôle, conduites par application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons, le sont par les agents en service continu de la Division, assistés d'agents en service provisoire dans les régions les plus productrices de poisson industrialisé. Pendant l'année, cinquante-six agents en service continu furent affectés à ce travail avec l'aide de trente-huit agents en service provisoire. Les services de la plupart de ces derniers furent utilisés en rapport avec le classement des éperlans frigorifiés au Nouveau-Brunswick et cela avec des résultats satisfaisants. Les pêcheurs et les négociants d'éperlan se sont rendus généralement compte que pour rivaliser avec succès sur les marchés étrangers, leurs produits doivent être normalisés et bien que cette rationalisation ne s'applique qu'au classement des éperlans quant à la taille et qu'au marquage des récipients, il n'en demeure pas moins que le présent régime de contrôle constitue une base saine pour la réalisation de produits de qualité uniforme. Des résultats satisfaisants furent de même réalisés en ce qui concerne le classement des huîtres tout aussi bien qu'en ce qui a trait à l'inspection de contrôle du classement des huîtres quant à la taille et du contrôle de l'uniformisation quant à la contenance des récipients.

PÊCHE ILLICITE

Il a été question dans le rapport annuel de 1937 pour la Division des grandes difficultés qu'on avait éprouvées cette année-là à réprimer la pêche illicite du homard en la région du golfe, surtout dans les secteurs contigus aux limites de la saison tardive de pêche au homard tout en ajoutant qu'on pouvait alors avancer avec confiance que les conditions relatives à la pêche illicite s'étaient déjà grandement améliorées. Cette amélioration s'est continuée dans le cours de l'année dernière où il a été signalé des indices sensiblement plus manifestes que par le passé de coopération entre les pêcheurs et les agents du service de surveillance. Les surintendants de pêche, affectés à la police de ces étendues, s'expriment généralement de la façon suivante:

"Aussi longtemps que se feront sentir des conditions économiques contraires, il y aura des tentatives de pêche illicite. Seulement, par suite des travaux d'organisation syndicale et des œuvres éducatives conduites dans les divers centres et chefs-lieux de pêche, il est devenu plus facile que par le passé d'obtenir l'appui des pêcheurs bien pensants dans la mise en vigueur des règlements. Le saumon, l'éperlan, le homard et l'huître sont des produits toujours susceptibles d'écoulement sur le marché

de sorte qu'ils constituent une forte incitation à la pratique de la pêche illicite mais cette tendance a été réduite au minimum par suite de l'exercice d'une surveillance vigilante. Dans l'ensemble, les règlements de pêche ont été observés d'une façon encourageante pendant la dernière campagne de pêche. Nombre de tentatives d'infractions ont été réprimées avec succès dès l'origine par l'action coopérative des organismes de surveillance en exercice sur terre et sur mer, de sorte qu'on peut affirmer que pendant l'année les règlements ont été mis en vigueur d'une façon efficace."

La coordination des moyens d'action des organismes de surveillance sur terre et sur mer dans les régions où dans le passé les plus grandes difficultés avaient été éprouvées de la part des braconniers, s'est révélée des plus effectives. Le nombre de poursuites en justice et de confiscations, par province, en 1938, se décompose comme suit:

	Poursuites judiciaires	Confiscations
Nouvelle-Ecosse.....	115	373
Nouveau-Brunswick.....	81	352
Ile du Prince-Edouard.....	42	80
Ile-de-la-Madeleine.....	néant	1
	238	806

USINES D'UTILISATION DES ISSUES DE POISSON ET DE POISSONS COMMUNS

Pendant l'année, vingt fabriques dans la Division produisirent des farines et des huiles de poisson. Sur ce nombre, treize usines se trouvaient en Nouvelle-Ecosse et sept sur la côte de la baie de Fundy, propre au Nouveau-Brunswick. Les relevés statistiques, en provenance de ces usines, servent à indiquer que les quantités suivantes de farine et d'huile de poisson ont été produites:

	Quantités	Valeurs
Farine de poisson.....	3,138 tonnes	\$ 379,529
Huile de morue.....	30,099 gallons	14,954
Huile médicinale.....	40,784 gallons	21,258
Huile commune.....	24,436 gallons	14,204
Huile de hareng.....	92,243 gallons	24,482
Foies de flétan.....	17,220 lbs	5,166
Farine de goémon.....	29½ tonnes	1,685
Farine de varech.....	22 tonnes	1,100
Ecailles de hareng.....	26½ tonnes	771

(Ces chiffres comportent la production des usines mais ne fournissent pas la quantité totale d'huile produite dans la Division).

PERTES DE VIES

Il est navrant d'avoir à signaler que dix-neuf pêcheurs perdirent la vie en mer pendant l'année. Sur ce nombre, dix-sept étaient originaires de la Nouvelle-Ecosse et deux du comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick.

PERTES D'ENGINS

La valeur approximative des engins de pêche détruits dans la Division par suite d'accidents et de tempêtes pendant l'année fut supérieure à \$375,000. Les pertes les plus lourdes furent subies dans la région sud-ouest de la Nouvelle-

Ecosse et furent provoquées par la destruction de casiers de barques et d'engins de pêche au homard dans le cours de la violente tempête de décembre à laquelle il a déjà été fait allusion ainsi que sur la côte orientale du Nouveau-Brunswick et en l'Île du Prince-Edouard où une tempête aussi violente causa beaucoup de dégâts en la dernière moitié de novembre. Aucun secteur de la Division n'a échappé aux dommages provoqués par les tempêtes qui furent fréquentes pendant toute la campagne de pêche.

PRIME À LA DESTRUCTION DES PHOQUES COMMUNS

La prime à la destruction des phoques communs à raison de \$2.50 par museau, dont le versement avait été autorisé en 1938 fut aussi accordée pendant l'année dernière. Le nombre de ces mammifères pennipèdes si nocifs aux pêcheries à l'extermination desquels une prime fut versée, s'est accru de 344 par suite de la plus grande intensité de cette chasse aux Îles-de-la-Madeleine.

Les résultats de la chasse aux phoques communs dans la Division pour les deux dernières années financières se décomposent comme suit:

	1938-39		1937-38	
	Nombre de phoques tués	Montants des primes	Nombre de phoques tués	Montants des primes
Nouvelle-Ecosse.....	2,107	5,267 50	2,336	5,840 00
Nouveau-Brunswick.....	602	1,505 00	642	1,605 00
Île du Prince-Edouard et Îles-de-la-Madeleine.....	1,672	4,180 00	869	2,172 50
Totaux.....	4,381	10,952 50	3,847	9,617 50

SERVICES DE CUEILLETTE DE LA BOITTE

Le service de cueillette de la boîte, en fonctionnement dans la région de Canseau depuis quelques années, a été continué du 25 juillet au 29 septembre, sauf du 6 au 14 août, période où le besoin de boîte ne se fait pas sentir. Un total de 20,730 livres de boîte fut recueilli et distribué aux pêcheurs.

Un des traits marquants des opérations de l'année en la région orientale de la province a consisté dans la mise en opération d'un service de cueillette de poissons capturés tardivement à la ligne comme suite à un accord conclu entre la société Maritime National Fish Limited et l'Union Générale des Pêcheurs Maritimes avec l'assistance du département et du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

En dépit de conditions climatiques très défavorables et de l'apparition tardive des squales sur les fonds de pêche côtiers aussi bien que par suite du manque d'espace d'emmagasiner de la boîte et de la glace aux ports d'escale, l'entreprise fut considérée comme entièrement bienfaisante à nombre des pêcheurs côtiers. Le service commença le 1er octobre et fut continué jusqu'au 15 janvier. Deux semailles solides furent affectées à la cueillette pendant toute la campagne de pêche et un autre bateau de plus faibles dimensions fut affecté à la pratique de cueillettes locales au fur et à mesure des besoins. Les ports d'escale furent Petit-de-Grat, Canseau, Dover, Port-Félix, Larry's River, Anse Charlo, New-Harbour, Coddles-Harbour, Drumhead, Port-Bickerton et Marie-Joseph. Le poisson fut livré à l'entrepôt frigorifique de la United Maritime National à Halifax, les filiales de l'Union Générale des Pêcheurs Maritimes s'étant chargées des achats et des chargements aux ports éloignés et la société en question ayant vu à fournir les caisses et à expédier la glace et la boîte aux ports de pêche. Un total de 1,478,943 livres de poisson fut transporté pendant la période de cueillette.

Ce service a eu pour effet d'activer sensiblement l'intérêt à la pêche côtière d'automne et d'hiver tout en encourageant les pêcheurs à se pourvoir de bateaux et d'engins mieux appropriés en vue de poursuivre leurs exploitations à une époque où ils devraient rester nécessairement oisifs.

FLOTILLES DE PÊCHE

La flotille saunière de pêche de Lunenburg entreprit trois expéditions régulières à destination des Grands Bancs et les déchargements de poisson qu'elle opéra furent quelque peu plus considérables qu'en 1937, année où elle avait réalisé la plus forte production depuis nombre d'années. Vingt-huit navires se sont livrés à ce mode de pêche par comparaison à vingt-cinq navires. Le tableau suivant établit une comparaison entre les prises réalisées dans le cours des trois expéditions aux Grands Bancs:

	1938	1937
Sortie à la boîte congelée.....	14 navires— 8,500 qtx	13 navires— 6,900 qtx
Sortie de printemps.....	24 navires—26,500 "	24 navires— 28,500 "
Sortie d'été.....	28 navires—72,800 "	29 navires—869,000 "
	107,850 "	104,450 "

Les prix ont peu différé de ceux en cours en 1937 mais un des traits les plus décourageants de la pêche saunière a consisté dans le fait que pendant le printemps et l'été les conditions climatiques se sont montrées défavorables, au séchage du poisson. La chute de pluies continues rendit le séchage très difficile, et a contribué à accroître la détérioration et à affecter défavorablement la qualité du poisson.

Pêche fraîche: Deux nouvelles unités d'un type moderne pour la pêche fraîche ont été adjoints à la flottille le *Lillah M*, *Boutillier* et le *Teresa Connors*. Ces navires furent construits à Lunenburg et sont possédés et mis en service par la société Maritime National Fish Limited, à Halifax.

Les plus puissants navires, presque tous avec port d'attache à Lunenburg, poursuivirent la pratique de la pêche fraîche pendant l'hiver à la suite d'une période d'inactivité qui se termina le 19 janvier date à laquelle la majorité des unités de la flottille de pêche fraîche retourna aux Grands Bancs. Nombre des navires se livrèrent à la pêche saunières pendant le printemps et l'été et quelques-uns d'entre eux reprirent l'exercice de la pêche fraîche pendant l'automne. Le mois d'octobre fut une période de très forte production mais les conditions du marché, par suite de l'avilissement des prix et de l'abondance des approvisionnements, furent défavorables et n'ont cessé de l'être jusqu'à la fin de l'année. L'inclemence de la température eut pour effet d'améliorer quelque peu la situation en décembre mais à la fin de l'année l'industrie du poisson frais n'avait devant elle que des perspectives bien peu rassurantes.

Le dernier rapport pour la Division faisait allusion à la condition des flottilles de pêche de la morue de Lamèque et de Caraque dans le comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick. Il est navrant d'avoir à déclarer de nouveau, qu'aucune amélioration ne s'est fait sentir à leur égard et que seuls 140 navires se sont livrés pendant l'année à la pêche de la morue à partir de ces ports quand il y a quelques années, 240 unités de cette flottille pratiquaient encore cette pêche. La perte d'importants débouchés, comme suite à certaines perturbations économiques, rend compte du déclin de cette industrie qui produisait la belle qualité de morue préparée selon le procédé de Gaspé. Nombre de navires furent contraints pendant l'année de vendre leurs chargements de poisson à l'état vert en vue du gros salage.

TRAVAUX ÉDUCATIFS

Les rapports en provenance des agents de pêche font ressortir la grande portée des travaux éducatifs conduits parmi les pêcheurs et les négociants aussi bien que la diversité des conditions en existence le long des côtes de la Division. Ces travaux comportent des enseignements sur les procédés de préparation, de salage, de classement et de paquage des produits de la pêche, de stérilisation et de salubrité des établissements d'industrialisation du poisson ainsi que sur les modes de manutention des homards vivants et des poissons frais.

Sur la côte orientale du Nouveau-Brunswick, de rapides progrès ont été réalisés dans le cours des quelques dernières années en ce qui concerne l'enseignement des adultes dans les divers bourgades et chefs-lieux de pêche. Grâce à certains accords conclus entre le département et la Faculté d'Enseignements extra-muros de l'université Saint-François-Xavier, ces travaux ont été très généreusement appliqués aux trois provinces et se sont traduits par la formation de nombreux cercles d'études, de divers syndicats corporatifs de pêche et d'autres organismes. Ces travaux forment la base d'une saine activité coopérative. Nombre de ces groupements ont fait preuve de beaucoup d'activité et d'initiative et ont su tirer partie de l'inspection de contrôle et du classement des produits de la pêche en ce qui concerne les conserves de homard, les huîtres, les éperlans frigorifiés et diverses catégories de poisson industrialisé. La mise en application des modalités du régime d'inspection de contrôle en vue de l'uniformisation et de la rationalisation des produits par un classement, un paquage et un marquage appropriés devient bien plus simple et plus effective quand on a affaire à des groupes de producteurs et de paqueurs expérimentés qui, dans leur propre intérêt, se montrent disposés à satisfaire aux exigences du marché.

PERSONNEL

Pendant l'année, nombre de changements se sont produits dans le personnel permanent et c'est avec regret qu'il nous faut signaler ici le décès, survenu le 21 septembre, de W. E. Joy, inspecteur pour la région de Grand-Manan. M. A. G. McLeod, surintendant de pêche au Cap-Breton, commença son congé de retraite le 26 octobre et trois des plus anciens inspecteurs de la Division furent mis à leur retraite pendant l'année. Ce furent: l'inspecteur R. S. Smith, de Pugwash, N.-E., le 31 décembre, par suite de maladie; l'inspecteur J. G. d'Entremont, de Middle-West Pubnico, N.-E., le 11 octobre, et l'inspecteur M. W. Williston, de Baie-du-Vin, N.-B., le 28 novembre, date à laquelle il fut atteint par la limite d'âge. Mlle L. A. Ingraham, du bureau administratif de Pictou et Mlle M. A. Awalt, du bureau-chef, donnèrent leur démission le 31 décembre et le 31 août, respectivement.

Au nombre des nouvelles nominations faites furent celles de l'inspecteur H. J. Robichaud, de Newcastle, N.-B., le 16 juin et l'inspecteur Arthur J. Caissie, de Shédiac, N.-B., le 9 juin. Cinq inspecteurs saisonniers furent aussi affectés à certaines régions pour le contrôle alimentaire du poisson.

Le nombre des employés du service administratif de la Division pendant 1938 s'est décomposé comme suit:

Surintendant-chefs et surintendants régionaux de pêche.. . . .	10
Inspecteurs et commis de bureau.. . . .	82
Gardes-pêche adjoints.. . . .	617
Membres d'équipage des navires de police et de surveillance de pêche.. . . .	100

RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT-CHEF DES PÊCHES. LE MAJOR J. A. MOTHERWELL. POUR LA DIVISION DE L'OUEST COLOMBIE-BRITANNIQUE—ANNÉE 1938

Trente-huit conserveries de saumon se sont livrées à des exploitations pendant l'année sous revue. Ce nombre se compare avec soixante-seize dans les années 1926 et 1927 et à quatre-vingt-quatorze en 1917. L'usage prévaut depuis quelques années de concentrer les opérations de mise en conserve en certaines localités de pêche au lieu de les disperser tout le long de la côte comme la chose se pratiquait jadis au préjudice du coût des opérations industrielles. Grâce à l'amélioration des moyens de transport du poisson, les sociétés de mise en conserve ont jugé bon de fermer certains de leurs établissements et de faire converger leurs produits bruts vers un centre parfois éloigné de 250 milles du lieu de déchargement.

La migration précoce du saumon de printemps au large des côtes de la Colombie britannique n'a pas répondu à l'expectative. D'autre part, il est survenu une migration exceptionnellement abondante de coho. Les prises de cohos au moyen de lignes traînantes auraient été considérablement plus fortes n'eût été que pour une cause inconnue, ces poissons ne se laissèrent pas attirés par l'appât de la ligne traînante aussi facilement qu'en d'autres années. Cette condition, en fait, a été signalée tout le long de la côte du Pacifique pendant 1938, depuis l'Alaska jusqu'à la rivière Colombie. Cependant, les pêcheurs au filet flottant remportèrent des succès exceptionnels dans la pêche du coho.

La remontée migratrice du saumon rouge en la région du canal d'Alberni qui a été reconstituée grâce aux mesures de conservation et de pisciculture qui y furent appliquées par le département, s'y maintient d'une façon des plus satisfaisantes. Les efforts, accomplis à cet égard par le département en cette aire, sont vraiment dignes de mention.

Dans le rapport annuel du département pour 1937, des particularités furent fournies en ce qui concerne le nombre de saumons rouges nécessaires dans les principales régions de pêche au filet flottant pour produire une caisse réglementaire de 48 boîtes hautes d'une livre. Les chiffres pour l'année sous revue sont, les suivants:

	Nombre de saumons rouges par caisses de conserves
Rivière Naas.....	12.24
Rivière Skeena.....	13.17
Rivers-Inlet.....	12.50
Smiths-Inlet.....	10.50
Bella Coola.....	13.95
Buetdale.....	14.68
Fleuve Fraser.....	10.89

* Les moyennes sont établies d'après la mise en conserve effectuée en chacune des régions ci-dessus, sans tenir compte des lieux de capture.

On constatera qu'individuellement les poissons de la remontée migratrice de 1938 en Smiths-Inlet et dans le fleuve Fraser furent très sensiblement plus gros que ceux de l'année antérieure.

CONSERVES DE SAUMON

Avec un rendement total en conserves des diverses espèces de saumon atteignant le chiffre de 1,707,830 caisses, l'année 1938 a fourni la plus forte production de saumon en conserve depuis la campagne industrielle sans précédent de 1930.

Ci-dessous, figurent, par période quinquennale, les moyennes de la totalité des rendements en conserves de saumon des diverses espèces pour les quinze dernières années:

	Caisses
1924-1928.....	1,786,186
1929-1933.....	1,330,365
1934-1938.....	1,641,996

SAUMON ROUGE

On signale un rendement inhabituellement considérable de conserves de saumon rouge, le total en ayant atteint 447,453 caisses, résultat qui l'emporte de beaucoup sur la moyenne des quinze dernières années et se compare à 383,515 caisses, la moyenne des cinq années immédiatement antécédentes, tel qu'il ressort du relevé suivant:

	Caisses
1924-1928.....	322,162
1929-1933.....	318,582
1934-1938.....	383,515

Rivière Naas.—La production de 21,746 caisses de saumon rouge pour la Naas est considérée comme une satisfaisante moyenne de rendement pour cette région et se compare avec avantage au rendement de 10,173 caisses en l'année du cycle biologique de cinq ans de 1933, bien qu'elle soit de 36,242 inférieure à celle de l'année du cycle biologique de quatre ans de 1934.

Rivière Skeena.—Le rendement total en conserves de saumon rouge, en provenance de la Skeena, au chiffre de 46,988 caisses, indique un accroissement décisif sur l'année 1933 du cycle biologique de cinq ans, année où 27,693 caisses furent produites. C'est un peu moins, cependant, que le rendement de l'année 1934 du cycle de quatre ans, année où 54,558 caisses furent produites.

Il convient de se rappeler que dans les dernières années la pêche dans la Skeena a été sensiblement diminuée par le déplacement de la limite de pêche à sept milles en aval et par le changement apporté à la date d'ouverture de la pêche du saumon rouge, du 20 juin à la dernière fin de semaine du mois. En tenant compte de ces restrictions, le rendement en conserves de 1938 peut être considéré comme raisonnablement satisfaisant et encourageant pour l'avenir.

Rivers et Smiths Inlet.—Le total de 122,093 caisses de conserves de saumon rouge pour l'année sous revue se compare à 119,549 caisses pour l'année 1933 du cycle biologique de cinq ans et à 89,575 caisses pour l'année 1934 du cycle de quatre ans. Ce total est tout à fait encourageant et on estime que Rivers et Smiths Inlet ne devraient jamais donner lieu à une production déficitaire sous le régime actuel de la réglementation qui y est appliquée.

Fleuve Fraser.—Le rendement global en conserves de saumon rouge pour l'année s'est révélé le plus fructueux depuis 1914, soit 169,430 caisses, par comparaison à 133,159 caisses en l'année 1934 de la grande remontée migratrice. Une très faible quantité du rendement en conserves de 1938 provient de la migration précoce dont les reproducteurs remontent jusqu'aux sources les plus éloignées du bassin du fleuve Fraser. Les remontées ascendantes les plus fortes furent constituées de poissons de migration tardive qui se rendent en la région de Shuswap, bien que les contingents à destination des régimes hydrographiques Pemberton et Pitt furent de même abondants.

Un trait marquant du rendement en conserves du fleuve Fraser cette année a consisté dans la taille exceptionnellement forte des poissons. Le nombre moyen des poissons par caisse dans le rendement dérivé des migrants à destination du fleuve Fraser ne fut que de 10.33. D'autre part, le nombre moyen propre au rendement tout entier de l'arrondissement Fraser, dérivé de poissons de provenances diverses, fut de 10.89. En d'autres termes, les saumons rouges du Fraser se sont révélés d'une beaucoup plus forte taille que les saumons rouges originaires d'autres localités telles que Nitinat, Rivers-Inlet, etc.

Le Relevé n° 15 donne le rendement en conserves de saumons rouges, capturés pendant leur remontée vers le fleuve Fraser, via le détroit de Juan-de-Fuça, le passage Puget, sis en territoire étasunien, le golfe de Georgie et l'embouchure du fleuve Fraser lui-même.

On constatera que les cinq madragues à saumon dont l'usage est autorisé dans la région de Sooke rendirent compte de 1.2 pour cent de la remontée migratrice totale des saumons rouges à destination du fleuve Fraser.

COHO

Le rendement en conserves du coho dénote un accroissement considérable sur celui de n'importe quelle année antérieure et s'est chiffré à 273,706 caisses. La remontée migratrice s'est révélée inhabituellement abondante et la taille des poissons migrateurs beaucoup plus forte qu'à l'ordinaire.

On se rappellera qu'en 1937 la quantité de coho le long de la côte du Pacifique s'est montrée déficitaire mais le contraire se produisit en 1938. En raison de la taille inhabituellement forte des poissons migrateurs en 1938, il peut y avoir du vrai dans la conjecture allant à accréditer l'idée qu'un plus fort pourcentage de cohos aient séjourné une autre année dans les lieux d'alimentation avant de s'aventurer dans les cours d'eau de ponte.

Le relevé suivant donne, par période quinquennale, le rendement en conserves de coho pendant les quinze dernières années:

	Caisses
1924-1928	155,746
1929-1933	139,478
1934-1938	202,413

SAUMON ROSE

Le total de 400,876 caisses de conserves de saumon rose a été déconcertant. Une des causes de cette production déficitaire fut le fléchissement des prises dans la région de Massette-Inlet. S'il est vrai que les cours d'eau de cette région furent assez bien empoissonnés, les poissons se sont, en toute vraisemblance, montrés de capture difficile mais, de toute façon, l'importance de la migration fut considérablement plus faible qu'on ne l'avait escompté.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que l'Office des Recherches sur les Pêcheries du Canada poursuit présentement son investigation sur les habitudes des saumons roses fréquentant la région de Massette et on escompte pouvoir dans un avenir prochain réaliser une documentation suffisante pour s'assurer si la conjecture qu'en certaines années les saumons roses s'engagent dans les cours d'eau de la région méridionale de l'Alaska au lieu de fréquenter ceux de la région de Massette est fondée ou non.

La moyenne des rendements en conserves de saumon rose, par période de deux ans, dans le cours des quatorze dernières années, se décompose comme suit:

	Caisses
1925-1926	609,196
1927-1928	519,989
1929-1930	794,953
1931-1932	215,355
1933-1934	483,961
1935-1936	553,249
1937-1938	493,226

SAUMON CHUM

Au chiffre de 541,812 caisses, la quantité de conserves de saumon chum fut jugée satisfaisante. Ce rendement est considérablement supérieur aux moyennes, par période quinquennale, établies pour les quinze dernières années, tel qu'il ressort du relevé suivant:

	Caisse
1924-1928.....	661,145
1929-1933.....	296,497
1934-1938.....	501,937

CONTRÔLE ALIMENTAIRE DES CONSERVES DE SAUMON

Les relevés suivants donnent les résultats du contrôle alimentaire des conserves de saumon, exercé pendant l'année au laboratoire du département à Vancouver:

Nombre d'inspections faites.....	3,017
Nombre total de caisses inspectées.....	1,651,863½
Nombre total de caisses non susceptibles de certification.....	32,204
Nombre total de caisses susceptibles de certification.....	1,619,659½

PARTICULARITÉS DU CONTRÔLE ALIMENTAIRE DES CONSERVES DE SAUMON SELON L'ESPÈCE

Désignations des espèces	Nombre de caisses inspectées	Nombre de caisses non susceptibles de certification	Nombre de caisses susceptibles de certification
Saumon rouge.....	444,500½	20,304½	424,196
Saumon du printemps.....	13,871½		13,871½
Steelhead.....	730		730
Saumon à dos bleuté.....	27,404	164	27,240
Saumon coho.....	237,978½	1,017½	236,961
Saumon rose.....	420,393	8,583	411,810
Saumon chum.....	506,986	2,135	504,851
Totaux.....	1,651,863½	32,204	1,619,659½

PARTICULARITÉS RELATIVES AUX CONSERVES DE SAUMON NON CERTIFIÉES SELON L'ESPÈCE

Désignations des espèces	Au-dessous de la catégorie B	Catégorie B	Queues et Collets	Saumon pâteux	Saumon effeuillé	Totaux
Saumon rouge.....		15,446	4,083½	302	473	20,304½
Saumon de printemps.....						
Steelhead.....				77		164
Saumon à dos bleuté.....	12½	56½	18			
Saumon coho.....	190	668½	76		83	1,017½
Saumon rose.....	37	6,837	1,709			8,583
Saumon chum.....	650	1,485				2,135
Totaux.....	889½	24,493	5,886½	379	556	32,204

Un exposé plus circonstancié des opérations du Laboratoire figure dans le rapport annuel du chimiste-chef, M. F. Charnley (Annexe n° 6).

Les droits d'inspection perçus à raison de un demi-sou par caisse, se sont totalisés à \$8,219.43.

CONSERVES DE SAUMON—CONTINGEMENT FRANÇAIS

Le contingent, attribué au Canada pour l'année civile 1938 par les autorités administratives françaises, comporta 31,250 quintaux métriques se décomposant comme suit:

	Quintaux
Premier trimestre.....	8,125
Deuxième trimestre.....	8,125
Troisième trimestre.....	7,500
Quatrième trimestre.....	7,500

Lors des années antérieures, des certificats d'origine étaient délivrés par ce bureau-ci mais à commencer par l'année 1938 d'autres arrangements furent conclus.

SAUMON SALÉ AU SEL SEC

Grâce au fonctionnement de l'Office du Poisson Salé de la Colombie britannique, organisme chargé de contrôler la production et la vente du poisson salé au sel sec, un total de 69,209 quintaux de cette denrée comestible furent préparés et écoulés en Orient. Ce chiffre accuse une régression très sensible par rapport à l'année antérieure, régression attribuée aux troubles politiques qui se font présentement sentir dans les pays orientaux.

Le relevé suivant donne, par espèce, le rendement en saumon salé au sel sec depuis 1925:

	Saumon rouge	Saumon blanc de printemps	Coho	Saumon rose	Chum	Totaux
	Qtx	Qtx	Qtx	Qtx	Qtx	Qtx
1925.....		4,580		2,137	131,737	138,454
1926.....					139,858	139,858
1927.....					81,170	81,170
1928.....			48		170,205	170,253
1929.....					77,362	77,362
1930.....				1,291	114,932	116,223
1931.....	520	9,743	4	40,371	336,055	386,693
1932.....		8,142			119,147	127,289
1933.....		89		7,469	75,317	82,875
1934.....			2		90,979	90,981
1935.....	4	1,354	34	6,173	139,076	146,641
1936.....		2,780		76	150,637	153,493
1937.....				1,292	107,691	108,983
1938.....			12		69,197	69,209

BATEAUX À MOTEUR DANS LA PÊCHE DU SAUMON AU FILET FLOTTANT

Le relevé n° 14 fournit, par comparaison à la campagne de 1937, un accroissement de 320 dans le nombre de bateaux à moteur qui furent utilisés en 1938 pour la pêche du saumon au filet flottant dans l'Arrondissement n° 2. C'est là le chiffre le plus élevé depuis que l'usage des bateaux à moteur est autorisé.

SAUMONS CAPTURÉS PAR LES INDIENS DANS LE BASSIN DU FLEUVE FRASER POUR LEUR PROPRE CONSOMMATION

Voici les particularités relatives aux prises de saumons, effectuées par les Indiens pour leur propre consommation dans le bassin du fleuve Fraser, en vertu de permis gratuits spéciaux:

Fleuve Fraser	Saumon rouge	Saumon de printemps	Coho	Chum	Steelhead	Totaux
Prince-George, sous- arrondissement.....	2,198	350				2,548
Quesnel, sous- arrondissement.....	475	50				525
Kamloops, sous- arrondissement.....	9,395	1,335	764			11,494
Hope, sous-arrondissement.	2,590	2,250	630	230	310	6,010
Squamish, sous- arrondissement.....	2,000	1,150	1,050	600	250	5,050
Vancouver Nord, sous- arrondissement.....			285	330		615
Chilliwack, sous- arrondissement.....	8,400	2,870	4,905	6,650	2,110	24,935
Lower Mainland, sous- arrondissement.....	380	160	1,695	2,170	305	4,710
Totaux.....	25,438	8,165	9,329	9,980	2,975	55,887

SAUMON SAUMURÉ

Une nouvelle branche d'activité digne de mention a été le saumuration de 68,949 saumons chums à une des usines de pêche du passage Barclay. Une fois traités par saumuration, les poissons furent paqués dans des barils d'une contenance de 900 livres chacun, puis acheminés sur le marché japonais.

SAUVETAGE DES ALEVINS DE SAUMON

Par suite du déboisement, un certain nombre des plus petits cours d'eau à saumon s'assèchent chaque année en été, ce qui a pour effet d'isoler des quantités considérables d'alevins de saumon dans les cours supérieurs. Au fur et à mesure de la constatation de ces conditions par les surveillants de pêche, les alevins sont transportés dans des étendues d'eau d'où ils peuvent en toute sécurité atteindre la mer. De cette façon des milliers d'alevins furent sauvés de la mort. Le relevé suivant fournit un exposé des opérations de ce genre accomplies pendant l'année.

Désignations des régions	Modes de sauvetage	Coho	Chum	Saumons de printemps	Steelhead	Totaux
	Nomb.	Nomb.	Nomb.	Nomb.	Nomb.	Nomb.
<i>Arrondissement N° 1—</i>						
Squamish.....	par filet	12,000		10,000		47,000
Squamish.....	par tranchée	14,000		11,000		
Chilliwack.....	par filet	600				17,600
Chilliwack.....	par tranchée	7,500	9,500			
Vancouver Nord.....	par filet	992				992
<i>Arrondissement N° 3—</i>						
Nanaimo.....	par filet	735,500	12,600		3,400	1,411,500
Nanaimo.....	par tranchée	644,500	12,200		3,300	
Cowichan.....	par filet	630,600	331,000		75,000	2,086,600
Cowichan.....	par tranchée	635,000	335,000		80,000	
Victoria.....	par filet	9,600	1,650		1,800	30,050
Victoria.....	par tranchée	12,350	1,450		3,200	
Nitinat.....	par filet	91,000	56,000		23,000	220,000
Nitinat.....	par tranchée	27,000	20,500		2,500	
Pte Renfrew.....	par filet	153,000				203,000
Pte Renfrew.....	par tranchée	50,000				
Ladysmith.....	par filet	17,000				45,000
Ladysmith.....	par tranchée	28,000				
Courtenay.....	par filet	63,300				75,300
Courtenay.....	par tranchée	12,000				
Totaux.....		3,143,942	779,900	21,000	192,200	4,137,042

SAUMON—PISCICULTURE

Dans un effort pour constituer une migration de saumons rouges au lac Maggie, sis dans le passage Barclay, sur la côte occidentale de l'île Vancouver, 1,050,000 œufs de saumon rouge furent cueillis au lac Anderson et conduits jusqu'au stade embryonné à l'ancienne éclosérie. Après une déperdition normale de 16,641 œufs embryonnés, le reste, 1,033,359 œufs, furent immergés avec succès dans la crique Hillier, tributaire du lac Maggie.

Aucun saumon n'avait jusque là fréquenté le lac, condition indubitablement imputable au fait qu'il y avait une chute infranchissable dans le débouché de cette nappe d'eau. En 1937 le département fit construire une échelle à poissons dans cette chute de sorte qu'il n'y a aujourd'hui aucune raison pour que les migrants ne puissent s'engager dans le lac Maggie.

FLÉTAN

Les déchargements de flétan aux ports de la Colombie-Britannique par les navires canadiens et étasuniens, tel qu'il ressort du relevé suivant, se sont totalisés à 193,488 quintaux soit 6,063 quintaux de plus qu'en l'année antérieure, soit aussi la plus forte production en Colombie britannique depuis 1930. Les déchargements se sont révélés plus importants à Vancouver, New-Westminster, Butedale et en certaines localités de l'île Vancouver. Sur le total de 1938, 120,247 quintaux furent produits par les navires canadiens et 73,241 quintaux par les navires étasuniens. Le relevé suivant donne les prises de flétan réalisées depuis 1930.

Années	Vancouver et New- Westminster	Prince Rupert	Butedale	Localités de l'île de Vancouver	Totaux
	Qtx	Qtx	Qtx	Qtx	Qtx
1930.....	11,387	293,617	978	2,814	308,796
1931.....	8,498	167,757	3,627	2,123	182,005
1932.....	11,883	148,615	6,677	1,672	168,847
1933.....	13,436	144,065	10,431	2,440	170,372
1934.....	16,113	150,476	13,297	2,716	182,602
1935.....	22,351	129,586	15,713	3,493	171,143
1936.....	20,774	131,830	11,522	3,992	168,121
1937.....	23,334	147,638	12,676	3,777	187,425
1938.....	28,155	141,691	17,776	5,866	193,488

PRODUCTION DE FOIES DE POISSON

On constate un accroissement de 71.1 pour cent ou de 1,267 quintaux dans les déchargements de foies de flétan sur le total de 1937. La valeur moyenne, toutefois, accusa une régression de \$2 le quintal soit de \$50.97 par comparaison à \$52.97 en 1937.

Le relevé suivant donne les chiffres relatifs à la production des foies de flétan pour la période 1933-1938:

Années	Quintaux	Valeur marchande	Valeur moyenne par quintal
		\$	\$
1933.....	2,293	45,995	20 06
1934.....	1,562	36,439	23 33
1935.....	1,812	80,513	44 43
1936.....	1,916	96,311	50 27
1937.....	1,782	94,405	52 97
1938.....	3,049	155,420	50 97

FOIES DE MORUE

On constate une augmentation pendant l'année dans la quantité de foies de morue déchargée par les navires canadiens, bien que la moyenne des prix ait accusé une certaine réduction.

Le relevé suivant donne les chiffres relatifs à la production des foies de morue dans le cours des six dernières années:

Années	Quintaux	Valeur marchande	Valeur moyenne par quintal
		\$	\$ c.
1933.....	385	7,781	20 21
1934.....	825	16,772	20 33
1935.....	1,127	43,367	38 48
1936.....	1,430	59,654	41 72
1937.....	1,017	40,238	39 57
1938.....	1,403	49,368	35 19

FOIES DE SQUALE

Pendant l'année, il y eut un accroissement considérable dans les déchargements de foies de squal, bien que vers la fin de l'année les conditions du marché ne se soient pas montrées des plus satisfaisantes. La moyenne des prix fut de 6.37 le quintal par comparaison à \$6.15 le quintal l'année précédente, tel qu'il ressort du relevé suivant:

Années	Quintaux	Valeur marchande	Valeur moyenne par quintal
		\$	\$ c.
1937.....	1,739	10,702	6 15
1938.....	7,894	50,277	6 37

CREVETTES

Bien qu'il y ait de fortes quantités de crevettes tout le long de la côte de la Colombie britannique, les conditions du marché se sont, cependant, révélées si défavorables que l'exploitation de cette pêcherie ne s'est effectuée qu'au ralenti en ces dernières années. Il est possible que dans un avenir prochain les conditions s'améliorent au point d'amener un relèvement sensible de cette pêche.

Les déchargements de crevettes, effectués dans le cours des sept dernières années, se décomposent comme suit:

Années	Crevettes vendues à l'état frais	Conserves de crevettes
	qtx	caisses
1932.....	1,109	209
1933.....	1,247	35
1934.....	933	336
1935.....	1,545	483
1936.....	646	25
1937.....	652	222
1938.....	864	460

HARENG

Les prises de hareng sur la côte occidentale de l'île Vancouver ont été déconcertantes, sauf à Quatsino, où une migration abondante se fit sentir. Ce ne fut qu'en cette aire que le plein contingent de 5,000 tonnes put être appliqué sans préjudice.

Le régime de contingentement fut de nouveau mis en vigueur dans l'Arrondissement n° 3 pendant 1938 et semble avoir fonctionné d'une façon satisfaisante.

Les sorties d'explorations, effectuées par les senneurs de la région septentrionale, c'est-à-dire de l'Arrondissement n° 2, ne conduisirent à la localisation d'aucun nouveau rassemblement de harengs particulièrement important, sauf dans le port de Prince-Rupert. Des bancs assez considérables de harengs furent observés en certains secteurs de l'arrondissement, mais les poissons n'étaient pas suffisamment abondants pour justifier la pratique d'opérations de pêche à la senne. Pour une cause ou une autre, les harengs ne se montrèrent pas en grandes quantités dans le goulet Cousins avant la fin de l'année.

HARENG SALÉ AU SEL SEC

Il ressort du Relevé n° 8 que le rendement en hareng salé au sel sec pour l'année sous revue ne fut que de 149,700 quintaux, soit le plus faible depuis nombre d'années. Cette régression est imputable, non à la raréfaction du poisson, mais entièrement à l'instabilité des conditions politiques et économiques de la Chine, ce qui y rendit très difficile la pratique des opérations commerciales. L'exercice du salage au sel sec ne fut encore cette année effectué que sous le contrôle de l'Office du Poisson Salé de la Colombie Britannique.

CÉLAN

Par suite des migrations erratiques des célan, la pêche de ces poissons se révèle chaque année des plus aléatoires. En certaines saisons, les célan apparaissent en deçà de quelques milles des usines ou ateliers de traitement industriel tandis qu'en d'autres les exploitants doivent envoyer leurs bateaux dans les eaux extra-territoriales au large de l'Etat de Washington. Pendant la première partie de la campagne de pêche de 1938, les célan n'apparurent pas au large de la côte de la Colombie britannique et ne se rencontrèrent que dans les environs de l'île Destruction, à quelque cinquante milles au sud du cap Flattery. Au fur et à mesure de l'avancement de la saison, cependant, les célan se présentèrent au large de la Colombie britannique, à une proximité raisonnable des usines canadiennes et cette condition permit le traitement industriel d'une quantité assez satisfaisante de ces poissons, à un prix de revient raisonnable.

Il ressort du Relevé n° 9 que le rendement en conserves de célan fut le plus important depuis 1939.

COQUILLAGES

Il y eut un fort accroissement dans la quantité de coquillages écoulés sur les marchés tant à l'état frais qu'en conserve, tel qu'il ressort du relevé suivant:

Cet accroissement est attribuable, dans une large mesure, à la mise en valeur des gisements de couteaux échelonnés le long de la côte septentrionale de l'archipel Charlotte.

Années	Coquillages vendus à l'état frais	Conserves de mollusques
	qtx	caisses
1934.....	6,332	5,815
1935.....	15,716	10,209
1936.....	26,530	12,579
1937.....	27,018	12,587
1938.....	37,103	22,155

CRABES

La consommation des conserves de crabes de la Colombie britannique continue à s'accroître, ce qu'il est facile de comprendre lorsqu'on connaît la qualité supérieure de ces conserves.

Le relevé suivant donne les états dans lesquels les crabes ont été écoulés sur les marchés dans le cours des onze dernières années:

Années	Crabes vendus à l'état frais	Conserves de crabes
	qtx	caisses
1928.....	5,878	
1929.....	5,496	671
1930.....	4,459	295
1931.....	4,968	204
1932.....	2,952	251
1933.....	3,766	999
1934.....	3,187	1,267
1935.....	4,336	1,322
1936.....	4,347	1,312
1937.....	4,948	1,546
1938.....	4,337	2,157

CÉTACÉS

Bien qu'en toute vraisemblance aucune raréfaction de baleines ne se soit fait sentir, les conditions climatiques se sont de nouveau révélées des plus défavorables en 1938 surtout par suite de la présence habituelle du brouillard. La société baleinière a assuré pendant l'année de l'occupation à 130 hommes à ses deux postes de Naden Harbour et de Rose Harbour, respectivement. Six navires baleiniers furent mis en service.

Les dispositions de l'accord international en ce qui concerne la chasse des cétacés ont été étroitement observées.

Le Relevé n° 11 donne les résultats dérivés des opérations de chasse des cétacés depuis 1922.

FARINES ET HUILES DE POISSON

D'une façon générale, l'année sous revue a donné lieu à une production assez considérable de farines et d'huiles de poisson. Un accroissement dans la production des huiles et signalé dans le cas du célan et s'il est vrai que le rendement en huile de hareng a accusé une régression par rapport à l'année dernière, il n'en reste pas moins que c'est le deuxième en importance dans les annales de l'industrie. Ceci fut, dans une large mesure, dû au fait que dans le cours des deux années passées, de nouvelles réserves de hareng ont été localisées dans les régions septentrionales.

PEAUX DE PHOQUE À FOURRURE

Les peaux de phoque à fourrure, réalisées pendant l'année, au chiffre de 1,367, accusent une diminution d'environ cinquante pour cent par comparaison aux résultats de l'année antérieure. Le décroissement remonte à plusieurs causes dont la principale fut l'avisement des cours qui tombèrent jusqu'à \$2.25. L'inclemence de la température pendant la migration des phoques à fourrure au large de la Colombie britannique constitua aussi un facteur contraire à la chasse.

Le Relevé n° 12 donne le nombre de phoques à fourrure capturés depuis 1912.

DESTRUCTION DES OTARIES

S'il est vrai que les principales opérations de chasse aux otaries furent de nouveau pratiquées par le vapeur *Givenchy*, on n'en eut pas moins comme d'habitude recours à d'autres navires de pêche pour l'extermination des otaries au fur et à mesure où l'occasion s'en est présentée. Un certain nombre d'otaries furent, en effet, exterminées par le *Malaspina* et le *Vanidis*. Le relevé suivant donne le nombre total d'otaries détruites par les trois bateaux pendant l'année.

Désignations des lieux de chasse	Nombre d'adultes détruits	Nombre de jeunes détruits	Totaux
Ile Entrance.....	62		62
Baie Nanoose.....	95		95
Ile Thormanby.....	64		64
Rocher Long-Beach.....	270		270
Rocher de la Pointe-Raphaël.....	3		3
Ile Langara.....	72		72
Rocher Solander.....	66		66
Rocher North-Danger.....	122		122
Rocher Banilla.....	68		68
Rocher Virgin.....	21	4	25
Ile East-Haycock.....	605	256	861
Ile West-Haycock.....	354	513	867
Rocher Pearl.....	27	2	29
Ile White-Cliff.....	88		88
Rocher Butterworth.....	38		38
Totaux.....	1,955	775	2,730

On constatera que le plus grand nombre d'otaries exterminées le furent aux îles Haycock Est et Ouest où des opérations de chasse furent pour la première fois entreprises en 1937. Seules quelques otaries furent tuées aux rochers Virgin et Pearl où s'assemblaient autrefois le plus grand nombre d'otaries. Certaines opérations de chasse antérieurement conduites par le *Givenchy* eurent pour effet de réduire grandement l'importance des troupeaux de ces mammifères marins pennipèdes en ces deux localités.

Pendant l'année, une société industrielle conduisit une expérience en vue de s'assurer des possibilités qu'offrent les peaux d'otaries pour la confection de gants en cuir. Dans la pratique de cette expérience, 346 otaries, en sus du nombre apparaissant dans le relevé ci-dessus, furent tuées à l'île Est-Haycock et leurs peaux furent tannées. Le succès de cette expérience n'a pas encore été pleinement déterminé car on n'a pas encore été mis au courant de l'accueil des produits achevés sur le marché.

Un recensement de la population des otaries sur la côte de la Colombie britannique fut entrepris pendant l'année et on estime que le nombre de ces mammifères marins, fréquentant les diverses régions, se chiffre à 14,833. Il convient de signaler que, par suite des tendances migratrices de ces mammifères, ce nombre ne saurait être pris qu'à titre d'approximation.

PHOQUES COMMUNS

Le montant total, versé en Colombie britannique depuis le 1er avril 1938 jusqu'au 31 décembre 1938 en primes à la destruction des phoques communs, s'est chiffré à \$8,835.00. Le relevé suivant donne la totalité des résultats propres à chaque année financière de la période 1914-15 à 1938-39:

Années financières	Phoques communs		Totalités des montants versés
	Montants de la prime	Nombre de phoques tués	
	\$ cts.		\$ c.
1914-1915.....	3 50	2,237	7,829 50
1915-1916.....	1 00	749	749 00
1916-1917.....	1 00	785	785 00
1917-1918.....	1 00	748	748 00
1927-1928.....	3 50	567	1,984 50
1928-1929.....	3 50	3,209	11,231 50
1929-1930.....	2 50	5,944	14,860 00
1930-1931.....	2 50	6,308	15,770 00
1931-1932.....	2 50	6,084	15,210 00
1932-1933.....	2 00	4,300	8,600 00
1933-1934.....	1 50	400	600 00
1934-1937.....	1 50	1,933	2,899 50
1937-1938.....	2 50	4,295	10,737 50
1938-1939.....	2 50	4,569	11,422 50
Total.....		42,128	103,427 00

TRAVAUX DE GÉNIE

A l'Annexe N° 3 de cet ouvrage on trouvera les particularités relatives aux travaux accomplis pendant l'année par le service du génie de la Division des Pêches en Colombie britannique.

CONTRAVENTIONS

Pendant l'année, 258 actions en justice intentées contre des contraventions aux règlements de pêche et le produit de ces poursuites judiciaires s'est chiffré à \$10, 158.32, tel qu'il ressort du relevé suivant:

	Arrondisse- ment N° 1	Arrondisse- ment N° 2	Arrondisse- ment N° 3	Totaux
Actions en justice.....	92	83	83	258
Amendes.....	\$ 2,527 00	\$ 2,675 00	\$ 1,828 00	\$ 7,030 00
Ventes d'objets confisqués.....	\$ 488 41	\$ 2,193 76	\$ 446 15	\$ 3,128 32
Totalité des amendes et des ventes.....	\$ 3,015 41	\$ 4,868 76	\$ 2,274 15	\$ 10,158 32

SERVICE DE POLICE DES PÊCHERIES

En 1938, furent affectés au service de police des pêcheries 21 bateaux à vapeur ou à moteur, possédés par le département, 85 bateaux à moteur à essence et 12 bateaux à rames affrétés en sus de deux hydravions, tel qu'il ressort du relevé suivant:

1938	Nombre d'unités	Totaux
<i>En la possession du département—</i>		
<i>Malaspina et Givenchy (à vapeur).....</i>	2	
Arrondissement N° 1 (à moteur à essence et diesel).....	5	
Arrondissement N° 2 (à moteur à essence et diesel).....	10	
Arrondissement N° 3 (à moteur à essence et diesel).....	4	21
<i>Bateaux affrétés—</i>		
Arrondissement N° 1 (moteur à essence et diesel).....	3	
Arrondissement N° 2 (moteur à essence et diesel).....	28	
Arrondissement N° 3 (moteur à essence et diesel).....	54	85
Arrondissement N° 1 (bateaux à rames).....		
Arrondissement N° 2 (bateaux à rames).....	4	
Arrondissement N° 3 (bateaux à rames).....	8	12
		116

Les hydravions en service pratiquèrent des envols d'une durée totale de 303 heures et 30 minutes, tel qu'il ressort du relevé suivant:

Bases d'opération	Heures	Minutes
Baie Albert.....	97	55
Nanaimo.....	45	00
Baie Swanson.....	153	10
Vancouver.....	7	25
	303	30

(On trouvera dans le rapport du surintendant-chef pour 1937-38 un compte rendu des envols pratiqués l'année précédente).

Les hydravions, utilisés pendant la campagne qui vient de se terminer, furent deux avions à cabines Bellanca "Pacemaker", un hydravion à cabines Waco et un avion Boeing "Totem". Les deux Bellancas faisaient partie du matériel régulier de surveillance mais ils furent remplacés de temps en temps par les deux autres.

NOUVEAUX BATEAUX DE POLICE DE PÊCHE

Dans un effort pour assurer dans les rivières un service de police aussi efficace que possible et à moins de frais, on s'est avisé de substituer aux bateaux de police de grandes dimensions et par conséquent d'exploitation coûteuse de petites unités montées par deux hommes, fournissant une plus grande vitesse et d'un moindre tirant d'eau. De cette façon, une beaucoup plus vaste étendue d'eau peut être parcourue et par suite du moindre tirant d'eau il est possible de s'engager en certains secteurs du fleuve Fraser, par exemple, où, par le passé, la sauvegarde des pêcheries ne s'était pas révélée suffisante.

Pendant l'année, un bateau de ce dernier type fut construit par le personnel du département au chantier de l'Île-aux-Peupliers à New-Westminster. La coque de ce bateau est du type de bateau de pêche en usage sur le fleuve Fraser. Ce bateau mesure 33 pieds de longueur, 7 pieds de largeur et son tirant d'eau est de 30 pouces. Il est actionné par un moteur de marine de 8 cylindres, pourvu de leviers de renversement du type Joe. L'expérience a démontré cette année que ce type de bateau répond à l'expectative.

Après avoir été affecté au service de police de la pêche en Colombie britannique pendant nombre d'années, le navire à vapeur *Givenchy*, construit à Montréal en 1918 comme ramasseur de mines, était devenu pratiquement hors d'usage. Aussi fut-il résolu de le retirer du service à la fin de l'année financière et de le remplacer par un nouveau bateau. Le *Givenchy* a été utilisé à la surveillance de la limite de trois milles, à la répression de l'usage illicite des ports canadiens par les navires étrangers, à la sauvegarde des pêcheries de flétan, à la protection du troupeau de phoques à fourrure dans sa migration annuelle à destination des îles Pribiloff et à d'autres travaux ressortissant aux pêcheries. Le nouveau navire, présentement en voie de construction par contrat passé avec une société d'armements maritimes à New-Westminster, comportera une longueur de 107 pieds 6 pouces, une largeur de 18 pieds au maître-bau et une profondeur de 11 pieds 3 pouces. Les plans de ce navire ont été dressés par un architecte de la Colombie britannique d'une expérience de plusieurs années dans la préparation de plans de navires appropriés aux conditions en existence sur la côte de la Colombie-Britannique. Le navire en question sera muni d'un moteur diesel d'une puissance de 320 chevaux vapeur et pourra fournir une vitesse de douze nœuds. Le bois utilisé à sa construction est du cèdre jaune et du sapin de Douglas avec le pourcentage ordinaire de chêne blanc et de gommier d'Aus-

tralie. On escompte que ce navire entrera en service vers la fin de l'année financière.

En vue toujours d'améliorer le service de police de la pêche en pleine mer, le département est à faire construire un autre bateau, celui-ci à Vancouver. Ce navire, comme l'autre, est censé pouvoir être mis en service vers la fin de l'année financière. Il comportera 87 pieds de longueur, 15 pieds de largeur au maître-bau et une profondeur de 10 pieds. Il sera pourvu d'un moteur diésel d'une puissance de 180 chevaux vapeur. Les moteurs des deux navires ci-dessus sont de fabrication locale, à Vancouver.

PERSONNEL

Surintendance, inspectorat et administration..	57
Surveillance générale (inspection des frayères, etc)	20
Gardiennage..	46
Equipage des bateaux de police..	206
Pisciculture..	3
Démolition des embâcles..	36
	368

PÊCHE SPORTIVE—EAUX DE MARÉE

La pêche sportive à la ligne traînante et au lancer s'est révélée très fructueuse pendant l'année. La pêche du saumon à dos bleuté fut assez satisfaisante bien que non uniformément fructueuse. C'est ainsi que ceux qui se sont livrés à cette pêche dans de petits bateaux à moteur à essence avec des engins légers n'ont pas remporté autant de succès que ceux qui l'ont faite avec des engins en eau profonde. On est d'avis que par suite de la sécheresse et de la chaleur exceptionnelles qui se sont fait sentir pendant l'été, les poissons ont recherché des eaux d'une plus grande profondeur ce qui les a rendus indisponibles aux sportifs qui pêchent au lancer en général.

On a signalé un accroissement marqué dans la taille des poissons, tant pour les saumons à dos bleuté que pour les cohos.

RENDEMENT ANNUEL EN CONSERVES DE SAUMON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Années	Nombre de conserves en exploitation	Nombre de permis à saumon délivrés					Rendements en conserves									
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	M.	Saumon rouge	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Coho	Rose	Chum	Totaux
1925.....	65	4,225	1,821	329	37	19	caisses 392,643	caisses 39,142	caisses 4,419	caisses 29,938	caisses 10,675	caisses 1,996	caisses 188,505	caisses 445,400	caisses 607,904	caisses 1,720,622
1926.....	76	4,750	2,416	445	41	6	336,995	41,276	4,177	23,736	19,445	2,165	162,449	772,993	701,962	2,065,198
1927.....	76	5,637	3,093	555	46	7	308,032	34,029	8,819	16,129	20,820	1,462	161,148	247,617	562,109	1,360,449
1928.....	62	5,179	2,987	399	22	7	203,541	11,002	2,328	5,526	6,073	865	150,684	792,362	863,257	2,035,636
1929.....	63	5,609	2,630	371	24	7	281,306	8,295	3,156	7,926	22,246	672	174,198	477,969	424,982	1,400,750
1930.....	59	6,061	3,115	343	21	7	477,678	20,184	6,650	11,970	42,033	1,656	148,561	1,111,937	401,114	2,221,783
1931.....	35	4,893	3,115	228	21	7	291,464	17,526	4,727	4,894	25,296	1,326	76,879	206,995	55,997	685,104
1932.....	44	5,359	3,033	157	30	7	284,355	46,953	14,133	14,974	28,505	1,168	160,466	223,716	306,761	1,081,031
1933.....	49	6,113	2,880	238	31	8	258,107	12,464	1,849	5,953	21,763	1,459	137,289	532,558	293,630	1,265,072
1934.....	49	6,826	3,099	296	9	8	377,882	15,281	1,644	12,859	29,556	1,282	195,874	435,364	513,184	1,582,926
1935.....	43	6,216	3,107	293	9	8	350,444	10,187	3,114	8,619	15,319	596	216,173	514,966	409,604	1,529,022
1936.....	46	6,620	3,511	287	9	7	415,024	16,493	2,527	10,834	33,718	1,068	212,343	591,532	597,487	1,881,026
1937.....	32	6,095	3,162	291	9	5	325,774	10,963	1,788	3,420	19,236	844	113,972	585,576	447,602	1,509,175
1938.....	38	7,125	3,453	300	9	5	447,453	10,276	2,322	2,933	27,417	1,035	273,706	400,876	541,812	1,707,830

NOTE.—Les permis délivrés comportent les transferts d'un arrondissement à l'autre, à l'exception des seines à poche après 1929.

Années	Nomb- re de con- serve- ries en ex- ploi- tation	Nombre de permis à saumon délivrés					Rendements en conserves									
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	M.	Saumon rouge	Rouge de prin- temps	Rose de prin- temps	Blanc de prin- temps	Saumon à dos bleuté	Steel- head	Coho	Rose	Chum	Totaux
							caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
*1925	3	210					20,351	5,441	387	538		470	8,188	35,880	23,497	94,752
†1925							18,945	4,067	387	392		457	7,726	34,530	22,504	89,008
*1926	4	316					15,929	4,616	751	597		375	4,274	43,891	15,392	85,825
†1926							15,929	4,616	751	597		375	4,274	50,815	15,392	92,749
*1927	4	302					11,986	3,221	511	213		96	3,845	16,609	3,307	39,788
†1927							11,986	3,221	511	213		96	3,845	16,609	3,307	39,788
*1928	3	263					5,558	1,471	68	615		36	18,002	95,998	4,591	126,339
†1928							5,540	1,471	68	307		36	10,734	83,183	3,538	104,877
*1929	3	240					16,347	256	57	96			1,195	10,507	1,261	29,719
†1929							16,077	256	57	96			1,145	10,342	1,212	29,185
*1930	3	282					26,500	1,772	283	176		137	5,555	90,163	4,330	128,916
†1930							26,405	1,722	283	176		84	961	79,976	3,853	113,460
*1931	1	235					16,929	1,010	323	106			8,943	5,178	660	33,149
†1931							9,146	1,010	323	106			443	3,575	392	14,995
*1932	3	278					15,138	5,848	264	468		23	33,495	51,920	15,070	122,226
†1932							14,154	3,676	264	468		40	7,955	44,629	14,515	85,671
*1933	3	297					10,173	1,014	227	214		114	19,016	57,406	2,778	90,942
†1933							9,757	885	227	184		49	3,251	44,306	1,775	60,434
*1934	3	335					36,242	533	126	145		311	26,698	37,698	5,558	107,311
†1934							28,701	383	126	145		311	9,935	32,965	2,648	75,214
*1935	3	310					12,712	94	298	168		143	21,810	25,508	17,481	78,214
†1935							12,245	86	298	168		143	5,125	21,443	12,681	52,189
*1936	3	349					28,562	1,622	229	316		496	11,842	72,022	20,196	135,285
†1936							24,137	520	188	237		496	8,439	60,582	16,504	111,103
*1937	2	321					17,590	773	245	232		46	12,336	7,876	10,530	49,628
†1937							11,630	773	245	232		46	316	5,688	6,009	24,939
*1938	2	309					21,746	458	189	125		188	20,485	61,660	15,135	119,986
†1938							14,795	13	165	125		188	3,986	29,843	6,804	55,919

* Rendement en conserve des poissons capturés dans la rivière Naas, sans mention du lieu de mise en conserve. † Mise en conserve à la rivière Naas, sans mention du lieu de capture.

Rem.—Les permis délivrés, excepté en 1925, comportent les transferts d'un arrondissement à l'autre.

MISE EN CONSERVE DU SAUMON À LA RIVIÈRE SKEENA—1925 À 1938

RELEVÉ N° 3

72

Années	Nom- bre de con- serve- ries en ex- ploi- tation	Nombre de permis à saumon délivrés					Rendements en conserves									
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	M.	Saumon rouge	Rouge de prin- temps	Rose de prin- temps	Blanc de prin- temps	Saumon à dos bleuté	Steel- head	Coho	Rose	Chum	Totaux
							caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
†1925	13	1,067					77,785	17,811	1,657	2,457		700	38,029	127,226	10,687	276,352
†1925							81,149	19,185	1,657	2,603		713	39,168	130,083	74,308	348,866
†1926	15	1,129					82,307	17,896	966	1,750		764	30,153	170,586	46,382	350,804
†1926							82,357	17,896	966	1,750		764	30,209	210,064	63,527	407,533
†1927	13	1,195					83,988	13,595	3,567	1,609		646	25,209	38,903	9,656	177,173
†1927							83,984	14,856	3,567	1,609		580	25,623	38,761	18,659	187,639
†1928	11	1,208					34,524	4,121	988	397		231	18,751	191,812	11,792	262,616
†1928							34,559	5,043	988	354		241	30,194	209,579	17,751	298,709
†1929	11	1,143					77,714	3,795	441	383		13	37,138	94,846	3,625	217,955
†1929							78,014	3,795	441	383		13	37,456	95,305	4,835	220,242
†1930	11	1,202					130,952	6,589	1,047	322		60	24,191	214,266	3,327	380,754
†1930							132,372	6,674	1,047	324		58	29,203	275,642	5,057	450,377
†1931	8	1,076					107,936	7,040	2,284	534		768	20,146	41,264	3,893	183,865
†1931							93,029	7,040	2,284	534		768	10,737	44,807	3,610	162,809
†1932	10	1,119					59,916	16,378	9,419	2,472		404	48,312	58,261	38,549	233,711
†1932							52,624	14,268	9,419	2,472		365	20,549	32,519	28,756	160,972
†1933	10	1,218					30,506	2,626	444	227		267	39,896	95,783	15,714	185,463
†1933							27,693	6,805	444	828		201	21,366	79,932	10,970	148,239
†1934	9	1,164					70,654	6,844	592	860		114	54,470	125,163	24,388	283,085
†1934							54,558	6,809	592	860		131	21,298	27,628	6,242	118,118
†1935	9	1,053					64,140	3,443	429	188		12	45,512	99,412	31,807	244,943
†1935							52,879	3,422	429	188		14	23,498	81,868	8,122	170,420
†1936	8	970					97,823	4,883	455	435		33	55,198	178,299	36,892	374,018
†1936							81,960	3,781	414	356		33	32,142	92,997	15,343	227,026
†1937	7	850					55,811	3,788	382	315		21	34,502	72,455	37,431	204,705
†1937							41,023	3,704	382	315		21	14,573	57,623	10,027	127,668
†1938	6	1,049					73,508	3,361	1,165	259		42	100,658	146,676	34,785	360,454
†1938							46,988	2,916	1,141	259		42	38,542	69,299	14,668	173,855

† Rendement en conserves des poissons capturés à la rivière Skeena, sans mention du lieu de mise en conserve. † Mise en conserve à la rivière Skeena, sans mention du lieu de capture.

NOTE.—Les permis délivrés comportent les transferts d'un arrondissement à l'autre.

Années	Nombre de conserves en exploitation	Nombre de permis à saumon délivrés					Rendements en conserves									
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	M.	Saumon ouge	Rouge de printemps	Rose de printemps	Blanc de printemps	Saumon à dos bleuté	Steel-head	Coho	Rose	Chum	Totaux
							caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
1925	11	1,127					201,186	344	311	116		10	4,887	7,675	11,501	226,030
1925							170,581	215	311	57			4,866	8,625	11,477	196,152
1926	12	1,483					89,866	535	249	160		27	10,348	8,493	14,690	124,368
1926							74,629	475	189	142		11	7,448	13,603	11,761	108,146
1927	13	1,842					101,053	463	530	321		19	5,475	1,383	5,027	114,271
1927							87,145	322	530	321		17	4,980	1,402	3,617	98,354
1928	11	1,541					93,361	458	443	157		13	9,761	3,130	9,200	116,523
1928							88,876	156	443	152		13	1,098	16,703	3,626	111,066
1929	13	1,577					79,548	546	215	127		47	8,270	3,112	6,536	98,401
1929							77,669	140	239	107		41	3,239	1,540	1,091	83,866
1930	12	1,833					150,398	614	383	229		182	6,760	17,476	18,372	194,414
1930							141,684	275	383	215		208	2,084	34,638	2,155	181,622
1931	5	1,433					92,872	218	61	183		69	5,536	2,296	544	101,779
1931							80,732	200	82	165		68	6,683	3,724	562	92,216
1932	10	1,754					86,110	405	236	145		56	11,871	4,305	5,516	108,644
1932							85,358	128	236	143		49	7,335	4,631	1,109	98,989
1933	11	1,962					119,548	606	108	243		153	9,078	11,658	8,932	150,226
1933							114,045	454	108	241		169	8,514	25,054	9,518	158,103
1934	11	2,318					89,575	532	82	129		121	11,862	2,928	14,375	119,604
1934							82,828	390	82	128		122	8,793	9,769	16,444	118,556
1935	8	2,023					166,686	138	352	155		63	9,576	8,966	19,563	205,499
1935							129,551	94	306	146		49	917	6,045	7,128	144,216
1936	8	2,210					59,138	317	132	162		60	7,432	6,497	13,158	86,896
1936							42,803	315	131	148		64	7,683	17,254	10,921	79,309
1937	6	1,875					108,170	377	396	235		75	6,374	7,973	18,894	142,494
1937							91,399	335	452	233		76	5,331	18,873	21,931	138,631
1938	6	2,261					122,093	744	181	359		169	17,527	10,827	15,832	167,732
1938							86,490	716	136	351		99	14,284	12,447	17,102	131,625

NOTE.—Les chiffres en caractères romains donnent les rendements en conserves de poissons capturés à Rivers-Inlet ou à Smiths-Inlet. Les chiffres en italique donnent les rendements réels sans tenir compte des lieux de capture des poissons et à l'exclusion des poissons expédiés en d'autres arrondissements pour la mise en conserve. Les permis délivrés comportent les transferts d'un arrondissement à l'autre.

MISE EN CONSERVE DES SAUMONS AU FLEUVE FRASER—1925 À 1938

RELEVÉ N° 5

Années	Nombre de con- serve- ries en ex- ploi- tation	Nombre de permis à saumon délivrés					Rendements en conserves									
		F.F.	L.T.	S.P.	S.T.	M.	Saumon rouge	Rouge de prin- temps	Rose de prin- temps	Blanc de prin- temps	Saumon à dos bleuté	Steel- head	Coho	Rose	Chum	Totaux
1925.....	10	969	50				caisses 31,523	caisses 7,335	caisses 873	caisses 25,482	caisses 5,107	caisses 45	caisses 36,717	caisses 99,800	caisses 66,111	caisses 272,993
1926.....	10	1,063	59				83,589	11,774	1,030	20,130	14,036	39	21,787	32,256	88,493	273,134
1927.....	10	1,249	111				57,085	6,553	1,351	10,493	10,621	37	24,079	102,535	67,259	280,013
1928.....	8	1,303	109				26,530	1,173	248	3,661	795		27,061	2,881	193,106	255,455
1929.....	9	1,473	113				60,407	2,984	912	5,977	11,960	53	40,540	158,290	144,208	425,331
1930.....	8	1,523	115				107,896	8,300	3,066	9,761	27,857	22	25,535	30,754	68,946	282,137
1931.....	7	1,358	154				54,688	5,970	1,185	3,187	14,697	4	13,468	21,534	948	115,681
1932.....	8	1,446	166				83,447	19,994	3,622	11,020	16,558	23	28,685	9,813	45,100	218,262
1933.....	10	1,685	110	64			53,481	5,701	426	4,554	13,299		25,715	143,058	77,330	323,564
1934*.....	11	1,803	98	105			145,579	5,495	263	11,072	22,566		30,751	35,847	219,331	470,904
1934†.....							133,159	4,713	173	10,760	1,607		10,991	342	103,081	264,826
1935*.....	10	1,663	124	108			76,415	5,181	326	6,783	7,701		63,933	182,528	72,353	415,220
1935†.....							57,212	4,205	212	4,984	350		24,600	111,328	8,227	211,118
1936*.....	11	1,784	118				165,651	7,128	461	8,426	20,647	6	51,243	23,842	188,538	465,942
1936†.....							164,408	6,680	310	8,142			22,572	2	30,663	232,777
1937*.....	10	2,082	190	58			103,137	3,877	226	1,940	19,065	15	25,618	252,416	119,254	525,548
1937†.....							66,583	3,622	84	1,738	1,354	15	11,242	87,897	20,934	193,469
1938*.....		2,319	190	112			217,882	4,592	413	1,532	21,923	72	54,314	29,862	181,444	512,034
1938†.....							169,430	3,754	32	508		13	28,687	63	49,835	252,322

* Représente la mise en conserve réelle, sans mention des lieux de capture. † Représente le rendement en conserves des poissons du Fraser, sans mention des lieux de mise en conserve.

NOTE.—Les permis délivrés comportent les transferts d'un arrondissement à l'autre.

NOTE.—1936†, aux chiffres de 164,408 caisses, la mise en conserve du saumon rouge sur le Fraser ne comporte pas les 16,611 caisses de saumons rouges capturés sur le Fraser et exportés et mis en conserves dans les conserveries de Puget Sound.

RELEVÉ N° 6

MISE EN CONSERVE DES SAUMONS DU PASSAGE PUGET SOUND, É.-U.A.,
DE 1925 À 1938

Années	Nombre de conser- veries en exploit- ation	Saumon de prin- temps	Saumon rouge	Coho	Chum	Rose	Steel- head	Totaux
		caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
1925.....	23	28,268	106,064	171,587	41,635	555,848	141	903,543
1926.....	14	27,763	44,569	120,846	112,411	2,125	63	307,777
1927.....	21	43,443	96,343	133,528	37,414	585,506	216	896,450
1928.....	12	24,628	61,044	92,770	145,735	5,816	265	330,258
1929.....	21	32,600	111,855	101,363	150,867	727,748	280	1,124,713
1930.....	13	29,378	352,194	122,691	64,234	3,712	397	572,606
1931.....	18	28,066	83,728	76,025	55,189	705,580	293	948,881
1932.....	10	23,964	78,319	60,740	146,151	1,677	60	310,911
1933.....	19	20,869	125,738	44,568	37,039	543,340	222	771,776
1934.....	20	14,398	352,579	69,254	73,337	3,606		513,174
1935.....	14	9,737	54,677	71,985	15,604	377,445		529,448
1936.....	9	6,328	59,505	29,191½	80,831½	1,345		177,201
1937.....	14	8,968	60,259	32,559	17,417	327,833		447,036
1938.....	13	2,787½	134,651	9,820½	7,852½	193		155,304½

RELEVÉ N° 7

ÉTAT RELATIF AUX DÉCHARGEMENTS DE FLÉTAN—COLOMBIE BRITANNIQUE
1913 À 1938

	Qtx		Qtx
1913.....	223,465	1926.....	315,095
1914.....	214,444	1927.....	271,354
1915.....	194,896	1928.....	302,820
1916.....	123,062	1929.....	304,364
1917.....	113,529	1930.....	254,796
1918.....	186,229	1931.....	182,005
1919.....	210,777	1932.....	168,847
1920.....	238,770	1933.....	170,372
1921.....	325,868	1934.....	182,602
1922.....	293,184	1935.....	171,143
1923.....	334,667	1936.....	168,121
1924.....	331,382	1937.....	187,425
1925.....	318,240	1938.....	193,48½

RELEVÉ N° 8

ÉTAT RELATIF AUX RENDEMENTS EN HARENG SALÉ AU SEL SEC, 1918-1938—
COLOMBIE BRITANNIQUE

Années	Arrondis- sement N° 1	Arrondis- sement N° 2	Arrondissement N° 3		Totaux
			Côte orientale	Côte occi- dentale	
	qtx	qtx	qtx	qtx	qtx
1918.....	20,000		109,900	42,710	172,610
1919.....	4,000		43,000	208,058	255,058
1920.....	807	1	176,640	334,720	512,168
1921.....	249		231,240	248,482	479,971
1922.....			297,871	224,897	522,768
1923.....		8,935	250,420	484,681	744,036
1924.....			305,266	548,277	853,543
1925.....		4,120	591,162	487,892	1,083,174
1926.....	11,134	4,192	596,114	327,207	938,647
1927.....	24,380	7,600	542,385	473,825	1,048,190
1928.....	46,995		748,032	277,161	1,072,188
1929.....	78,800	5,160	691,673	140,751	916,384
1930.....	19,114		546,342	240,517	805,973
1931.....			668,506	119,721	788,227
1932.....			219,398	50,022	269,420
1933.....			448,944	64,080	513,024
1934.....			310,026	104,600	414,626
1935.....			280,290	22,420	302,710
1936.....			357,337	26,000	383,337
1937.....			203,401		203,401
1938.....			149,700		149,700

RELEVÉ N° 9

RENDEMENT EN CONSERVES DE CÉLAN—COLOMBIE BRITANNIQUE—1917 A 1938

	caisses		caisses
1917.....	1,090	1928.....	65,097
1918.....	63,693	1929.....	98,821
1919.....	63,065	1930.....	55,166
1920.....	91,929	1931.....	17,336
1921.....	16,091	1932.....	4,622
1922.....	19,186	1933.....	2,946
1923.....	17,195	1934.....	35,437
1924.....	14,898	1935.....	27,184
1925.....	37,182	1936.....	35,007
1926.....	26,731	1937.....	40,975
1927.....	58,501	1938.....	69,473

RELEVÉ N° 10

PRODUCTION D'HUILES ET DE FARINES DE POISSON—COLOMBIE BRITANNIQUE—
1920-1938

Années	Célan		Hareng		Baleine			Autres animaux marins	
	Farines et engrais	Huiles	Farines	Huiles	Fanons et farines de baleine	Engrais	Huiles	Farines et engrais	Huiles
	tonnes	gals	tonnes	gals	tonnes	tonnes	gals	tonnes	gals
1920.....					503	1,035	604,070	466	55,669
1921.....								489	44,700
1922.....					326	230	283,314	911	75,461
1923.....					485	910	706,514	823	180,318
1924.....					292	926	645,657	1,709	241,376
1925.....	2,083	495,653			347	835	556,939	2,468	354,853
1926.....	8,481	1,898,721	310	13,700	340	666	468,206	1,752	217,150
1927.....	12,169	2,673,876	1,838	170,450	345	651	437,967	2,512	375,130
1928.....	14,500	3,995,806	831	68,411	376	754	571,914	3,658	411,207
1929.....	15,826	2,856,579	932	34,924	416	779	712,597	3,671	461,915
1930.....	13,934	3,204,058	915	60,373	273	581	525,533	2,420	182,636
1931.....	14,200	2,551,914	3,904	110,810				1,747	241,682
1932.....	8,842	1,315,864	6,195	186,173				413	45,517
1933.....	1,108	275,879	4,078	316,213	249	223	509,310	1,596	187,560
1934.....	7,626	1,635,123	2,570	104,710	340	631	813,724	2,458	337,025
1935.....	8,681	1,649,392	5,262	306,767	211	354	426,772	2,147	247,437
1936.....	8,715	1,217,097	10,985	782,499	332	687	763,740	3,148	335,969
1937.....	8,483	1,707,276	14,427	1,283,658	268	527	662,355	2,720	294,546
1938.....	8,891	2,195,850	9,624	929,158	273	490	543,378	2,491	228,157

RELEVÉ N° 11

NOMBRE DE BALEINES CAPTURÉES—COLOMBIE BRITANNIQUE—1922-1938*

Espèces	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Cachalots.....	38	94	83	76	80	82	83	146	147	190	265	175	311	265	252
Rorquals.....	4	62	56	29	14	10	47	16	10	1		6	3	1	4
Baleinoptères.....	94	166	125	135	124	138	140	168	62	17	71	20	48	44	50
Epaulards.....	50	78	47	40	25	21	21	9	12		14	1	14	7	4
Boréales.....	1	53	100	68	25	7	13	67	89	1			2		
Franches.....			2		1										
Baleinoptères à bec.....		2	1	3			1	1							
Totaux.....	187	455	414	351	269	258	305	407	320	209	350	202	378	317	310

* Aucune exploitation baleinière en 1931 et 1932.

RELEVÉ N° 12

ÉTAT RELATIF AUX PHOQUES À FOURRURE CAPTURÉS EN COLOMBIE BRITANNIQUE, 1912-1938

Années	Arrondis- sement N° 2	Arrondis- sement N° 3	Total
	Nombre	Nombre	Nombre
1912.....		205	205
1913.....	285	119	404
1914.....	95	257	352
1915.....	39	400	439
1916.....	21	138	159
1917.....	14	204	218
1918.....	78	10	88
1919.....	53	17	70
1920.....	502	556	1,058
1921.....	270	2,079	2,349
1922.....	291	639	930
1923.....	678	3,746	4,424
1924.....	370	1,862	2,232
1925.....	810	3,655	4,465
1926.....	655	2,169	2,824
1927.....	188	1,288	1,476
1928.....	465	1,625	2,090
1929.....	1,119	2,264	3,383
1930.....	195	2,102	2,297
1931.....	76	1,387	1,463
1932.....	88	1,699	1,787
1933.....	237	1,747	1,984
1934.....	98	158	256
1935.....	63	778	841
1936.....		1,888	1,888
1937.....		2,671	2,671
1938.....		1,367	1,367

RELEVÉ N° 13

RELEVÉ DONNANT LE NOMBRE DE PATENTES DÉLIVRÉES À DES CONSERVIERES DE SAUMON ET DE PERMIS DE PÊCHE DU SAUMON (NON COMPRIS LES PERMIS DÉLIVRÉS AUX CAPITAINES ET AUX AIDES-OPÉRATEURS EN EXERCICE SUR LES BATEAUX PORTEURS DE FILETS FLOT. TANTS À SAUMON.) COLOMBIE BRITANNIQUE—1927-1938

Désignation	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Arrondissement n° 1—												
Conserverie de saumon....	10	10	9	11	7	8	10	11	10	11	10	10
Seine traînante à saumon....	111	109	113	115	154	166	110	98	124	118	190	190
Filet flottant à saumon....	1,249	1,303	1,473	1,523	1,358	1,446	1,685	1,803	1,663	1,784	2,082	2,319
Arrondissement n° 2—												
Conserverie de saumon....	48	47	45	26	21	28	29	31	26	27	20	22
Madrague à saumon....												
Seine à poche à saumon....	244	158	153	152	71	53	55	109	102	99	82	100
Seine traînante à saumon....	16	9	9	9	9	9	11	9	9	9	9	9
Ligne traînante à saumon....	938	864	738	891	884	875	882	937	930	964	916	958
Filet flottant à saumon—												
Low-Inlet.....						29	59	67	58	74	76	80
Riv. Naas.....	302	263	246	282	235	278	297	335	310	349	321	309
Riv. Skeena.....	1,198	1,208	1,143	1,202	1,076	1,119	1,218	1,164	1,053	970	856	1,049
Rivers-Inlet.....	1,273	1,117	1,149	1,449	1,144	1,461	1,603	1,899	1,699	1,802	1,490	1,796
Smiths-Inlet.....	155	424	428	384	289	293	359	419	324	408	385	465
Bella Coola.....	195	173	236	359	240	238	228	285	268	265	261	242
Kimsquit.....	104	80	194									
Butedale.....	108	58	56	71	51	55	43	48	41	57	18	80
Namu.....	180	77	116	142	108	100	107	141	129	146	137	159
Archipel de Charlotte.....	42	22	3	6	5	4	2	19		24	4	53
Total, filet flottant, à saumon, arrondisse- n° 2.....	3,972	3,422	3,571	3,895	3,148	3,577	3,916	4,377	3,882	4,095	3,548	4,233
Arrondissement n° 3—												
Conserverie de saumon....	18	19	17	17	7	8	10	7	7	8	7	6
Madrague à saumon....	7	7	7	7	7	7	8	8	8	7	7	5
Seine à poche à saumon....	308	239	218	191	157	104	183	187	191	188	209	200
Seine traînante à saumon....	30	13	13	12	12	21	20					
Ligne traînante à saumon....	2,045	2,014	1,779	2,109	2,077	1,992	1,888	2,094	2,053	2,429	2,056	2,308
Filet flottant à saumon....	422	454	565	643	387	336	512	646	673	741	466	573
Ensemble de la province—												
Conserverie de saumon....	76	76	71	54	35	44	49	49	43	46	37	38
Madrague à saumon....	7	7	7	7	7	7	8	8	8	7	5	5
Seine à poche à saumon....	552	397	371	243	228	157	236	296	293	287	291	300
Seine traînante à saumon....	46	22	22	21	21	30	31	9	9	9	9	9
Ligne traînante à saumon....	3,094	2,987	2,630	3,115	3,115	3,033	2,880	3,099	3,107	3,511	3,162	3,453
Filet flottant à saumon....	5,643	5,179	5,609	6,061	4,893	5,359	6,113	6,826	6,218	6,620	6,096	7,125

NOTE.—Pendant la saison de 1928, la conserverie de F. Millerd, à Vancouver, la conserverie Cassiar sur la Skeena et la conserverie Massett, à Massett-Inlet opérèrent sans patente et ne figurent pas dans la nomenclature ci-dessus.

A partir de 1930 inclusivement, les patentes de conserveries de saumon désignées ci-dessus furent délivrées par le ministère Provincial des Pêches.

RELEVÉ N° 14

ÉTAT RELATIF AUX BATEAUX À MOTEUR MIS EN SERVICE EN L'ARRONDISSEMENT N° 2 DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE POUR LA CONDUITE D'EXPLOITATIONS DE PÊCHE DU SAUMON AU FILET FLOTTANT

—	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Naas, rivière.....	3	9	35	21	37	34	119	142	179	233	268	243	327	278	287
Skeena, rivière.....	18	64	133	162	216	263	472	603	660	668	732	804	842	824	817
Bella Coola et Kimsquit.....	1	12	40	47	90	103	70	124	94	89	101	156	150	139	161
Aire centrale.....		8	28	87	13	73			68	111	165	234	161	252	244
Rivers inlet.....	54	110	254	248	479	435	712	682	776	901	1,233	1,164	1,287	1,122	1,294
Smiths inlet.....	9	39	131	110	204	135	231	176	175	219	299	285	302	328	387
Archipel de Char- lotte.....					10								24		
	85	242	630	675	1,049	1,010	1,658	1,765	1,990	2,287	2,922	2,807	3,173	2,957	3,277

RELEVÉ N° 15

MISE EN CONSERVE DU SAUMON ROUGE EN PROVENANCE DE REMONTÉES MIGRATRICES DANS LE FLEUVE FRASER, 1925-1938

Années	Mise en conserve fleuve Fraser*	Madragues cana- diennes dans le détroit de Juan de Fuca	Mise en conserve au passage Puget	Totaux, caisses
1925.....	31,523	3,862	106,064	141,449
1926.....	83,589	2,091	44,569	130,249
1927.....	57,085	4,337	96,343	157,765
1928.....	26,530	2,769	61,044	90,343
1929.....	60,407	3,480	111,856	175,743
1930.....	93,416	5,334	352,194	450,944
1931.....	38,507	2,440	83,728	124,675
1932.....	61,769	4,000	78,319	144,088
1933.....	43,745	8,721	125,738	178,204
1934.....	133,159	6,117	352,579	491,855
1935.....	57,212	5,610	54,677	117,499
1936.....	164,408	3,837	59,505	227,750
1937.....	66,583	6,152	60,259	132,994
1938.....	169,430	3,784	139,173	312,357

* Les chiffres pour les années de 1925 à 1929 inclusivement, représentent la mise en conserve du saumon rouge aux conserveries du fleuve Fraser, sans mention des lieux de capture. Les chiffres pour l'année 1930 et celles qui suivirent représentent la mise en conserve du saumon rouge du fleuve Fraser, sans mention des lieux de mise en conserve.

NOMBRE DE PERMIS DE PÊCHE DÉLIVRÉS EN COLOMBIE BRITANNIQUE EN 1938

Désignation des permis ou patentes	Délivrés à des						Transferts				En exploitation par des					
	Blancs	Indiens	Autres	Jap. A.C.	Annulés	Totaux	Blancs	Indiens	Jap. A.C.	Totaux	Blancs	Indiens	Autres	Jap. A.C.	Annulés	Totaux
Madrague à saumon.....	5					5					5					5
Senne traînante à saumon.....		9				9						9				9
Senne à poche à saumon.....	238	62			1	301					238	62			1	301
F.let flottant à saumon.....	3,285	1,492	910	44	78	5,809	977	322	17	1,316	4,262	1,814	910	61	78	7,125
Ligne traînante à saumon.....	2,742	475	155	2	11	3,385	68			68	2,810	475	155	2	11	3,453
Aide-opér. de filet flot- tant à saumon.....	49	141	314	1	43	548					49	141	314	1	43	548
Capt. de bateau porteur de senne à saumon.....	81	96				177					81	96				177
Aide-opér. de senne à saumon.....	1,041	721			1	1,763					1,041	721			1	1,763
Morue.....	245	22	151	2	15	435					245	22	151	2	15	435
Crabes.....	89	15	1	1	1	107					89	15	1	1	1	107
Squales.....	169	20	297	2		488					169	20	297	2		488
Pêche diverse.....	50	2	33	5	3	93					50	2	33	5	3	93
Eperlan.....	34		18		2	54					34		18		2	54
Petit bateau porteur de dragues.....	33		10			43					33		10			43
Parcage du hareng.....	7					7					7					7
Senne à poche à hareng.....	40	2	2			44					40	2	2			44
Filet flottant à hareng.....	22		4			26					22		4			26
Capt. de bateau porteur de sennes à hareng.....	21	2	5			28					21	2	5			28
Aide-opér. de senne à hareng.....	251	72	76			399					251	72	76			399
Senne à poche à célan.....	29					29					29					29
Capt. de bateau porteur de sennes à célan.....	20	3				23					20	3				23
Aide-opérateur de senne à célan.....	167	10				177					167	10				177
Capitaine de bateau à flétan pour boîte.....	10					10					10					10
Totaux.....	8,628	3,144	1,976	57	155	13,960	1,045	322	17	1,384	9,673	3,466	1,976	74	155	15,344

PATENTES DÉLIVRÉES PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Permis de pêche à la ligne.....	37 (2 annulés)
Permis de pêche à la ligne, (journaliers.....)	56
Permis aux Indiens.....	1,694 (1 annulé)

Conserveries de saumon.....	38	Conserveries de hareng.....	2
Ateliers de salage du saumon au sel sec.....	7	Ateliers de salage du hareng au sel sec.....	3
Ateliers de salage du saumon.....	6	Fabriques de produits de hareng.....	12
Entrepôts frigorifiques de poisson.....	8	Conserveries de célan.....	3
Ateliers divers.....	14	Fabriques de produits de célan.....	7
Fabriques de produits de baleine.....	2		
Patentes commerciales pour les eaux sans marée.....	139		

RELEVÉ N° 17

ÉTAT DU NOMBRE DES SAUMONS DE DIVERSES ESPÈCES ET DES PROCÉDÉS DE LEUR CAPTURE, TEL QUE DÉCLARÉ PAR LES EXPLOITANTS DE SENNES À POCHE, DE SENNES TRAÎNANTES ET DE MADRAGUES ET PAR LES EXPLOITANTS DE CONSERVERIES, D'USINES, D'ATELIERS ET D'ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES, AINSI QUE DU NOMBRE DES SAUMONS PRIS AU FILET FLOTTANT ET À LA LIGNE TRAÎNANTE EN COLOMBIE BRITANNIQUE PENDANT 1938

	Saumon rouge	Saumon de printemps	Saumon à dos bleuté	Steelhead	Coho	Saumon rose	Chum	Totaux, nombre
Ligne traînante.....	1,182	144,978	412,663	89	950,813	16,188	815	1,526,728
Filet flottant.....	4,443,814	162,506	1,174	82,876	825,432	2,745,707	1,072,985	9,334,494
Senne à poche.....	522,542	10,525	366	1,580	328,666	4,152,990	3,576,914	8,593,583
Senne traînante.....	59,617				19,477	74,405	12,811	166,310
Madrague.....	41,372	12,677		873	25,223	1,472	953	82,570
Totaux.....	5,068,527	330,686	414,203	85,418	2,149,611	6,990,762	4,664,478	19,703,685

RELEVÉ N° 18

ÉTAT DU NOMBRE DES SAUMONS PRIS À LA SENNE À POCHE, PAR ARRONDISSEMENT DE PÊCHE À LA SENNE, CAMPAGNE DE 1938

Arrondissements	Saumon rouge	Saumon de printemps	Saumon à dos bleuté	Steelhead	Coho	Saumon rose	Chum	Totaux, nombre
1.....	1,397	10			1,861	283,405	6,575	293,248
2.....	123	6		10	28,261	975,408	482,500	1,486,308
3.....	6,543	132		68	7,707	455,079	71,664	541,193
4.....						16,787	1,500	18,287
5.....	44,922	18		2	52,799	499,247	39,806	636,794
6.....	47,179	301		111	52,841	736,977	194,665	1,032,074
7.....	30,163	357		100	31,678	315,322	474,497	852,117
8.....	166	91		43	4,407	41,054	32,568	78,329
9.....					99	9,521	2,053	11,673
10.....	195				1,036	704	28,941	30,876
11.....		1			4,522	612	5,192	10,327
12.....	92,866	4,567	93	999	48,613	643,507	389,992	1,180,637
13.....	17,131	1,245	273	173	16,691	136,017	417,127	588,657
14.....		1		3	5,482		227,262	232,748
15.....					137		27,239	27,376
16.....	1,653				1,937	159	135,931	139,680
17.....								
18.....	228,148	3,469		63	6,064	879	18,226	256,849
19.....								
20.....								
21.....	2,358	144			13,289	11	48,977	64,779
22.....					6,204	16	103,896	110,116
23.....	4,786	120		6	13,566		426,130	444,608
24.....	44,909	61			10,352	1,396	95,189	151,907
25.....					3,490		207,014	210,504
26.....					2,098		38,018	40,116
27.....	3	2		2	15,532	36,889	101,952	154,380
Totaux.....	522,542	10,525	366	1,580	328,666	4,152,990	3,576,914	8,593,583

Relevé N° 19

ÉTAT DONNANT LES RENDEMENTS EN CONSERVES DE SAUMON, 1932-1938, AVEC
LES QUANTITÉS ET POURCENTAGES DE SAUMON EN CONSERVE CLASSÉ
"DEUXIÈME QUALITÉ"

	Saumon rouge	Saumon de prin- temps	Steel- head	Saumon à dos bleuté	Coho	Saumon rose	Chum	Totaux
Production, 1932, caisses.	284,355	76,060	1,168	28,505	160,466	223,716	306,761	1,081,031
Catégorie B, caisses.	3,355	1,234		164	333	119	3,083	8,288
Pourcentage.	1.179	1.622		.575	.207	.053	1.005	.766
Production 1933, caisses.	258,107	20,266	1,459	21,763	137,289	532,558	293,630	1,265,072
Catégorie B, caisses.	494			10	873	15,149	887	17,413
Pourcentage.	.191			.045	.635	2.844	.302	1.376
Production 1934, caisses.	377,882	29,784	1,282	29,556	195,874	435,364	513,184	1,582,926
Catégorie B, caisses.	21,620	139	5	962	962	4,085	1,127	27,938
Pourcentage.	5.721	.466	.390		.491	.938	.219	1.764
Production 1935, caisses.	350,444	21,920	596	15,319	216,173	514,966	409,604	1,529,022
Catégorie B, caisses.	3,435	659			3,840	20,528	5,601	34,063
Pourcentage.	.980	3.006			1.776	3.986	1.367	2.227
Production 1936, caisses.	415,024	29,854	1,068	33,718	212,343	591,532	597,487	1,881,026
Catégorie B, caisses.	13,725				483	29	3,265	19,502
Pourcentage.	3.307				.227	.005	.881	1.036
Production 1937, caisses.	325,774	16,171	844	19,236	113,972	585,576	447,602	1,509,175
Catégorie B, caisses.	65				68	27,282	3,212	30,627
Pourcentage.	.019				.059	4.659	.717	2.029
Production 1938, caisses.	447,453	15,531	1,035	27,417	273,906	400,876	541,812	1,707,830
Catégorie B, caisses.	15,446			56	666	1,413	1,250	18,831
Pourcentage.	3.451			.206	.243	.352	.230	1.102

RAPPORT SUR LES FRAYÈRES—1938

La migration des saumons aux frayères de la Colombie Britannique cette année donne lieu d'escompter la pérennité des réserves de saumon en cette province par la mise en application appropriée des mesures actuelles de conservation.

Les conditions varient d'année en année en ce qui concerne l'intensité de la pêche, l'abondance des crues, la formation d'embâcles dans les cours d'eau, la survenance de grèves parmi les pêcheurs, la diversité des conditions climatiques, etc., chacun de ces facteurs étant de nature à influer sur le nombre de reproducteurs qui atteignent les frayères mais chacun d'entre eux étant aussi l'objet de moyens d'action réacteurs au fur et à mesure où ils se présentent.

Pendant la campagne sous revue, outre le prélèvement ordinaire de saumons effectué par leurs nombreux ennemis, tels que les truites, les canards, les aigles et autres oiseaux, on a signalé un autre important prélèvement de la part des ours et des loups. Les conditions à cet égard se révèlent particulièrement difficiles à contrecarrer en certains petits cours d'eau peu profonds de l'archipel de Charlotte où les ours sont indubitablement en voie de multiplication croissante, ce qui a eu pour effet de dépeupler entièrement certains de ces cours d'eau. L'automne dernier, la situation s'est aggravée du fait des déprédations commises par les loups qu'on dit aussi en train de s'accroître rapidement en nombre. On est généralement d'avis que la nourriture ordinaire des loups n'est pas aussi abondante qu'autrefois, ce qui force ces animaux à compter de plus en plus sur le saumon. C'est un fait que dans le cours de l'automne dernier, les surveillants de pêche ont constaté nombre de cas où les loups ont détruit de grandes quantités de saumons géniteurs. Cette remarque ne s'applique, cependant, pas à l'archipel de Charlotte où il n'y a pas de loups.

Le trait marquant des remontées migratrices de cette année a consisté dans la migration inhabituellement considérable de saumons cohos de grande taille. Cette abondance fut constatée presque tout le long de la côte bien que

les pêcheurs à la ligne n'aient pas prélevé un aussi fort pourcentage des migrants qu'on aurait pu l'escompter. Pour une cause ou une autre, possiblement par suite de la présence d'aliments plus à leur goût, les saumons cohos ne se sont pas laissés attirer par les appâts ordinaires aussi facilement qu'en d'autres saisons.

Voici un compte rendu circonstancié des conditions qui ont été signalées dans les diverses régions:

Archipel de Charlotte.—Il s'est produit dans le goulet de Massette et dans la rivière Copper la faible migration ordinaire de saumons rouges, si faible, en fait, pour ne pas compter commercialement. On y a constaté une ponte moyenne. La ponte des saumons cohos fut jugée satisfaisante.

Dans le cas des saumons roses, la fraie fut jugée suffisante, d'une façon générale, même exceptionnellement abondante en certaines frayères sises le long des côtes sud-est de l'archipel.

Dans la Yakoun, les prises ont été faibles et la fraie abondante. La même remarque s'applique aux cours d'eau se déchargeant dans le port Naden. Dans les autres cours d'eau, se déchargeant dans le goulet Massette, la fraie ne s'est révélée que faiblement abondante.

En ce qui concerne les saumons chums, une fraie abondante fut constatée dans la région de Cumshewa mais dans les autres aires la ponte fut plutôt médiocre. Grâce à des mesures supplémentaires de protection, un assez important pourcentage des migrants purent arriver aux frayères.

Naas.—On a procédé à l'inspection ordinaire du secteur du bassin de Méziaden où s'engagent le plus grand nombre de saumons rouges fréquentant la Naas.

On a constaté que la ponte des migrants précoces de saumon rouge avait été abondante, qu'elle s'était rapprochée en quantité de celle de l'année antérieure, qu'elle s'était révélée plus abondante que celle de 1933, mais qu'elle n'avait pas été aussi importante que la fraie de 1934. La migration tardive fut de même abondante, plus abondante, en fait, que la remontée tardive signalée en 1933, s'étant révélée assimilable à l'abondante ponte de 1934 et beaucoup plus importante que celle de 1937. D'une façon générale, l'empoisonnement de cette région fut déclaré tout à fait approprié.

Il s'est produit la remontée migratrice habituellement abondante de saumons cohos mais l'inspection de la Méziaden fut effectuée trop tôt pour se rendre exactement compte de la valeur quantitative de la fraie en ce secteur du bassin. Toutefois, l'inspecteur régional s'exprime ainsi à cet égard:

"On a constaté une migration exceptionnellement forte de saumons cohos dans le bassin de la Naas cette année, si forte, en fait, que personne ne se rappelle en avoir jamais observé de pareille".

Il est indubitable que les frayères, qui sont presque inaccessibles aux inspecteurs, ont été abondamment empoisonnées. Les migrants se sont aussi montrés d'une taille inhabituellement forte. On a constaté la présence d'un nombre satisfaisant de saumons roses sur les frayères bien que non aussi important qu'en 1936, année du cycle biologique de l'espèce. La migration fut tardive, ce qui rend compte du fait que la pêche à la senne n'a pas été plus fructueuse. La fraie des saumons chums s'est aussi révélée abondante dans toute la région.

Au lac Méziaden, l'échelle à poissons fut trouvée en un état de fonctionnement tout à fait satisfaisant. Aussi les migrants n'éprouvèrent-ils aucune difficulté à la franchir.

La ponte des saumons de printemps n'a pas répondu à l'expectative.

Skeena.—Les mesures de conservation, appliquées à ce cours d'eau en ces dernières années, en rapprochant la limite de pêche de l'embouchure et en abrégant la saison de pêche, jointes à la réduction volontaire du nombre des ba-

teaux de pêche mis en service par les fabricants de conserves, semblent donner les résultats escomptés en ce qui concerne l'accroissement de la ponte.

Le nombre de géniteurs, qui ont réussi à atteindre les importantes frayères de Babine et de Lakelse, s'est révélé encourageant en la saison sous revue.

Dans le cours supérieur de la rivière Babine, les conditions se sont révélées satisfaisantes bien que dans le cours inférieur de cette même rivière elle n'aient pas été jugées aussi favorables. Dans l'ensemble, la fraie fut déclarée aussi abondante que celle de 1934.

La rivière Fulton, la crique Babine, la crique Quinze-Milles et la crique Morrison, qui constituent les principales frayères du bassin du lac Babine, furent abondamment fertilisées de fraie de saumon rouge et les conditions de la ponte y furent généralement trouvées satisfaisantes.

Dans le cas du coho, l'empoisonnement fut généralement jugé très satisfaisant. La même remarque s'applique aussi au coho de printemps.

A cet égard, l'inspecteur régional s'exprime comme suit:

"Les frayères du Babine, par comparaison à d'autres années ont été empoisonnées d'une façon satisfaisante par suite d'une forte migration de saumons rouges, d'une forte migration de saumons de printemps et d'une très forte migration de cohos et d'une très forte migration de saumons roses. La seule exception signalée le fut à l'égard de la crique Pierre et du cours inférieur de la rivière Babine en ce qui concerne le saumon rouge."

Dans le bassin du lac Morris, on a procédé à une inspection assez minutieuse des frayères cet automne et, en toute vraisemblance, en temps approprié. Une quantité moyenne de saumons rouges fut constatée dans les frayères avec une forte quantité de saumons de printemps, ces derniers s'étant révélés de forte taille.

Dans le bassin du lac Lakelse, les principaux lieux de ponte sont les criques William, Schulabuchan et Granite. La ponte y fut jugée excellente voire même plus abondante que celle de 1934, année du cycle biologique du saumon rouge. Il y eut une assez bonne ponte de saumon de printemps et une ponte satisfaisante de saumon rose.

Lowe-Inlet.—Dans la plupart des cours d'eau de cette région, la fraie du saumon rouge, est considérée comme abondante et en augmentation considérable sur l'année du cycle. Il s'est produit un accroissement inattendu dans le nombre des cohos reproducteurs et la ponte de ces poissons est jugée amplement suffisante.

En ce qui concerne les saumons roses, la secteur méridional de la région fut plutôt médiocrement fertilisé d'œufs de ces poissons mais un nombre comparativement considérable de géniteurs de l'espèce purent parvenir jusqu'aux frayères par suite de la fermeture hâtive de la pêche. Dans le secteur septentrional de l'aire, toutefois, la remontée migratrice des saumons roses s'est montrée tout à fait abondante dans tous les cours d'eau. On a constaté la présence d'un nombre important de saumons roses dans toutes les frayères de la région, sauf quelques exceptions. Dans l'ensemble, toutefois, la fraie fut déclarée plus abondante.

Butedale.—La température s'est montrée exceptionnellement sèche cet automne, ce qui rendit en nombre de petits cours d'eau les conditions défavorables à la fraie et exigea l'application de mesures supplémentaires de protection, telle la prohibition de la pêche en vue d'assurer une ponte suffisante dans les frayères.

La migration des saumons rouges a été, cependant, jugée plus importante que d'habitude et le nombre de géniteurs ayant atteint les frayères fut déclaré supérieur à celui de 1934. Le nombre des cohos dans les frayères s'est révélé plus considérable que la moyenne des dernières années.

Les saumons de printemps ne fréquentent jamais en grand nombre la région de Butedale mais cette année la fraie de ces poissons s'y est élevée à peine à la normale.

Pour ce qui est des saumons roses, la ponte fut raisonnablement satisfaisante de sorte qu'on a tout lieu d'escompter une remontée migratrice satisfaisante de ces poissons dans deux ans.

La ponte des saumons chums fut jugée entièrement suffisante.

Bella Bella.—La ponte des saumons rouges en cette région fut trouvée satisfaisante par suite, en grande partie, des mesures de conservation qui y furent appliquées. On a constaté la présence d'un nombre considérable de cohos de grande taille dans les frayères. Cette année constituait une période de petite remontée migratrice pour les saumons roses mais en dépit de ce fait, la ponte de ces poissons y fut jugée tout à fait abondante.

On a constaté une grande abondance de saumons chums sur les frayères et, en fait, les remontées tant précoce que tardive furent déclarées importantes.

Bella Coola.—La ponte de cette année se produisit dans des conditions généralement favorables. A la date de l'inspection, aucune crue n'était survenue et les perspectives de résultats raisonnablement satisfaisants se révélaient pleines de promesses. D'encourageantes quantités de saumon rouge y furent signalées, d'une importance égale à celles de l'année du cycle. Les cohos, les saumons de printemps et les saumons chums se trouvaient en abondance dans les frayères et en augmentation sur les années antérieures. Par contre, les saumons roses y étaient plutôt rares de sorte que la ponte des reproducteurs de cette espèce fut jugée inférieure à celle de 1936, année de grande remontée migratrice.

Rivers-Inlet.—On rapporte que la fraie des saumons rouges en cette aire a été plus abondante que d'habitude et on est d'avis que par la mise en vigueur appropriée des règlements actuels il n'y a aucune raison pour que les conditions n'y soient pas toujours satisfaisantes.

Rivers-Inlet n'est pas considéré comme une aire recherchée pour les saumons d'automne bien que la ponte des cohos y ait été déclarée quelque peu plus abondante que d'habitude. Toutefois la migration des saumons roses y fut médiocre tout comme celle des saumons chums.

Smiths-Inlet.—Cette région constitue un lieu très fréquenté des saumons rouges et le nombre de reproducteurs de cette espèce, constaté dans les frayères en l'année sous revue, est déclaré des plus encourageants. Avec une mise en application appropriée des règlements actuels, il ne semble y avoir aucune raison pour que la remontée migratrice ne s'y maintienne pas.

La migration des saumons cohos s'est révélée quelque peu plus abondante que la moyenne et le nombre des saumons chums, ayant atteint la faible portion de l'aire utilisée par cette espèce, s'est révélé tout à fait satisfaisant.

BASSIN DU FLEUVE FRASER

Prince-George.—Le nombre des saumons rouges ayant atteint les frayères de cette région, tout en n'étant pas considérable, fut cependant un peu plus grand que la moyenne des dernières années. Ceci s'applique particulièrement aux cours d'eau tributaires du lac Stuart.

Dans le régime lacustre François, la remontée migratrice fut cette année encourageante par comparaison à celles des dernières années.

Le nombre de saumons de printemps, qui sont apparus dans les frayères, s'est révélé comparativement important. *Quesnel:* On n'a observé la présence que de quelques saumons rouges dans le bassin du lac Bowron mais on n'en a observé aucun dans les rivières Horserly, tributaire du lac Quesnel.

Dans le bassin de la Chilcotin, toutefois, le nombre des géniteurs en frayères a manifesté un accroissement de cent pour cent sur celui de l'année de la grande migration de 1934. Ce résultat est indubitablement en partie attribuable aux mesures interdisant aux Indiens de capturer des saumons rouges à destination des frayères du lac Chilco.

Kamloops.—On se rappellera que la remontée migratrice s'est accrue en ces dernières années et qu'en 1934 il s'est produit une abondante ponte de saumon rouge dans les frayères de la région de Shuswap. On y a signalé de nouveau cette année une augmentation très sensible de la ponte, voire même surprenante, en regard de l'excellente fraie de 1934. On estime que la montée fut de quatre ou cinq fois plus considérable que celle de l'année du cycle.

Les rivières Adams et Little constituent les principales aires de ponte et les gisements de gravier de ces cours d'eau ont été littéralement recouverts de saumons rouges reproducteurs. Dans la rivière Adams surtout, en sus de la dispersion des géniteurs à travers toutes les frayères, on a constaté la présence de grands bancs de saumon le long des deux rives du cours d'eau même et nombre de fosses profondes se trouvèrent presque remplies de saumons rouges reproducteurs.

Bien que les échelles à poissons au débouché du lac Adams laissent quelque peu à désirer, il n'en reste pas moins que celle à main gauche se trouvait dans un état assez approprié de fonctionnement, de sorte qu'un grand nombre de géniteurs purent atteindre le lac. Un des habitants domiciliés dans les environs de la digue a déclaré qu'il avait dénombré parfois jusqu'à sept cents saumons rouges par heure en train de franchir ce dispositif.

A l'embouchure de la rivière Adams, au moment de l'inspection, il y avait dans le lac de fortes quantités de saumons rouges se disposant à faire l'ascension du cours d'eau. A la crique Scotch, qui n'avait pas été fréquentée des saumons rouges depuis nombre d'années, on y constata la présence d'une multitude de saumons rouges qui atteignirent plus tard les frayères. Cette rivière a été le plus abondamment empoisonnée depuis nombre d'années.

La condition physique des saumons s'est révélée excellente. Les poissons, à quelques exceptions près, se sont montrés vigoureux et indemnes de contusions ou de meurtrissures, ce qui semble dénoter que les conditions à Hell's Gate n'avaient donné lieu à aucun obstacle à l'ascension.

Dans l'embranchement nord de la rivière Thompson, on a signalé une remontée migratrice normale de saumons rouges à Raft mais aucune à Barrière. On a, toutefois, constaté la présence d'une quantité assez considérable de saumons de printemps et de cohos.

Pemberton.—On se rappellera que pendant nombre d'années avant 1936 un très petit nombre de saumons rouges ont été perçus dans le régime lacustre Anderson-Seton. En 1936, toutefois, on y a signalé une remontée migratrice encourageante et, en 1937, une très abondante migration ascendante. Cette année, toutefois, seuls quelques saumons reproducteurs y furent perçus et, particulièrement à la crique Gates en la région supérieure de ce régime hydrographique.

Dans la rivière Birkenhead, la remontée migratrice des saumons rouges s'est révélée tout à fait abondante, voire même au moins égale à celle de l'année du cycle. Une forte migration ascendante de cohos fut aussi constatée dans ce bassin.

La remontée migratrice des cohos dans la rivière Squamish et ses affluents s'est révélée la plus abondante depuis nombre d'années et les frayères y furent abondamment empoisonnées. La migration des saumons chums fut aussi déclarée très satisfaisantes. La même remarque s'applique à l'espèce de printemps.

Hope.—Les frayères de saumons rouges en cette aire sont de faible superficie mais un grand nombre de ces poissons franchirent Hell's Gate, les conditions hydrographiques à cet endroit s'étant révélées tout à fait propices à la

remontée pendant presque toute la saison. On n'a constaté aucun groupement anormal de saumons rouges à Hell's Gate comme c'est souvent le cas. Seuls quelques saumons rouges apparurent dans le lac Kawkana.

Le nombre des saumons cohos dans les frayères a été déclaré plus considérable que tout autre en ces dernières années et la ponte des saumons chums s'est révélée de même tout à fait satisfaisant.

Chilliwack.—Seul un nombre limité de saumons rouges atteignirent les frayères du lac Chilliwack et de ses tributaires. La remontée au lac Cultus, fut estimée, par dénombrement, à environ 6,000. La ponte des saumons cohos s'est révélée la plus forte depuis nombre d'années et la ponte des saumons chums fut déclarée satisfaisante.

La fraie des saumons de printemps s'est révélée normale.

Lac Harrison.—La ponte des saumons rouges a été jugée satisfaisante par comparaison à celle des dernières années. Une fraie tout à fait abondante fut constatée à la crique Morris, qui constitue la principale frayère de la région. Les saumons de printemps se sont présentés en quantités satisfaisantes dans les frayères du chenal principal de la rivière Harrison. Les saumons cohos et chums furent perçus en grand nombre dans les frayères.

Rivière Pitt.—Les conditions de la fraie du saumon rouge en cette aire furent jugées normales. Cette remarque s'applique aussi aux saumons de printemps. Une très forte migration de cohos est apparue dans les tributaires du cours supérieur de la rivière Pitt.

Cours inférieur du Fraser.—Dans les rivières Serpentine et Nicomekl, de fortes quantités de saumon coho furent perçues pendant plusieurs années. Ceci s'applique aux autres cours d'eau du cours inférieur du fleuve Fraser.

Dans le cas des saumons chums, la fraie ne fut pas jugée suffisante, sauf dans le lac Cultus. Pendant la campagne de pêche, une période prohibée additionnelle fut instituée en vue de permettre à une plus forte quantité de migrants d'échapper aux filets. On escompte que la ponte, ainsi produite, se traduira ultérieurement par des résultats satisfaisants.

Vancouver-Nord.—Il s'est produit une fraie abondante de coho et de chum dans les cours d'eau tributaires du goulet Burrard. L'année sous revue constitua pour les saumons roses une période de faible migration. Aussi n'en fut-il perçu que quelques uns dans la rivière Indian.

Baie Alert.—La fraie des saumons rouges s'est révélée exceptionnellement abondante, ce qui est indubitablement en grande partie attribuable à une grève de pêcheurs qui fit différer jusqu'au 28 juin le commencement des exploitations de pêche, à savoir: presque un mois plus tard que d'habitude.

Toute la région de Nimpkish fut abondamment fertilisée d'œufs de saumons rouges. Des quantités normales d'œufs furent perçues dans les frayères McKenzie, Glendale et Thompson-Sud.

D'une façon générale, la migration des saumons de printemps fut jugée normale avec abondantes migrations dans les rivières Nimpkish et Adams.

La remontée des saumons roses dans les cours d'eau du goulet Knight a été aussi jugée abondante, surtout en Glendale. Les frayères de la Wakeman, de Thompson, de Bond et d'autres lieux ne reçurent pas leurs contingents ordinaires de reproducteurs et l'empoissonnement des rivières Adams, Keough et Klucksevi ne fut pas égal à celui de 1936, année de grande migration.

D'une façon générale, la fraie du coho s'est révélée très satisfaisante. Les cours d'eau de la terre ferme furent abondamment empoissonnés mais ceux de l'île Vancouver ne le furent pas aussi abondamment, sauf la rivière Quatsi où il s'est produit une forte remontée de reproducteurs. L'agent inspecteur a aussi signalé l'importance de la taille de ces poissons.

Presque toutes les rivières de la région furent abondamment empoissonnées de saumons chums. La même remarque s'applique au goulet Seymour à l'égard duquel on entretenait des doutes quant à l'abondance de la fraie.

Quathiaski.—La ponte des saumons rouge à Hayden fut jugée en augmentation sur celle de l'année de grande migration et, en fait, c'est la quatrième année successive où des accroissements sont observés. La migration dans le bras de mer Phillips a soutenu avec avantage la comparaison avec celle qui avait eu lieu quatre ans auparavant.

La fraie des saumons de printemps dans les cours d'eau fréquentés par ces poissons, et surtout dans les rivières Phillips et Campbell, est déclarée comme ayant été très satisfaisante. Le nombre des cohos dans les frayères fut jugé le plus considérable depuis nombre d'années. L'agent inspecteur a fait aussi des commentaires sur la grande taille de certains individus de cette espèce.

La migration des saumons roses, bien que tardive, fut jugée pouvoir soutenir avec avantage la comparaison avec celle de l'année du cycle, deux ans auparavant. La fraie des saumons chums fut jugée, la plus abondante depuis nombre d'années. *Comox:* La fraie des saumons roses dans la rivière Oyster a été déclarée des plus satisfaisantes, ayant fourni une augmentation de cent pour cent sur celle de 1936, année du cycle. Les autres cours d'eau, fréquentés par les saumons rosés, ne furent cependant pas empoissonnés d'une façon suffisante, surtout la rivière Puntledge. L'année du cycle migratoire s'est révélée de production médiocre et ce résultat est indubitablement imputable aux crues désastreuses survenues en 1934.

D'une façon générale, la fraie des cohos est jugée comme extrêmement satisfaisante, en excès de tout ce qui avait été escompté. La seule exception fut la rivière Puntledge où la remontée a été déclarée comme inférieure à la normale. Dans la rivière Tsoleum, tributaire de la Puntledge, on a constaté une fraie abondante.

Une forte quantité de saumons chums fut perçue dans les frayères, la Little-Qualicum ayant donné lieu à la plus abondante ponte qui se soit produite dans l'un quelconque des cours d'eau de la région. La fermeture de la pêche dans les eaux adjacentes à la péninsule de Comox a permis à un bon nombre de saumons chums d'atteindre les frayères de la rivière Oyster. Le nombre de saumons de printemps, ayant frayé dans la rivière Puntledge, soutient favorablement la comparaison avec celui de 1937. La ponte des steelhead, surtout dans les rivières Puntledge, Tsoleum et Oyster est jugée comme abondante mais la fraie dans la Big-Qualicum ne fut pas jugée suffisante.

Pender-Harbour.—Le lac Saginaw est la seule frayère importante de saumon rouge en cette région et on constate que nombre des saumons rouges y ayant frayé fut supérieur à celui des années antérieures. La ponte des saumons de printemps dans les frayères du port de Pender a été jugée comme normale.

On y a constaté la présence d'un grand nombre de cohos.

Dans le cas des saumons chums, en dépit des fortes prises, effectuées par les pêcheurs, le nombre des reproducteurs, ayant atteint les cours d'eau qui se déchargent au fond du goulet de Jervis, fut exceptionnellement élevé. Cette année, ayant été une période de petite migration pour les saumons roses, il ne s'est produit qu'une ponte de peu d'importance.

Nanaïmo.—Cette région n'est pas fréquentée par les saumons rouges. On y a, cependant, trouvé dans les frayères, de beaucoup plus fortes quantités de saumon de printemps qu'en l'année précédente bien que la migration y ait alors été considérée comme abondante.

La migration des cohos fut plus abondante que celle des dernières années, le nombre de ces poissons dans la rivière Nanaïmo s'étant montré le plus grand depuis plusieurs années, tout comme dans le bassin de la Chemainus. En cette aire, la taille des reproducteurs s'est révélée plus forte que d'habitude.

Les saumons roses ne fréquentent pas la région de Nanaïmo en quantités appréciables. Les frayères furent, toutefois, abondamment empoissonnées de saumons chums.

Ladysmith.—Les données fournies sous la rubrique Nanaïmo s'appliquent à la région de Ladysmith.

Cowichan.—La migration des saumons de printemps aux frayères de Cowichan s'est révélée plus faible que celle du cycle correspondant et à cause de conditions exceptionnelles d'étiage, force il y eut d'avoir recours à des mesures spéciales pour assurer qu'une quantité suffisante de reproducteurs échappent aux pêcheurs marchands et aux Indiens capturant ces poissons pour leur propre alimentation.

La présence d'une quantité suffisante de cohos fut constatée sur les frayères et il s'y est aussi produit une ponte abondante d'œufs de saumon chum.

Victoria.—On a constaté un accroissement dans le nombre des cohos géniteurs par comparaison aux autres années, ainsi qu'une augmentation de la taille de ces poissons.

L'agent inspecteur déclare que les harles d'Amérique se montrent particulièrement nombreux dans les frayères. Plus de soixante-dix de ces oiseaux furent tués. L'estomac de certains de ces oiseaux était gorgé d'œufs de saumon et, au demeurant, tous les contenus stomacaux examinés comportaient une certaine quantité d'œufs.

Alberni.—L'empoissonnement en saumon rouge du lac Hobarton est déclaré déconcertant. On a constaté dans le régime lacustre Anderson un nombre moyen de reproducteurs et dans le régime lacustre Sproat-Great Central la ponte fut jugée très abondante, voire même en excès de celles de l'année de grande migration.

Certaines modifications furent apportées à l'échelle à poissons des chutes Stamp, modifications qui ont eu pour effet de rendre plus facile l'ascension de ce dispositif de franchissement. Aucune difficulté n'a été signalée aux chutes Sproat.

Il s'est produit une forte ponte d'œufs de coho dans presque toutes les rivières de quelque importance en cette région, une fraie exceptionnellement abondante étant survenue dans les criques du bassin de la rivière Somass.

L'empoissonnement des frayères au moyen de saumons de printemps a été déclaré généralement abondant.

La migration ascendante des saumons chums a été jugée comme très abondante en dépit de la plus faible moyenne des prises effectuées par les pêcheurs marchands.

Clayoquot.—Une ponte abondante de saumon rouge s'est produite dans la rivière Mégis mais la remontée aux principales frayères de cette espèce, à savoir celles du lac Kennedy est reconnue avoir surpassé toute expectative et avoir été de beaucoup plus forte que celle de l'année du cycle.

La fraie des cohos a été reconnue comme la plus importante depuis vingt ans, tous les cours d'eau ayant été abondamment empoissonnés.

La ponte des saumons chums a été satisfaisante. *Nootka*: Cette région ne constitue pas un important lieu de ponte pour le saumon rouge mais le nombre des géniteurs de cette espèce, ayant atteint les frayères, fut considéré comme normal, sauf dans la rivière Burnam où on a constaté un léger décroissement en nombre. La ponte des saumons de printemps s'est révélée à peu près la même que d'habitude. La migration des cohos fut celle d'une année moyenne.

La principale migration de saumon y est celle du saumon chum et bien qu'elle ne soit pas révélée aussi abondante qu'on l'avait escompté, l'empoissonnement des frayères fut jugé satisfaisant.

Kyuquot.—Il s'est produit une très abondante remontée migratrice de saumons de printemps dans les frayères ainsi qu'une remontée exceptionnellement abondante de saumons cohos dont la taille fut aussi plus grande que d'habitude. On y a constaté la présence d'une bonne quantité de saumons chums.

Quatsino.—Cette région n'est guère fréquentée par les saumons rouges mais il s'est produit une forte remontée migratrice de saumons de printemps à la crique Marble qui comporte soixante-quinze pour cent de l'aire de ponte du saumon de printemps en cette région.

La migration des cohos fut au-dessus de la moyenne et la taille des reproducteurs fut plus grande que d'habitude.

La remontée des saumons roses dans le bras de mer de Rupert est reconnue avoir été très abondante. Cette région constitue le plus important lieu de reproduction de l'arrondissement pour les saumons roses. La fraie dans les autres frayères ne fut que médiocre.

La ponte des saumons chums fut tout à fait satisfaisante, le nombre de géniteurs, à atteindre les frayères, s'étant révélé au-dessus de la moyenne.

ANNEXE N° 2

PISCICULTURE

RAPPORT ANNUEL DE J. A. RODD, DIRECTEUR

Les opérations piscicoles, conduites par le ministère des Pêcheries, ne l'ont été que dans celles de ces provinces où l'administration des pêcheries ressortit à sa compétence, à savoir: la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard. En sus, plus de 1,000,000 d'œufs embryonnés de saumon rouge furent immergés dans la crique Hillier, tributaire du lac Maggie, île Vancouver, comme suite aux efforts d'empoissonnement, entrepris en 1937, en vue d'incorporer ce régime lacustre au groupe d'étendues d'eau productrices de saumon du bassin propre au goulet de Barclay.

Le transfert des écloséries de poissons sportifs à la province de la Colombie britannique, antérieurement opéré par le ministère en application du Décret du Conseil, C.P. 2532 en date du 12 octobre 1937, a fait sentir ses effets sur les relevés relatifs aux expéditions de produits piscicoles figurant dans ce rapport-ci et qui accusent un décroissement considérable par rapport à ceux de 1937. En 1938, toutefois, 95 pour cent des produits furent gardés en éclosérie jusqu'à divers stades de développement au delà du stade alevinal par comparaison à 53 pour cent en 1937.

Le rendement global en produits piscicoles aux écloséries exploitées par le ministère s'est chiffré en 1938 à 33,685,297 unités. Les quantités de produits piscicoles de chacune des espèces, réalisées aux écloséries, se décomposent comme suit:

RELEVÉ PAR ESPÈCE, DES POISSONS ET DES ŒUFS DE POISSON EXPÉDIÉS DES ÉCLOSERIES
PENDANT L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 1938

Espèces	Œufs embryonnés	Alevins	Fretins	Digitales	Poissons d'un an et plus	Expéditions totales
Salmo salar-Saumon-atlantique.....		280,000	5,453,400	15,853,103	53,807	21,640,310
Salmo-salar ouananiche-Saumon ouananiche.....					1,612	1,612
Salmo salar-sebago-Saumon-sebago.....				43,239	26,320	69,559
Salmo irideus-Truite arc-en-ciel.....				158,133	7,235	165,368
Salmo fario-Truite brune hybride (Truite brune-Saumon atlantique).....					1,885	1,885
Oncorhynchus nerka-Saumon rouge.....	1,033,359					1,033,359
Salvelinus fontinalis-Truite mouchetée.....		309,000	684,000	9,449,134	37,495	10,479,629
Cristivomer namaycush-Truite saumonée.....			120,000	174,575		294,575
Totaux.....	1,033,359	489,000	6,257,400	25,677,184	128,354	33,685,297

Les caractéristiques suivantes relatives aux œufs non-embryonnés, aux œufs embryonnés, aux alevins, aux fretins, aux digitales N° 1, etc., s'appliquent à tous les relevés statistiques ou documentaires de cet ouvrage-ci:

Œufs non-embryonnés.—Œufs jusqu'au stade embryonné.

Œufs embryonnés.—Œufs chez qui on constate la présence des yeux du poisson en voie de croissance.

Alevins.—Poissons à partir du jour de l'éclosion jusqu'au stade natant après l'absorption de la vésicule ombilicale. (Aucun alevin n'est expédié avant l'absorption complète de la vésicule ombilicale).

Fretins.—Alevins qui sont alimentés méthodiquement.

Digitales n° 1.—Poissons qui ont été alimentés pendant deux à huit semaines.

Digitales n° 2.—Poissons qui ont été alimentés pendant huit à quatorze semaines.

Digitales n° 3.—Poissons qui ont été alimentés pendant quatorze à vingt semaines.

Digitales n° 4.—Poissons qui ont été alimentés pendant vingt à vingt-six semaines.

Digitales n° 5.—Poissons qui ont été alimentés pendant vingt-six semaines à un an à partir de la date d'éclosion.

On a poursuivi la pratique d'explorations en vue de localiser les eaux où des œufs de poisson sont susceptibles d'être cueillis en quantités suffisantes pour justifier l'établissement de campements de cueillette et en vue aussi de localiser les emplacements propres à l'application de la pisciculture en des régions qui ne sont pas d'accès facile à partir des écloseries existantes.

On a continué, en nombre d'écloseries, à procéder à la conduite d'expériences et d'essais avec certains appareils d'outillage piscicole, certains procédés d'élevage et divers aliments. Les expériences et les recherches ressortissant aux problèmes piscicoles, qui furent conduits par l'Office des Recherches sur les Pêcheries du Canada, sont exposés dans le rapport de cette institution pour 1938.

Treize écloseries principales, une écloserie subsidiaire, six stations d'élevage, huit étangs-viviers à saumon et plusieurs campements de cueillette d'œufs furent mis en exploitation en 1938. Le rendement en produits piscicoles dérivés de ces établissements se décompose comme suit:

TABLEAU INDIQUANT LES ÉCLOSERIES EN EXPLOITATION, LEUR EMPLACEMENT, LA DATE DE LEUR CONSTRUCTION, LES ESPÈCES ET LE NOMBRE D'ŒUFS ET D'ALEVINS DE CHACUNE DES ESPÈCES EXPÉDIÉES DE CHAQUE ÉCLOSERIE PENDANT LA CAMPAGNE PISCICOLE DE 1938

Établissements en	Écloseries	Emplacements	Espèces	Œufs embryonnés	Alevins	Fretins	Digitales					Poissons d'un an et plus	Expéditions totales, par espèces	Expéditions totales, par écloseries
							N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5			
1929	Antigonish.....	At. André, N.-É.....	Saumon atlantique.			450,000	980,000	69,304					1,499,304	
			Truite arc-en-ciel.....					24,694				971	25,665	
1876	Bedford.....	Bedford, N.-É.....	Truite mouchetée.....				1,576,000	167,106	9,000	2,000		3,518	1,757,624	3,282,593
			Saumon atlantique.....		45,000		735,125						780,125	
1937	Cobequid.....	Jackson, N.-É.....	Truite mouchetée.....		188,000		353,600						551,600	1,331,725
			Saumon atlantique.....	180,000	820,000		848,600						1,848,600	
			Truite mouchetée.....				590,000	130,168	21,783				741,951	2,590,551
1938	Coldbrook (f).....	Coldbrook, N.-É.....	Truite mouchetée.....							108,000			108,000	108,000
1936	Grand, lac (f).....	Wellington Station, N.-É.....	Saumon atlantique.....					478,624				28,807	507,431	507,431
1937	Kejimikujik (f).....	New Grafton, N.-É.....	Saumon atlantique.....				20,000	33,000	42,000				95,000	
			Truite mouchetée.....						3,000	66,628			69,628	164,628
1912	Lindloff.....	St. Peters, N.-É.....	Saumon atlantique.....					419,206					419,206	
			Truite arc-en-ciel.....					22,249					22,249	
			Truite mouchetée.....					151,000	33,486				184,486	625,941
1902	Margaree.....	N. E. Margaree, N.-É.....	Saumon atlantique.....		1,360,000		945,000	255,000	199,000	68,650			2,827,650	
			Truite mouchetée.....				1,206,585	295,000	259,000	230,000	155,190	4,706	2,150,481	4,978,131
1935	Rivière Mersey Exploitation N° 3 (f).....	Liverpool, N.-É.....	Saumon atlantique.....						64,600				64,600	64,600
1913	Middleton.....	Middleton, Annapolis, comté, N.-É.....	Saumon atlantique.....				50,000	425,000	8,350				483,350	
			Truite saumonée.....		120,000		174,575						294,575	
			Truite mouchetée.....				146,000	292,000	274,275				712,275	1,490,200
1933	Nictaux-Falls (d).....	Nictaux-Falls, N.-É.....	Saumon atlantique.....		80,000		275,000	145,000	201,400				701,400	701,400
1929	Yarmouth.....	South-Ohio, N.-É.....	Saumon atlantique.....	100,000	225,000		130,000	50,000	200	118,800	10,000	25,000	659,000	
			Truite arc-en-ciel.....						200	18,500		5,000	23,700	
			Truite mouchetée.....	250,000	118,000		315,000		73,950	32,000	43,300	18,437	850,687	1,533,387
1928	Florenceville.....	Florenceville, N.-B.....	Saumon atlantique.....				645,000	428,000	384,211				1,457,211	
			Truite mouchetée.....		20,000		576,500	17,000	950			6,251	620,701	2,077,912
1880	Grand-Falls.....	Grand-Falls, N.-B.....	Saumon atlantique.....		75,000		1,137,000	825,000	408,403				2,445,403	
			Truite mouchetée.....	20,000	85,000		30,000	715,000	388,486				1,238,486	3,683,889
1874	Miramichi.....	South-Esk, N.-B.....	Saumon atlantique.....		2,067,000		1,198,600	548,350					3,813,950	
			Truite mouchetée.....		40,000		66,000	14,800	2,566			41	123,407	3,937,357
1874	Restigouche.....	Flatlands, N.-B.....	Saumon atlantique.....				2,501,668	29,788					2,531,456	
			Truite mouchetée.....	4,000			69,801						73,801	2,605,257
1914	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.....	Saumon atlantique.....			275,000	647,112		1,512				923,624	
			Truite brune hybride.....									1,885	1,885	
			Saumon ouananichs.....									1,612	1,612	
			Truite arc-en-ciel.....									1,264	1,264	
			Saumon sébago.....						42,239			26,320	68,559	
			Truite mouchetée.....	35,000	185,000		471,500	3,500		8,750		4,542	718,292	1,715,236
1938	Cardigan (f).....	Cardigan, I.-P.-E.....	Truite arc-en-ciel.....					12,000	38,000	42,490			92,490	
			Truite mouchetée.....						209,500	160,770			370,270	462,760

1906	Kelly, étang	Southport, I-P-É	Saumon atlantique	56,400	526,600							583,000	
1911	Anderson, lac (a)	Anderson, lac, Kildonan, Ile de Vancouver, C.B.	Truite mouchetée	28,000	155,624		24,316					207,940	790,940
			Saumon rouge (e)	1,033,359								1,033,359	1,033,359
				1,033,359	589,000	6,257,400	16,370,890	5,072,165	3,169,051	856,588	208,490	128,354	33,685,297

(a) Écloserie subsidiaire.

(f) Station d'élevage.

(d) Étang et station d'élevage combinés.

(e) Cueillette automnale 1938.

Les œufs, alevins et digitales ci-dessus, aux exceptions indiquées, proviennent de la cueillette automnale de 1937 et de la cueillette vernale de 1938.

**RENDEMENT PISCICOLE, PAR PROVINCE, D'OEUFs EMBRYONNÉS, D'ALEVINS, DE DIGITALES, DE POISSONS D'UN AN
ET DE POISSONS PLUS ÂGÉS POUR 1938.**

—	Oeufs embryon- nés	Alevins	Fretins	Digitales					Poissons d'un an et plus	Expéditions totales, par espèce	Expéditions totales, par province
				N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5			
<i>Nouvelle-Ecosse—</i>											
Saumon atlantique		280,000	2,980,000	3,983,725	1,396,510	994,174	187,450	10,000	53,807	9,885,666	
Truite arc-en-ciel					46,943	200	18,500		5,971	71,614	
Truite saumonée			120,000	174,575						294,575	
Truite mouchetée		250,000	316,000	4,188,185	1,035,274	674,494	438,628	198,490	26,661	7,127,732	
		530,000	3,416,000	8,346,485	2,478,727	1,668,868	644,578	208,490	86,439	17,379,587	17,379,587
<i>Nouveau-Brunswick—</i>											
Saumon atlantique			2,417,000	6,129,380	1,831,138	794,126				11,171,644	
Truite brune hybride									1,885	1,885	
Saumon ouananiche									1,612	1,612	
Truite arc-en-ciel									1,264	1,264	
Saumon sébago						42,239			26,320	68,559	
Truite mouchetée		59,000	340,000	1,212,801	750,300	302,002	8,750		10,834	2,773,687	
		59,000	2,757,000	7,342,181	2,581,438	1,228,367	8,750		41,915	14,018,651	14,018,651
<i>Ile du Prince-Edouard—</i>											
Saumon atlantique			56,400	526,600						563,000	
Truite arc-en-ciel			29,000	155,624	12,000	38,000	42,490			82,490	
Truite mouchetée						233,816	160,770			578,210	
			84,400	682,224	12,000	271,816	203,260			1,253,700	1,253,700
<i>Colombie britannique—</i>											
Saumon rouge	1,033,359									1,033,359	1,033,359
											33,685,297

Six mille trois cent cinquante-huit saumons atlantiques furent obtenus pour des fins piscicoles et gardés dans les divers étangs-viviers exploités par ce ministère-ci dans les provinces maritimes. Sur ce nombre, 4,120 saumons furent achetés aux pêcheurs marchands et 2,148 furent capturés à l'aide de madragues. Les chiffres suivants constituent les poids moyens en livres pour les saumons obtenus en 1938 de diverses sources: En Nouvelle-Ecosse, havre Margaree, comté d'Inverness, 10.6; rivière Nictaux, comté d'Annapolis, 6.4; rivière Philippe, comté de Cumberland, 12; rivière Sackville, comté de Halifax, 12. Au Nouveau-Brunswick, rivière Miramichi, comté de Northumberland, 8.3; New-Mills, comté de Ristigouche, 14; port de Saint-Jean, comté de Saint-Jean, 11. Et en l'île du Prince-Edouard, rivière Morel, comté de King, 8. La moyenne des poids des saumons de la rivière Sackville fut plus du double du poids moyen des saumons parqués en 1937 et 27,753,500 œufs de saumon atlantique furent cueillis de tous les étangs-viviers.

La production des œufs de truite mouchetée aux écloseries des provinces maritimes atteignit un nouveau maximum cette année avec un rendement supérieur à 17,124,000 œufs, soit un accroissement de plus de 1,320,000 sur l'année dernière. Cet accroissement est dans une large mesure attribuable à l'expansion des aménagements d'élevage et des aménagements de parquage pour les poissons reproducteurs. Des accroissements notoires sur l'année antérieure furent réalisés aux bassins piscicoles de Florenceville et de Saint-Jean. Les possibilités du lac McRae, sis dans l'arrondissement de l'écloserie de Lindloff, furent l'objet de recherches et 126,000 œufs y furent cueillis.

Cinq cent mille œufs embryonnés de truite saumonée furent obtenus du ministère des Chasses et des Pêches de l'Ontario en échange contre un égal nombre d'œufs embryonnés de truite mouchetée.

L'écloserie du lac Anderson, île Vancouver, fut ouverte en octobre en vue de poursuivre l'empoisonnement du lac Maggie avec du saumon rouge et plus de 1,000,000 d'œufs embryonnés y furent déversés dans des conditions favorables les 10 et 11 décembre 1938.

Comme suite à l'expérience relative à l'influence du milieu par rapport à l'hérédité sur le saumon atlantique, expérience à laquelle il a été fait allusion dans les rapports antérieurs, quelque 189,000 digitales, issus de poissons de migration précoce, capturés à New-Mills, dans la Baie-des-Chaleurs, furent déversés dans le fleuve Saint-Jean et ses affluents à partir de l'écloserie de Grand Falls.

Plus de 565,000 digitales de saumon atlantique y compris quelque 69,000 fretins d'un an et quelques poissons de deux ans ont été à ce jour déversés dans les eaux des provinces maritimes avec privation de deux de leurs nageoires, à savoir: la nageoire adipeuse et une pectorale ou une ventrale. Une assez bonne proportion des poissons de New-Mills, déversés dans le fleuve Saint-Jean, sont compris dans ce groupe.

La recapture de ces saumons marqués servira à amplifier la documentation existante concernant l'hypothèse du retour des saumons dans les eaux de leur origine, les mouvements ou migrations en milieu océanique et la prédominance de l'influence de l'hérédité sur le milieu en relation avec la biologie du saumon atlantique dans les rivières du Canada. La somme de un dollar sera versée pour les écailles et les cicatrices laissées par l'excision des nageoires, en provenance de chaque saumon recapturé, avec addition des particularités relatives à la taille, le poids, la date et le lieu de recapture.

Le système circulaire fermé fut de nouveau l'objet d'essais à l'écloserie de Ristigouche, 110,000 œufs embryonnés de saumon atlantique ayant été déposés dans les bassins d'expérimentation le 12 décembre 1937. Le plan d'essais de la campagne piscicole antérieure fut légèrement modifié en enlevant le sable du filtre au moment où les œufs commencèrent à éclore et des quantités variables d'eau douce furent introduites jusqu'à concurrence de 5 gallons par

minute. Pendant l'expérience, la température de l'eau dans le système fermé varia de 3 à 13 degrés de plus que dans le reste de l'écloserie. Les œufs en système fermé parvinrent à éclosion entre le 11 janvier et le 12 février tandis que les autres éclorement entre le 30 avril et le 21 mai.

L'expérience ne s'est pas révélée avantageuse car le pourcentage de la déperdition en œufs chez le lot d'expérimentation fut plus élevé que pour les autres œufs et la perte en alevins due au bleuissement de la vésicule ombilicale et à la gangrène des branchies chez les premiers fut si élevée qu'on mit fin à l'expérience le 3 mai.

Le traitement des lacs au sulfate de cuivre dans le but d'y exterminer les poissons carnassiers, opération à laquelle il a été fait allusion dans les rapports antérieurs, fut appliqué au lac Trefry, comté de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, en 1938. Le lac Trefry comporte une superficie de 53.26 arpents, une profondeur maximale de 43 pieds à la sonde et une profondeur moyenne de 13.5 pieds. On estime que ce bassin comporte un volume d'eau de 31,084,000 pieds cubes. Le traitement eut lieu le 6 août sous la direction de M. M. W. Smith, de la Station atlantique de Biologie. Le tableau suivant donne, par espèce, les poissons détruits, leur nombre dans l'ensemble du lac et leur nombre et le nombre de livres de poisson par arpent :

Espèces	Nombre dans le lac	Nombre par arpent	Poids dans le lac lbs.	Lvs par arpent	Poids moyen gr.
<i>Ameiurus nebulosus</i> (Silures ou chabots).....	776	15	77.0	1.5	45.0
<i>Anguilla rostrata</i> (Anguilles).....	3,262	61	140.3	2.6	19.5
<i>Fundulus diaphanus</i> (Fondules).....	8,738	164	69.5	1.3	3.6
<i>Morone americana</i> (Perches blanches).....	11,761	221	456.6	8.6	17.6
<i>Notemigonus crysoleucas</i> (Ablettes).....	841	16	51.6	1.0	278.5
<i>Osmerus mordax</i> (Eperlans).....	4,424	83	21.7	0.4	2.2
<i>Perca flavescens</i> (Perches jaunes).....	1,360	26	71.6	1.3	23.9
<i>Pomolobus pseudoharengus</i> (Gasparots).....	4,346	82	51.2	1.0	5.4
<i>Pungitius pungitius</i> (Epinoches).....	9				
Totaux.....	35,517	668	939.5	17.7	

Le lac Jesse, dans le comté de Yarmouth, fut traité au sulfate de cuivre en août 1934, empoissonné avec de la truite mouchetée en 1936 et 1937, fermé à la pêche pendant trois ans et sera réouvert à la pêche le 15 avril 1939. On est à prendre les mesures nécessaires en vue de procéder à des recherches devant permettre de déterminer le nombre de poissons et les espèces à prendre pendant quelques semaines après l'ouverture du lac à la pêche.

Les lacs Tedford et Boar, qui furent aussi traités au sulfate de cuivre en août 1936, furent empoissonnés avec des alevins de truite mouchetée selon telle quantité par arpent pendant la saison dernière.

Deux mille cinq cents poissons communs, la plupart des perches jaunes et blanches, furent capturés à la madrague et détruits au lac Annis et à peu près le même nombre aux lacs Milo, comté de Yarmouth, en Nouvelle-Ecosse. Les engins de capture furent fournis par le ministère et furent mis en service sous la direction générale du surintendant de l'écloserie de Yarmouth. La madrague du lac Annis fut mise en service par le propriétaire-gérant et les jeunes garçons en pension au campement de Mooswa. Les trois madragues, mouillées aux lacs Milo, furent mises en opération par les membres du Club Nautique Milo de Yarmouth.

Comme les données à la portée du département indiquent qu'aucune migration de saumons rouges ne s'est jamais produite dans les cours d'eau de la côte orientale de l'île Vancouver, au sud du détroit de Seymour, on procéda en 1932 à une étude topographique du régime de la rivière Nanaïmo en vue de s'assurer s'il était ou non possible d'y établir une montée migratrice de saumons rouges.

Il est ressorti de recherches d'une brève durée en été que les conditions hydrographiques y étaient de nature à convenir à la propagation des saumons rouges, mais que les conditions biogéniques pouvaient y être contraires par suite d'une rareté apparente du plancton et d'une forte population de truite. A la suite de cette étude, un déversement expérimental d'œufs embryonnés de saumon rouge, en provenance de l'écloserie de Rivers-Inlet, y fut effectué en mars 1933. Ces œufs furent cueillis en l'automne de 1932.

En 1936, la quatrième année après la cueillette des œufs, un filet flottant fut mis en service dans le cours inférieur de la rivière en juillet, août et septembre. Seuls trois saumons rouges mâles y furent capturés. Les observations furent poursuivies en 1937, année où 22 saumons rouges furent capturés. Tous furent identifiés par leurs écailles comme étant des individus de cinq ans ayant passé deux ans en eau douce. Outre ceux qui furent capturés et examinés, le garde-pêche adjoint perçut plus de 30 saumons rouges le 30 juillet et plus de 100 en août dans une fosse sise à environ cinq milles en amont de l'embouchure de la rivière. Des opérations de même nature furent conduites pendant la remontée migratrice de 1938 et 6 saumons rouges y furent capturés. Ces derniers furent identifiés par leurs écailles comme étant des individus de six ans. Comme les 6 spécimens obtenus étaient suffisants pour un examen concluant, aucun autre effort ne fut tenté pour se procurer un plus grand nombre de saumons.

L'apparition de saumons rouges dans la rivière Nanaïmo où il ne s'en était jamais présenté auparavant, et cela en trois années successives et du même âge chaque année, semble devoir être attribuable au déversement des œufs cueillis à Rivers-Inlet en 1932.

Le surintendant de pêche de la région occidentale de la Nouvelle-Ecosse déclare que d'une façon générale, les cours d'eau du secteur est du comté de Halifax donnent lieu à une pêche sportive plus fructueuse depuis qu'ils ont été empoissonnés avec des alevins de saumon. Un nombre important de saumons fut aussi signalé dans la rivière Middle, comté de Gloucester, où il n'en fut perçu que très peu dans les vingt dernières années. La rivière Middle est l'objet d'un empoissonnement méthodique par l'écloserie de Ristigouche depuis 1933. La pêche de la truite dans les cours d'eau et les étangs de l'Île du Prince-Edouard est aussi déclarée avoir été fructueuse. Une truite de mer de huit livres et trois-quarts, la plus grosse déclarée jamais avoir été capturée en l'Île du Prince-Edouard, fut pêchée en mai à l'étang Big, comté de King.

Trente-neuf pour cent des saumons sébago, capturés pendant la campagne de cueillette d'œufs de cette espèce en 1938, aux lacs Chamcook, Nouveau-Brunswick, se trouvaient privés de deux nageoires, ayant été marqués de cette manière avant leur remise en liberté quelques années avant. Vingt-quatre pour cent des prises, réalisées dans le cours d'opérations de même nature en 1937, et trente-neuf pour cent en 1936 portaient des marques de séjour en écloserie. Ces pourcentages indiquent l'importance des poissons, élevés en écloserie, pour le maintien de la pêche du saumon sébago à la ligne dans ces eaux.

Des lots caractéristiques de poissons produits aux écloseries des Provinces Maritimes furent montrés aux diverses expositions, ou ont contribué à la pratique d'exhibitions organisées par des gouvernements provinciaux, ou par des sociétés protectrices de chasse et de pêche. Il est fait allusion à ces exhibitions dans les relevés relatifs au rendement des écloseries qui produisirent ces poissons.

Les Chemins de fer de l'État, le Chemin de fer du Pacifique-Canadien et les Compagnies de Chemin de fer Dominion-Atlantic ont continué à prêter un généreux concours en assurant le transport gratuit d'expéditions de poissons sportifs et d'œufs de poissons sportifs, ainsi que le passage gratuit des surveillants chargés de convoier ces produits. La portée de cette coopération est exposée dans le tableau suivant:

Chemins de fer	Itinéraire total aux livrets de passage	Nombre de passages	Itinéraire, permis de fourgon à bagages			Nombre de caisses ou de bidons			Nombre de permis
			Pleins	Vides	Total	Pleins	Vides	Total	
C.N.R.....	344	4	2,217	1,207	3,424	61	37	98	25
C.P.R.....	2,044	12	923	799	1,722	36	34	70	14
D.A.R.....	254	4	127	24	151	16	10	26	3
	2,642	20	3,267	2,030	5,297	113	81	194	42

N.B.—Le nombre des passages comporte le transport en une direction. Un voyage aller-retour comporte deux passages. Le nombre de permis de circulation comporte le transport en une direction pour les caisses et les bidons.

L'intérêt dont a fait preuve le public en général aux opérations piscicoles s'est révélé des plus encourageants. Les Sociétés provinciales Protectrices des Chasses et des Pêches n'ont jamais, le cas échéant, ménagé leur concours et les clubs locaux de pêche et de chasse ainsi que les sociétés de pêche à la ligne n'ont jamais non plus laissé échapper l'occasion de prêter main-forte aux personnels piscicoles dans la conduite des déversements de produits piscicoles, surtout dans les eaux où ces organisations sont intéressées. La succursale de Frédérioton de la Société Protectrice des Pêches et des Chasses du Nouveau-Brunswick a fait l'acquisition d'un camion dans ce but l'année dernière. Au nombre d'autres organismes qui ont coopéré efficacement avec nous sont: les Sociétés Protectrices des Pêches et des Chasses de Madawaska, de Grand-Falls, de Yarmouth, de Middleton, de Coldbrook et de Cobequid.

Des mesures prophylactiques et sanitaires en vue de prévenir la survenance de maladies chez les poissons furent appliquées sur une assez vaste échelle à toutes les écloséries et bassins ou étangs d'élevage. Des avis et des conseils nous furent généreusement prodigués par MM. A. H. Leim, M. W. Smith et R. H. McGonigle (pathologiste) aussi bien que par d'autres membres des personnels de l'Office des Recherches sur les Pêcheries, en exercice dans les provinces maritimes, toutes directives auxquelles il est fait allusion dans le rapport de l'Office.

Plusieurs vacances dans les personnels piscicoles, en existence au commencement de l'année, furent comblées par la Commission du Service Administratif et plusieurs positions devenues d'une grande nécessité, furent créées et remplies aussi par la même commission. Il s'ensuit que le personnel piscicole des provinces maritimes se trouve présentement beaucoup plus efficace qu'il ne l'a jamais été.

Les plus importantes innovations consistèrent dans la nomination de deux surintendants régionaux de pisciculture, Classe 1, dans les personnes de MM. F. A. T. Ingley et A. P. Hills, à titre d'adjoints à M. James Catt, surintendant régional de pisciculture, Classe 2, pour les provinces maritimes. Outre qu'ils seront affectés à la conduite des inspections générales de contrôle des opérations piscicoles, les nouveaux titulaires seront aussi employés à l'exploration des cours d'eau et des lacs pendant l'été. Ils sont déjà assez bien au courant des opérations piscicoles qui se pratiquent dans les provinces maritimes et des exigences de la situation en ces provinces. En juillet et août, ils firent un stage à la Station atlantique de Biologie où ils se sont familiarisés avec la technique en laboratoire, le traitement de l'eau au sulfate de cuivre et l'hydrographie des lacs sous la direction du directeur et des membres du personnel scientifique de la station. De septembre à décembre, ils ont été affectés, sur place, à la surveillance des travaux de pisciculture. Ils sont revenus ensuite à la station où pendant plus de trois mois il leur a été donné des leçons en chimie, en physique, en anatomie, en embryologie limnologie, pathologie, etc.

Furent construites pendant l'année sous revue: une écloserie et une maison d'habitation pour le surintendant sur les berges de la rivière Charlo, au Nouveau-Brunswick, sur un emplacement choisi l'année dernière; une maison d'habitation pour l'usage du surintendant au lac Grand, en Nouvelle-Ecosse; et une écloserie ainsi qu'une maison d'habitation pour le surintendant à Lindloff, en Nouvelle-Ecosse. Les particularités relatives à ces diverses entreprises sont fournies dans les comptes rendus ci-dessus ayant trait à ces divers établissements.

Les chiffres relatifs aux cueillettes d'œufs, aux transfèrements et aux déversements de produits piscicoles sont donnés, à un millier près, dans les sommaires des opérations conduites aux différents établissements.

ÉCLOSERIE D'ANTIGONISH

K. G. Shillington, surintendant

La production et les arrivages d'œufs pendant l'année se sont décomposés comme suit: Etangs piscicoles, 8,955,000 œufs de truite mouchetée et 287,000 œufs de truite arc-en-ciel; en provenance de l'écloserie de Kelley's Pond, 300,000 et de l'écloserie de Bedford, 1,340,000 œufs embryonnés de saumon atlantique. Les transfèrements et déversements de produits piscicoles furent les suivants: œufs embryonnés de truite mouchetée à destination de l'écloserie de Bedford, 750,000; à destination de l'écloserie de Cobequid, 1,000,000; à destination de l'écloserie de Kelly's Pond, 550,000 et à destination du ministère des Chasses et des Pêches, à Toronto, (en échange contre des œufs embryonnés de truite saumonée) 500,000; et œufs embryonnés de truite arc-en-ciel, à destination de l'écloserie de Lindloff, 45,000. Les déversements d'alevins avancés, de digitales, et de fretins se sont décomposés comme suit: saumon atlantique, 1,499,000; truite saumonée, 1,758,000 et truite arc-en-ciel, 26,000. Sur le nombre de poissons ainsi déversés, 2,739 truites mouchetées furent marquées par l'excision de la nageoire adipeuse et de la nageoire pectorale droite.

Des essais d'alimentation, comportant des rations à 100 pour cent de foie de bœuf et à 100 pour cent de sardine (jeune hareng), furent conduits avec six lots de truites mouchetées du même âge et les observations furent poursuivies jusqu'à ce que les œufs, produits par chacun des lots de truites, furent tous parvenus à éclosion. Le plus haut rendement moyen en œufs a été fourni par un lot de truites qui n'avaient été alimentés qu'au foie tandis que le pourcentage d'éclosion le plus élevé s'est signalé pour les œufs produits par le lot nourri au poisson. Les autres rations essayées furent le mélange fressure et poisson, à raison de 50 pour cent chacun; le mélange foie et poisson, à raison de 50 pour cent chacun; le mélange mou de cochon, à raison de 90 pour cent, et de rogue de gasparot, à raison de 10 pour cent; le mélange foie, cœur et mou, poisson et rogue, en parties égales. Le plus faible rendement moyen en œufs fut celui en provenance du lot de poissons nourris au mélange mou et rogue et le plus haut pourcentage de déperdition en œufs fut constaté chez le lot nourri au foie seulement.

Une nouvelle conduite de prise d'eau de 20 pouces de diamètre fut posée pendant l'année et un dispositif amélioré de grillagement fut mis au point pour les effluents de l'étang. Ces grillages comportent des barres en fer rondes au bas et sont garnis de planches au sommet. La vidange au bas du grillage facilite l'enlèvement des détritiques et le curage des bassins.

ÉCLOSERIE DE BEDFORD ET ÉTANG-VIVIER À SAUMON DE SACKVILLE

Geo. Heatley, surintendant

Le nombre des saumons atlantiques capturés et celui des œufs cueillis à l'étang de Sackville furent considérablement moindres que ceux réalisés en 1937 et 1936 bien que les saumons pris se soient révélés d'un poids moyen plus élevé

que ceux capturés dans les années antérieures. Un pourcentage considérable des saumons capturés à cet endroit se sont révélés de taille plutôt petite. Ces poissons de faible taille ne sont pas apparus cette année avec les poissons de grande taille, leur absence à l'époque habituelle ayant été attribuée à leur ascension intermittente et fortuite en été avancé et de bonne heure en automne avant le commencement des captures à la madrague pour des fins de pisciculture. Cent deux saumons seulement purent être obtenus pour l'étang contre 248 en 1937 et 329 en 1936. Trois cent soixante-treize mille œufs d'une qualité exceptionnellement bonne furent cueillis et déposés dans l'écloserie de Bedford. Les cueillettes et les arrivages d'œufs à l'écloserie de Bedford se sont décomposés comme suit: en provenance de l'étang-vivier de Sackville, 373,000, et en provenance de l'étang Philippe, 2,384,000 œufs de saumon atlantique, et en provenance de l'écloserie d'Antigonish, 750,000 œufs embryonnés de truite mouchetée. Les transfèrements effectués furent les suivants: à destination de l'écloserie d'Antigonish, 1,340,000 œufs embryonnés de saumon atlantique; à destination des bassins d'élevage du lac Grand, 21,000 œufs embryonnés de saumon sébago; à destination de l'université de Dalhousie, 12,000 œufs de saumon atlantique et à destination des étangs d'élevage du lac Grand, 518,000 alevins et digitales de saumon atlantique. Les déversements d'alevins avancés et de digitales se sont décomposés comme suit: saumon atlantique, 780,000; truite mouchetée, 552,000.

ÉCLOSERIE DE COBEQUID ET ÉTANG-VIVIER À SAUMON DE PHILIPPE

J. W. Heatly, surintendant

Les cueillettes d'œufs furent les suivantes: truite mouchetée du lac Hart, 181,000, et des étangs piscicoles, 6,000; saumon atlantique de la rivière Philippe, 3,568,000. Un million d'œufs embryonnés de truite mouchetée furent reçus de l'écloserie d'Antigonish et 10,000 digitales de truite mouchetée n° 3 et n° 4 furent transférés aux étangs d'élevage du lac Grand. Les déversements de produits piscicoles se sont décomposés comme suit: saumon atlantique, 1,849,000 et truite mouchetée, 742,000. Seize mille digitales de truite mouchetée furent marqués par l'excision des nageoires adipeuse et ventrale droite.

La cueillette des œufs de truite mouchetée au lac Hart fut déconcertante en raison des résultats remportés les années dernières. Les rapports indiquent qu'un nombre important de truites furent capturées par les pêcheurs à la ligne en ce lac pendant l'été ce qui peut rendre compte de la taille comparativement faible des poissons capturés pour des fins de pisciculture ainsi que du fait que 18 seulement sur les 118 individus marqués en 1937 ont été signalés par le personnel affecté à la cueillette des œufs. Les opérations de marquage ont été poursuivies et la nageoire ventrale droite fut enlevée aux 570 truites du lac Hart qui furent manutentionnées en 1938. Les 6,000 œufs furent obtenus de truites capturées dans le lac Poison et dans la rivière Philippe et ces œufs transférés aux bassins piscicoles en novembre 1938.

Une forte migration de saumons atlantiques se produisit dans la rivière Philippe. L'adjoint C. Sayer fut affecté à la conduite des opérations. Les premiers poissons s'engagèrent dans la madrague de l'écloserie le 21 septembre et 1,520 se trouvaient parqués le 1er novembre; après quoi le parc fut ouvert pour permettre aux autres reproducteurs de remonter la rivière. Un nombre considérable d'individus franchirent la digue après l'ouverture de l'enclos et 158 des poissons marqués furent remis en liberté sans avoir été frayés parce qu'on s'était procuré une quantité suffisante d'œufs pour répondre aux besoins piscicoles, à savoir: 5,952,000. 2,384,000 œufs furent déposés dans les appareils incubateurs de l'écloserie de Bedford et 3,568,000 furent mis en incubation à l'écloserie de Cobequid. Cinq cents saumons frayés furent marqués par l'application d'une marque à leur nageoire dorsale.

En décembre, l'énergie électrique fut mise à la disposition de l'établissement et on procéda à une installation électrique. La dynamo de Cobequid fut démontée et transférée à la nouvelle écloserie de Lindloff. Les bassins d'élevage circulaires continuèrent à couler et plusieurs sortes de matériaux imperméables à l'eau y furent essayés.

BASSINS D'ÉLEVAGE DE COLDBROOK

E. Barrette, surintendant

Les étangs d'élevage de Coldbrook, qui furent mis en charge en 1938, reçurent 350,000 digitales n° 1 de truite mouchetée et 15,000 digitales n° 1 de truite saumonée de l'écloserie de Middleton. Des pertes considérables furent éprouvées pendant la campagne piscicole et les déversements, qui furent effectués avant la fin de septembre, consistèrent en 108,000 truites mouchetées d'une longueur moyenne de 4½ pouces. Le domaine de l'établissement fut clôturé et de nouveau amélioré.

BASSINS D'ÉLEVAGE DU LAC GRAND

J. M. Butler, surintendant

La plupart des saumons sébago de deux ans, élevés dans ces bassins n'étaient pas parvenus à maturité au moment du frayage. Aussi les œufs, qui en furent obtenus aussi bien que les œufs issus des poissons plus âgés de l'étang, furent-ils tous de qualité médiocre. Des parcs furent de nouveau mis en opération dans le ruisseau Waverley et dans la rivière Rawdon. Un très faible nombre de saumons sébago firent leur apparition et 45 seulement furent capturés aux deux endroits dont 14 femelles. Leur poids moyen fut de trois livres et la cueillette ne se chiffra qu'à 13,000 œufs.

Vingt-deux mille œufs embryonnés de saumon sébago et 518,000 alevins et digitales de saumon atlantique furent reçus de l'écloserie de Bedford et 10,000 digitales de truite mouchetée de l'écloserie de Cobequid. Ce dernier lot sera gardé au lac Grand tout l'hiver pour être distribué le printemps prochain. Différents lots caractéristiques de saumons sébago d'âges variés, en provenance des étangs piscicoles, furent fournis à l'université de Toronto pour la conduite d'une étude se rattachant aux recherches sur le saumon des lacs des provinces maritimes, surtout en ce qui a trait à certains caractères héréditaires chez ces poissons, différents de ceux des saumons anadromes.

Une maison d'habitation du type villa, de trente pieds en carré avec sous-sol, galerie sur la façade et cuisine d'été fut construite pour l'usage du surintendant. Cette maison comporte une salle de compagnie, une salle à manger, une salle de bain et cinq chambres à coucher.

Des réparations considérables furent faites aux bassins d'élevage. La batterie tout entière de ces bassins fut enclose d'une clôture contre les incursions des visons et le domaine fut généralement amélioré.

BASSINS D'ÉLEVAGE DE KEJIMKUJIK

F. F. Annis, surintendant

Les bassins d'élevage de Kejimikujik furent mis en charge le 26 avril quelque quinze jours plus tôt que l'année dernière. Ils reçurent de l'écloserie de Yarmouth 250,000 alevins avancés de truite mouchetée et 100,000 digitales n° 1 de saumon atlantique, ce dernier arrivage, le 26 mai. Les truites se comportèrent d'une façon satisfaisante jusqu'au 22 juillet, date à laquelle elles furent frappées d'une maladie des nageoires qu'elles semblent avoir contractée de la part de poissons vivant dans la réserve d'eau en amont des bassins. D'autres désordres furent

provoqués par la haute température de l'eau combinée à une faible teneur en oxygène de l'eau et de lourdes pertes en truite continuèrent à se produire jusqu'à la survenance de plus basses températures le 21 août. Par comparaison aux truites les saumons se sont bien comportés. Ils n'ont pas été atteints de maladies et leur croissance s'est opérée d'une façon satisfaisante.

Les expéditions de produits piscicoles, qui prirent fin le 27 septembre, se sont décomposées comme suit: saumons atlantique, 95,000; truite mouchetée, 70,000.

Des améliorations importantes furent apportées au domaine de l'écloserie.

ÉCLOSERIE DE LINDLOFF

Wm. T. Owens, surintendant

Les quantités suivantes d'œufs embryonnés arrivèrent à l'écloserie: 200,000 œufs de truite mouchetée, en provenance de la Margaree; 600,000 œufs de saumon atlantique, en provenance de la Miramichi; 45 œufs de truite arc-en-ciel, en provenance des écloseries d'Antigonish. Légèrement plus de 126,000 œufs de truite mouchetée furent cueillis au lac McRae, ce qui constitue une augmentation sur la cueillette de l'année antérieure et 1,050,000 œufs de saumon atlantique furent reçus de l'étang-vivier de Margaree. La croissance de toutes ces espèces s'est opérée d'une façon normale et la survie des truites mouchetées soutient favorablement la comparaison avec celle des années antérieures. Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposées comme suit: saumon atlantique, 419,000; truite arc-en-ciel, 22,000; truite mouchetée, 184,000. Sur ces chiffres, 10,000 saumons et 1,000 truites mouchetées furent marqués par l'excision des nageoires adipeuse et pectorale gauche.

En décembre, 361 truites mouchetées furent capturées dans un ruisseau des environs et déposées dans les bassins de l'écloserie dans le dessein d'assurer l'existence de cette lignée locale en vue de la création d'une race de truite de ruisseau.

Furent construits: une écloserie de 25 pieds sur 65 pieds, comportant une chambre d'incubation de 25 pieds sur 52 pieds 5 pouces, aménagée de 30 bassins d'incubation de 16 pieds de longueur; un local pour servir de bureau, un dépôt pour produits alimentaires, un dépôt à charbon ainsi qu'une maison d'habitation du type villa pour l'usage du surintendant, de 30 pieds en carré, avec galerie sur la façade, sous-sol, salle de compagnie, cuisine, salle de bain, cinq chambres à coucher et cuisine d'été.

Des quantités accrues de fretins et de tacons de saumon furent perçues dans la rivière Grand et on a signalé une amélioration dans la pêche de la truite à la ligne dans les affluents est et ouest de la rivière Tillard.

ÉCLOSERIE DE MARGAREE

W. D. Turnbull, surintendant

Plus de 3,000,000 d'œufs de truite mouchetée furent obtenus des reproducteurs en écloserie et 4,362,000 œufs de saumon atlantique arrivèrent de l'étang-vivier de Margaree. Deux cent mille œufs embryonnés de truite mouchetée furent transférés à l'écloserie de Lindloff et les expéditions de produits piscicoles se sont décomposées comme suit: saumon atlantique, 2,828,000; truite mouchetée, 2,150,000. Onze mille digitales de saumon atlantique et 4,530 truites mouchetées de divers âges furent marqués par l'excision des nageoires adipeuse et pectorale droite. Plusieurs expériences d'alimentation furent conduites. Un lot de truites mouchetées d'un an ne reçut aucun aliment artificiel du 20 décembre au 15 avril suivant. Les individus de ce lot perdirent 16 pour cent de leur poids primordial tandis que les individus d'un autre groupe de même nombre

et de même âge, gardés dans des conditions identiques mais nourris normalement accrurent leur poids de 26 pour cent pendant la même période. Le domaine et les aménagements d'élevage en bassins furent l'objet de nouvelles améliorations. Une étendue de bas-fond fut comblée et un réservoir et une pompe à essence furent installés. La pêche à la ligne dans les eaux empoisonnées par cette éclosion va, dit-on, sans cesse s'améliorant, surtout en ce qui concerne la rivière Margaree et le lac O'Law.

ÉTANG-VIVIER À SAUMON DE MARGAREE

J. P. Chiasson, surintendant

Conformément à la pratique habituelle, les saumons, destinés au bassin de stabulation de Margaree, furent achetés à la Société de Pêche au Saumon du Havre Margaree dont le filet fut mis en service d'une façon intermittente pour des fins piscicoles depuis le 19 septembre jusqu'au 19 octobre.

Dans l'intérêt des pêcheurs à la ligne en exercice dans la rivière ci-dessus, la Société en question ne mouilla pas son filet avant le 19 septembre. Il fut mis en opération pendant trois jours, du 19 au 21 septembre inclusivement, période pendant laquelle 30 saumons furent capturés et qui tous furent déposés dans le bassin de stabulation. Pendant les quatre jours suivants, du 22 au 25 septembre inclusivement, le filet ne fut pas remonté et la rivière fut laissée ouverte à l'ascension des saumons. Pendant les quatre jours suivants, du 26 au 29 septembre inclusivement, le filet fut mis en opération et 117 saumons furent capturés qui tous furent déposés dans le bassin de stabulation. Du 30 septembre au 2 octobre 97 des saumons capturés furent marqués et remis en liberté en amont du filet. Pendant le reste de la campagne, le filet est resté continuellement en service mais la moitié des saumons, pris chaque jour, furent remis en liberté en amont du filet et les autres déposés dans le bassin de stabulation.

Cent vingt saumons furent capturés le 2 octobre dont la moitié, soit 60, furent marqués et remis en liberté. Trois cent quatorze saumons furent capturés le 4 octobre, dont la moitié, soit 157, furent remis à l'eau après que 43 d'entre eux eussent été marqués. En tout, 200 des saumons, capturés entre le 30 septembre et le 4 octobre inclusivement, furent marqués et remis en liberté en amont du filet les 3 et 4 octobre. Pendant toute la durée de la campagne piscicole, 758 saumons furent parqués et 644 remis en liberté. Cent mille quatre cent deux saumons passèrent à travers le filet mouillé par cette Société ce qui est le nombre le plus élevé qui ait jamais été consigné depuis que le filet fut pour la première fois mis en service en 1909.

Dans l'ensemble, 11, soit 5½ pour cent seulement, des 200 saumons marqués avaient été recapturés à la fin de la campagne de pêche à la ligne le 15 octobre. Trois de ces poissons furent découverts dans le bassin de stabulation pendant les opérations de frayage. Les autres, soit 8 ou 4 pour cent, furent capturés par les pêcheurs à la ligne. Trois de ces derniers, qui avaient été marqués le 3 octobre, furent recapturés deux jours plus tard le 5 octobre, deux dans la fosse McDaniel à six milles de distance et un dans la fosse de Thornbush, à sept milles et demi de distance. Un saumon, qui avait été marqué le 3 octobre, fut recapturé le 6 octobre dans la fosse Thornbush trois jours plus tard. Un, qui avait été marqué le 4 octobre fut repêché dans la fosse McDaniel quatre jours plus tard. Un, qui avait été marqué le 3 octobre, fut recapturé dans la fosse Hut à sept milles et demi de distance cinq jours plus tard. Deux saumons, qui avaient été marqués le 3 octobre, furent repêchés dans la fosse McDaniel dont l'un six jours plus tard et l'autre, dix jours plus tard.

Sur les 8 saumons, recapturés par les pêcheurs, sept furent marqués le 3 octobre et un seulement le 4 octobre. La distance qu'ils parcoururent à partir du jour où ils furent marqués jusqu'au jour où ils furent recapturés varia de six à sept milles et demi. Ceux, qui furent marqués et recapturés par des pêcheurs

à la ligne, furent remis en liberté au moment du retrait d'une crue très abondante. La crue, telle que signalée à Frizzleton, se produisit le 1er et le 2 octobre et retraits soudainement le 3 octobre. Les saumons furent remis en liberté (1) le matin du 3 octobre; (2) l'après-midi du 3 octobre; (3) le 4 octobre. Du premier groupe, 6, soit 6 pour cent, furent capturés par les pêcheurs à la ligne, trois le 5 octobre et 1 le 6 octobre, à six milles et sept milles et demi en amont de la rivière mais il n'en fut repêché aucun à une plus grande distance bien qu'il en ait été capturé jusqu'au 13 octobre. Du deuxième groupe, 1 poisson, soit 1.6 pour cent, fut recapturé à la ligne et du troisième groupe, 1 individu, soit 2.3 pour cent fut recapturé mais ni l'un ni l'autre de ces derniers ne furent repêchés aussi en amont dans la rivière que ceux auxquels il a été fait antérieurement allusion. La recapture par les pêcheurs à la ligne des saumons remis en liberté les 3 et 4 octobre semble devoir être attribuable au fait que le marquage et la remise en liberté ont été effectués au moment de la survenance de la crue qui s'est produite à Frizzleton, ce qui a eu indubitablement pour effet d'inciter ces saumons à remonter incessamment la rivière. Tous ces poissons furent marqués pendant leur ascension automnale aux frayères et le faible pourcentage des recaptures, effectuées par les pêcheurs à la ligne, soit quatre pour cent, constitue un indice de l'effet produit par ce filet en saison tardive sur la pêche à la ligne dans le cours supérieur de la rivière.

Dix saumons succombèrent pendant la campagne piscicole, comprise entre le 19 septembre et le 5 décembre. Tous les œufs cueillis furent transférés: 4,362,000 à l'écloserie de Margaree et 1,050,000 à l'écloserie de Lindloff.

ÉTANG D'ÉLEVAGE DE MERSEY

T. K. Lydon, dirigeant

Le bassin inférieur de l'échelle à poissons de l'Aménagement hydro-électrique n° 3, dans la rivière Mersey, fut agencé et utilisé expérimentalement comme bassin d'élevage pour le saumon. Le bassin fut grillagé avec soin pour empêcher les anguilles de s'y introduire et, en fait, aucun de ces poissons ne fut perçu dans le bassin en question ni pendant la saison ni à la fin.

Quatre-vingt-dix mille digitales n° 1 de saumon atlantique furent transférés de l'écloserie de Middleton et déposés dans ce bassin entre le 8 et le 11 juillet. La croissance, constatée chez ces poissons pendant les 83 jours où ils séjournèrent dans le bassin, s'est révélée tout à fait satisfaisante, certains de ceux expédiés le 29 septembre ayant mesuré cinq pouces de longueur. La quantité globale de 64,600 digitales fut déversée dans le régime de la rivière Mersey.

ÉCLOSERIE DE MIDDLETON, BASSINS DE STEVENS ÉTANG-VIVIER

À SAUMON ET STATION D'ÉLEVAGE DE NICTAUX

F. M. Millette, surintendant

S'il est vrai qu'un plus grand nombre de truites mouchetées furent capturées au lac Sand, il n'en demeure pas moins qu'elles se sont révélées de plus faible taille que celles prises pendant les deux dernières saisons et qu'elles furent aussi de condition médiocre. La cueillette des œufs, au chiffre de 81,000, fut conséquemment plus faible que d'habitude. Cinq cent mille œufs embryonnés de truite saumonée furent reçus du ministère des Chasses et des Pêches, à Toronto, Ontario; 101,000 œufs de saumon atlantique, de l'étang de Nictaux et 1,100,000 œufs embryonnés, de l'écloserie de Miramichi. Un million trois cent vingt-sept mille œufs embryonnés de truite mouchetée furent achetés à l'Élevage de Truites de Brookdale.

En ce qui concerne la mise en incubation, l'élevage et le déversement des truites et des saumons, l'écloserie de Middleton, les étangs Stevens et la station d'élevage de Nictaux sont plus ou moins mis en valeur comme unité d'explo-

tation. Les étangs et la station d'élevage reçoivent leurs provisions annuelles d'alevins et d'œufs de l'écluserie de Middleton ou par l'agence de cet établissement. La cueillette des œufs de saumon à l'étang de Nictaux fut tout à fait déconcertante. Le nombre escompté de saumons ne fit pas son apparition, le nombre total des reproducteurs mis en stabulation, n'ayant été que de 83 et la cueillette totale s'étant chiffrée à un peu moins de 101,000. Trente-sept des saumons furent marqués par des pièces appliquées à leurs nageoires dorsales.

La Compagnie d'Energie électrique et d'Eclairage Limitée de la Nouvelle-Ecosse, qui exploite une station d'énergie électrique sur la rivière Nictaux, immédiatement en aval de la station d'élevage, coopéra étroitement avec le département en facilitant la descente des tacons de saumon par la fermeture de son usine entre le 24 mai et le 1er juillet. Des digitales n° 1 de truite mouchetée, au nombre de 350,000, et de truite saumonée, au nombre de 15,000, furent transférés aux bassins de stabulation de Coldbrook et 90,000 saumons atlantiques le furent à la station d'élevage de Mersey.

Les expéditions de produits piscicoles, effectuées de l'écluserie de Middleton, se sont décomposées comme suit: 483,000 saumons atlantiques, 294,000 truites saumonées, 712,000 truites mouchetées, et, de la station d'élevage de Nictaux, 701,000 alevins avancés et digitales de saumon atlantique. Trois mille digitales de saumon, en provenance de la station d'élevage de Nictaux et 7,000, en provenance de l'écluserie de Middleton, furent marqués par l'amputation des nageoires adipeuse et ventrale gauche et immergés dans la Rivière-aux-Gaspareaux.

ECLOSERIE DE YARMOUTH

H. V. Gates, surintendant

Des déperditions plus fortes que d'habitude en digitales de truite mouchetée furent provoquées par les hautes températures de l'eau qui se sont fait sentir pendant la majeure partie de l'été. Les sujets de la lignée sélectionnée, développée à l'écluserie, se remirent plus rapidement et étaient de beaucoup plus grande taille à la fin de la saison que ceux issus d'œufs d'autres provenances.

Cent quarante-sept mille œufs de truite mouchetée et 33,000 œufs de truite arc-en-ciel furent obtenus de poissons en stabulation dans les bassins de l'écluserie et 720,000 œufs embryonnés de truite mouchetée furent achetés à l'Elevage de Truites de Brookdale. Deux cent cinquante mille truites mouchetées et 100,000 alevins avancés de saumon atlantique furent transférés aux étangs d'élevage de Kejimkujik. Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposés comme suit: 659,000 saumons atlantiques, 24,000 truites arc-en-ciel et 851,000 truites mouchetées: alevins, digitales et individus plus âgés. L'Office des Recherches sur les Pêcheries reçut 10,000 digitales N° 1 de truite mouchetée. Mille trois cent trente truites mouchetées d'un an ou deux furent marquées par l'amputation des nageoires adipeuse et ventrale droite. Des lots caractéristiques de poissons en stabulation à l'écluserie furent mis en exhibition à l'Exposition de Pêche de la Nouvelle-Ecosse, à Lunenburg ainsi qu'aux expositions organisées par le comté de Yarmouth et la municipalité de Clare.

ÉCLOSERIE DE FLORENCEVILLE

Geo. Sutherland, surintendant

Bien que la production d'œufs de truite mouchetée aux bassins de l'écluserie n'ait pas répondu à l'expectative vu le nombre de poissons manutentionnés, elle ne s'est pas moins chiffrée à 2,796,000, ce qui est à peu près 400,000 de plus que la cueillette de 1937. Un million deux cent cinquante-huit mille œufs de saumon atlantique non-embryonnés arrivèrent de l'étang-vivier à saumon de Saint-Jean; 1,000,000 d'œufs embryonnés de l'écluserie de Miramichi et 30,000 œufs embryonnés, de l'écluserie de Ristigouche. Des œufs embryonnés de truite

mouchetée furent transférés comme suit: 400,000 à Grand Falls, 100,000 à Ristigouche et 200,000 à Miramichi. Un million quatre cent cinquante-sept mille saumons atlantiques et 621,000 alevins avancés, digitales d'un an et fretins de truite mouchetée furent déversés dans les lacs et cours d'eau de la région. Six mille deux cent cinquante et une truites mouchetées d'un an et plus furent marquées par l'amputation des nageoires adipeuse et pectorale gauche. Des lots caractéristiques de poissons en stabulation à l'écloserie furent mis à la disposition des filiales de Frédéricton et de Carleton de la Société Protectrice des Chasses et des Pêches du Nouveau-Brunswick pour être montrés aux expositions de Frédéricton et de Carleton. Des essais sur la nutrition furent conduits en relation au rendement et à la qualité des œufs produits par des truites alimentées de différentes manières. Au fur et à mesure des besoins, des réparations furent faites aux bâtiments.

ÉCLOSERIE DE GRAND FALLS

W. A. McCluskey, surintendant

Le nombre d'œufs de truite mouchetée réalisés à l'étang Fraser, aux Trois-Ruisseaux, s'est révélée déconcertante par rapport aux quantités obtenues dans le cours des deux années antérieures. Ce décroissement est attribué à la moyenne plus faible de l'âge et de la taille des truites disponibles. La cueillette rapporta 659,000 œufs par comparaison à plus de 1,166,000 en 1937 et à 1,720,000 en 1936. Un million cinq cent sept mille œufs non-embryonnés de saumon atlantique arrivèrent de l'étang-vivier de Saint-Jean et 221,000 œufs embryonnés de l'écloserie de Ristigouche; 400,000 œufs embryonnés de truite mouchetée, de l'écloserie de Florenceville et 100,000 œufs embryonnés de truite mouchetée, à titre gratuit pour fins de comparaison, de la Société Etasunienne de Pisciculture; en sus 500,000 œufs embryonnés de truite mouchetée furent achetés à l'Elevage de Truites de Brookdale, de l'Etat de Massachusetts. Deux millions quatre cent quarante cinq mille saumons atlantiques et 1,238,000 truites mouchetées furent distribués. Quarante-deux mille saumons de Ristigouche et 2,000 truites mouchetées furent marqués par l'amputation des nageoires adipeuse et pectorale droite. Plusieurs rations furent l'objet d'expérimentations dans l'alimentation des digitales de truite mouchetée.

ÉCLOSERIE DE MIRAMICHI ET ÉTANG-VIVIER À SAUMON

Frank Burgess, surintendant

Cette écloserie et cet étang, conduits par le même personnel, constituent plus ou moins une même unité d'exploitation. Mille huit cent vingt-six saumons, originaires des remontées d'été tardif et d'automne précoce, et achetés par adjudication, furent parqués entre le 9 septembre et le 1er octobre. Ils se sont parfaitement comportés pendant la stabulation, seuls onze d'entre eux ayant succombé pendant cette période. La production de 8,565,000 œufs fut conduite jusqu'au stade embryonné à l'écloserie de Miramichi. Les transfèrements suivants d'œufs, produits en l'automne de 1937, furent effectués: 1,000,000 à destination de l'écloserie de Florenceville; 600,000 à destination de l'écloserie de Lindloff; 1,100,000, à destination de l'écloserie de Middleton. Deux cent mille œufs embryonnés de truite mouchetée arrivèrent de Florenceville. Trois millions huit cent quatorze mille saumons atlantiques et 123,000 truites mouchetées furent distribués. Quatorze mille neuf cent quarante digitales de saumon atlantique furent marqués par l'amputation des nageoires adipeuse et ventrale droite. Quelques essais d'alimentation furent aussi conduits et le domaine de ces établissements fut l'objet de nouvelles améliorations.

ÉTANG-VIVIER À SAUMON DE NEW-MILLS

Wm White, surintendant

Quatre cent treize saumons de la migration précoce furent achetés aux pêcheurs marchands de l'arrondissement et livrés au service d'aquiculture entre le 21 mai et le 22 juillet. Pendant toute la campagne il n'y eut à déplorer que la perte de trois saumons. Plus de 1,821,000 œufs furent produits et déposés dans l'écloserie nouvellement construite à l'embouchure de la rivière Charlo.

ÉCLOSERIE DE RISTIGOUCHE À FLATLANDS ET ÉCLOSERIE DE CHARLO, À CHARLO

R. O. Barrette, surintendant

L'ancienne écloserie de saumon, établie en 1874 sur la rivière Ristigouche, fut un des premiers établissements de pisciculture exploités par le gouvernement du Canada dans les provinces maritimes. Des opérations piscicoles furent pour la première fois pratiquées à Deeside pour être plus tard transférées à Flatlands. Comme l'écloserie de Flatlands était d'une capacité limitée et comme l'emplacement et la réserve d'eau n'y permettaient pas l'expansion des aménagements d'incubation et d'élevage, cet établissement fut fermé à la fin de la campagne piscicole et tous les objets de l'outillage ou matériel d'exploitation fut déménagé à l'écloserie qui venait d'être achevée à l'embouchure de la rivière Charlo. L'écloserie de Flatlands reçut en 1938 1,328,000 œufs embryonnés de saumon atlantique de l'étang Kelly et 100,000 œufs embryonnés de truite mouchetée de l'écloserie de Florenceville. Deux cent vingt et un mille œufs embryonnés de saumon atlantique furent transférés à Grand Falls et 30,000 à l'écloserie de Florenceville. Deux millions cinq cent trente et un mille saumons atlantiques et 74,000 alevins et digitales de truite mouchetée furent distribués à partir de cet établissement.

L'écloserie de Charlo, à l'embouchure de la rivière du même nom, dans le comté de Ristigouche, au Nouveau-Brunswick, fut ouverte le 22 octobre, date où elle reçut son premier contingent d'œufs de saumon atlantique. En tout, 1,821,000 œufs furent reçus de l'étang de New-Mills. Ce nouvel établissement consiste en une écloserie principale, de 37 pieds 8 pouces sur 63 pieds, comportant une chambre d'incubation, un dépôt à charbon, un bureau, une salle de bain et un espace à l'étage pour l'emmagasinage des outils et appareils. Il consiste aussi en une écloserie auxiliaire de 28 pieds 8 pouces sur 68 pieds 6½ pouces, comportant une chambre d'incubation, un magasin, un dépôt à charbon et un espace à l'étage pour l'emmagasinage des outils et appareils. Il consiste encore en un bâtiment de 21 pieds sur 65 pieds, comportant un garage double, une glacière, un atelier, un dépôt pour les produits alimentaires, une chambre frigorifique et un espace à l'étage pour l'emmagasinage des outils et appareils. Il consiste enfin en une maison d'habitation du type villa pour l'usage du surintendant de 30 pieds en carré avec sous-sol, salle de compagnie, salle à manger, cuisine, salle de bain, cinq chambres à coucher, galerie sur la façade et cuisine d'été à l'arrière. La chambre d'incubation de l'écloserie principale est de 37 pieds 8 pouces sur 51 pieds sur 51 pieds 2 pouces et est pourvue de quarante bassins d'incubation, de 20 pieds 6½ pouces de longueur, sur 24 pouces de largeur et 9 à 12 pouces de profondeur. L'alimentation en eau provient des chutes Charlo, sur l'affluent sud de la rivière Charlo, où des aménagements en béton ont été établis. A partir de cet endroit, une conduite de 18 pouces de diamètre de quelque 1,720 pieds de longueur amène l'eau aux écloseries où l'établissement d'une batterie de bassins de stabulation est projetée. Le posage des tuyaux de vidange pour l'évacuation de seize bassins circulaires fut parachevé en 1938. L'éclairage de tous les bâtiments est assuré par une installation électrique pourvue d'une dynamo productrice de 1,500 watts et d'accumulateurs de 240 ampères-heures.

ÉCLOSERIE DE SAINT-JEAN, ÉTANG-VIVIER À SAUMON DE SAINT-JEAN ET CAMPEMENT FORESTIER DE CUEILLETTE D'ŒUFS DES LACS CHAMCOOK

J. D. Nichol, surintendant

La cueillette des œufs de truite mouchetée aux étangs piscicoles cette année fut légèrement supérieure à 1,803,000, soit 200,000 de plus qu'en 1937. Cette cueillette s'est trouvée amplifiée par un don de 10,000 œufs embryonnés de truite mouchetée d'une lignée spéciale, en provenance de la Société Etasunienne de Pisciculture, par un arrivage de 1,204,000 œufs de saumon atlantique, originaires de l'étang de Saint-Jean et par un arrivage de 113,000 œufs de saumon sébago, originaires des lacs Chamcook. Les expéditions de produits piscicoles se sont décomposées comme suit: 924,000 saumons atlantiques, 69,000 saumons sébagos et 718,000 truites mouchetées et de petits lots de sujets d'un an et plus, de truite brune hybride, d'ouananiche et de truite arc-en-ciel. Des œufs et des digitales de saumon atlantique furent fournis à M. A. G. Huntman et à l'Office des Recherches sur les Pêcheries au fur et à mesure des besoins. Des lots caractéristiques de poissons en stabulation à l'écluserie furent expédiés à l'Office Touristique pour l'exhibition organisée par la province du Nouveau-Brunswick aux Manifestations Sportives de Boston et de New-York. Cette exhibition de poissons fut confiée aux soins de M. Wm T. Owens, adjoint à l'écluserie de Saint-Jean. Des lots semblables furent mis à la disposition des filiales de Saint-Jean et de Moncton, de la Société Protectrice des Pêches et des Chasses du Nouveau-Brunswick pour l'organisation d'exhibitions par ces filiales aux expositions de Moncton et de Saint-Jean. Vingt-deux mille six cent douze sébagos et ouananiches, 1,264 truites arc-en-ciel et 9,542 truites mouchetées furent marqués par l'amputation de la nageoire adipeuse et d'une autre nageoire. Des essais d'alimentation furent conduits avec des truites mouchetées en vue de la mise au point d'un régime alimentaire plus propre à la production d'œufs de bonne qualité. L'étang-vivier à saumon de Saint-Jean fut confié à la direction des adjoints T. K. Lydon et N. J. Lamb. Mille deux cent treize saumons furent achetés aux pêcheurs marchands à la bordigue du port de Saint-Jean pour la mise en charge de cet étang. Des alternances de basses et de hautes températures provoquèrent de fortes mortalités parmi ces poissons pendant les mois d'été. Trois millions neuf cent soixante-neuf mille œufs furent produits et répartis comme suit: Florenceville, 1,258,000; Grand Falls, 1,507,000; Saint-Jean, 1,204,000. Des marques numérotées furent appliquées à la nageoire dorsale de 658 saumons qui furent remis en liberté dans le port de Saint-Jean à la clôture de la campagne.

La cueillette d'œufs aux lacs Chamcook fut effectuée sous la direction de l'adjoint T. K. Lydon. Cent soixante et onze saumons sébagos, 98 mâles et 73 femelles, y furent capturés. Soixante-dix-sept de ces poissons, soit 39.1 pour cent du nombre réalisé, manquaient de deux nageoires, ayant été marqués de cette manière lors de leur immersion. Il est fait allusion ailleurs en ce rapport au nombre de saumons sébagos marqués, ayant été recapturés en ces nappes d'eau. Un lot assez caractéristique de saumons sébagos, originaires de ces eaux, fut fourni à M. D. G. Wilder, de l'université de Toronto, en vue d'une étude relative à la question de savoir si les saumons lacustres des provinces maritimes comportent des caractères héréditaires différents de ceux des saumons marins. Des expériences d'alimentation furent conduites en vue de mettre au point un régime alimentaire propre à la production d'œufs de truite mouchetée de bonne qualité.

ÉCLOSERIE DE KELLY ET ÉTANG-VIVIER À SAUMON DE MOREL

F. C. Hayley, surintendant

La cueillette des œufs de truite mouchetée s'est révélée plus faible qu'en l'année antérieure; 65,000 œufs furent obtenus de l'étang de York, 186,000 de l'étang de Watts et de plus petites quantités de l'étang Andrews et des étangs

piscicoles. Les trois premiers étangs sont de propriété privée. Les œufs ainsi cueillis furent déposés dans l'écloserie de Kelly et seuls furent payés ceux qui atteignirent le stade embryonné. Cinq cent cinquante mille œufs embryonnés de truite mouchetée furent reçus de l'écloserie d'Antigonish et 100,000 œufs embryonnés de truite arc-en-ciel de l'Élevage de Truites du Cap Cod. Un million cinq cent cinquante-neuf mille œufs non embryonnés de saumon atlantique furent reçus de l'étang Morel. Furent effectués les transfèrements suivants d'œufs embryonnés de saumon atlantique réalisés en 1937: 1,328,000 à destination de l'écloserie de Ristigouche et 300,000 à destination de l'écloserie d'Antigonish. Cinq cent un mille truites mouchetées et 95,000 alevins avancés et digitales de truite arc-en-ciel furent expédiés aux étangs de Cardigan. Cinq cent quatre-vingt-trois mille saumons atlantiques et 208,000 alevins avancés et digitales de truite mouchetée furent distribués. Vingt-quatre mille trois cent seize digitales de truite mouchetée furent marqués par l'excision des nageoires adipeuse et pectorale gauche et déversés dans le ruisseau Versey, affluent de la rivière Winter. Les opérations à l'étang Morel furent d'abord confiées à J. J. Hayley puis furent ensuite conduites sous la direction du surintendant Tait après la cessation des travaux aux bassins de Cardigan pour la saison. Le premier saumon fut capturé le 10 octobre et entre cette date et le 14 novembre quatre cent quarante-trois furent mis en stabulation. Un seul saumon succomba pendant la stabulation. Les 1,559,000 œufs cueillis furent déposés dans les bassins d'incubation de l'écloserie de Kelly.

BASSIN D'ÉLEVAGE CARDIGAN

A. Tait, surintendant

Les bassins d'élevage de Cardigan, qui furent établis en 1937, furent mis en charge vers la fin de mai par l'immersion de 95,000 alevins et digitales de truite arc-en-ciel et de 501,000 truites mouchetées, aux mêmes stades de croissance, tous originaires de l'écloserie de Kelly. Les opérations de cette première campagne furent déclarées satisfaisantes. Les expéditions de produits piscicoles, qui furent complétées le 25 octobre, consistèrent en 92,000 digitales de truite arc-en-ciel et en 370,000 digitales de truite mouchetée. Le domaine de l'établissement fut clôturé et des améliorations générales entreprises.

**TABEAU DONNANT, PAR ESPÈCES, LES CUEILLETES LOCALES D'ŒUFS OPÉRÉES EN 1938 ET LES LIEUX DE LEUR MISE
EN INCUBATION**

Espèces	Lieux de cueillette	Premiers et derniers œufs	Quantités cueillies	Mis en incubation en:	Quantités	Totaux
Saumon atlantique.....	Margaree, étang, N.-É.....	11 nov.-5 déc.....	5,412 000	Lindloff.....	1,050,000	
	Nictaux, étang, N.-É.....	7 nov.-17 nov.....	100,956	Margaree.....	4,362,000	
	Rivière Philip, N.-É.....	7 nov.-18 nov.....	5,951,850	Middleton.....	100,956	
	Saskville, rivière, N.-É.....	3 nov.-10 nov.....	373,500	Bedford.....	2,384,250	
	Miramichi, étang, N.-B.....	18 oct.-11 nov.....	8,564,973	Cobequid.....	3,567,600	
	New-Mills, étang, N.-B.....	21 oct.-11 nov.....	1,821,633	Bedford.....	373,500	
	Saint-Jean, étang, N.-B.....	26 oct.-9 nov.....	3,969,105	Miramichi.....	8,564,973	
				Charlo.....	1,821,633	
				Florenceville.....	1,258,145	
				Grand-Falls.....	1,506,890	
Saumon sébago.....	Morell, rivière, I.-P.-É.....	8 nov.-22 nov.....	1,559,500	Saint-Jean.....	1,204,070	
	Chamcook, lacs, N.-B.....	8 nov.-18 nov.....	113,274	Kelly's-pond.....	1,559,500	27,753,517
	Grand, lac, N.-É.....	8 nov.-10 déc.....	13,000	Saint-Jean.....	113,274	
	Grand-lac, étangs; d'élevage, N.-É.....	8 nov.-30 nov.....	48,400	Grand, lac.....	13,000	
	Grand-lac, étangs d'élevage, N.-É.....	8 nov.-19 nov.....	3,800	Grand, lac.....	48,400	174,674
Saumon ouananiche.....	Antigonish, étangs piscicoles, N.-É.....	19 mars-25 avril.....	286,700	Antigonish.....	286,700	3,800
Truite arc-en-ciel.....	Yarmouth, étangs piscicoles, N.-É.....	26 mars-24 avril.....	33,000	Yarmouth.....	33,000	319,700
Saumon rouge.....	Anderson, lac, C.B.....	25 oct.-29 oct.....	1,050,000	Anderson, lac.....	1,050,000	1,050,000
Truite mouchetée.....	Antigonish, étangs piscicoles, N.-É.....	1er nov.-20 déc.....	7,924,060			
		(b) 1,030,500		Antigonish.....	8,954,560	
	Margaree, étangs piscicoles, N.-É.....	16 oct.-21 nov.....	(b) 2,381,647	Margaree.....	3,024,565	
	Hart, lac, Colchester et Cumberland, comtés, N.-É.....	2 nov.-7 nov.....	181,124	Cobequid.....	181,124	
	Poison, lac, et Rivière-Philip, Cumberland, comté, N.-É.....	Semaine du 3 déc.....	6,000	Cobequid.....	6,000	
	McRue, lac, Richmond, comté, N.-É.....	4 oct.-17 oct.....	126,534	Lindloff.....	126,534	
	Sand, lacs, Annapolis, comté, N.-É.....	7 nov.-17 nov.....	81,180	Middleton.....	81,180	
	Yarmouth, étangs piscicoles, N.-É.....	3 nov.-24 nov.....	90,000			
		(b) 57,000		Yarmouth.....	147,000	
	Florenceville, étangs piscicoles, N.-B.....	7 oct.-24 déc.....	2,539,464			
		(b) 256,900		Florenceville.....	2,796,364	
	Saint-Jean, étangs piscicoles, N.-B.....	24 oct.-5 déc.....	1,343,684			
		(b) 459,730		Saint-Jean.....	1,803,414	
	Kelly's-pond, étang piscicoles, I.-P.-É.....	13 décembre.....	4,000	Kelly's-pond.....	4,000	17,124,741
						46,426,432

ŒUFS EMBRYONNÉS ACHETÉS EN 1938

Espèces	Mis en incubation en	Achetés à	Déposés à l'écloserie de:	Quantités reçues	Total par espèces
Truite arc-en-ciel.....	Avril.....	Cape Cod Trout Company, Wareham, Mass.....	Kelly's pond.....	100,000	100,000
Truite mouchetée.....	Décembre 1938, Janvier 1939.....	Brookdale Trout, Company, Kingston, Mass.....	Middleton.....	1,327,435	3,262,553
	Décembre.....	Brookdale Trout Company, Kingston, Mass.....	Yarmouth.....	720,000	
	Décembre.....	Brookdale Trout, Company Kingston, Mass.....	Grand-Falls.....	500,000	
	Octobre, novembre.....	Donald Fraser, Plaster-Rock, m.-B.....	Grand-Falls.....	459,770	
	Novembre, décembre.....	Harold Watts, York, I.-P.-É.....	Kelly's-pond.....	255,348	
					3,362,553

Sommaire des œufs, reçus: Total des œufs recueillis, 46,426,432; total des œufs achetés, 3,362,553; Totaux—49,788,985.

ŒUFS EMBRYONNÉS REÇUS EN 1938 PAR VOIE D'ÉCHANGES OU DE DONES

En provenance du ministère des Chasses et des Pêches, à Toronto, Ontario, en échange contre de la truite mouchetée:

Œufs de truite saumonée originaires de l'écloserie de Wiarton déposés dans l'écloserie de Middleton..... 500,000

En provenance de la Compagnie Américaine de Pisciculture, Caroline, Rhode-Island, dons:

Œufs de truite mouchetée, déposés dans l'écloserie de Grand-Falls..... 100,000

Œufs de truite mouchetée, déposés dans l'écloserie de Saint-Jean..... 10,000

**EN VUE DE RENDRE MOINS COÛTEUSE ET DE FACILITER L'EXPÉDITION DES
ALEVINS, LES TRANSFERTS D'ŒUFS EMBRYONNÉS SUIVANTS FURENT
OPÉRÉS EN 1938**

Espèces	Provenances	Destinations	Quantités	Dates d'arrivée
Saumon atlantique.....	(a) Bedford.....	Antigonish.....	1,340,000	10 et 16 mars
	(a) Middleton.....	Nictaux-Falls.....	680,075	1er avril
	(a) Miramichi.....	Lindloff.....	600,000	1er avril
	(a) Miramichi.....	Nictaux-Falls.....	1,100,000	2 avril
	(a) Miramichi.....	Florenceville.....	1,000,000	24 mars
	(a) Restigouche.....	Florenceville.....	30,186	16 mars
	(a) Restigouche.....	Grand-Falls.....	221,364	16 mars
	(a) Kelly's-Pond.....	Antigonish.....	300,000	26 février
	(a) Kelly's-Pond.....	Restigouche.....	1,328,000	4 février
	(b) Antigonish.....	Lindloff.....	45,000	29 mai
Tuite arc-en-ciel.....	(a) Bedford.....	Grand-Lake.....	21,390	22 avril
Saumon sébago.....	(a) Antigonish.....	Bedford.....	750,000	5 mars
Truite mouchetée.....	(a) Antigonish.....	Cobequid.....	1,000,000	1er avril
	(a) Antigonish.....	Kelly's-Pond.....	550,000	4 mars
	(a) Margaree.....	Lindloff.....	200,000	12 mars
	(a) Florenceville.....	Grand-Falls.....	400,000	9 mars
	(a) Florenceville.....	Miramichi.....	200,000	18 mars
	(a) Florenceville.....	Restigouche.....	100,000	17 mars

(a) Cueillette automnale de 1937.

(b) Cueillette de 1938.

MARQUAGE DES POISSONS

Le marquage des saumons atlantiques, capturés pour des fins de pisciculture, marquage qui fut entrepris en 1913, fut continué en 1938 sur une échelle quelque plus étendue aux différents étangs-viviers à saumon des provinces maritimes. La nageoire adipeuse et une nageoire ventrale et une nageoire pectorale furent amputées à 191,902 saumons atlantiques, saumons sébago, ouananiches, truites arc-en-ciel et truites mouchetées avant leur mise en liberté. L'objectif des opérations de marquage est d'amplifier la documentation existante en ce qui concerne les migrations des poissons, la fréquence de la fraie et la mesure dans laquelle des saumons de migration précoce d'une saison quelconque reviennent en eau douce comme poissons de migration précoce et inversement. Le marquage ou l'excision des nageoires a été pratiqué dans le but de se renseigner davantage sur les mouvements, les migrations, la croissance et la survie des produits piscicoles. Il est traité tout particulièrement du marquage et de la remise en liberté des poissons capturés à l'aide du filet mis en opération par la Société de Pêche du Saumon du Havre Margaree sous la rubrique "Etang-vivier à saumon de Margaree". La portée des opérations du marquage est exposée en détail dans le relevé suivant.

**MARQUAGE DES SAUMONS ATLANTIQUES ADULTES AVEC DES PIÈCES APPLIQUÉES
À LA NAGEOIRE DORSALE, 1938**

—	Nombre de poissons marqués	Nature de la pièce	Dates de marquage	Mis en liberté à:
<i>Nouvelle-Écosse—</i> Margaree, étang.....	200	Aluminium..	3 et 4 octobre.....	Margaree, rivière, im- médiatement en amont du filet de la Société des Pêches aux Saumons.
Nictaux-Falls, étang.....	37	Aluminium..	11 et 17 novembre.	Nictaux, rivière.
Rivière-Philip, étang.....	500	Aluminium..	Du 18 au 14 nov....	Rivière-Philip.
<i>Nouveau-Brunswick—</i> Saint-Jean, étang.....	657	Aluminium..	Du 5 au 15 nov....	Saint-Jean, Havre.

Les recaptures de saumons atlantiques marqués déclarées pendant 1938 et les recaptures de tous les saumons marqués, ayant été déclarées depuis la mise en application du marquage en 1913 jusqu'au 31 décembre 1938 et en provenance de toutes les opérations de marquage pratiquées, se décomposent comme suit:

TABLEAU No. 1
RECAPTURES, 1938—SAUMONS ATLANTIQUES
RIVIÈRE MARGAREE, N.-É.

Numéros	Poids (lbs)	Longueur (pcs)	Condi- tion	Sexes	Dates	1. Lieux de remise en liberté 2. Lieux de capture
F7814	7 20½	31	Non œuvée Œuvée.....	F F	25 nov. 1936 27 juil. 1938	Margaree, étang, N.-É. McArras, ruisseau, Antigonish, comté, N.-É.
F7827	14 24	37 41	Non œuvée Œuvée.....	F F	25 nov. 1936 21 juil. 1938	Margaree, étang, N.-É. Un mille et demi au nord du havre Margaree, N.-É.
F7838	15 (z) (u) 22	38 41	Non œuvée Œuvée.....	F F	25 nov. 1936 1938	Margaree, étang, N.-É. (a) Margaree, étang, N.-É.
F7843	7 (v) 30	31	Non œuvée Œuvée.....	F F	25 nov. 1936 25 juil. 1938	Margaree, étang, N.-É. Chapelle de Broad-Cove, Inver- ness, comté, N.-É.
F7866	10 (z) (u) 21	34 41	Non œuvée Œuvée.....	F F	1er déc. 1936 1938	Margaree, étang, N.-É. (a) Margaree, étang, N.-É.
F7885	14 21	38 41	Non œuvée Œuvée.....	F F	1er déc. 1936 30 juil. 1938	Margaree, étang, N.-É. A l'ouest de l'embouchure du ruisseau Pointe-Cross, Inver- ness, comté, N.-É.
F7888	17 32	37 44	Non œuvée Œuvée.....	F F	1er déc. 1936 6 juin 1938	Margaree, étang, N.-É. Ile-aux-Pigeons, à deux milles de Lead-Cove, Terre-Neuve.
F7965	10 27	33 40	Non laitée Laitée.....	M M	10 déc. 1936 6 août 1938	Margaree, étang, N.-É. Cent verges à l'ouest de l'em- bouchure des étangs Ferguson, Pictou, comté, N.-É.
(f)K131			Œuvée.....	F	3 oct. 1938	Filet de la Société Margaree de Pêche au saumon, Margaree, havre, N.-É.
	18		Œuvée.....	F	5 oct. 1938	Thornbush, bassin, Margaree, rivière, N.-É.
(f)K204			Œuvée.....		3 oct. 1938	Filet de la Société Margaree de Pêche au saumon, Margaree, havre, N.-É.
	8		Œuvée.....		6 oct. 1938	Thornbush, bassin, Margaree, rivière, N.-É.
(f)K210			Laitée.....	M	3 oct. 1938	Filet de la Société Margaree de Pêche au saumon, Margaree, havre, N.-É.
	7		Laitée.....	M	5 oct. 1938	McDaniel, bassin, Margaree, ri- vière, N.-É.
(f)K216			Laitée.....	M	3 oct. 1938	Filet de la Société Margaree de Pêche au saumon, Margaree, havre, N.-É.
	16½		Laitée.....	M	5 oct. 1938	McDaniel, bassin, Margaree, ri- vière, N.-É.
(f)K238			Laitée.....		3 oct. 1938	Filet de la Société Margaree de Pêche au saumon, Margaree, havre, N.-É.
	9½		Laitée.....		13 oct. 1938	McDaniel, bassin, Margaree, ri- vière, N.-É.

TABLEAU No. 1—*Suite*
 RECAPTURES, 1938—SAUMONS ATLANTIQUES—*Suite*
 RIVIÈRE MARGAREE, N.-É.

Numéros	Poids (lbs)	Longueur (pcs)	Condi- tion	Sexes	Dates	1. Lieux de remise en liberté 2. Lieux de capture
(f)K239			Laité.....		3 oct. 1938	Filet de la Société Margaree de Pêche au saumon, Margaree, havre, N.-É.
	10 à 12		Laité.....		8 oct. 1938	Hut, bassin, Margaree, rivière, N.-É.
(f)K261			Laité.....	M	3 oct. 1938	Filet de la Société Margaree de Pêche au saumon, Margaree, havre, N.-É.
	(z) (u) 7	30	Laité.....	M	1938	(a) Margaree, étang, N.-É.
(f)K266			Laité.....	M	4 oct. 1938	Filet de la Société Margaree de Pêche au saumon, Margaree, havre, N.-É.
	(z) (u) 7	30	Laité.....	M	1938	(e) Margaree, étang, N.-É.
(f)K272			Œuvée.....	F	4 oct. 1938	Filet de la Société Margaree de Pêche au saumon, Margaree, havre, N.-É.
	10		Œuvée.....	F	8 oct. 1938	McDaniel, bassin, Margaree, ri- vière, N.-É.
(f)K280			Laité.....	M	3 oct. 1938	Filet de la Société Margaree de Pêche au saumon, Margaree, havre, N.-É.
	10		Laité.....	M	9 oct. 1938	McDaniel, bassin, Margaree, ri- vière, N.-É.
(f)K285			Œuvée.....	F	3 oct. 1938	Filet de la Société Margaree de Pêche au saumon, Margaree, havre, N.-É.
	(z) (u) 6	29	Œuvée.....	F	1938	(e) Margaree, étang, N.-É.

RIVIÈRE NICTAUX, N.-É.

F6209	5 10½	26½ 31½	Non œuvée Œuvée.....	F F	5 nov. 1936 20 mai 1938	Nictaux, étang, N.-É. Nictaux, rivière, à mi-chemin de l'embouchure et du Pont Rogers, N.-É.
F7034	6 11½	28½ 32	Non œuvée Non œuvée	F F	9 nov. 1936 22 avril 1938	Nictaux, étang, N.-É. Nictaux, rivière, au Pont Rogers, N.-É.
1001	7 7	29 30	Non laitée.. Laitée.....	M M	15 nov. 1937 7 juin 1938	Nictaux, étang, N.-É. Baie de Fundy, à dix milles en deçà de Pointe-Lepreau, N.B.
1007	3 5½	25 25½	Non laitée.. Laitée.....	M M	15 nov. 1937 28 juin 1938	Nictaux, étang, N.-É. Placentia-Roads, Terre-neuve.
1012	4	27	Non œuvée Non œuvée	F F	16 nov. 1937 19 avril 1938	Nictaux, étang, N.-É. Nictaux, rivière, Stevens, bas- sin, N.-É.
1059	7	31	Non laitée.. Non laitée..	M M	16 nov. 1937 10 mai 1938	Nictaux, étang, N.-É. Annapolis, rivière, à Lawrence- town, N.-É.
1063	6 7½	29½	Non laitée.. Non laitée..	M M	16 nov. 1937 19 avril 1938	Nictaux, étang, N.-É. Nictaux, rivière, au Pont Rogers, N.-É.
1084	7 (aa) 6	31 32	Non œuvée Œuvée.....	F F	17 nov. 1937 8 juil. 1938	Nictaux, étang, N.-É. Garnish, Baie Fortune, Terre- neuve.

TABLEAU No. 1—*Suite*RECAPTURES, 1938—SAUMONS ATLANTIQUES—*Suite*

RIVIÈRE PHILIP, N.-É.

Numéros	Poids (lbs)	Longueur (pcs)	Condi- tion	Sexes	Dates	1. Lieux de remise en liberté 2. Lieux de capture
82	(d) 6½		Non œuvée		13 oct. 1937 17 avril 1938	Rivière Philip, étang, N.-É. Rivière Philip, à l'embranchement Oxford, N.-É.
F2567	17 (aa) 25	37	Non œuvée Œuvée.....	F F	10 nov. 1936 1938	Rivière Philip, étang, N.-É. Saint-Antoine, Labrador.
F4869	7 18	29 32	Non œuvée Œuvée.....	F F	12 nov. 1936 10 juil 1938	Rivière Philip, étang, N.-É. Un mille à l'est de la pointe au Charbon, Big-Island, Pictou, comté, N.-É.
F4883	15 (z) 21	37 41	Non œuvée Œuvée.....	F F	12 nov. 1936 1938	Rivière Philip, étang, N.-É. (c) Rivière Philip, étang, N.-É.

RIVIÈRE SACKVILLE, N.-É.

F7042	4 14½	23 32	Non laité.. Laité.....	M M	3 nov. 1936 11 juin 1938	Sackville, étang, N.-É. Un mille et quart au sud du phare de Herring-Cove, Halifax, comté, N.-É.
F7043	8 (z) (u) 10½	30½ 35	Non œuvée Œuvée.....	F F	3 nov. 1936 1938	(b) Sackville, étang, N.-É. Sackville, étang, N.-É.
2047	3	23½	Non œuvée Non œuvée	F F	8 nov. 1937 5 mai 1938	Sackville, étang, N.-É. Moirs-Mill, étang, à Bedford, N.-É.
2116	3	23	Non laité.. Non laité..	M M	12 nov. 1937 30 avril 1938	Sackville, étang, N.-É. Sackville, rivière, près de Sunnyside, N.-É.
2141	7 (z) (u) 10	31½ 32½	Non laité.. Laité.....	M M	19 nov. 1937 1938	(b) Sackville, étang, N.-É. Sackville, étang, N.-É.

RIVIÈRE MIRAMICHI, N.-B.

F1892	12	34	Non œuvée Non œuvée	F F	28 oct. 1937 28 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Miramichi, rivière, un quart de mille à l'ouest de Nappan, rivière, N.-B.
F1895	10½	31	Non laité.. Non laité..	M M	28 oct. 1937 22 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Southwest Miramichi, rivière, près de Doaktown, N.-B.
44	(d)	 23	Non laité.. Non laité..		17 sept. 1937 22 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Miramichi, rivière, à Colgate, campement à Big-Hole, Curventon, N.-B.
50	8 10	29½	Non œuvée Œuvée.....	F F	24 oct. 1937 3 août 1938	Miramichi, étang, N.-B. Miramichi, rivière, en la baie de Nappan, N.-B.
101	8	30½	Non œuvée Non œuvée	F F	27 oct. 1937 21 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest Miramichi, rivière, à Exmoor, N.-B.
108	8	30 30	Non œuvée Non œuvée	F F	27 oct. 1937 26 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest Miramichi, rivière, un quart de mille en amont de l'écloserie, South-Esk, N.-B.

TABLEAU No. 1—Suite

RECAPTURES, 1938—SAUMONS ATLANTIQUES—Suite

RIVIÈRE MIAMICHI, N.-B.—Suite

Numéros	Poids (lbs)	Longueur (pcs)	Condi- tion	Sexes	Dates	1. Lieux de remise en liberté 2. Lieux de capture
502	9	30	Non œuvée	F	30 oct. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
		31	Non œuvée	F	27 mai 1938	Miramichi, rivière, à Bartibog, pont, N.-B.
506	16	36	Non œuvée	F	30 oct. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
	19	37	Non œuvée	F	2 juin 1938	Miramichi, rivière à Derby, embranchement, N.-B.
508	10	30	Non œuvée	F	30 oct. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
		31	Non œuvée	F	20 mai 1938	Miramichi, rivière, à Chatham, N.-B.
512	11	31½	Non laité	M	1er nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
		33½	Non laité	M	27 mai 1938	Miramichi, rivière (versant nord à Chatham, N.-B.
518	8½	29	Non œuvée	F	30 oct. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
			Non œuvée	F	24 mai 1938	Northwest Miramichi, rivière (versant sud), à Northwest, pont, N.-B.
541	9	28½	Non œuvée	F	1er nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
		29½	Non œuvée	F	25 mai 1938	Miramichi, rivière, à Bartibog, pont, N.-B.
556	9½	28	Non œuvée	F	1er nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
			Non œuvée	F	19 mai 1938	Northwest Miramichi, rivière, à Exmoor, N.-B.
566	9	29½	Non œuvée	F	1er nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
			Non œuvée	F	9 mai 1938	Little-Southwest-Miramichi, Rivière, à Silliker, N.-B.
567	17½	37½	Non œuvée	F	1er nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
			Non œuvée	F	21 mai 1938	Northwest-Miramichi, rivière, à Exmoor, N.-B.
588	16	35½	Non œuvée	F	1er nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
			Non œuvée	F	22 mai 1938	Northwest Miramichi, rivière, à Exmoor, N.-B.
607	6½	23	Non laité	M	2 nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
		25	Laité	M	24 juin 1938	Black-Duck, Anse, région de Sainte-Barbe, Terre-Neuve.
629	10½	31½	Non œuvée	F	2 nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
			Non œuvée	F	14 mai 1938	Little-Southwest-Miramichi, rivière, deux milles en amont de Red-Bank, N.-B.
643	9½	30	Non œuvée	F	4 nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
		30	Non œuvée	F	10 mai 1938	Northwest-Miramichi, rivière, N.-B.
645	10	30½	Non œuvée	F	4 nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
		31	Non œuvée	F	25 mai 1938	Northwest-Miramichi, rivière, quatre milles en amont de l'écloserie, South-Esk, N.-B.
648	9½	30½	Non œuvée	F	4 nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
			Non œuvée	F	25 mai 1938	Miramichi, rivière, à Loggie- ville, N.-B.
651	8½	29½	Non œuvée	F	5 nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
			Non œuvée	F	27 avril 1938	Northwest-Miramichi, rivière, N.-B.
661	16	38	Non œuvée	F	5 nov. 1937	Miramichi, étang, N.-B.
		39	Non œuvée	F	24 mai 1938	Miramichi, rivière, au large de la Pointe de l'Ouest, près de Loggieville, N.-B.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

TABLEAU No. 1—*Suite*RECAPTURES, 1938—SAUMONS ATLANTIQUES—*Suite*RIVIÈRE MIAMICHI, N.-B.—*Suite*

Numéros	Poids (lbs)	Longueur (pcs)	Condi- tion	Sexes	Dates	1. Lieux de remise en liberté 2. Lieux de capture
667	9½	30	Non œuvée Non œuvée	F F	5 nov. 1937 10 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest-Miramichi, rivière, N.-B.
673	9	29½	Non œuvée Non œuvée	F F	5 nov. 1937 23 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Little-Southwest-Miramichi, ri- vière, trois quarts de mille en amont de Red-Bank, pont, N.-B.
688	17½	38	Non œuvée Non œuvée	F F	5 nov. 1937 1 juin 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest-Miramichi, rivière, à South-Esk, N.-B.
697	9	30	Non œuvée Non œuvée	F F	5 nov. 1937 23 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest-Miramichi, rivière, à South-Esk, N.-B.
699	16½	38	Non œuvée Non œuvée	F F	5 nov. 1937 24 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Miramichi, rivière, à Bartibog, pont, N.-B.
731	12	32	Non laité Non laité	M M	8 nov. 1937 27 avril 1938	Miramichi, étang, N.-B. Little-Southwest-Miramichi, ri- vière, à Lyttleton, N.-B.
785	11	31½	Non laité Non laité	M M	6 nov. 1937 27 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest-Miramichi, rivière, à South-Esk, N.-B.
797	10	29½ 29½	Non laité Non laité	M M	6 nov. 1937 25 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Miramichi, rivière, près de l'embouchure de la rivière Nappan, N.-B.
817	11	31½	Non laité Non laité	M M	6 nov. 1937 20 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest-Miramichi, rivière, un quart de mille en amont de l'écloserie, South-Esk, N.-B.
821	13	33½	Non laité Non laité	M M	6 nov. 1937 15 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest-Miramichi, rivière, un mille de l'embouchure du Ruisseau du Moulin, N.-B.
870	12½	32½	Non laité Non laité	M M	5 nov. 1937 9 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Southwest-Miramichi, rivière, au pont, Renous, N.-B.
879	13½	32	Non laité Non laité	M M	5 nov. 1937 25 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Miramichi, rivière, à Lower- Newcastle, N.-B.
898	8½	29	Non œuvée Non œuvée	F F	5 nov. 1937 2 juin 1938	Miramichi, étang, N.-B. Miramichi, rivière, à Loggie- ville, N.-B.
900	18	38½	Non œuvée Non œuvée	F F	5 nov. 1937 23 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest-Miramichi, rivière, à Exmoor, N.-B.
904	11	30½	Non œuvée Non œuvée	F F	30 oct. 1937 27 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest-Miramichi, rivière, à Cassilis, N.-B.
919	17	36½	Non œuvée œuvée	F F	29 oct. 1937 29 août 1938	Miramichi, étang, N.-B. Miramichi, rivière, un mille en aval du quai de Loggieville, N.-B.

TABLEAU No. 1—Fin

RECAPTURES, 1938—SAUMONS ATLANTIQUES—Suite

RIVIÈRE MIAMICHI, N.-B.—Fin

Numéros	Poids (lbs)	Longueur (pcs)	Condition	Sexes	Dates	1. Lieux de remise en liberté 2. Lieux de capture
935	8½	29	Non œuvée Non œuvée	F F	29 oct. 1937 27 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest-Miramichi, rivière, un mille et demi en amont de l'écloserie, South-Esk, N.-B.
963	8½	30	Non œuvée Non œuvée	F F	29 oct. 1937 25 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Northwest-Miramichi, rivière, un quart de mille en amont de l'écloserie, South-Esk, N.-B.
969	9	29	Non œuvée Non œuvée	F F	29 oct. 1937 3 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Little-Southwest-Miramichi, ri- vière, à Silliker, N.-B.
988	16 20½	35 39	Non œuvée Œuvée	F F	29 oct. 1937 13 oct. 1938	Miramichi, étang, N.-B. Cain, rivière, N.-B.
991	8½	29	Non œuvée Non œuvée	F F	29 oct. 1937 25 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Miramichi, rivière, à Loggievil- le, N.-B.
993	15	35½	Non œuvée Non œuvée	F F	29 oct. 1937 27 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Miramichi, rivière, à la rivière aux huttes, N.-B.
996	10½	31	Non œuvée Non œuvée	F F	29 oct. 1937 23 mai 1938	Miramichi, étang, N.-B. Miramichi, rivière, en aval de la rivière aux huttes, N.-B.

ÉTANG NEW-MILLS, N.-B.

99	7½	30 30	Non œuvée Non œuvée	F F	29 oct. 1937 19 mai 1938	New-Mills, étang, N.-B. Restigouche, rivière, à Flat- lands, N.-B.
1156	11½	34	Non laité Non laité	M M	30 oct. 1937 23 mai 1938	New-Mills, étang, N.-B. Baie des Chaleurs, à Pointe La-Nim, N.-B.
1166	7½ (v) 8	31	Non œuvée Non œuvée	F F	30 oct. 1937 29 avril 1938	New-Mills, étang, N.-B. Nipisiquit, rivière, à un mille de l'embouchure, N.-B.
1175	11 11½	34	Non laité Non laité	M M	30 oct. 1937 31 mai 1938	New-Mills, étang, N.-B. Baie-des-Chaleurs, à Miguasha- Ouest, Qué.
1177	9½	32	Non laité Non laité	M M	30 oct. 1937 25 mai 1938	New-Mills, étang, N.-B. Baie-des-Chaleurs, à Miguasha- Ouest, Qué.
1200	11½	34	Non laité Non laité	M M	2 nov. 1937 27 mai 1938	New-Mills, étang, N.-B. McLeod-Siding, N.-B.

(aa) Poids une fois frayés.

(a) Capturés une deuxième fois pour fins de pisciculture, 19 sept.-19 oct., 1938.

(b) Capturés une deuxième fois pour fins de pisciculture, 1er sept.-10 oct., 1938.

(c) Capturés une deuxième fois pour fins de pisciculture, 21 sept.-1er nov., 1938.

(d) Marqués et libérés sans avoir été pesés ni mesurés.

(e) Saumons capturés marqués et remis en liberté en amont du filet de la Société Margaree de Pêche au saumon les 3 et 4 octobre; recapturés et déposés avant le 10 octobre 1938 en l'étang à saumon de Margaree.

(f) Saumons marqués et remis en liberté en la rivière Margaree en amont et à proximité du filet de la Société Margaree de Pêche au saumon.

(u) Remis en liberté avec la même pièce appliquée.

(v) Poids approximatif.

(z) Poids après le fraying.

TABLEAU N° 2

RELEVÉ DONNANT LE NOMBRE DE SAUMONS ATLANTIQUES MARQUÉS (MARQUES APPLIQUÉES À LA NAGEOIRE DORSALE) AUX DIFFÉRENTES LOCALITÉS, CHAQUE ANNÉE, DEPUIS 1913 JUSQU'À 1938 INCLUSIVEMENT; LE NOMBRE DE POISSONS EN MATURITÉ RECAPTURÉS APRÈS AVOIR ÉTÉ MARQUÉS EN CHAQUE DES SAISONS AUX DIVERSES LOCALITÉS ET QUI ONT ÉTÉ SIGNALÉS, AINSI QUE LA PÉRIODE DE TEMPS APPROXIMATIVE ENTRE LA DATE DU MARQUAGE ET LA DATE DE LA RECAPTURE

Lieux du marquage	Années	Nombre de marques appliquées	Années subséquentes au marquage durant lesquelles des poissons en maturité ont été recapturés				
			1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année
Allen, lac, N.-É.	1929	21	0	0	0	0	0
	1930	218	2	0	0	0	0
	1925	(print.) 25	3	0	0	0	0
Port Maitland, N.-É.		264	5	0	0	0	0
	1913	98	5	(b) 8	0	0	0
	1914	150	(a) 2	2	0	0	0
Margaree, étang, N.-É.	1915	119	0	1	0	0	0
	1916	200	1	5	0	0	0
	1917	99	0	7	0	0	0
	1918	99	0	(b) 6	0	0	0
	1919	84	0	1	2	0	0
	1920	105	3	5	0	0	0
	1921	(print.) 18	(f) 1	0	0	0	0
	1921	(automne) 103	0	(b) 2	0	0	1
	1922	(print.) 30	1	0	0	0	0
	1922	(automne) 98	0	1	0	0	0
	1923	(print.) 20	1	0	0	0	0
	1923	(automne) 99	0	(b) 2	0	0	0
	1924	99	0	(b) 7	0	0	0
	1925	0	0	0	0	0	0
	1926	0	0	0	0	0	0
	1927	0	0	0	0	0	0
	1928	100	0	1	0	0	0
	1929	0	0	0	0	0	0
	1930	486	(a) 4	(g) 32	0	0	0
	1931	0	0	0	0	0	0
	1932	0	0	0	0	0	0
	1933	166	1	6	0	0	0
	1934	536	(a) 6	(b) 24	(h) 1	0	0
	1935	641	(a) 8	(b) 12	0	0	0
	1936	193	0	(b) 8	0	0	0
	1937	33	0	0	0	0	0
	1938	200	11	0	0	0	0
		3,776	44	130	3	0	1
Nictaux, étang, N.-É.	1931	261	4	(m) 5	0	0	0
	1932	165	4	(m) 4	0	0	0
	1933	140	0	(n) 9	1	0	0
	1934	76	2	0	0	0	0
	1935	0	0	0	0	0	0
	1936	92	1	1	0	0	0
	1937	124	3	0	0	0	0
	1938	37	0	0	0	0	0
		895	14	19	1	0	0
Rivière Philip et riv. Wallace, N.-É.	1924	198	0	0	0	0	0
Rivière Philip, étang, N.-É.	1929	247	1	(p) 5	0	0	0
	1930	293	1	1	0	0	0
	1931	0	0	0	0	0	0
	1932	0	0	0	0	0	0
	1933	0	0	0	0	0	0
	1934	0	0	0	0	0	0
	1935	0	0	0	0	0	0
	1936	200	0	(p) 3	0	0	0
	1937	44	0	0	0	0	0
	1938	500	0	0	0	0	0
		1,482	2	9	0	0	0

TABLEAU N° 2—Suite

Lieux du marquage	Années	Nombre de marques appliquées	Années subséquentes au marquage durant lesquelles des poissons en maturité ont été recapturés				
			1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année
Sackville, étang, N.-É.....	1932	97	(j) 3	2	0	0	0
	1933	150	(j) 4	(k) 7	0	1	0
	1934	54	1	0	0	0	0
	1935	0	0	0	0	0	0
	1936	97	(j) 6	(k) 2	0	0	0
	1937	239	(j) 1	0	0	0	0
	1938	0	0	0	0	0	0
Miramichi, étang, N.-B.....		637	15	11	0	1	0
	1913	250	0	3	0	3	0
	1914	97	1	(c) 3	0	0	0
	1915	119	1	(c) 3	0	0	0
	1916	297	0	(c) 1	0	0	0
	1917	149	0	(c) 1	0	0	0
	1918	149	0	(c) 4	0	0	0
	1919	100	0	0	0	0	0
	1920	188	1	(c) 1	0	0	0
	1921	161	0	0	0	0	0
	1922	149	0	(c) 4	0	0	0
	1923	150	0	0	0	0	0
	1924	195	(q) 1	2	0	0	0
	1925	0	0	0	0	0	0
	1926	0	0	0	0	0	0
	1927	0	0	0	0	0	0
	1928	100	0	0	0	0	0
	1929	0	0	0	0	0	0
	1930	0	0	0	0	0	0
	1931	0	0	0	0	0	0
	1932	0	0	0	0	0	0
	1933	0	0	0	0	0	0
	1934	0	0	0	0	0	0
	1935	0	0	0	0	0	0
	1936	0	0	0	0	0	0
	1937	617	4	0	0	0	0
	1938	0	0	0	0	0	0
Cains, rivière, N.-B.....	1927	(print.) 20	0	0	0	0	0
		2,741	8	22	0	3	0
Tabusintac, rivière, N.-B.....	1928	(print.) 17	0	0	0	0	0
	1928	(automne) 8	0	0	0	0	0
	1929	(print.) 2	0	0	0	0	0
	1930	(print.) 5	0	0	0	0	0
Restigouche et Upsalquitch, rivière, N.-B.....		32	0	0	0	0	0
	1921	(print.) 228	2	0	0	0	0
	1919	172	0	5	0	0	0
	1920	19	0	1	0	0	0
	1927	100	1	1	0	0	0
	1928	100	0	0	0	0	0
	1929	0	0	0	0	0	0
	1930	100	0	1	0	0	0
		719	3	8	0	0	0
Tide-Head, étang (Restigouche), N.-B.....	1913	49	0	1	0	0	0
	1914	24	0	0	0	0	0
New-Mills, étang, N.-B.....	1914	76	0	0	0	0	0
	1915	67	0	3	0	0	0
	1916	100	0	1	0	0	0
	1917	50	0	1	0	0	0
	1918	0	0	0	0	0	0
	1919	98	0	2	0	0	0
	1920	0	0	0	0	0	0
	1921	100	0	0	0	0	0
	1922	99	0	0	0	0	0
	1923	100	0	2	0	0	0
	1924	99	0	1	0	0	0
	1925	0	0	0	0	0	0
	1926	0	0	0	0	0	0

TABLEAU N° 2—Suite

Lieux du marquage	Années	Nombre de marques appliquées	Années subséquentes au marquage durant lesquelles des poissons en maturité ont été recapturés				
			1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année
New-Mills, étang, N.-B., (suite).....	1927	0	0	0	0	0	0
	1928	0	0	0	0	0	0
	1929	0	0	0	0	0	0
	1930	409	1	5	0	0	0
	1931	0	0	0	0	0	0
	1932	0	0	0	0	0	0
	1933	0	0	0	0	0	0
	1934	0	0	0	0	0	0
	1935	0	0	0	0	0	0
	1936	0	0	0	0	0	0
	1937	169	0	0	0	0	0
	1938	0	0	0	0	0	0
		1,440	1	16	0	0	0
	1924	231	1	(r) 2	0	0	0
Nipisiguit, rivière, N.-B.....	1925	169	1	3	0	0	0
	1926	118	0	1	0	0	0
	1927	64	0	0	0	0	0
Saint-Jean, étang, N.-B.....		582	2	6	0	0	0
	1913	50	0	1	0	0	0
	1914	100	0	2	0	0	0
	1915	70	(d) 2	1	0	0	0
	1916	196	0	5	0	0	0
	1917	100	0	1	0	0	0
	1918	100	0	0	0	0	0
	1919	100	1	0	0	0	0
	1920	96	0	1	0	0	0
	1921	104	0	0	0	0	0
	1922	99	1	0	0	0	0
	1923	100	1	1	0	0	0
	1924	100	0	1	0	0	0
	1925	0	0	0	0	0	0
	1926	0	0	0	0	0	0
	1927	0	0	0	0	0	0
	1928	0	0	0	0	0	0
	1929	0	0	0	0	0	0
	1930	806	5	13	0	0	0
	1931	0	0	0	0	0	0
	1932	0	0	0	0	0	0
	1933	0	0	0	0	0	0
	1934	2	0	0	0	0	0
	1935	0	0	0	0	0	0
	1936	0	0	0	0	0	0
	1937	20	0	0	0	0	0
	1938	658	0	0	0	0	0
		2,701	10	26	0	0	0
Morell, rivière, I.P.-É.....	1918	44	0	0	0	0	0
	1919	48	0	1	0	0	0
	1920	0	0	0	0	0	0
	1921	49	(s) 1	0	0	0	0
	1922	78	0	0	0	0	0
	1923	48	0	1	0	0	0
	1924	39	0	0	0	0	0
	1925	0	0	0	0	0	0
	1926	0	0	0	0	0	0
	1927	0	0	0	0	0	0
	1928	0	0	0	0	0	0
	1929	137	(t) 5	1	0	0	0
	1930	273	(t) 2	(v) 10	0	0	0
	1931	0	0	0	0	0	0
	1932	0	0	0	0	0	0
	1933	0	0	0	0	0	0
	1934	0	0	0	0	0	0
	1935	0	0	0	0	0	0
	1936	0	0	0	0	0	0
	1937	34	0	0	0	0	0
	1938	0	0	0	0	0	0
		750	8	13	0	0	0

TABLEAU N° 2—Suite

Lieux du marquage	Années	Nombre de marques appliquées	Années subséquentes au marquage durant lesquelles des poissons en maturité ont été recapturés				
			1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année
Tadoussac, étang, Qué.....	1913	37	0	0	0	0	0
	1914	99	0	3	0	0	0
	1915	69	6	0	0	0	0
	1916	98	0	1	0	0	0
	1917	60	0	3	0	0	0
	1918	0	0	0	0	0	0
	1919	50	0	0	0	0	0
	1920	126	0	0	0	0	0
	1921	102	1	1	0	0	0
		641	7	8	0	0	0
York, étang, Qué.....	1917	25	0	(e) 1	0	0	0
	1918	50	0	0	0	0	0
	1919	150	0	1	0	0	0
York, rivière, Qué.....	1921	100	0	0	0	0	0
		325	0	2	0	0	0
Allen, lac et Port Maitland, N.-É.....		264	5	0	0	0	0
Margaree, étang, N.-É.....		3,776	44	130	3	0	1
Nictaux, étang, N.-É.....		895	14	19	1	0	0
Rivière Philip, Wallace, rivière et Rivière Philip, étang, N.-É.....		1,482	2	9	0	0	0
Sackville, étang, N.-É.....		637	15	11	0	1	0
Miramichi, étang et Cains, rivière, N.-B.....		2,741	8	22	0	3	0
Tabusintac, rivière, N.-B.....		32	0	0	0	0	0
Restigouche, Upsalquitch, Kedgwick, Little Main et Matapédia, rivières, N.-B.....		719	3	8	0	0	0
Tide-Head et New-Mills, étangs, N.-B.....		1,440	1	16	0	0	0
Nipisiguit, rivière, N.-B.....		582	2	6	0	0	0
Saint-Jean, étang, N.-B.....		2,701	10	26	0	0	0
Morell, rivière, I.P.-E.....		750	8	13	0	0	0
Tadoussac, étang, Qué.....		641	7	8	0	0	0
York, étang et rivière, Qué.....		325	0	2	0	0	0
		16,985	119	270	4	4	1

Total des poissons en maturité recapturés..... 398

- (a) Cinq de ces poissons furent frayés et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: un en 1914 et en 1915; un en 1930 et en 1931; deux en 1934 et en 1935; et un en 1935 et en 1936.
- (b) Treize de ces poissons furent frayés et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: un en 1913 et en 1915; deux en 1918 et en 1920; un en 1921 et en 1923; un en 1923 et en 1925; un en 1924 et en 1926; trois en 1934 et en 1936; deux en 1935 et en 1937; et deux en 1936 et en 1938.
- (c) Douze de ces poissons furent frayés et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: un en 1914 et en 1916; un en 1915 et en 1917; un en 1916 et en 1918; un en 1917 et en 1919; quatre en 1918 et en 1920; un en 1920 et en 1922; et trois en 1922 et en 1924.
- (d) Un de ces poissons fut frayé et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: en 1915 et en 1916.
- (e) Frayé et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: en 1917 et en 1919.
- (f) Marqués durant la période vernale de 1921 et capturés en des filets en exploitation dans la rivière Margaret; frayés et remis en liberté en l'étang durant la période automnale de 1922.
- (g) Quatre de ces poissons furent capturés une deuxième fois pour fins piscicoles, à savoir: en 1930 et en 1932.
- (h) Frayés et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: en 1934 et en 1937.
- (j) Huit de ces poissons furent frayés et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: un en 1932 et en 1933; deux en 1933 et en 1934; quatre en 1936 et en 1937, et un en 1937 et en 1938.
- (k) Cinq de ces poissons furent frayés et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: quatre en 1933 et en 1935, et un en 1936 et en 1938.
- (m) Deux de ces poissons furent frayés et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: un en 1931 et en 1933, et un en 1932 et en 1934.

Les recaptures de saumons œuvés ou laités (Tableau N° 2) qui avaient été déclarées le 31 décembre 1938, constituent 2.34 du nombre total des saumons (presque tous épuisés par la fraie) qui ont été marqués et remis en liberté. Le pourcentage des recaptures de saumons, qui furent marqués dans les diverses régions, varie considérablement, passant de néant pour la rivière Tabusintac à 4.71 pour cent pour la rivière Margaree. Le manque de retours pour la rivière Tabusintac peut être en partie attribuable au petit nombre de saumons, 32, qui y furent marqués.

Le pourcentage des recaptures se décomposent comme suit:

Lac Allen et port Maitland, N.-E.	1.89%
Rivière Margaree, N.-E.	4.71%
Rivière Nictaux, N.-E.	3.87%
Rivière Philippe et rivière Wallace, N.-E.	0.74%
Rivière Sackville, N.-E.	4.23%
Rivières Miramichi et Cains, N.-B.	1.20%
Rivière Tabusintac, N.-B.	Néant
Rivière Ristigouche et affluents et New Mills, N.-B.	1.29%
Rivière Nipisiguit, N.-B.	1.37%
Fleuve Saint-Jean, N.-B.	1.33%
Rivière Morel, I.P.-E.	2.80%
Rivière Saguenay, Tadoussac, P.Q.	2.34%
Rivière York, P.Q.	0.61%

Le sommaire de toutes les opérations de marquage, depuis 1913 à 1938 inclusivement, avec les retours de marques qui en sont provenus, dénote que 119 poissons, soit 29.9 pour cent, du nombre des saumons recapturés, furent repêchés en deça d'une année; que 270 saumons, soit 67.8 pour cent, en deça de la deuxième année; que quatre, soit 1 pour cent, en deça de la troisième année; que quatre, soit 1 pour cent, en deça de la quatrième année, et que un saumon, soit 0.3 pour cent, en deça de la cinquième année, après avoir été marqués et remis en liberté. Le poisson de la cinquième année provenait de la rivière Margaree.

Comme on devait l'escompter, seuls quelques saumons marqués en 1937 avaient été déclarés à la fin de 1938 mais aucun de ceux marqués en 1938.

Les recaptures des saumons atlantiques, marqués dans la conduite des opérations canadiennes de pisciculture ci-dessus, sont l'objet d'une analyse dans la notice intitulée: "Migrations en milieu océanique des saumons canadiens atlantiques épuisés par la fraie" (Huntsman, A. G., 1938).

Le marquage des poissons par l'amputation de nageoires a été étendu aux produits piscicoles généralement, tel qu'il ressort du Tableau N° 3.

- (n) Huit de ces poissons furent capturés une deuxième fois pour fins piscicoles, à savoir: en 1933 et en 1935. Un mourut en l'étang et d'autres perdirent leurs marques durant l'été.
- (p) Cinq de ces poissons furent frayés et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: quatre en 1929 et en 1931, et un en 1936 et en 1938.
- (q) Frayés et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: en 1924 et en 1925.
- (r) Un de ces poissons fut frayé et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: en 1924 et en 1926.
- (s) Frayés et remis en liberté en l'étang Morell, en 1921; capturés à l'étang Margaree; frayés et remis en liberté à l'automne de 1922.
- (t) Trois de ces poissons furent frayés et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: deux en 1929 et en 1930, et un en 1930 et en 1931.
- (v) Un de ces poissons fut frayé et remis en liberté en l'étang une deuxième fois, à savoir: en 1930 et en 1932.

TABLEAU No 3—POISSONS MARQUÉS PAR L'EXCISION DE NAGEOIRES, 1938.

—	Nombre de poissons marqués	Espèces	Stades de croissance	Dates et lieux de remise en liberté	Nature de la marque. Excision de:
<i>Nouvelle-Ecosse—</i>					
Antigonish, écloserie.....	300	Truite mouchetée..	D'un an.....	Le 12 déc., Cooee Coffre, lac.....	L'adipeuse et de la nageoire pectorale droite.
	300	"	"	Le 12 déc., Copper, lac—Antigonish, comté.....	" " "
	250	"	"	Le 9 déc., Dewar, barrage—Barney, rivière.....	" " "
	200	"	"	Le 14 déc., McDonald, barrage—East, rivière.....	" " "
	150	"	"	Le 16 déc., Mountain-Meadow, étang—West, rivière.....	" " "
	173	"	"	Le 16 déc., Stewart, barrage, tributaire de Little, havre.....	" " "
	200	"	Deux ans.....	Le 13 déc., McLean ou James-river, lac.....	" " "
	389	"	"	Le 9 déc., South, rivière.....	" " "
	300	"	"	Le 13 déc., West, rivière—Antigonish, comté.....	" " "
	200	"	Trois ans.....	Le 3 déc., Briery-brook, lac.....	" " "
	277	"	"	Le 16 déc., Stewart, barrage, tributaire de Little, havre.....	" " "
Cobequid, écloserie.....	2,000	"	Digitales...	Le 11 août, Gleason, ruisseau—Portapique, rivière.....	L'adipeuse et de la nageoire ventrale droite.
	2,000	"	"	Le 30 juillet, Isaac, lac.....	" " "
	2,000	"	"	Le 13 août, Maccan, rivière—affluent du sud.....	" " "
	2,000	"	"	Le 30 juillet, Newfound, lac.....	" " "
	2,000	"	"	Le 18 août, Rivière-Philip.....	" " "
	2,000	"	"	Le 23 août, Simpson, lac.....	" " "
	2,000	"	"	Le 15 août, Tillie, crique.....	" " "
	2,000	"	"	Le 22 août, Wallace, rivière.....	" " "
	570	"	Sauvages.....	Le 21 nov., Hart, lac.....	" " "
Lindloff, écloserie.....	10,000	Saumon atlantique.	Digitales...	Le 29 août, Grand, rivière.....	La nageoire ventrale droite. L'adipeuse et de la nageoire pectorale gauche.
	1,000	Truite mouchetée..	"	Le 25 août, Pottie, lac (Madame, île).....	" " "
Margaree, écloserie.....	11,799	Saumon atlantique	"	Les 24 et 25 oct., Northeast-Margaree, rivière—Murray, basin.....	L'adipeuse et de la nageoire pectorale droite.
	200	Truite mouchetée..	"	Le 23 déc., écloserie ou Ingram, ruisseau.....	" " "
	682	"	D'un an.....	Le 26 nov., Lac O'Law.....	" " "
	197	"	Deux ans.....	Le 13 mai, Lac O'Law.....	" " "
	100	"	"	Le 21 nov., Lac O'Law.....	" " "
	200	"	"	Le 26 nov., Lac O'Law, haut.....	" " "
	516	"	Trois ans.....	Les 13 et 14 mai, Lac O'Law.....	" " "
	375	"	"	Le 13 déc., Plaster, étang.....	" " "
	140	"	"	Le 17 déc., Lac O'Law.....	" " "
	160	"	Quatre ans...	Les 13 et 14 mai, Lac O'Law.....	" " "
	730	"	"	Le 21 nov., Lac O'Law.....	" " "
	550	"	"	Le 16 déc., Plaster, étang.....	" " "
	680	"	Cinq ans.....	Le 12 mai, Lac O'Law.....	" " "

POISSONS MARQUÉS PAR L'EXCISION DE NAGEOIRES, 1938—Fin

126

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

	Nombre de poissons marqués	Espèces	Stades de croissance	Dates et lieux de remise en liberté	Nature de la marque. Excision de:
Middleton, écloserie.....	7,000	Saumon atlantique.	Digitales...	Le 12 sept., Gaspereau, rivière.....	L'adipeuse et de la nageoire ventrale gauche.
Nictaux-Falls, Station d'élevage.....	3,000	"	"	Le 12 sept., Gaspereau, rivière.....	" " "
Yarmouth, écloserie.....	6,000	Saumon atlantique	D'un an.....	Le 12 avril 1937, Clyde, rivière.....	L'adipeuse et de la nageoire ventrale droite.
	4,000	"	"	Le 20 avril 1937, Mersey, rivière.....	" " "
	600	Truite mouchetée..	D'un an.....	Le 8 déc., Gardener, ruisseau.....	" " "
	739	"	Deux ans.....	Le 8 déc., Gardener, ruisseau.....	" " "
Nouveau-Brunswick— Florenceville, écloserie....	500	Truite mouchetée..	D'un an.....	Le 16 juin, Brown, lac.....	L'adipeuse et de la nageoire pectorale gauche.
	400	"	"	Le 16 juin, Hagerman, ruisseau-Saint-Jean, rivière.....	" " "
	300	"	"	Le 15 juin, Hardwood, ruisseau-Saint-Jean, rivière.....	" " "
	500	"	"	Le 21 juillet, Kingsley, ruisseau-Nashwaaksis, rivière.....	" " "
	600	"	"	Le 26 juillet, Limekiln, ruisseau-Nashwaak, rivière.....	" " "
	500	"	"	Le 15 juin, Pokiok, rivière.....	" " "
	500	"	"	Le 29 juillet, Tinkettle, ruisseau-Nashwaak, rivière.....	" " "
	391	"	Trois ans.....	Le 14 juin, le 18 juillet, Bull, crique-Saint-Jean, rivière.....	" " "
	250	"	"	Les 9 et 10 juin, Cranberry, lac.....	" " "
	240	"	"	Les 21 et 22 juin, Cross, crique-Nashwaak, rivière.....	" " "
	180	"	"	Le 18 juin, Second-Eel-river, lac.....	" " "
	600	"	"	Les 3, 8, 11, et 13 juin, Nashwaak, rivière.....	" " "
	360	"	"	Les 4, 7 et 17 juin, Nashwaaksis, rivière.....	" " "
	180	"	Cinq ans.....	Le 18 juin, Shogomoc, rivière.....	" " "
	200	"	"	Les 16 et 18 mai, Big Guisiquit, rivière.....	" " "
	200	"	"	Les 16 et 19 mai, Little-Guisiquit, rivière.....	" " "
	100	"	"	Le 17 mai, Gallivan, ruisseau-Saint-Jean, rivière.....	" " "
	100	"	"	Le 18 mai, McLeary, ruisseau-Lakeville, étang.....	" " "
	150	"	"	Les 17 et 19 mai, River-des-Chutes.....	" " "
Grand-Falls, écloserie.....	(a) 7,000	Saumon atlantique.	Digitales...	Le 30 septembre, Saint-Jean, rivière de Kilburn, tra- verse.....	L'adipeuse et de la nageoire pectorale droite.
	(a) 5,000	"	"	Le 30 septembre, Saint-Jean, rivière, à Lower-Perth..	" " "
	(a) 5,000	"	"	Le 30 septembre, Salmon, rivière, à Boat-Landing....	" " "
	(a) 5,000	"	"	Le 19 septembre, Salmon, rivière, cours supérieur....	" " "
	(a) 5,000	"	"	Le 28 septembre, Hayley, ruisseau-Tobique, rivière....	" " "
	(a) 5,000	"	"	Le 26 septembre, Tobique, rivière-Millers, marais....	" " "
	(a) 5,000	"	"	Le 29 septembre, Tobique, rivière, à Plaster-Rock....	" " "
	(a) 5,000	"	"	Le 27 septembre, Tobique, rivière-Waters, marais....	" " "
	2,000	Truite mouchetée..	"	Le 29 septembre, Etang privé, Power, crique, M. Zéno- Martin.....	" " "

Miramichi, éclosérie.....	4,000	Saumon atlantique.	"	Le 19 août, Northwest-Miramichi, rivière.....	L'adipeuse et de la nageoire ventrale droite.
	2,000	"	"	Le 11 août, Sevogle, rivière-Northwest-Miramichi, rivière.....	" " "
	5,500	"	"	Les 13 et 22 août, Southwest-Miramichi, rivière.....	" " "
	3,440	"	"	Le 23 août, Renous, rivière-Southwest-Miramichi, rivière.....	" " "
Saint-Jean, éclosérie.....	545	Truite arc-en-ciel..	D'un an.....	Le 30 septembre, Crooked, crique.....	L'adipeuse et de la nageoire ventrale droite.
	719	"	Deux ans.....	Les 3 et 5 octobre, Crooked, crique.....	" " "
	12,000	Saumon sébago....	Digitales.....	Le 24 septembre, Chamcook, lac.....	L'anale.
	10,000	"	D'un an.....	Le 23 septembre, Chamcook, lac.....	L'adipeuse et de la nageoire pectorale gauche.
	1,612	Ouananiche.....	Deux ans.....	Le 28 septembre, Chamcook, lac.....	L'adipeuse et de la nageoire pectorale droite.
	5,000	Truite mouchetée..	Digitales.....	Le 18 juillet, Red-Rock, lac.....	L'adipeuse et de la nageoire ventrale droite.
	2,700	"	D'un an.....	Le 7 décembre, Lac Lomond.....	" " "
	566	"	"	Le 7 décembre, Lily, Lac-Rockwood, parc.....	" " "
	1,000	"	Deux ans.....	Le 7 décembre, Lac Lomond.....	" " "
	267	"	"	Le 7 décembre, Lily, Lac -Rockwood, parc.....	" " "
	9	"	Cinq ans.....	Le 7 décembre, Lily, lac-Rockwood, parc.....	" " "
Ile du Prince-Edouard— Kelly's-Pond, éclosérie....	24,316	"	Digitales....	Les 22 et 23 août, Vessey, ruisseau -Winter, rivière....	L'adipeuse et de la nageoire pectorale gauche.
	Total.....	191,902			

(a) En provenance de Restigouche.

Le pourcentage des truites marquées dont la recapture est signalée aux autorités varie beaucoup en fonction du nombre de celles remises en liberté après qu'une marque leur a été appliquée. En certaines régions, les pêcheurs sportifs et les domiciliés ne semblent pas se préoccuper suffisamment de déclarer la capture de poissons marqués au département ou au surveillant de pêche le plus voisin.

Le nombre de poissons marqués dont la recapture a été déclarée aux autorités entre 1935 et 1938 inclusivement, se décompose comme suit:

RECAPTURES DE POISSONS AVEC NAGEOIRES MANQUANTES

Lieux de recaptures	Nombre de poissons recapturés	Espèces	Dates de la recapture	En provenance de	Nageoires manquantes
Lac Edouard, barrage, tributaire du ruisseau Gardener.	20	Truite mouchetée.	le 19 avril 1936.	Yarmouth, éclosérie.	l'adipeuse et la nageoire ventrale droite
Gardener, ruisseau.	plusieurs	"	printemps de 1936.	" "	" "
Whitehouse, Moulin—Salmon, rivière.	8	"	le 25 avril 1936.	" "	" "
Hick, Chutes—Carleton, rivière.	plusieurs	"	printemps de 1936.	" "	" "
Lac Skinner.	plusieurs	"	printemps de 1936.	" "	" "
Chamcook, lacs.	40	Saumon sébago.	le 21 oct. et le 13 nov. 1936	Saint-Jean, éclosérie.	l'adipeuse et la nageoire pectorale droite
Kejinkujik, lac.	plusieurs	Truite mouchetée.	avril et mai, 1937.	Yarmouth, éclosérie.	l'adipeuse et la nageoire ventrale droite
Beaver, lac.	36	(a) "	du 1er avril au 31 mai 1937	Saint-Jean, éclosérie.	la nageoire pectorale droite
Ping-Pong, lac.	21	(a) "	saison de pêche à la ligne, 1937	Antigonish, éclosérie.	l'adipeuse et la nageoire pectorale droite
Campbell, lac—Rivière Jean.	24	"	"	"	"
Cooee-Coffre, lac.	458	"	"	"	"
Copper, lac.	87	"	"	"	"
Donahue, lac.	178	"	"	"	"
James-River, lac ou McLean, lac.	228	"	"	"	"
Long, lac—Rivière Sainte-Marie est.	31	"	"	"	"
Sherbrooke, lac.	231	"	"	"	"
Simon, lac.	23	"	"	"	"
South-River, lac.	32	"	"	"	"
Stewart, barrage sur le tributaire du Petit-havre.	113	"	"	"	"
West, rivière.	16	"	"	"	"
Antigonish, havre.	6	"	"	"	"
Chamcook, lacs.	26	Saumon sébago.	du 23 oct. au 1er nov. 1937	Saint-Jean, éclosérie.	"
Copper, lac.	198	Truite mouchetée.	saison de pêche à la ligne, 1938	Antigonish, éclosérie.	"
Cutler, lac.	400	"	"	"	"
Dobson, lac.	125	"	"	"	"
Donahue, lac.	224	"	"	"	"
Grant, lac.	36	"	"	"	"
James-River, lac ou McLean, lac.	332	"	"	"	"
Long, lac—Rivière Sainte-Marie est.	46	"	"	"	"
Sherbrooke, lac.	187	"	"	"	"
Simon, lac.	150	"	"	"	"
South-River, lac.	37	"	"	"	"
Stewart, barrage sur le tributaire du Petit-havre.	700	"	"	"	"
Trout, lac.	40	"	"	"	"
Grand, lac.	22	Saumon sébago.	de mai à sept. 1938.	Grand-Lac, étangs.	l'adipeuse et la nageoire ventrale droite.
Hart, lac.	18	Truite mouchetée.	du 19 oct. au 11 nov. 1938	Cobequid, éclosérie.	l'adipeuse
Chamcook, lacs.	1	Saumon sébago.	le 3 juin 1938.	Saint-Jean, éclosérie.	l'adipeuse et la nageoire pectorale droite
Chamcook, lacs.	65	"	du 25 oct. au 10 nov. 1938	"	"
Chamcook, lacs.	2	"	les 25 et 26 oct. 1938	"	l'adipeuse et la nageoire ventrale droite
Ping-Pong, lac.	1	(a) Truite mouchetée.	le 30 mai 1938.	"	la nageoire pectorale droite

(a) Poissons sauvages en provenance du ruisseau Rairdon.

Les 20 truites mouchetées sous la rubrique Lac Edouard furent capturées le 19 avril 1936 dans le ruisseau Gardener, à un mille en aval du lieu de leur remise en liberté, cinq jours plus tard. Les 8 truites repêchées à Whitehouse Mill, dans la rivière Salmon, avaient été remises en liberté dans le lac Ellenwood et furent recapturées trois milles en aval du lieu de remise à l'eau en deçà d'une période de 10 jours. Celles reprises aux chutes Hick, dans la rivière Carleton, avaient été remises en liberté dans le lac Skinner en novembre 1933 et étaient descendues de dix à douze milles avant d'être recapturées le printemps suivant. Le lac Skinner ne comporte aucun débouché ayant pu permettre à ces poissons de remonter et cette condition peut servir à expliquer leur migration de descente, ce qui est le contraire dans la plupart des cas de recaptures.

A l'exception du saumon sébago capturé le 3 juin 1938, tous les autres énumérés furent repêchés dans le cours des opérations de cueillette d'œufs aux lacs Chamcook. Trois autres saumons sébagos marqués ont été recouvrés et déclarés par les pêcheurs à la ligne et le surintendant de pêche régional rapporte aussi que les conditions de la pêche à la ligne se sont révélées raisonnablement satisfaisantes et qu'environ 90 pour cent des poissons recapturés portaient des indices d'avoir vécu en éclosérie.

Les truites Kejimikujik avaient parcouru une distance considérable depuis le lieu de leur remise en liberté; elles avaient traversé le lac, descendu la rivière Mersey avant d'être recapturées dans les tributaires de cette dernière.

Les recaptures, opérées au lac Beaver, apportent une nouvelle preuve que des variétés dégénérées de truite mouchetée deviennent susceptibles de réaliser une croissance normale après avoir été transférées dans un habitat approprié là où des quantités suffisantes de nourriture sont disponibles.

Les recaptures, opérées aux lacs Beaver et Ping-Pong fournissent d'autres témoignages que des lignées abâtardies de truite mouchetée peuvent réaliser une croissance normale après avoir été transférées dans un milieu approprié où se trouvent des quantités suffisantes de nourriture à leur portée.

Les truites, déposées dans ces lacs, étaient originaires du ruisseau Rairdon où elles comportaient en moyenne un poids de 0.8 once et une longueur de 5 pouces. Elles furent gardées et nourries à l'éclosérie de Saint-Jean pendant une année, où elles accrurent leur poids jusqu'à 3.7 onces et leur taille jusqu'à 9½ pouces. Elles furent marquées et remises en liberté dans les lacs Beaver et Ping-Pong. Les 36 recaptures, opérées en 1937, dans le lac Beaver servirent à témoigner d'une croissance allant jusqu'à 11 pouces de longueur. Deux d'entre elles s'étaient engagées dans la rivière Mispic et furent prises à 2½ milles du lieu de leur remise en liberté. Les autres furent repêchées dans le lac à 1½ mille du lieu de leur remise en liberté, de sorte que la portée maximale de dissémination fut de 3½ milles. Les 21 truites recapturées en 1937 dans le lac Ping-Pong comportèrent jusqu'à 12 pouces de longueur et la plus grosse d'entre elles fournit un poids de trois quarts de livre. Celle recapturée en 1938 pesait 15½ onces. Ce lac n'a aucun débouché et les poissons sont uniformément dispersés par toute son étendue.

Les recaptures de truites marquées, signalées pour la région d'Antigonish, jusqu'à la clôture de la campagne de pêche à la ligne, de 1938, représentent 16.5 pour cent du nombre des truites marquées et distribuées par cette éclosérie depuis 1935 jusqu'à 1937 inclusivement. Le pourcentage respectif des recaptures de poissons marqués, déposés dans les divers lacs et cours d'eau de cet arrondissement, varie considérablement, tel qu'il ressort du tableau suivant:

Lieux où les poissons furent déposés	Nombres de poissons déposés	Nombres de recaptures	Moyennes des recaptures
Campbell, lac—Rivière Jean.....	900	24	2.7
Cooee-Coffre, lac.....	1,000	458	45.8
Copper, lac.....	900	285	31.7
Cutler, lac.....	500	400	80.0
Dobson, lac.....	468	125	26.7
Donahue, lac.....	1,500	402	26.8
Grant, lac.....	200	36	18.0
James-River, lac ou McLean, lac.....	1,000	560	56.0
Long, lac—Rivière Sainte-Marie est.....	3,504	77	2.2
Sherbrooke, lac.....	1,700	418	24.6
Simon, lac.....	690	173	25.1
South-River, lac.....	1,816	69	3.8
Barrage Stewart sur le tributaire du Petit-Havre.....	1,625	813	50.0
Trout, lac.....	200	40	20.0
West, rivière.....	2,800	22	.8

Des truites du bassin du lac Cooee, prises en 1937, soixante-seize furent recapturées dans le lac Sand, 87 dans le lac Pan-Handle, 16 dans la rivière Cole-Harbour et les autres dans le lac où elles furent déversées.

Des truites du bassin du lac Sherbrooke, prises pendant la saison de pêche à la ligne de 1937, vingt-cinq furent repêchées dans le débouché du lac, une dans la rivière Sainte-Marie et un certain nombre dans le lac Thud, trois en amont du lac Sherbrook. Celles prises en 1938 furent recapturées dans le lac et dans le cours d'eau du débouché.

Des truites, prises pendant la saison de pêche à la ligne de 1938 dans le bassin du lac Dobson, dix-neuf furent repêchées à un mille en aval du lac. Dans le bassin du lac Donahue, douze furent repêchées à un quart de mille en aval du lac. Dans le bassin du lac McLean, quatorze furent repêchées en aval du lac McLean et dans le bassin du lac Trout, vingt furent repêchées à un quart de mille ou à un demi-mille en aval du lac Trout. Les autres furent toutes repêchées dans les lacs où elles avaient été immergées.

Les 18 truites marquées, originaires du lac Hart, furent repêchées dans le cours des opérations de cueillette d'œufs et avaient été marquées pendant de semblables opérations l'année précédente. Le pourcentage des truites recapturées en ce cas fut très faible mais la pêche à la ligne y avait été pratiquée d'une façon plutôt intensive pendant l'année intermédiaire.

La première expédition de saumons atlantiques marqués à partir de l'écloserie de Florenceville fut effectuée en 1935. Ces poissons étaient issus de la ponte de 1933. Deux saumons furent recouverts avec des nageoires manquantes en juin et juillet 1938. L'examen des écailles servit à indiquer deux années au stade de tacon en eau douce et deux années à un stade plus avancé en milieu océanique.

NOUVELLE-ÉCOSSE
ÉCLOSERIE D'ANTIGONISH

	Saumon atlantique			Truite arc-en-ciel		Truite mouchetée						
	Fretins	Digitales		Digitales N° 2	D'un an	Digitales				D'un an	Deux ans	Trois ans
		N° 1	N° 2			N° 1	N° 2	N° 3	N° 4			
Antigonish, comté—												
Beaver-Meadow, rivière.....						70,000						
Brierly, ruisseau.....						20,000						
Brierly-brook, lac.....												200
Copper, lac.....						30,000				300		
Glenroy, rivière.....						80,000						
James, rivière.....	40,000	25,000										
Maryvale, ruisseau.....						15,000						
Meadow-Green, rivière.....						75,000						
McLean, lac ou James-river, lac.....						25,000					200	
North, lac.....						25,000						
Polson-South.....						25,000						
Rights, rivière.....	40,000	25,000										
South, rivière.....		40,000	9,304								973	195
South-river, lac.....						55,000						
South, lac.....						25,000						
Springfield-Glenroy.....								5,000				
West, rivière.....						115,000	25,000				300	
Guysborough, comté—												
Cole-Harbour, lac.....						25,000	3,600					
Coose-Coffre, lac.....						40,000				300		
Country-Harbour, rivière.....	80,000	70,000										
Cutler, lac.....							20,000					
Dobson, lac.....						15,000	3,500					
Donahue, lac.....						40,000						
Doyle, lac.....						10,000						
Eight-Island, lac.....						10,000						
Ecum-Secum, rivière.....						39,000						
Fitzgerald, lac.....						10,000						
Goldboro, lac.....						10,000						
Guysborough, rivière.....		30,000				35,000	25,000					
Hazel-Hill, lac.....						45,000						
Indian-Harbour, lac.....						39,000						
Jellow, lac.....						40,000						
Lawlor, lac.....								4,000				
Long-Salmon.....						20,000						
Long, rivière Sainte-Marie est.....									1,700			
Narrow, lac.....						10,000						

NOUVELLE-ÉCOSSE
ÉCLOSERIE D'ANTIGONISH—Fin

132

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

	Saumon atlantique			Truite arc-en-ciel		Truite mouchetée						
	Fretins	Digitales		Digitales N° 2	D'un an	Digitales				D'un an	Deux ans	Trois ans
		N° 2	N° 2			N° 1	N° 2	N° 3	N° 4			
Nickerson, lac.....						10,000						
Rivière Sainte-Marie est.....	125,000	250,000										
Rivière Sainte-Marie ouest.....	125,000	195,000	60,000									
Salmon, rivière.....		100,000				30,000	25,000					
Seal-Harbour, lac.....						10,000						
Sherbrooke, lac.....						52,000						
Square, lac.....						20,000						
Smelt, lac.....				24,694	971							
Tracadie, rivière.....		60,000										
Pictou, comté—												
Barney, rivière.....	40,000	60,000										
Big-East.....						20,000						
Brora, lac.....						50,000						
Calder, lac.....						40,000						
Big Caribou, rivière.....						6,000						
Little-Caribou, rivière.....						18,000						
Chisholm-East.....						50,000						
Chisholm, Rivière Sainte-Marie ouest.....						40,000						
Dewar-Barney.....						10,000				250		
East, rivière.....		50,000										
French, rivière.....		55,000										
French-river, affluent.....						25,000	15,000					
Fraser ou Horse-Little.....									300			
Little-Harbour, lac.....						50,000						
Maple, lac.....						10,000						
McLellan, ruisseau.....						35,000						
McDonald-East.....										200		
Middle, rivière.....		20,000										
Mountain-Meadow-West.....										150		
Six-Mile, ruisseau.....						42,000						
Stewart, tributaire du Petit- havre.....										173		277
West-branch, ruisseau.....						20,000						
West, rivière.....						90,000	50,000					
	450,000	980,000	69,304	24,694	971	1,576,000	167,106	9,000	2,000	1,373	1,473	672

Total des expéditions..... 3,282,593

ÉCLOSERIE DE BEDFORD

	Saumon atlantique		Truite mouchetée	
	Fretins	Digitales n° 1	Fretins	Digitales n° 1
Expérimental, étang (de Job) Wittenberg.....				2,000
Colchester, comté—				
Otter, ruisseau.....				33,000
Pembroke, rivière.....	45,000	42,000		
Stewiacke, rivière, affluent du sud.....				33,000
Halifax, comté—				
Big-Salmon, rivière.....		42,000		
Brown-Musquodoboit.....				30,000
Chezzetcook, rivière.....		21,000		
Conrod, lac.....			33,000	
Governor—Nine-Mile.....		42,000		
Halfway, rivière.....				33,000
Little-Sheldrake, lac.....			33,000	
McGrath, lac.....				30,000
Moser, rivière.....		42,000		
Musquodoboit, rivière, cours supérieur.....		30,000		
Oyster, étangs.....			33,000	
Upper-Petpeswick—Long-Bridge ou Bridge-End..				33,000
Porter, lac.....		20,000		
Quoddy, rivière.....		21,000		
Sackville, rivière.....		42,550		
Salmon, rivière (Port-Dufferin).....		30,000		
Ship-Harbour, lac.....		40,575		
Taylor, ruisseau.....		42,000		
Little-West-Sheet.....		21,000		
West-River-Sheet, havre.....		42,000		
Hants, comté—				
Cameron, lac.....				13,600
Coxcomb, lac.....				33,000
Five-Mile, lac.....				30,000
Kennetcoo, rivière.....		40,000		
Lunenburg, comté—				
Corkum, lac.....			33,000	
Gold, rivière.....		133,000		
Middle, rivière.....		84,000		
Mill-Canaan.....				20,000
Mill-Hubbard.....				30,000
Spectacle, lac.....				33,000
Seffernsville, lac.....			33,000	
Spondo-lake, ruisseau.....			33,000	
	45,000	735,125	198,000	353,600

Total des expéditions..... 1,331,725

ÉCLOSERIE DE COBEQUID

	Saumon atlantique			Truite mouchetée		
	Alevins	Fretins	Digitales n° 1	Digitales		
				N° 1	N° 2	N° 3
Westmorland, comté—						
Chapman-pond, ruisseau.....					7,500	
Lac Saint-Emile.....					1,000	
Little-Shemogue, rivière.....					7,500	
Colchester, comté—						
Bass, rivière, à Five-Islands.....				15,000		
Débert, rivière.....			100,000			
East, rivière, à Five-Islands.....				15,000		
Economy, rivière.....		120,000	40,000			
Economy, lac.....				15,000		
Folly, rivière.....		60,000	40,000			
Folly, lac.....				15,000		8,000
Gamble, lac.....					10,000	
Little-Gamble, lac.....						3,000
Great-Village, rivière.....		60,000	40,000			
Hart, lac.....					20,000	
Irving, lac.....				10,000		
Long-French.....				10,000		
McCallum, lac.....				10,000		
Moose, lac.....				5,000		
Newton, lac.....				15,000		
North, près de Truro.....			110,000			
Portapique, rivière.....		60,000	40,000			
Salmon, rivière.....		60,000	105,000			
Shatter, lac.....				10,000		
Silica, lac ou Bass-River, lac.....				15,000		
Simpson, lac.....				30,000		4,000
Truro-Réservoir, Leper, ruisseau.....					8,000	
Waugh's, rivière.....				10,000		
Whirley-Wha, lac.....				10,000		
Cumberland, comté—						
Amherst-Pumping-Station, étang.....				10,000		
Black, rivière.....				15,000		
Blair, lac.....					10,000	
Currie, étang.....				10,000		
East Maccan.....					10,000	
Fountain, lac.....				25,000		
Fox, rivière.....				5,000		
French, rivière.....				20,000		
Gilbert, lac.....				20,000		1,000
Gleason-Portapique.....				10,000	2,000	
Halfway-river, lac.....				20,000		
Harrison, lac.....					8,168	
Isaac, lac.....				20,000	2,000	
Little-Newfound.....				5,000		
McAloney, lac.....				15,000		1,000
Maccan, rivière.....	60,000	50,000	20,000			
Maccan, rivière, affluent du sud.....				20,000	2,000	
Maccan, rivière, affluent de l'ouest.....				20,000		
Mountain, ruisseau.....				10,000		
Newfound, lac.....				20,000	2,000	
Parrsboro-Aboiteau.....				15,000		1,000
Polly, ruisseau.....				5,000		
Pugwash, rivière.....				20,000		
Ramshead, rivière.....				5,000		
Rivière Philip.....	60,000	135,000	303,600		8,000	
Rivière Philip, affluent de l'est.....				15,000		1,783
Rivière Philip, affluent de l'ouest.....				15,000		
Shinimikas, rivière.....		100,000				
Sugarloaf, ruisseau.....				15,000		
Sutherland, lac.....				10,000	7,000	
Tidnish, rivière.....		40,000			10,000	
Tillie, crique.....				5,000	5,000	
Vickery, lac.....					10,000	
Wallace, rivière.....	60,000	135,000	50,000	20,000		2,000
Wallace, rivière, affluent de l'ouest.....				20,000		
Pictou, comté—						
Rivière Jean.....				15,000		
	180,000	820,000	848,600	590,000	130,168	21,783

Total des expéditions..... 2,590,551

ÉTANGS D'ÉLEVAGE DE COLDBROOK

Truite mouchetée,
Digitales n° 4

Kings, comté—

Annapolis, rivière..	5,000
Aylesford, lac..	32,000
Canard, rivière..	3,000
Cornwallis, rivière..	5,500
Gaspereau, lac..	15,000
Habitant, rivière..	3,000
Hardwood, lac..	5,000
Kinsman, ruisseau..	500
Lac Paul..	5,000
Lac Tourment..	20,000
Mack, lac..	2,000
Murphy, lac..	5,000
Nimchin-Page, lac..	3,000
Parker, ruisseau..	500
Thomas-Clark, ruisseau..	500
Trout, rivière..	3,000

Total des expéditions..	108,000
	108,000

ÉTANGS D'ÉLEVAGE DU GRAND LAC

	Saumon atlantique	
	Digitales n° 3	D'un an
Halifax, comté—		
Big-Salmon, rivière..	25,000	
Chezzetcook, rivière..	39,000	
Grand, lac..	9,624	
Ingram, rivière..	52,000	5,500
Musquodoboit, rivière..	13,000	
Nine-Mile, rivière..	39,000	2,000
Partridge—Echo..	13,000	
Quoddy, rivière..	24,000	
Sackville, rivière..	26,000	6,807
Salmon, rivière (havre Jeddore)..	12,000	
Salmon, rivière (Port-Dufferin)..	24,000	1,500
Ship-Harbour, rivière..	12,000	3,500
Little-West-River-Sheet, havre..	24,000	
West-River-Sheet, havre..	37,000	
Hants, comté—		
Kennetcook, rivière..	26,000	
Pembroke, rivière..	13,000	
Stewiacke, rivière..	13,000	
Lunenburg, comté—		
Gold, rivière..	39,000	4,000
Middle, rivière..	38,000	5,500
	478,624	28,807

Total des expéditions.....	507,431
----------------------------	---------

ÉTANGS D'ÉLEVAGE DE KEJIMKUJIK

	Saumon atlantique Digitales			Truite mouchetée Digitales	
	N° 1	N° 2	N° 3	N° 3	N° 4
Annapolis, comté—					
Cashman, ruisseau.....					3,000
Little, rivière.....				3,000	9,000
Fairy, lac.....					3,000
Maitland, rivière.....					3,000
Mount-Tom, ruisseau.....					6,000
Roger, ruisseau.....					6,000
West, rivière.....					12,000
Queens, comté—					
Grafton, lac.....					2,128
Kejimkujik, lac.....					15,000
Medway, rivière.....	20,000	33,000	42,000		
Menchan, lac.....					4,000
Mill-Medway.....					3,500
	20,000	33,000	42,000	3,000	66,628

Total des expéditions..... 164,628

ÉCLOSERIE DE LINDLOFF

	Saumon atlantique Digitales n° 2	Truite Arc-en-ciel Digitales n° 2	Truite mouchetée Digitales	
			N° 2	N° 3
Cap-Breton, comté—				
Enon, lac (via Munroe, lac).....		11,125		
Gaspereau, rivière.....	55,470			
Lever, lac.....		11,124		
Salmon, rivière.....	162,838			
Richmond, comté—				
Black, rivière.....			20,000	
Ferguson, lac.....			20,000	
Grand, rivière.....	200,898			
Grand, lac (Madame, fle).....			30,000	
Marie-Anne, lac.....			3,000	
McIsaac, lac.....			20,000	
Pottie, lac (Madame, fle).....				18,486
Saint-Esprit, lac.....			15,000	
Seaview, lac.....			18,000	
Shaw, lac (Madame, fle).....				15,000
Thompson, lac.....			5,000	
Tillard, rivière, est.....			20,000	
	419,206	22,249	151,000	33,486

Total des expéditions..... 625,941

ÉCLOSERIE DE MARGAREE

	Saumon atlantique					Truite mouchetée					D'un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Cinq ans
	Frétins	Digitales				Digitales									
		N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5					
Cap-Breton, comté—															
Bell, lac.....									15,000						
Black—Mira.....								5,000							
Brown, lac.....								15,000							
Canoe, lac.....								10,000	10,000						
Catalogne, lac.....									20,000						
Chain—Mira.....								10,000	10,000						
English, lac.....								5,000							
Ferguson, lac.....								10,000							
Forester, lac.....									10,000	10,000					
Giovanetti, lac.....									10,000						
Gillis, lac.....									30,000						
Grand—Indian.....								20,000							
Hardy, lac.....									20,000						
Jackson, lac.....										20,000					
Keefe, lac.....									10,000						
McCormack, lac.....									20,000						
McDonald ou Widow, lac.....								10,000							
McInnes, lac.....									10,000						
McIntyre, lac.....									15,000						
McPherson, lac.....									10,000						
McVicar, lac.....										10,000					
Meadow—Sydney.....								20,000							
Scotch ou Scott, lac.....									20,000						
Stewart, lac.....								10,000							
Trout—Mira.....								5,000							
Dalem, lac (Boularderie, Ile).....								20,000							
Inverness, comté—															
Captain-John, ruisseau.....								5,000							
Chéticamp, rivière.....		150,000	35,000												
Flat, ruisseau.....						65,000	5,000			5,000					
Gallant, rivière.....						20,000	30,000				5,000				
Gillis, ruisseau.....															
Glen—Rivière Denys.....							10,000								
Graham, rivière.....								6,000							
Grand-Etang, ruisseau.....							10,000								
Horton, lac.....							10,000								
Little-Judique, rivière.....								6,000							
Northeast—Mabou, rivière.....						60,000									
Southwest-Mabou, rivière.....							50,000								
Northeast-Margaree, rivière.....															
Entre Black-Rock et le bassin															
Ward.....		50,000													
Big, ruisseau.....						90,000				7,000					
Big-Intervale, pont.....	200,000		65,000	30,000	4,650										
Black-Rock, bassin.....		50,000	30,000												
Cranton, pont.....	150,000				4,000										

ÉCLOSERIE DE MARGAREE—Suite

	Saumon atlantique					Truite mouchetée					D'un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Cinq ans
	Frétins	Digitales				Digitales									
		N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5					
Inverness, comté—fin															
Northwest-Margaree, rivière—fin															
Doyle, pont.....		60,000													
Egypt, ruisseau.....						90,000				3,000					
Forest-Glen, ruisseau.....							30,000			5,000					
Hart, bassin.....					4,000										
Écloserie ou Ingram, ruisseau.....						20,000				5,200		102	274		
Ingraham, pont.....	80,000														
Island, ruisseau.....	50,000														
Lac o'Law, ruisseau.....						91,211				7,000					
Lac O'Law.....									10,000	42,315	682	297	656	890	680
Fortune, ruisseau.....						30,000									
McKinnon, ruisseau.....						30,000									
Lac O'Law, cours supérieur.....									10,000	26,000		200			
Lévis, ruisseau.....						77,289				5,000					
McDoniel, bassin.....		50,000													
McDermid, bassin.....	100,000														
McDonald, ruisseau.....						30,000									
McLean, bassin.....				40,000											
McLeod, ruisseau.....						30,000									
Murphy, ruisseau.....						17,187				3,000					
Murray, ruisseau.....						30,000				3,000					
Murray, bassin.....				30,000	20,000										
Old-bridge, bassin.....				24,000											
Rock, bassin.....				30,000	8,000										
Ross, pont.....	200,000				4,000										
Stewart, ruisseau.....					8,000										
Stewart, ruisseau, au delà de.....		60,000		15,000	8,000										
Stewart, ruisseau, en deça de.....		100,000			8,000										
Tingley, carrefour.....	100,000		30,000												
Ward, bassin.....		50,000		30,000											
Watson, ruisseau.....						15,000									
McColl, ruisseau.....							10,000								
McDonell—tributaire du havre Mar- garee.....						20,000									
McPherson—Rivière Denys.....								10,000							
Mull, rivière.....		75,000													
Plaster, étang.....															
Plateau, ruisseau.....													375	550	
Skye, ruisseau.....							30,000								
Southwest—Margaree, rivière.....	100,000						20,000								
Captain-Allan, ruisseau.....						50,000									
McDonnell, ruisseau.....						50,000									
McFarland, pont.....	200,000														
Matheson-Glen, ruisseau.....						50,000									
Salt, ruisseau.....			20,000												
Strathlorne, ruisseau.....						40,000									

Victoria, comté—																
Baddeck-bay, ruisseau.....						30,000										
Baddeck, rivière—																
Farquar-Angus ou McDonald, ruisseau.....							30,000									
Bifurcations.....		75,000														
Gillia, ruisseau.....							15,000									
Affluent nord.....		75,000														
Peter, ruisseau.....						60,000										
Barasois, rivière.....								20,000								
Big-Harbour, ruisseau.....						30,000										
Giffin, lac.....								6,000								
Morrison, lac.....								6,000								
Middle, rivière.....	80,000															
Beaver, ruisseau.....						65,000					3,675					
Cold, ruisseau.....							15,000									
Indian, ruisseau.....						65,000										
McDonald, ruisseau.....						50,918										
McLennan, pont.....	100,000															
North, rivière.....		150,000	75,000													
Church, rivière.....								20,000								
Tarbot, lac.....								20,000								
South-Gut, ruisseau.....							30,000									
Washahuck, rivière.....								20,000								
	1,380,000	945,000	255,000	199,000	68,650	1,206,585	295,000	259,000	230,000	155,190	682	599	1,305	1,440	680	

Total des expéditions.....4,978,131.

ÉTANG DE LA RIVIÈRE MERSEY

Queens, comté—

Saumon atlantique
Digitales n° 3

Mersey, rivière.....	34,100
Lower-Great, ruisseau.....	11,300
Upper-Great, ruisseau.....	19,200

	64,600
Total des expéditions.....	64,600

	Saumon atlantique Digitales			Truite saumonée		Truite mouchetée		
	N° 1	N° 2	N° 3	Fretins	Digitales N° 1	Digitales		
						N° 1	N° 2	N° 3
Annapolis, comté—								
Annie-Norehouse, lac							10,000	
Bailey, lac								10,000
Bear, rivière		20,000						
Beaver-Bear							10,000	
Bogart, lac								10,000
Crisp, ruisseau						5,000		
Elliott, lac							10,000	
Fed, lac								8,000
Foster, lac								7,000
Gibson, lac							10,000	
Lac Jolly							15,000	
Lamb, ruisseau								10,000
Lequille, rivière		50,000						
Lily, lac						6,000		3,000
Little-Annapolis								7,000
Long-Bear								10,000
Long—North-Mountain								10,000
Lower—Sixty, lac								10,000
McGill, lac							15,000	10,000
Millford, lac						25,000		
Millbury, lac								5,000
Morton, ruisseau							10,000	
Nictaux, rivière			1,350					10,000
North—Round-Hill								10,000
Paradise, lac						10,000		
Parker, ruisseau						10,000		
Rumsey, lac							15,000	
Round-Hill, rivière		45,000						
Sand, lac								11,000
Sandy—Bottom, lac							15,000	
Shannon, lac						20,000		
Simpson, lac								10,000
Slocomb, ruisseau						5,000		
Todd, lac							10,000	
Trout, lac							10,000	
Walker, lac							10,000	
Waterloo, lac								12,000
Young, lac								5,000
Zwicker, lac						10,000		
Digby, comté—								
Barnes, lac							10,000	
Mallett, lac								10,000
Porter ou Mistake, lac							8,000	
Hants, comté—								
Avon, rivière, affluent du sud		20,000						
Falls lake-stillwater							10,000	
Halfway, rivière								6,275
Lebreau, ruisseau								5,000
Mockingigh, lac								12,000
Murphy, lac							10,000	
Panuke, lac								15,000
Zwicker, lac							10,000	
Kings, comté—								
Gaspereau, rivière		15,000	7,000					
Lunenburg, comté—								
Butler, lac							10,000	
Canoe, lac, nord								7,000
Canoe, lac, sud								7,000
Card, lac						25,000		
Feener, lac								7,000
Franev, lac							10,000	
Gold, rivière	50,000	45,000						
Holbert, lac							10,000	
Indian, lac							10,000	
LaHave, rivière		50,000						
Lac William						20,000		
Lewis, lac							10,000	
Middle, rivière		45,000						
Petite-rivière		45,000						
Sherbrooke, lac				120,000	174,575			
Smith, lac							8,000	
Vauban, lac								10,000
Wentzell, lac								7,000
West, lac							8,000	
Whetstone, lac							15,000	
Whitney, lac						10,000		
Wiles-Stillwater—La Have, rivière							8,000	
Queens, comté—								
Little Winford ou Long—Medway								10,000
Malizeak, lac							15,000	
Medway, rivière		90,000						
Mersey, rivière, cours supérieur								20,000
	50,000	425,000	8,350	120,000	174,575	146,000	292,000	274,275

Total des expéditions.....1,490,200

STATION D'ÉLEVAGE DE NICTAUX FALLS

	Saumon atlantique			
	Fretins	Digitales		
		N° 1	N° 2	N° 3
Annapolis, comté—				
Annapolis, rivière.....		50,000		20,000
Fales, rivière.....			25,000	
Nictaux, rivière.....		200,000	80,000	178,400
Hants, comté—				
Avon, rivière, affluent de l'ouest.....			15,000	
Kings, comté—				
Cornwallis, rivière.....		25,000		
Gaspereau, rivière.....				3,000
Lunenburg, comté—				
LaHave, rivière.....	80,000			
Queens, comté—				
Medway, rivière.....			25,000	
	80,000	275,000	145,000	201,400
Total des expéditions.....		701,400		

No.		Saumon atlantiques							
		Alevins	Fretins	Digitales					D'un an
				No. 1	No. 2	No. 3	No. 4	No. 5	
1	Annapolis, comté— Whalen, lac.....								
2	Digby, comté— Babine—Meadows.....								
3	Bear, rivière, affluent de l'ouest.....								
4	Belliveau-Cove, rivière.....								
5	Boar-Back, lac.....								
6	Carrying-Road, lac.....								
7	Dean, ruisseau.....								
8	Doucette, ruisseau.....								
9	Grosses-Coques, rivière.....								
10	Haines, lac.....								
11	Harris, lac.....								
12	Mallette, lac.....								
13	Meadow—Carleton.....								
14	Meteghan, rivière, affluent de l'est.....								
15	Meteghan, rivière, affluent de l'ouest.....								
16	Payson-Meadow.....								
17	Porter ou Mistake, lac.....								
18	Rivière-à-Margo—Métégan.....								
19	Salmon, rivière.....	100,000	30,000	40,000			54,800		8,000
20	Salmon, rivière, cours supérieur.....								
21	Seven-Pence-Ha-Penny, rivière.....								
22	Silver, rivière.....								
23	Sissiboo, rivière.....								
24	Sullivan—Flowage.....								
25	Thibault, lac.....								
26	Wentworth, lac.....								
27	Kings, comté— Sunken, lac.....								
28	Lunenburg, comté— Blystner, lac.....								
29	Feener, ruisseau.....					200			
30	Wall, lac.....								
31	Wiles, lac.....								
32	Queens, comté— Christopher, ruisseau.....								
33	Fifteen-Mile, ruisseau.....								
34	Medway, rivière.....			55,000			15,000	10,000	6,000
35	Medway, rivière, cours supérieur.....								
36	Mersey, rivière.....								5,000
37	Tupper, lac.....								
38	Shelburne, comté— Baker's-Flats, étang.....								
39	Birchtown, ruisseau.....								
40	Clyde, rivière.....		120,000		50,000		34,000		6,000
41	Déception, ruisseau.....								
42	East, rivière.....								
43	Lac George.....								
44	Granite-Village, ruisseau.....								
45	Pugg, lac.....								
46	Tigney, ruisseau.....								
47	Yarmouth, comté— Argyle, rivière.....								
48	Burrell, ruisseau.....								
49	Carleton, rivière.....								
50	Coldstream, rivière.....								
51	East-branch—Tusket.....								
52	Ellenwood, lac.....								
53	Gardener, ruisseau.....								
54	Little—Tusket.....								
55	Big-Meadow, ruisseau.....								
56	Mood—Salmon.....								
57	Reynard—Carleton.....								
58	Salmon, rivière.....		75,000	35,000			15,000		
59	Tedford, lac.....								
60	Tusket, rivière.....								
		100,000	225,000	130,000	50,000	200	118,800	10,000	25,000

YARMOUTH

Truite arc-en-ciel				Truite mouchetée								No.
Digitales		D'un an	Alevins	Fretins	Digitales				D'un an	Deux ans	Trois ans	
N° 3	N° 4				N° 1	N° 3	N° 4	N° 5				
								5,000				1
			25,000					5,000				2
				42,000	25,000							3
							3,000					4
			25,000		15,000							5
					25,000							6
							2,500					7
								2,600				8
				20,000	7,000			1,000				9
			50,000									10
			50,000		20,000							11
						10,000	3,000	1,700				12
					25,000							13
					35,000		3,000					14
					13,000		4,000					15
						20,000		2,000				16
	5,000											17
						200		4,000	60	30	8	18
200		2,500						4,000				19
							6,000	5,000				20
									4,000			21
	7,500											22
							3,000	3,000				23
								3,000				24
								2,000				25
								2,000				26
	6,000	2,500						2,000				27
					30,000							28
			100,000		15,000							29
					20,000	15,000			5,000			30
							5,000					31
						15,000			8,600	739		32
					20,000							33
					15,000							34
						10,000						35
				56,000								36
				50,000	3,750							37
200	18,500	5,000	250,000	118,000	315,000	73,950	32,000	43,300	17,660	769	8	38

Total des expéditions..... 1,533,387

NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉCLOSERIE DE FLORENCEVILLE

[illegible]

York, comté—										
Lac artificiel, Keswick.....							700			
Brown, lac.....								500		
Conn-Shogomoc.....					5,000					
Cranberry, lac.....									250	
Cross-Nashwaak.....					15,000				240	
Davidson, lac.....					35,000					
Second-Eel-river, lac.....					25,000				180	
Keswick, rivière.....		36,000	52,000							
Kingsley-Nashwaaksis.....					5,000			500		
Limekiln-Nashwaak.....					5,000			600		
Long-Saint-Jean.....					5,000					
McBean-Nashwaak.....					10,000					
McCullum-Nashwaak.....					5,000					
Mactaquac, rivière.....		30,000	18,000							
Manzer-Mill-Nashwaak.....					10,000					
Middle-Nashwaak.....					5,000					
Mackawic, rivière.....		36,000	18,000							
Nashwaak, rivière.....		66,000	48,000						600	
Nashwaaksis, rivière.....					65,000				360	
Pidgeon-Nashwaak.....					5,000					
Pokiok, rivière.....					50,000			500		
Risteen, lac.....					15,000					
Shogomoc, rivière.....					40,000				180	
Skiff, lac.....	50,000	58,000	18,000							
Taffa, lac.....					20,000					
Tav, crique.....					15,000					
Tinkettle-Nashwaak.....					10,000			500		
	645,000	428,000	384,211	20,000	576,500	17,000	950	3,300	2,201	750

Total des expéditions..... 2,077,912

ÉCLOSERIE DE GRAND FALLS

	Saumon atlantique			Truite mouchetée					
	Fretins	Digitales			Alevins	Fretins	Digitales		
		N° 1	N° 2	N° 3			N° 1	N° 2	N° 3
Salmon, rivière—Victoria, comté—									
Salmon, rivière (plus de 10 milles).....		50,000							
Salmon, rivière, bancs.....		30,000	20,000						
Salmon, rivière, cours supérieur.....			15,000	84,000					
Salmon, rivière, embouchure de.....		20,000							
Salmon, rivière à Estey, camp.....		15,000	55,000						
Salmon, rivière à Guimont, camp.....		18,000	40,000						
Salmon, rivière à Mignault, camp.....			20,000						
Salmon, rivière à Power, camp.....		18,000	60,000						
Aubin, carrefour.....		20,000	20,000						
Big-bogan.....		18,000	20,000						
Appontement.....		35,000		18,681					
Côté, scierie.....		15,000	60,000						
Pont couvert.....		18,000	40,000						
Cyr, bancs.....		15,000	45,000						
Danish, scierie.....		15,000							
Davis, scierie.....		15,000	20,000						
Pont de fer.....		25,000							
Little-Salmon, rivière.....		45,000	35,000						
Mersereau, lac.....				5,000					
Outlet, ruisseau.....				5,000					
Sutherland, ruisseau.....					50,000				
Watson, bancs.....		25,000							
Saint-Jean, rivière—Victoria, comté—									
Andover.....		20,000							
Andover, barre.....		40,000							
Andover, inférieur.....		25,000							
Andover, supérieur.....		20,000							
Argosy.....		20,000	20,000						
Aroostock.....			25,000						
Aroostock, barre.....		50,000							
Aroostock, jonction.....		20,000							
Boutout, ruisseau.....					10,000			3,000	
Cliffordvale.....		15,000							
Coronation.....		15,000							
Pointe Costigan.....		30,000							
Pointe Dee.....		25,000							
Four-Falls, ruisseau.....						15,000		7,000	
Gallagher, bancs.....		20,000	40,000						
Ruisseau de l'écloserie en amont des chutes.....								4,486	
Hitchcock, bancs.....		25,000	35,000						
Inman.....			15,000					5,000	
Inman, ruisseau.....									
Inman, bancs.....		55,000							
Kilburn, bac de passage.....	25,000		15,000	20,000					
Limestone.....		30,000							
Lower-Basin.....		20,000	15,000						
McLaughlin, bancs.....		30,000							
Morrill.....		25,000	75,000	15,722					
Muniac, rivière, embouchure de.....	25,000		25,000						
Muniac, supérieur.....		40,000							
Ortonville.....		25,000	35,000						
Perth.....		25,000	25,000						
Perth, inférieur.....	25,000	50,000	35,000	20,000					
Perth, supérieur.....		20,000							
Pokiok, ruisseau.....							65,000	25,000	
Sullivan, bancs.....		20,000							
Undine.....		5,000							
Watson, bancs.....		10,000							
Tobique, rivière (plus de 10 milles).....		25,000							
Tobique, rivière, embouchure de.....		35,000							
Arthurette.....				15,000					
Arthurette, pont.....				20,000					
Bear, ruisseau.....					10,000				
Grear, bancs.....				20,000					
Haley, ruisseau.....				20,000					
Millers.....				20,000					
Millers-bogan.....				20,000					
Plaster-Rock.....				20,000					
Red-Rapids.....			15,000	20,000					
Riley, ruisseau.....				35,000					
Deux ruisseaux.....				20,000					
Waters-bogan.....				20,000					
Watson, bancs.....				20,000					

ÉCLOSERIE DE GRAND FALLS—Fin

	Saumon atlantique				Truite mouchetée				
	Fretins	Digitales			Alevins	Fretins	Digitales		
		N° 1	N° 2	N° 3			N° 1	N° 2	N° 3
Madawaska, comté—									
Baker, ruisseau.....								35,000	
Baker, lac.....								80,000	
Grand, rivière.....								45,000	
Beaver, ruisseau.....								10,000	
Big-Fork.....								25,000	
Black, ruisseau.....								15,000	
Harrison, ruisseau.....								7,000	
Mud, ruisseau.....								10,000	
Violette, ruisseau.....								12,000	
Yellow, ruisseau.....								11,000	
Green, rivière.....									140,000
Iroquois, rivière.....								80,000	37,000
Ledges, étang.....								10,000	10,000
Little, rivière.....						25,000	15,000		20,000
Michaud, roches.....									30,000
Nine-Mile, ruisseau.....									20,000
Étang privé, Power, crique, M. Zéno Martin.....									2,000
Quisibis, rivière.....								60,000	
Siegas, rivière.....								45,000	
Trout, rivière.....								125,000	25,000
Unique, lac.....								80,000	50,000
Lac Rond, Témiscouata, comté, Qué.									10,000
	75,000	1,137,000	825,000	408,403	20,000	85,000	30,000	715,000	388,486

Total des expéditions..... 3,683,889

ÉCLOSERIE DE MIRAMICHI

	Saumon atlantique			Truite mouchetée				D'un an
	Fretins	Digitales		Fretins	Digitales			
		N° 1	N° 2		N° 1	N° 2	N° 3	
Black, rivière—Kent, comté.....						3,000		
Black, rivière—Northumberland, comté.....				5,000			2,566	41
Bouctouche, rivière.....					4,000	500		
Burnt-Church, rivière.....					5,000			
Caraquet, rivière.....				5,000				
Cocagne, rivière.....					4,000	500		
Elmtree, rivière.....					5,000			
Grande-Aldouane, rivière.....						4,000		
Green-Bartibog.....				5,000				
Kouchibouguac, rivière.....					4,000	500		
McGinnis, ruisseau.....					4,000	500		
Little-Nipisiguit.....					5,000			
Little-Southwest-Miramichi, riv.....	450,000	392,000	50,000		4,000	500		
McKee-Mills, rivière.....					4,000	500		
Middle, rivière.....	39,000							
Millstream-Nipisiguit.....					5,000			
Nappan, rivière.....				5,000				
Nigadu, rivière.....					5,000			
Northwest-Miramichi, rivière.....	1,035,000	64,000	125,000					
Millstream.....	101,000							
Sevogle, rivière.....			200,000					
Stewart, ruisseau.....			23,350					
Trout, ruisseau.....		32,000						
Pabineau, lac.....					4,000			
Pokemouche, rivière.....				5,000				
Richibouctou-Coal.....					4,000	500		
Rivière-des-Caches.....					5,000			
Saint-Nicholas, rivière.....					4,000	500		
Saumon, rivière.....					4,000	500		
Scoudouc, rivière.....						3,800		
Southwest-Miramichi, rivière.....		178,500	100,000					
Barnabé, rivière.....	101,000							
Cain, rivière.....	90,000	172,900						
Renous, rivière.....	101,000	45,000	50,000					
Dungarvon, rivière.....	56,000	82,500						
Taxis, rivière.....		85,200						
Tabusintac, rivière.....	49,000	74,500						
Eskekelloc, ruisseau.....				5,000				
Tétagouche, rivière.....	45,000	72,000						
Tracadie, rivière.....				5,000				
Little-Tracadie, rivière.....				5,000				
	2,067,000	1,198,600	548,350	40,000	66,000	14,800	2,566	41

Total des expéditions..... 3,937,357

ÉCLOSERIE DE RESTIGOUCHE

	Saumon atlantique Digitales		Truite mouchetée	
	N° 1	N° 2	Alevins	Digitales n° 1
Charlo, rivière, affluent du nord.....				23,801
Christophe, ruisseau.....				18,000
Black, ruisseau.....				5,000
Eel, rivière.....				18,000
Jacquet, rivière.....	90,000			
Loch-Lomond.....			4,000	
Middle, rivière.....	50,000			
Nipisiguit, rivière.....	352,496			
Restigouche, rivière.....	767,477	29,788		
Kedgwick, rivière.....	160,096			
Little-Main, rivière.....	138,569			
Matapédia, rivière.....	543,030			
Upsalquitch, rivière.....	400,000			
Walker, ruisseau.....				5,000
	2,501,668	29,788	4,000	69,801

Total des expéditions..... 2,605,257

N°		Saumon atlantique		Truites brune hybride d'un an	Saumon sébago		
		Fretins	Digitales		Digitales N° 3	D'un an	
			N° 1				N° 2
1	Station atlantique de biologie, Saint-André, Nouveau Brunswick.....						
	Albert Co.—						
2	Crooked, crique.....						
3	Little, rivière.....						
4	Mechanic, lac.....						
5	Pointe-Wolfe, rivière.....						
6	Pollett, rivière.....						
7	Prosser—Little.....						
8	Sodom, lac.....						
9	Turtle-Petitcodiac.....						
10	West, rivière.....						
	Charlotte, comté—						
11	Bartlett, ruisseau.....						
12	Burns-Digdeguash.....				42,239	26,320	
13	Chamcook, lac.....						
14	Clarence-Magaguadavic.....						
15	Craig-Digdeguash.....						
16	Digdeguash, rivière.....						
17	Disappointment ou Mistake, lac.....						
18	Doak-Sainte-Croix.....						
19	Duck, lac.....						
20	Big-Eel, ruisseau.....						
21	Little-Eel, ruisseau.....						
22	Gibson, lac.....						
23	Green-Brown-Kanus.....						
24	Half-Moon, lac.....						
25	Keer, lac.....						
26	Lac Utopia.....						
27	Lepreau, rivière.....						
28	Linton-Magaguadavic.....		100,000				
29	McClary-Sainte-Croix.....						
30	McDougall, lac.....						
31	Magaguadavic, rivière.....		200,000				
32	Murchie-Sainte-Croix.....						
33	New, rivière.....						
34	Red-Rock, lac.....						
35	Saint-Patrick, lac.....						
36	Seal-Cove, ruisseau.....						
37	Stein, lac.....						
38	Welch, lac.....						
	Kent, comté—						
39	Molus, rivière.....						
	Kings, comté—						
40	Anagance, rivière.....						
41	Ben, lac.....						
42	Chisholm, lac.....						
43	Hammond, rivière.....						
44	Hatfield-Belleisle.....						
45	Jack, lac.....						
46	Kénébécasis, rivière, cours supérieur.....						
47	Kénébécasis, rivière, affluent du sud.....						
48	McLeod, ruisseau.....						
49	Pichette, lac.....						
50	Price, ruisseau.....						
51	Ray, lac.....						
52	Robinhood, lac.....						
53	Salt-Springs-Hammond.....						
54	Smith-Kénébécasis.....						
55	Studholm, ruisseau ou rivière du moulin.....						
56	Trout-Kénébécasis.....		100,000				
57	Wetmore-Kénébécasis.....						
	Queens, comté—						
58	Canaan, rivière, bifurcations nord.....						
59	Lake-stream-Salmon.....						
60	Salmon, rivière.....		75,000				
61	Snowshoe, lac.....						
	Saint-Jean, comté—						
62	Beaver-Mispek.....						
63	Big-Salmon, rivière.....		70,000				
64	Black, lac.....						
65	Black, rivière.....	100,000	17,112	1,512			
66	Boaz, lac.....						
67	Brandy-Mispek.....						
68	Dolan, lac.....						
69	Eagle, lac.....						
70	Germain-Hammond.....						

Ouvrages Deux ans	Truites arc-en-ciel		Truite mouchetée							N°	
	D'un an	Deux ans	Alevins	Fretins	Digitales			D'un an	Deux ans		Trois ans
					N° 1	N° 2	N° 3				
					11,500						1
	545	719			5,000	1,500					2
					5,000						3
					10,000						4
					5,000						5
					5,000						6
					5,000						7
					5,000						8
					10,000						9
					10,000						10
					10,000						11
1,612					5,000						12
				15,000	10,000						13
				25,000	10,000						14
				20,000							15
					5,000						16
					2,000		750				17
					2,000						18
					5,000						19
					5,000						20
							750				21
											22
											23
											24
				30,000	5,000						25
					5,000						26
					10,000						27
					5,000						28
					10,000						29
					5,000						30
					10,000						31
					5,000						32
					10,000						33
					5,000						34
					5,000						35
					2,000						36
					10,000						37
					5,000						38
				10,000							39
				10,000							40
			10,000				500				41
				25,000							42
							500				43
							500				44
					10,000						45
					10,000						46
				10,000		1,000					47
					5,000						48
					5,000						49
					5,000						50
							500				51
					10,000						52
					5,000						53
											54
					15,000						55
											56
				5,000							57
					5,000						58
					3,000						59
											60
					3,000						61
											62
			5,000</								

N°		Saumon atlantique		Truites brune hybride d'un an	Saumon sébago		
		Fretins	Digitales		Digitales N° 3	D'un an	
			N° 1				N° 2
	Saint-Jean, comté— <i>Fin</i>						
71	Graham, lac.....						
72	Grassy, lac.....						
73	Hanford, ruisseau.....						
74	Hanson, rivière.....						
75	Henry, lac.....						
76	Hohey, lac.....						
77	Hunter, lac.....						
78	Lily-Rockwood.....						
79	Little, rivière.....			1,885			
80	Loch-Lomond.....						
81	Loch-Lomond, troisième lac.....						
82	McDonald, lac.....						
83	Milligan, lac.....						
84	Moose, crique.....						
85	Musquash, rivière, affluent de l'ouest.....						
86	Sadler, lac.....						
87	Southern, lac.....						
88	Stephenson's-Loch-Lomond.....						
89	Stoker-Mispek.....						
90	Treadwell, lac.....						
91	Tyne-Mouth, crique.....	75,000					
92	Wilmot-Loch-Lomond.....						
	Sunbury, comté—						
93	Brisley, ruisseau.....						
94	Burpee-French.....						
95	Mersereau, ruisseau.....						
96	Oromocto, rivière.....		75,000				
97	Otter, ruisseau.....						
98	Rockwell, rivière.....						
99	Shin, crique.....						
100	Three-Tree, crique.....						
	Westmorland, comté—						
101	Hayward-Anagance.....						
102	Memramcook, rivière.....						
103	North, rivière.....						
104	Petiteodiac, rivière.....	100,000					
105	Tait-Memramcook.....						
	York, comté—						
106	Baker, ruisseau.....						
107	Davis-Magaguadavic.....						
108	Lac George.....						
109	Harvey, lac.....						
110	Little-McAdam, rivière.....						
111	Magaguadavic, rivière.....						
112	Mink, lac.....						
113	Mink, rivière.....						
114	Trout, ruisseau, supérieur.....						
115	Spring (James Vail)-Magaguadavic.....		10,000				
116	Spring (Lemuel Vail)-Magaguadavic.....						
		275,000	647,112	1,512	1,885	42,239	
						26,320	

Total des expéditions.....1,715,236

SAINT-JEAN—Fin

Ouana- niches Deux ans	Truites arc-en-ciel		Truite mouchetée								N°
	D'un an	Deux ans	Alevins	Fretins	Digitales			D'un an	Deux ans	Trois ans	
					N° 1	N° 2	N° 3				
					2,000						71
					3,000						72
				10,000							73
					10,000						74
				15,000							75
					3,000						76
					2,000						77
					2,000			566	267	9	78
					10,000		500	2,700	1,000		79
					4,000						80
						1,000					81
					10,000						82
			20,000		10,000						83
					10,000						84
							750				85
							1,000				86
					10,000						87
					5,000						88
					3,000						89
				10,000							90
											91
					10,000		1,000				92
					5,000						93
					5,000						94
					5,000						95
					10,000						96
					5,000						97
					10,000						98
					10,000						99
					10,000						100
					5,000						101
					4,000						102
					10,000						103
											104
					5,000						105
					5,000						106
					3,000						107
					6,000						108
					9,000						109
					3,000						110
					3,000						111
					3,000						112
					3,000						113
					3,000						114
					3,000						115
					3,000						116
1,612	545	719	35,000	195,000	471,500	3,500	8,750	3,266	1,267	9	

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD
ÉTANGS D'ÉLEVAGE DE CARDIGAN

	Truite arc-en-ciel Digitales			Truite mouchetée Digitales	
	N° 2	N° 3	N° 4	N° 3	N° 4
Kings, comté—					
Bear, rivière.....					5,000
Big-Fortune.....					10,000
Big, étang.....					10,000
Brudenell, rivière.....					5,000
Coogan-Morell.....					10,000
Crane-Morell.....				5,000	
Dingwell-Fortune.....				6,000	
Fitzpatrick-Seal.....				5,000	
Goose, rivière.....					3,000
Hay, rivière.....					5,000
Source de la rivière Cardigan.....					770
Leslie-Souris.....					1,000
McAulay-Norell.....					3,000
McCaskil, rivière.....					3,000
McDonald-North.....					3,000
McInnis-Souris.....					3,000
McKinnon-Morell.....					5,000
McLeod-Midgell.....					5,000
McPherson-Montague.....				5,000	
McRae-Montague.....				5,000	
Molyneaux-Sturgeon.....				5,000	
Montague-Electric, étang.....				6,000	
Montague, rivière.....					5,000
Mooney-Morell.....				5,000	
Munn-Brudenell.....					2,000
North, lac.....					5,000
Poole-Montague.....					3,000
Priest, étang.....					3,000
Quigley, étang.....				5,000	
Webster-Marie.....					5,000
Prince, comté—					
Bain, crique.....				5,000	
Barbara-Weit, rivière.....					2,000
Barlow-Grand.....				3,000	
Beaton-Percival.....				4,000	
Bell, rivière (Cap Traverse).....					3,000
Brae, rivière.....				4,000	
Conroy, étang.....				5,000	
Currie, Petit-Pierre-Jacques.....					4,500
Doyle, rivière.....				5,000	
Dunk, rivière.....				8,000	
Gard-Mill.....				4,500	
Gordon-Kildare.....				5,000	
Haywood-Tignish.....				5,000	
Kane-Mill.....				5,000	
Leard, étang—tributaire de la rivière Trout, jusqu'au lot 10 de la rivière.....				4,500	
McArthur-Foxley.....					4,000
McAusland-Mill.....				5,000	
McWilliam-Grandes, Pierre-Jacques.....					4,500
Marchbank-Tyne.....					3,000
Rix-Kildare.....				5,000	
Round, étang.....				5,000	
Sheep, rivière.....				5,000	
Tuplin-Indian.....				5,000	
Wilmot, rivière.....					4,000
Wright-Leard-Dunk.....					5,000
Queens, comté—					
Ballem, rivière.....					3,000
Beer-Clyde.....				5,000	
Belle, rivière.....				6,000	
Black, rivière.....					3,000
Brander, étang.....					4,000
Cousin, étang.....					5,000
Crooked, crique.....				5,000	
Dixon-Sable.....				6,000	
Glenfinnan, lac.....		23,000	36,490		
Holmes-Sable.....					3,000
Hope, rivière.....				6,000	
Lac Verde.....					4,000
Lanes-Vernon.....					2,000

ÉTANGS D'ÉLEVAGE DE CARDIGAN—Fin

	Truite arc-en-ciel Digitales			Truite mouchetée Digitales	
	N° 2	N° 3	N° 4	N° 3	N° 4
Queens, comté—Fin					
Leard-Pisquid.....				8,000	
McLeod-Belle.....					2,000
McLeod-Murray.....					5,000
McPherson-Flat.....				6,000	
McPherson-Pinette.....				6,000	
Parson-Glynde.....				8,000	
Pisquid ou O'Keefe, lac.....	12,000	15,000	6,000		
Rackham-Wheatley.....				6,000	
Simpson-Hope.....				5,000	
Stevenson, étang.....				5,000	
West, rivière.....				7,500	5,000
	12,000	38,000	42,490	209,500	160,770
Total des expéditions.....				462,760	

ÉCLOSERIE DE KELLY'S POND

	Saumon atlantique		Truite mouchetée		
	Fretins	Digitales	Fretins	Digitales	
		N° 1		N° 1	N° 3
Kings, comté—					
Big, étang.....				10,000	
Coogan-Morell.....				10,000	
Goose, rivière.....				10,000	
Hooper, étang.....				10,000	
Leard, en aval des scieries—Morell.....	56,400	53,200			
McKinnon-Morell.....				10,000	
Mooney-Morell.....		53,200			
Morell, rivière.....		226,080			
Naufrage, rivière.....		53,000			
Quigley-Saint-Pierre.....		34,920			
Quigley, étang.....				7,823	
Red-Morell.....		53,000			
Schooner, étang.....		53,200			
Warren, étang-Source de la rivière est.....				10,000	
Prince, comté—					
Dunk, rivière.....			18,000		
Tryon, rivière.....				9,600	
Queens, comté—					
Andrews-East.....				6,852	
Callaghan-East.....				10,000	
Clark-East.....				10,000	
Coles-North.....				7,260	
Crapaud, rivière.....				9,600	
Gates-North.....				7,260	
Graham-Hunter.....			5,000		
Hardy-Winter.....				10,000	
Pleasant Grove-Winter.....				9,860	
Rackham-Wheatley.....			5,000		
Vessey-Winter.....					24,316
Winter, rivière.....				7,369	
	56,400	526,600	28,000	155,624	24,316
Total des expéditions.....				790,940	

COLOMBIE-BRITANNIQUE

ÉCLOSERIE DU LAC ANDERSON

	Saumon rouge
	Oufs embryonnés
Hillier, crique—Maggie, lac.....	1,033,359
Total des expéditions.....	1,033,359

ANNEXE N° 3

SERVICE DU GÉNIE

RAPPORT DE CHARLES BRUCE, INGÉNIEUR-CHEF DE PÊCHE

Le service du génie a la charge de tous les travaux d'ordre technique ressortissant au ministère dans les provinces maritimes et en Colombie Britannique là où l'administration des pêcheries relève du gouvernement fédéral et ce service voit aussi à la préparation des plans de bâtiments frigorifiques pour boîtes et d'échelles à poissons qui peuvent être établies par les exploitants de digues selon les exigences de la Loi relative aux Pêcheries. Le service en question a aussi pour tâche de surveiller la construction de ces frigorifiques et de ces échelles.

Lorsqu'on le lui demande, le service prête main-forte aux sociétés de chasse et de pêche en conduisant des études sur le terrain, en pratiquant des levés et en dressant des plans en vue de l'établissement par ces sociétés d'écloseries de poisson et de bassins d'élevage. Il lui appartient aussi, sous la direction du sous-ministre, de procéder au lotissement des étendues sous-marines et à l'affermage des lopins ainsi créés pour la pratique de l'ostréiculture dans les provinces maritimes. Au surplus, il a le devoir de fournir à l'Office des Recherches sur les Pêcheries des avis et directives techniques sur toutes les questions ressortissant au génie.

Tous les travaux du service en Colombie Britannique sont effectués sous la direction de l'ingénieur résident John McHugh dont le bureau-chef est situé à Vancouver, C.B.

CONSTRUCTION D'ÉCHELLES À POISSONS ET CURAGE DES RIVIÈRES

En raison dans une certaine mesure de la continuité presque interrompue de l'eau haute il ne s'est produit dans les rivières des provinces maritimes aucune obstruction de nature assez grave pour y nécessiter la pratique de travaux particuliers pendant la période des eaux libres de l'année 1938.

La cessation des opérations de pisciculture artificielle pour la propagation des saumons du Pacifique a eu pour effet de faire converger les efforts sur la conservation, sur l'amélioration et l'aménagement des frayères naturelles, sises dans le grand nombre de cours d'eau se déchargeant dans l'océan Pacifique, frayères qui se trouvent en nombre de cas en des lieux d'accès difficile.

Les travaux de cette nature comportent la démolition des embâcles s'opposant à l'ascension des poissons et qui peuvent se former par suite d'éboulis de terre et d'accumulations de rebuts et de détritiques forestiers, charriés par les crues, par suite de la chute de gros arbres arrachés aux rives par les crues puis entraînés dans les cours d'eau et, dans certains cas, par l'effet de matériaux déversés dans les rivières en conséquence d'opérations d'abatage en forêts. Partout où la chose est possible, on s'efforce de se tenir au courant des opérations forestières et les exploitants sont tenus de remédier aux conditions contraires dont ils provoquent l'existence mais il arrive souvent que les inconvénients ne se produisent que longtemps après que les exploitants ont quitté une localité donnée.

Un soin attentif est donné à l'expansion des frayères par l'amélioration des conditions pour le compte de poissons dont la remontée est bloquée par des obstacles naturels tels que des chutes, des rapides, travail qui a pour effet de leur donner accès à de nouvelles frayères qui ne se trouvaient pas antérieurement à leur portée. Il est nécessaire avant d'entreprendre de pareils travaux de se livrer

à une exploration du lit du cours d'eau en amont de l'obstacle en vue de déterminer s'il y existe ou non des gisements de graviers d'une étendue suffisante pour assurer une production d'alevins proportionnée aux dépenses afférentes aux améliorations projetées.

Ci-après est fourni un compte rendu détaillé des travaux de cette nature accomplis pendant l'année 1938.

Nouvelle-Ecosse

Rivière Tusket, comté de Yarmouth.—Des améliorations furent apportées à l'échelle à poissons sise dans la digue d'énergie électrique et il a été procédé à l'achèvement d'un arpentage à même lequel furent dressés des plans pour une échelle à poissons d'usage alternatif à l'usine productrice d'énergie électrique.

Rivière Salmon, comté de Yarmouth.—On y procéda à l'inspection de plusieurs digues dans le but de s'assurer si des échelles à poissons pouvaient y être établies. Comme les digues inférieures de la rivière sont ouvertes au printemps, il fut jugé que les conditions, présidant à l'ascension des poissons, étaient satisfaisantes.

Rivière Medway, comté de Liverpool.—On y procéda à l'expertise des conditions présidant à l'ascension du saumon à Brookfield-Sud et à une étude sur place de la canalisation d'énergie électrique à Charleston en vue d'y assurer un moyen de descente aux poissons.

Petite-Rivière, comté de Lunenburg.—Une entrevue eut lieu avec les autorités municipales de Bridgewater au sujet de l'établissement d'une échelle à poissons dans une digue que ces dernières projettent de construire, pour des fins hydro-électriques sur cette rivière et il y fut procédé à l'examen de l'emplacement.

Rivière LaHave, comté de Lunenburg.—Il fut procédé à l'examen de l'échelle à poissons de la digue du lac Wentzell ainsi qu'à une expertise et à une approximation des réparations à apporter à ce dispositif de franchissement.

Rivière de l'Est, comté de Lunenburg.—On a pratiqué un chenal dans le lit de la rivière en aval d'une petite usine d'énergie électrique en vue d'y concentrer le débit de l'eau et d'améliorer ainsi les facteurs conditionnant l'ascension des saumons.

Ruisseau Branch, comté de Lunenburg.—Il y a plusieurs années un certain nombre d'obstructions furent démolies dans le cours inférieur de ce cours d'eau, et comme ce travail avait eu pour effet de faire accroître d'une façon appréciable le nombre des poissons de migration ascendante, il fut jugé recommandable de poursuivre la conduite de ce travail dans le cours supérieur du ruisseau.

Rivière Nictaux, comté d'Annapolis.—Comme des quantités considérables de tacons étaient détruites dans les turbines de l'usine d'énergie électrique des chutes Nictaux, il fut procédé à l'installation d'une claie et d'un conduit destiné à les diriger vers la rivière.

Rivière-aux-Gaspareaux, comté de Kings.—Un grand nombre de jeunes gasparots avaient été détruits l'année précédente en passant par les turbines de l'usine d'énergie électrique de la rivière Black dont le fonctionnement s'opère au moyen de l'eau apportée par un canal de détournement à partir de la Rivière-aux-Gaspareaux. Comme moyen possible d'obvier à cet inconvénient, la rivière fut bloquée en vue d'empêcher les reproducteurs de remonter vers les lacs d'où part le canal. S'il est vrai que les poissons frayaient dans le bassin supérieur de l'usine d'énergie électrique de Whiterock, il n'en reste pas moins que les inspections effectuées ont servi à démontrer que la production d'alevins de cette source

ne saurait être probablement satisfaisante. Il fut en conséquence jugé recommandable de procéder à l'installation d'un dispositif de grillagement du canal si la chose était praticable en vue de permettre de nouveau aux reproducteurs de remonter jusqu'aux frayères naturelles des lacs. Il fut procédé à la recherche d'un emplacement pour l'installation des grillages, mais la société d'énergie électrique est convaincue que ces grillages ne pourraient pas être maintenus en place. On étudiera de nouveau cette question dans le cours de la saison prochaine et on escompte pouvoir en arriver à une solution satisfaisante.

Rivière Mersey, comté de Liverpool.—L'échelle à poissons du nouvel aménagement de la commission d'énergie électrique sur la rivière Mersey aux chutes Cowie dont les plans avaient été dressés par le service de génie l'année antérieure, fut achevée par la commission en 1938.

La digue à cette usine est d'une hauteur de plus de quarante pieds et l'échelle à poissons s'y est révélée propre à l'ascension des saumons.

Rivière Tanger, comté de Halifax.—Il fut procédé à une nouvelle inspection et expertise en vue de l'établissement d'un dispositif pour l'ascension des poissons au delà de la digue d'énergie électrique de cette rivière. La société minière, qui possède la digue, ne s'est livrée à aucune exploitation dans le cours des deux ou trois dernières années et la digue est tombée dans un tel état de délabrement que la construction d'une échelle à poissons n'y est plus possible. Les dirigeants de la société ont insisté pour que la pratique d'un passage à travers la digue soit différée jusqu'à ce que les perspectives d'une vente de la propriété soient tirées au clair et on a accédé à cette demande.

Ruisseau Ingress, comté d'Inverness.—Il fut procédé à la recherche de données et à la préparation des plans d'une échelle à poissons dans la digue d'un cours d'eau qui assure la provision d'eau à l'écloserie de la Margaree.

Rivière Nord, comté de Victoria.—Quatre facteurs en cette rivière où il existe des chutes, rendant difficile l'ascension des saumons, furent l'objet d'une étude approfondie et des plans de travaux remédiateurs furent dressés. Les travaux seront entrepris dans le cours de l'année prochaine.

Rivière Osier, comté de Halifax.—Il fut procédé à une expertise des conditions en existence à une digue où le propriétaire avait été prié d'installer une échelle à poissons et l'exploitant consentit à y apporter les modifications préconisées.

Nouveau-Brunswick

Sur la demande de la Société des Chasses et des Pêches de l'Etat du Maine, un ingénieur procéda à l'inspection d'une échelle à poissons à l'usine d'énergie électrique de la rivière Aroostook et fournit à ladite société des directives concernant les réparations et les modifications à apporter à cette échelle en vue de la rendre efficace.

Cette société ayant demandé qu'il fut procédé à une étude des possibilités qui s'offraient d'assurer aux saumons un moyen de franchir Grand Falls dans le fleuve Saint-Jean, le service du génie se mit immédiatement à une étude sur place des facteurs conditionnant cette situation. La hauteur de la chute à cet endroit est de plus de quatre-vingts pieds et on est à se demander si une échelle même des mieux appropriées donneraient des résultats en rapport avec le coût que nécessiterait sa construction.

Il fut aussi procédé à des examens de la digue de la rivière Meduxnékeag à Woodstock, de la digue du lac Robertson et de l'ancienne digue en pierre à proximité de l'embouchure de la rivière Mispec.

Colombie Britannique

Des obstructions consistant en troncs d'arbres, en racines et en détritits de toutes sortes emportés dans le lit des cours d'eau par les crues et dont la présence empêchait les saumons d'atteindre les frayères, furent enlevées dans les cours d'eau suivants: rivière Atnarko, crique Blood, crique Brown, crique Chicken, crique Clark, crique Coal, crique Cook, rivière Dana, crique Elk, crique Gates, crique de la baie Grassy, rivière Hobarton, rivière Johnstone, crique Lawson, rivière Nameless, rivière Nanaïmo, crique Open Bay, rivière Salmon, crique Springer, crique Stark, crique Stowe, crique Sucker, rivière Viner, crique Waterloo.

En sus des obstructions ci-dessus, d'autres embâcles d'importance moindre furent démolies à divers endroits par les agents de pêche régionaux et par les équipages des bateaux de police de la pêche dans le cours de leurs travaux de surveillance.

Crique Sedgewick.—Une chute de faible hauteur, qui constituait un obstacle aux poissons de migration ascendante, fut aménagée en en démolissant partiellement les assises et en installant et en assujettissant, d'une rive à l'autre dans le lit du cours d'eau, un gros tronc d'arbre devant servir de gradin.

Echelle à poissons de la rivière Maggie.—Les travaux à ce dispositif de franchissement, qui n'avaient pu être achevés l'année précédente, furent poursuivis. Deux murs transversaux, qui avaient été endommagés, furent réparés et une passe de réserve et une passe latérale furent pratiquées toutes deux au sommet des chutes. La rivière Maggie donne lieu à des crues extrêmes et il sera probablement jugé nécessaire à la suite d'une nouvelle étude d'établir des vannes dans les deux canalisations de déversement pour assurer la régularisation du débit dans l'échelle à poissons selon la variation en abondance des crues.

Dans le cours de l'année dernière, 235 cohos furent dénombrés dans l'échelle et il est possible qu'il en soit passé un plus grand nombre parce que l'observation de la remontée ne put être effectuée qu'au prix de grandes difficultés par suite des embruns qui empêchaient parfois toute visibilité à l'époque des plus hauts niveaux de l'eau. On escompte pouvoir l'année prochaine par de nouvelles observations amplifier les connaissances déjà acquises sur les conditions en existence à cet endroit.

Echelle à poissons de la rivière Ingram.—A la suite d'une décision d'entreprendre la construction d'une échelle à poissons à travers les chutes sises à l'embouchure de cette rivière qui se décharge dans le chenal Ellerslie, il fut procédé à une étude tendant au parachèvement de la documentation nécessaire à la préparation des plans et devis. Par suite de la tardiveté de la saison au moment du parachèvement de ce travail et de l'isolement de la localité, il fut jugé bon de différer jusqu'à l'été prochain l'entreprise effective de la construction.

Echelle à poissons Stamp.—Le débit de l'eau alimentant cette échelle à poissons a diminué dans le cours des dernières années par suite de l'effondrement des parois rocheuses extérieures et de la fuite de l'eau avant son arrivée dans le goulet conduisant à l'échelle. Surtout aux stades d'étiage cette carence d'eau avait pour effet de rendre l'échelle à poissons graduellement inefficace. Trois brèches marquées, totalisant 100 pieds de longueur et à travers lesquelles l'eau s'échappait, furent bloquées à l'aide de murs en béton convenablement renforcés et assujettis. Aussi a-t-on constaté à leur achèvement que le débit dans l'échelle s'était accru de trois fois en quantité. L'échelle fonctionne donc aujourd'hui avec satisfaction.

Echelle à poissons de Puntledge.—L'ingénieur régional du ministère des Travaux Publics à New-Westminster a collaboré avec un des ingénieurs de ce service-ci dans la recherche de la solution du problème d'assurer l'usage d'une échelle à poissons efficace dans la digue-réservoir de cette rivière. Il fut procédé à une inspection des conditions et les difficultés éprouvées ont été l'objet d'une étude sur les lieux. Cette question fait encore présentement le sujet de recherches.

Echelle à poissons Great-Central.—Il fut procédé à un examen des conditions en existence à cette échelle à poissons dont le débit se trouve restreint par suite des quantités d'eau qui s'échappent à travers les crevasses de la digue. Des mesures rémédiales, comportant des frais considérables, ont été préconisées mais la société forestière qui exploite la digue, ne se sent pas en mesure de contracter de pareilles dépenses. La société a fourni l'assurance qu'elle ferait le possible pour assurer un débit suffisant dans l'échelle par l'application de moyens d'action provisoires.

Echelle à poissons de Wofshonn.—Sur la demande de la Commission provinciale des Chasses et des Pêches, un ingénieur du service alla se mettre au courant des conditions en existence à cette crique où un conduit de détournement contrecarrerait la migration des truites entre les lacs Duck et Haslam. Après avoir recueilli les données nécessaires, les plans et devis d'une échelle à poissons furent dressés, ce qui, on l'escompte, contribuera dans une large mesure à la solution du problème.

En sus des travaux ci-haut énumérés, il fut procédé à des examens et à la préparation de rapports avec approximations des dépenses en ce qui concerne les obstructions sises dans l'anse Captain, dans les criques Twin, Pierre et Tachek, ces trois dernières étant tributaires du lac Babine dans le bassin de la rivière Skeena et un des ingénieurs fut présent à deux réunions publiques convoquées par le ministère provincial des Terres en ce qui concerne les récriminations présentées par les riverains de la crique Roberts contre la présence d'estacades et de radeaux de grumes et de billes de bois en face de la grève attenant à ce lieu de villégiature. A cet égard on en est venu à la conclusion que le saumon est assuré d'une sauvegarde suffisante par la mise en application des dispositions de la Loi relative aux Pêcheries et que la question des estacades et radeaux de billes grumes de bois était étrangère au département.

ÉTABLISSEMENTS DE PISCICULTURE

En sus des réparations et des travaux d'entretien ordinaires aux divers établissements de pisciculture, les entreprises suivantes furent réalisées pendant l'année:

Nouvelle-Ecosse

Écloserie d'Antigonish.—Par suite des agrandissements apportées aux aménagements d'élevage en bassin à cette écloserie et de la probabilité qu'une sous-écloserie y serait établie dans un avenir prochain, on a jugé nécessaire d'augmenter la provision de l'eau en provenance de la digue de la rivière South. Il fut procédé à une étude sur le terrain et au posage d'une conduite en douves de bois de quelque 1,100 pieds de longueur avec embranchements conduisant aux divers bassins d'élevage. Des réparations furent aussi effectuées à la conduite existante de 20 pouces.

Écloserie de Lindloff.—A la suite de la décision d'établir à cet endroit une écloserie permanente en remplacement de la sous-écloserie existante, les plans et devis d'un bâtiment piscicole et d'une maison d'habitation furent dressés. L'écloserie mesure 25 pieds sur 65 pieds avec une aile de 10 pieds 10 pouces sur 15 pieds 8 pouces, comportant une chambre d'incubation de 25 pieds sur 52

pieds 5 pouces, un bureau, un dépôt à produits alimentaires, un dépôt à charbon et une chambre de réserve à l'étage supérieur. La chambre d'incubation est pourvue d'une auge d'alimentation et de trente auges d'incubation de 16 pieds de longueur sur $10\frac{1}{2}$ pouces de largeur et $6\frac{1}{2}$ pouces de profondeur chacun. La provision d'eau est amenée à l'écloserie par une conduite en douves de bois de 6 pouces branchée sur le conduit qui alimente les bassins d'élevage de cet établissement. La maison d'habitation mesure 30 pieds en carré et comporte un étage et demi et un sous-sol complet. Il y a une véranda sur la façade et une

cuisine d'été à l'arrière. L'aménagement comporte une salle à manger, une cuisine, une salle de bain et quatre chambres à coucher. Une dynamo fournit l'électricité pour l'éclairage des deux bâtiments, du garage et de la glacière. La provision d'eau pour la maison d'habitation est assurée par une pompe actionnée à l'électricité et par un système auto-régulateur de pression. Il y a un puisard pour le placement des vidanges. La construction des bâtiments a été faite par adjudication de contrat sous la surveillance du service de génie.

Bassins d'élevage du Grand Lac.—Une maison d'habitation semblable à celle décrite pour l'écloserie de Lindloff a été construite à cet établissement par adjudication de contrat sous la surveillance du service de génie. L'électricité y est en usage et une installation d'éclairage y a été faite. La provision d'eau de ménage est tirée d'un puits au moyen d'une pompe actionnée à l'électricité et un puisard sert au placement des vidanges.

Bassin d'élevage de la rivière Mersey.—Des travaux d'arpentage ont été conduits en vue de l'établissement d'une batterie de bassins d'élevage sur trois emplacements possibles, à savoir: le ruisseau Lower Great, l'usine d'énergie électrique N° 2 et l'usine d'énergie électrique N° 3. On a procédé à la préparation des plans, devis de l'entreprise et à l'approximation de son coût.

Étang-vivier à saumons de la rivière Philippe.—Une étude approfondie des possibilités qu'offre cet étang-vivier a été conduite y compris la démarcation des limites du terrain dont aura besoin le département pour le cas où on déciderait de poursuivre la pratique d'opérations piscicoles à cet endroit.

Inspections générales: Des inspections générales furent effectuées à l'écloserie de Bedford, à l'écloserie de Cobequid, aux bassins d'élevage de Coldbrook et aux bassins d'élevage de Kejimikujik. En l'île du Prince-Edouard, les bassins d'élevage de Cardigan furent inspectés et il a été présenté un rapport sur les travaux supplémentaires à y exécuter.

Nouveau-Brunswick

Écloserie de Charlo.—Des plans et devis complets furent dressés pour une écloserie sur l'affluent sud de la rivière Charlo et la construction des bâtiments fut exécutée par adjudication sous la surveillance du service de génie. L'entreprise comporte une maison d'habitation semblable à celle décrite pour l'écloserie de Lindloff en Nouvelle-Ecosse, un bâtiment piscicole principal, une sous-écloserie et un autre bâtiment.

L'écloserie principale, qui mesure 37 pieds 8 pouces sur 63 pieds, comporte une chambre d'incubation, de 37 pieds 8 pouces sur 51 pieds 2 pouces, un bureau, un dépôt à charbon, une chambre de toilette et un magasin. La chambre d'incubation renferme seize auges de fond en béton de 20 pieds 6 pouces de longueur sur 2 pieds de largeur sur 9 à 12 pouces de profondeur et quarante auges d'incubation de 20 pieds de longueur, sur $10\frac{1}{2}$ pouces de largeur sur $6\frac{1}{2}$ pouces de profondeur.

La sous-écloserie, qui mesure 28 pieds 8 pouces sur 68 pieds 6 pouces, comporte une chambre d'incubation de 28 pieds 6 pouces sur 61 pieds 5 pouces, un atelier, un dépôt à charbon et un magasin. Un fond en gravier recouvert de

planches dans les passages entre les auges a été achevé dans la chambre d'incubation en vue de l'installation de réservoirs en béton dans le sol si le besoin de ces derniers vient jamais à se faire sentir. Ce fond en gravier comporte vingt auges d'incubation de 20 pieds de longueur sur 20½ pouces de largeur sur 10 pouces de profondeur.

L'autre bâtiment, qui mesure 21 pieds sur 65 pieds, comporte un garage double, un atelier, un dépôt à produits alimentaires, une glacière et une chambre d'entreposage frigorifique pour l'emmagasiner du poisson et dans lequel le froid est engendré par le mélange sel-glace. La dynamo servant à l'éclairage se trouve installé dans l'atelier et la force motrice nécessaire au fonctionnement de la broyeuse d'aliments, utilisée à la préparation de la nourriture des poissons, provient aussi de cette dynamo.

En sus des travaux achevés par adjudication, le département a entrepris l'installation d'un système d'adduction d'eau sous la direction d'un des ingénieurs. Ce travail a comporté la construction d'une digue en béton, la réalisation d'aménagements hydrauliques au sommet des chutes Charlo et le posage d'une conduite en douves en bois de 18 pouces de diamètre et de 1,800 pieds de longueur avec branchements conduisant aux bâtiments piscicoles et aux bassins d'élevage qui seront établis au fur et à mesure des besoins de l'établissement. Sur une grande distance, la conduite court le long du flanc abrupt d'une colline, ce qui a nécessité la conduite de travaux de remblai et de sautage à la dynamite et sur des étendues de 75 et de 235 pieds, respectivement. Et là où la surface du terrain se trouvait bien au-dessous de la ligne d'inclinaison il fallut procéder à la confection de tréteaux.

Des travaux considérables de déboisement furent aussi effectués sur l'emplacement où les bassins d'élevage seront établis et cette étendue de terrain fut débarrassée de toutes les souches et racines d'arbres qui s'y trouvaient. On a en outre procédé à l'installation des principales conduites d'écoulement des eaux en vue de la construction à venir des bassins.

Cette éclosérie remplacera l'ancienne éclosérie de Ristigouche à Flatlands, N.-B. Elle a commencé à fonctionner pendant l'année.

OFFICE DES RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES

Exploration du bassin du cours supérieur de la Skeena.—Un des ingénieurs accompagna MM. Clément et Pritchard dans un voyage d'exploration des frayères du cours supérieur de cette rivière dans le but de rechercher la possibilité de construire des barrages-compteurs de saumons dans les divers tributaires au nombre desquels se trouvent le bassin lacustre Lakelse, les rivières Babine Babine, Bulkley, Morice, Kispior, Telkwa, Cooper Kitsumgalum. De nombreuses données furent rassemblées en ce qui concerne les conditions en ces rivières. Cette documentation pourra être utile tant au point de vue de la possibilité de l'entreprise que du coût de cette dernière, advenant le cas où on déciderait de procéder ultérieurement à la réalisation de ce travail.

Etangs d'élevage de Cowichan.—Six nouveaux étangs d'élevage furent établis à l'éclosérie de Cowichan qui est mise en exploitation par l'Office des Recherches sur les Pêcheries. Chacun des bassins mesure quarante pieds de longueur sur six pieds de largeur, sur trois pieds de profondeur.

AFFERMAGE DES FONDS HUÎTRIERS

L'amodiation des fonds ou bancs, propres à l'ostréiculture en l'île du Prince-Edouard, a été poursuivie cette année et 198 concessions ont été légalisées. Le nombre des concessions en exploitation à la fin de l'année était de 482 d'une superficie de 1,388 arpents. Il y avait en outre 1,106 demandes d'affermage en instance d'examen. La procédure en cours dans un examen de demande d'affermage comporte une étude de l'étendue du fond en projet de mise en valeur afin

de mettre le postulant au courant des possibilités d'ostréiculture à cet endroit et comporte aussi une étude en vue de la démarcation des limites. Par suite du grand nombre de demandes d'amodiation et de la généralisation de la pratique de l'ostréiculture en Nouvelle-Ecosse, il fut jugé nécessaire pendant l'année de s'assurer les services d'un autre arpenteur dont la titularisation a grandement contribué à disposer des demandes d'affermage qui s'étaient accrues en nombre au point de dépasser la capacité de travail du personnel. Des études de cette nature ne peuvent être entreprises en bien des cas que lorsque le temps est beau ou assez calme en été ou favorable en hiver. Un total de 444 arpentages fut réalisé pendant l'année, comportant 252 lotissements en vue de nouvelles locations et 63 reprises d'arpentage faites sur la demande des locataires dont la démarcation des limites ne pouvait plus être réperée. En Nouvelle-Ecosse, 24 nouveaux lotissements furent réalisés et 5 arpentages d'anciennes concessions furent achevés.

En sus des levés de fond établis en vue de l'affermage, les travaux suivants furent aussi réalisés :

1. Triangulation et levé cadastral du goulet Wolf et préparation d'un plan à clef en vue de faciliter la localisation des concessions;
2. Levé cadastral de la baie Brae et tracé des limites de l'aire réservée pour la pêche des praires;
3. Tracé de la limite septentrionale d'une étendue de fond dans la rivière Trout, baie de Malpèque, qui a été fermée à la pêche marchande des huîtres à cause de la contamination de l'eau;
4. Nouveau tracé de l'étendue réservée par le département pour la conduite d'essais et d'expérimentations sur le banc Cooper, baie de Malpèque;
5. Nouveaux tracés des limites des étendues de cueillette publique dans la rivière Bideford, baie de Malpèque;
6. Recherches pour la localisation d'étendues de dragage de vase coquillière au large de l'anse Bentinck et au large de Princeton et de la Rivière-aux-Indiens, baie de Malpèque;
7. Etablissement de balises sur certaines lignes de base en l'anse Sedgewick, baie Badèque, en vue de faciliter le repérage des limites des concessions;
8. Délimitation d'une aire réservée pour la pratique d'essais et d'expérimentations sur l'ostréiculture à la pointe Stony, région des lacs Bras d'Or et d'une autre réserve à Malagash.

On trouvera à l'Annexe n° 4 un rapport circonstancié sur les travaux d'ostréiculture conduits par le département.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Entrepôts frigorifiques.—Pendant l'année un accord fut conclu entre le département et R. Hendshee et Cie, de Half-Island-Cove, N.-E., accord en vertu duquel le département s'est engagé à subventionner l'entreprise de conversion d'un de leurs bâtiments en un entrepôt frigorifique pour boitte et poisson frais. Les plans et devis de la construction furent revus et agréés. Les travaux de construction ont été commencés mais ne seront pas parachevés avant l'année prochaine.

La question relative à la réalisation d'un plan-type de bâtiment frigorifique pour boitte pour le compte des sociétés corporatives de pêche a été l'objet d'une étude conjointe de la part des dirigeants du service de génie et du surintendant-chef de pêche à Halifax et les plans et devis d'un pareil frigorifique ont été dressés. Les plans comportent diverses grandeurs de glacière et de chambre à bacs en vue de répondre aux exigences des différentes localités advenant le cas où les pêcheurs trouveraient nécessaire d'ériger de pareils bâtiments frigorifiques.

Cales de radoub, Ile-des-Peupliers et Bras de Mer du Nord.—Dans les premières semaines de l'année, les crues du printemps du fleuve Fraser provoquèrent de nouveau la démolition du pont de l'Ile-aux-Peupliers et l'interruption conséquente du service d'énergie électrique alimentant la station marine de l'Ile-aux-Peupliers. Il fut jugé nécessaire de se passer de l'usage du pont jeté sur le bras de mer nord et de construire à sa place deux piles pour le support des fils porteurs du courant à travers la rivière à une hauteur suffisante pour ne pas contrecarrer la pratique de la navigation. Les travaux furent donnés par adjudication et exécutés sous la direction d'un des ingénieurs. Depuis lors, le ministère des Travaux Publics a dressé des plans pour la construction d'une nouvelle station marine sur le rivage continental du bras de mer nord à la suite de nombreuses consultations avec le service de génie. Les travaux de construction sont présentement en marche.

Digues de Bonneville, de Rock-Island et de Grande-Coulée, Washington, E.U.A.—En compagnie du sous-ministre des Pêcheries de la Colombie-Britannique et du surintendant-chef de pêche, un des ingénieurs alla se mettre au courant des travaux ci-dessus projetés par l'Etat de Washington. Les trois projets concernent la rivière Colombie et causent des inquiétudes aux exploitants de l'industrie de la pêche qui craignent que ces aménagements ne compromettent l'avenir de cette industrie dans la rivière. Les saumons utilisent les échelles à poissons établies dans les digues de Bonneville et de Rock-Island et remontent la rivière jusqu'à la digue de Grande-Coulée qui sera, une fois achevée, de cinq cent cinquante pieds de hauteur et constituera une obstruction qu'on juge infranchissable. Pour obvier à cet inconvénient, on est à aviser à la mise en pratique de moyens très élaborés en vue du frayage artificiel des saumons qui franchissent les digues de Bonneville et de Rock-Island, de l'incubation de leurs œufs et de l'immersion des alevins en des localités appropriées des cours d'eau tributaires. L'effet de ces travaux de grande envergure sur les pêcheries de la rivière Colombie ne pourra pas être décisivement connu avant l'accomplissement d'un cycle biologique de ces saumons et peut-être de plusieurs cycles. Entre temps, on ne manquera pas de retirer des enseignements précieux de cette entreprise au fur et à mesure de son avancement d'une année à l'autre, et, en vue de l'aménagement futur possible des plus grandes rivières de la Colombie britannique pour des fins de production de force motrice électrique, il est recommandable de se tenir au courant des conditions qui se développeront dans la rivière Colombie jusqu'à une détermination concluante de l'effet de digues élevées sur les cours d'eau à saumon.

Poste de pêche, passage Schooner, Rivers-Inlet.—Le radeau-ponton de ce poste ainsi que les piliers d'amarrage ont été renouvelés par le ministère des Travaux Publics d'après des données fournies par le service du génie de pêche.

Annexe N° 4

RAPPORT SUR LES TRAVAUX D'OSTRÉICULTURE ACCOMPLIS SOUS LA DIRECTION DU MINISTÈRE DES PÊCHERIES PENDANT L'ANNÉE 1938-39

Par A. W. H. NEEDLER, *Membre de l'Office des Recherches sur les Pêcheries
du Canada*

En l'année financière 1938-1939, des travaux ostréicoles ont été pratiqués par le ministère des Pêcheries en l'Ile du Prince-Edouard et en Nouvelle-Ecosse. En application du plan actuel de développement, des travaux de cette nature sont en voie de réalisation en l'Ile du Prince-Edouard depuis 1928. En Nouvelle-Ecosse, certaines recherches préliminaires ont été entreprises en 1934 mais aucune opération d'ordre intensif n'y a été commencée avant 1936.

Le gouvernement du Canada en vertu d'un accord conclu avec la province de l'Ile du Prince-Edouard en 1928 s'est assuré la juridiction sur les bancs ou fonds huîtriers de la province et s'est mis à y développer l'industrie de l'huître. Comme mesure d'importance majeure dans cette direction, on avisa au moyen d'appliquer l'ostréiculture à ceux de ces bancs ou de ces fonds qui ne comportent aucune pêche publique. Des opérations d'ostréiculture expérimentale furent entreprises par le département en 1928 ainsi que des recherches scientifiques par l'Office des Recherches sur les Pêcheries en 1929, toutes opérations et recherches qui ont été conduites depuis lors dans la plus étroite coopération. L'amodiation des fonds ostréifères fut entreprise en 1931 et le développement de l'ostréiculture a été rapide, surtout dans la région de Malpèque. Pour se renseigner d'une façon circonstanciée sur la réalisation des premiers travaux du plan formulé par le département, on n'a qu'à se reporter aux annexes des rapports annuels antérieurs.

En 1936, le gouvernement du Canada conclut avec la province de la Nouvelle-Ecosse un accord semblable à celui intervenu en 1928 avec l'Ile du Prince-Edouard. L'administration des fonds ostréifères de la province fut transférée au gouvernement du Canada qui se mit immédiatement en devoir d'y pratiquer l'ostréiculture expérimentale. Dès 1936, on commença à se livrer à l'étude intensive des conditions dans les deux plus importantes localités de la région, à savoir: les lacs Bras d'or, au Cap-Breton, et la côte continentale du golfe Saint-Laurent. Les travaux en Nouvelle-Ecosse en sont encore au stade naissant et le premier lopin mis en location pour l'ostréiculture le fut en février 1928.

C'est dans la région de Malpèque qu'a été réalisé le plus important développement en ostréiculture et les recherches et travaux d'expérimentation en ostréiculture, effectués avec le concours de l'Office des Recherches sur les Pêcheries, ont eu pour base d'opération la station de biologie de l'Ile du Prince-Edouard, à Ellerslie. Cette station reste le centre des travaux d'essai en ostréiculture et nombre des données qui y ont été acquises sont applicables à la Nouvelle-Ecosse. Des travaux intensifs sont en voie de réalisation dans les lacs Bras d'Or près de Orangedale et sur la côte du détroit de Northumberland à Wallace et Malagash en vue d'étudier les problèmes spéciaux auxquels ces régions donnent lieu. Bien que, pour la commodité, il soit traité ci-dessous de ces travaux séparément pour les deux provinces, ils n'en constituent pas moins une seule unité par la valeur commune des résultats dérivés des recherches, par l'uniformité de leur plan de conduite, par l'usage du même personnel affecté à leur pratique et par la mise en commun d'autres moyens d'action.

S'il est vrai que les perspectives générales de l'industrie ostréicole sont rassurantes, il n'en faut pas moins se rappeler que la pratique de cet art en est

encore aux premiers stades de développement. On constate un accroissement d'effort sensible dans l'exercice de l'ostréiculture et une augmentation correspondante dans le rendement. Même dans la région de Malpèque, toutefois, où eurent lieu les premiers essais, il se dépense encore plus d'argent qu'il n'en est retiré de la vente des huîtres. L'industrie pourra à peine être regardée comme ayant atteint la maturité avant que la totalité des recettes aient dépassé la totalité des dépenses. Par suite de la production croissante, l'écoulement des huîtres sur le marché devient de plus en plus important. L'établissement final d'une industrie stable dépend du perfectionnement continu de procédés peu coûteux d'élevage, de la recherche de débouchés suffisants et de la mise en pratique des procédés efficaces de vente.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

En 1938-1939, il y eut un nouvel essor dans la pratique de l'ostréiculture en l'île du Prince-Edouard surtout en la région Malpèque-Cascumpèque. La mortalité chez les huîtres de la région de Charlottetown a continué à s'étendre de sorte que la pêcherie publique dans les tributaires de la baie Hillsborough a été presque entièrement annihilée. Le contrôle de l'industrie au point de vue de la santé publique a été amplifié et des progrès ont été réalisés dans la mise au point de procédés propres à la manutention des huîtres originaires des lieux pollués. On a poursuivi les recherches sur les modes de production. On a consacré quelque attention à l'amélioration du classement en vue de stabiliser la vente de ces mollusques. Ces divers aspects du développement de l'industrie en 1938-1939 sont exposés ci-après d'une façon plus circonstanciée.

Le 25 novembre, il est survenu une tempête particulièrement violente qui provoqua certains dégâts au matériel d'élevage ostréicole voire même aux fonds huîtriers. L'entière étendue des dégâts ne sera pas connue avant la conduite d'un examen plus minutieux des fonds de bonne heure en 1939.

1. *Mise en valeur des fonds affermés.*—Le tableau I suivant fournit l'exposé sommaire du développement de l'ostréiculture dans l'île du Prince-Edouard en 1938. Il a été établi d'après des relevés individuels obtenus de tous les ostréiculteurs et bien que des relevés complets ne soient pas toujours disponibles et que les chiffres soient, en conséquence, parfois au-dessous de la réalité, il n'en présente pas moins une approximation digne de confiance et en deçà de la vérité.

L'ensemble des travaux ostréicoles manifeste de nouveau un accroissement sensible sur 1937. Cet énoncé s'applique surtout à la région Malpèque-Cascumpèque. La mortalité des huîtres en la région de Charlottetown a continué à contrecarrer le développement de l'ostréiculture en la partie orientale de la province. L'expansion dans la baie de Badèque s'est réalisée de pair avec la fermeture de la baie en dedans des pointes Indian et Phelan à l'écoulement directe sur le marché et avec la réimmersion des huîtres pour l'assainissement. Certains délais dans la mise en valeur de diverses régions ont été amenés par la nécessité de conduire des recherches dans les conditions locales au point de vue de la santé publique. Des réserves pour la pêche des praires furent établies dans le havre de Brae mais le développement à cet endroit et dans le goulet de Wolfe a été différé encore en attendant les résultats de l'examen des conditions qui y sont en existence en ce qui concerne la pollution. L'intérêt accordé à l'ostréiculture est général dans la province mais il n'y a encore eu jusqu'ici que peu de développement d'importance sauf dans les régions Malpèque-Cascumpèque et Badèque.

TABLEAU I.—RELEVÉ STATISTIQUE DE LA MISE EN VALEUR DES BANCs EN CULTURE EN L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD DE 1938

Régions	Années	Nombre d'aires en culture	Superficie totale approximative	Quantités d'huîtres immergées	Quantités d'huîtres vendues	Quantités de coquilles utilisées pour la cueillette du naissain	Nombre de collecteurs de naissain en carton utilisés
			(arpents)	(barils)	(barils)	(bois-seaux)	
Malpèque-Cascumpèque, y compris les baies Darnley et New-London.	1932	26	110	254	0	1,500	0
	1933	47	203	935	181	1,600	0
	1934	85	388	1,516	434	1,050	1,254
	1935	101	453	1,303	979	645	3,350
	1936	202	862	3,342	1,093	1,011	13,600
	1937	336	1,314	3,192	1,948	25,000	55,600
	1938	457	1,729	5,968	3,451	3,000	98,000
Rustico à Savage, baies.....	1933	9	41	428	50	400	0
	1934	13	63	595	92	2,650	0
	1935	26	116½	750	145	4,300	0
	1936	29	128	38	1	930	440
	1937	31	137	21	0	25	0
	1938	31	137	15	0	38	0
Lac Nord à la rivière Pinette..	1935	11	16	136	0	Peu	0
	1936	12	18	53	3	Peu	0
	1937	16	29½	22	0	25	0
	1938	22	50	46	61	4	0
Région de la baie Bédèque.....	1937	65	179	1,934	0	0	0
	1938	69	184	3,594	788	0	0
Havre Brae et anse Wolfe.....	1937	15	30	6	0	0	0
	1938	15	30	4	0	0	0
Total général.....	1932	26	110	254	0	1,500	0
	1933	56	244	1,363	231	2,000	0
	1934	98	451	2,111	526	3,700	1,254
	1935	138	585½	2,189	1,124	5,000	3,350
	1936	243	1,008	3,433	1,097	1,900	14,040
	1937	403	1,689½	5,175	1,948	25,000	55,600
	1938	594	2,130	9,627	4,300	3,042	98,000

2. *Région Malpèque-Cascumpèque.*—Les conditions ont continué à être des plus prometteuses en cette région où l'ostréiculture fut en premier lieu mise en pratique et où les bénéfices de l'ostréiculture expérimentale et d'autres travaux effectués par le département se sont faits très directement sentir. Des renseignements supplémentaires sur l'exercice de l'industrie en cette région sont fournis au Tableau II.

Il est impossible de donner des chiffres exacts concernant les nombreux aspects de l'avancement de l'industrie ostréicole tels, par exemple, le cuvage et le raffermissement des fonds, l'extraction des moules ou des astéries, les opérations du détroquage, la cueillette du naissain par le eurage des fonds en temps approprié, les transfèrements d'huîtres à partir de banes de production et de croissance sur des banes de maturation, etc. De toutes ces façons, il s'effectue des travaux d'une grande efficacité mais à l'égard desquels aucune particularité n'est fournie dans le Tableau II bien qu'ils figurent dans les chiffres relatifs aux ensembles de travaux et de matériaux utilisés dans la poursuite de l'ostréiculture.

La totalité des dépenses en 1938 s'est montée à plus de \$56,000, soit un accroissement de plus de 60 pour cent sur 1937. Le rendement s'est lui-même accru de plus de 60 pour cent mais la valeur des huîtres produites

TABLEAU II.—RELEVÉ DES OPÉRATIONS OSTRÉICOLES PRATIQUÉES EN LA RÉGION MALPÈQUE-CASCUMPÈQUE EN 1935, 1936, 1937 ET 1938

	1935	1936	1937	1938
Nombre de bancs en culture.....	101	202	336	457
Nombre de barils d'huîtres immergées.....	1,303	3,342	3,192	5,968
Nombre de barils d'huîtres vendues.....	979	1,093	1,948	3,451
Nombre de collecteurs de naissain en carton utilisés.....	3,350	13,600	55,600	98,000
Montants des gages payés pour la mise en valeur des bancs.....	\$2,137	\$ 6,077	\$11,532	\$16,371
Montants d'argent affectés à l'achat de matériaux nécessaires à la mise en valeur des bancs.....	\$1,665	\$ 7,351	\$14,305	\$27,484
Journées de travail accomplies par les locataires.....	1,126	3,321	4,300	7,022
Valeur du temps consacré par les locataires à raison de \$1.75 par jour.....	\$1,971	\$ 5,812	\$ 7,525	\$12,289
Valeur totale approximative des travaux et des matériaux affectés à la mise en valeur des bancs.....	\$5,773	\$19,240	\$33,362	\$56,144

reste encore beaucoup moindre que la totalité des dépenses. Certains ostréiculteurs ont atteint le stade où les recettes l'emportent sur les dépenses. L'industrie dans l'ensemble, toutefois, est encore en voie d'expansion et se livre à des frais pour l'avenir.

On constate un fort accroissement dans la mise en valeur des bancs naturels pour l'élevage du naissain recueilli sur des collecteurs en carton. Cette pratique donne lieu d'escompter une certaine réduction dans le coût des petites huîtres pour l'ensemencement des fonds. Deux sortes de fond ont été utilisées dans ce but. Les expériences fructueuses, effectuées par le département en 1937, ont conduit à l'usage général des gisements de gravier sis aux environs de l'île Little-Curtain par divers ostréiculteurs. En dépit de déperditions dues au glissement des fonds et de pertes d'huîtres par suite de fortes tempêtes, ces opérations se sont révélées profitables. Les dépenses sont faibles et les produits de bonne qualité. On signale aussi une augmentation dans l'usage de l'étroite zone côtière à fond dur dans les criques abritées. En ces lieux, cependant, il y a danger qu'un agroupement excessif provoque des déperditions ou des déformations. Mais de bons résultats peuvent être réalisés par un choix soigneux du fond.

On constate un fort accroissement dans l'usage des claies ou plateaux flottants pour l'élevage individuel des naissains et on escompte que la pratique de ce procédé va aller en se généralisant. Cette pratique, jointe à l'usage accru des berges, de criques abritées pour l'élevage des petites huîtres à l'eau libre, a fait naître la nécessité d'affermir les criques abritées. Il convient d'assurer les ostréiculteurs qu'ils pourront utiliser les mêmes berges d'une année à l'autre de façon à leur permettre de procéder à la réalisation d'aménagements peu coûteux pour la conduite de leurs travaux. Le département a donc adopté comme ligne de conduite d'amodier les criques abritées, mais pour parer à toute tendance à la monopolisation des secteurs de cette étendue plutôt limitée où les conditions sont favorables, les concessions en ces lieux ne sont légalisées que pour une durée de cinq ans.

On signale un fort accroissement dans l'usage des casiers à œufs enduits de béton pour la cueillette du naissain dans la région Malpèque-Cascumpèque. En 1938, environ 98,000 de ces collecteurs furent utilisés par les ostréiculteurs par comparaison à environ 55,000 en 1937. Ce résultat constitue un indice incontestable d'une augmentation fondamentale dans le rendement de l'industrie. On escompte une autre augmentation devant se produire de pair avec l'élevage accru tant sur claies ou plateaux que sur des fonds naturels. Ces derniers exigent de grandes quantités de naissain pour compenser les déperditions. La région Malpèque-Cascumpèque est aujourd'hui la principale source d'huîtres d'élevage

pour le rétablissement de l'industrie dans les régions affectées par la mortalité des huîtres et ceci forme un autre facteur qui tendra à accroître la cueillette du naissain.

En 1938, l'Office des Recherches sur les Pêcheries, en conjonction avec le ministère, s'est hasardé à des prévisions sur la fixation des naissains d'huître en plusieurs régions. Une connaissance exacte de l'époque où les naissains se fixent sert à accroître très sensiblement l'efficacité de la cueillette du naissain. On escompte que la prévision des dépôts de naissain va se poursuivre d'année en année voire même être appliquée à de nouvelles étendues. On espère que de cette façon une profitable cueillette de naissain sera réalisée dans des régions non encore utilisées aujourd'hui dans ce but.

De nouveau en 1938, une prime fut versée à la destruction des astéries comme continuation de l'expérience de 1937. Comme le prix de vingt-cinq sous le gallon, en cours en 1937, ne semblait pas suffisant, il fut porté en 1938 à cinquante sous le gallon. Cette hausse a amené un fort accroissement dans les opérations de capture des astéries à l'aide du faubert et le montant, mis de côté à l'origine dans ce but, fut rapidement épuisé. La prime fut versée sur 1,705 gallons d'une contenance probable de plus d'un million et demi d'astéries. La prime s'est révélée un moyen éducatif utile en ce qu'elle a servi à démontrer à l'industrie l'efficacité du balayage au faubert.

L'astérie reste un des plus graves obstacles à la pratique de l'ostréiculture en cette région et il va falloir faire preuve d'efforts continus pour le surmonter. Comme il en sera fait mention ci-après, il est possible que l'usage de la chaux vive puisse devenir un succédané efficace au balayage du fond au faubert.

TABLEAU III.—PRODUCTION D'HUÎTRES EN LA RÉGION MALPÈQUE-CASCUMPÈQUE

Années	En prove- nance des fonds du départe- ment	En prove- nance des bancs privés	Totaux
	(barils)	(barils)	(barils)
1933.....	327	181	508
1934.....	422	434	856
1935.....	332	979	1,311
1936.....	454	1,093	1,547
1937.....	401	1,948	2,349
1938.....	437	3,451	3,888

3. *Mortalité chez les huîtres.*—La continuation de la mortalité chez les huîtres dans les diverses régions de l'Île du Prince-Edouard constitue un des facteurs les plus contraires à l'industrie huîtrière tout entière. Il n'y a pas eu de retour de la mortalité en la région Malpèque-Cascumpèque où il s'en produisit une des plus graves il y a déjà nombre d'années. Toutefois, le danger de la dissémination de la mortalité à de nouvelles localités reste constant. En l'Île du Prince-Edouard, la baie Badèque est la seule aire productrice d'huîtres de quelque importance où l'on ne sache pas que la mortalité se soit fait sentir bien qu'elle puisse s'y être produite vers le même temps qu'en la région de Malpèque. La mortalité peut n'être pas restreinte dans l'avenir à l'Île du Prince-Edouard et si elle se porte jamais vers la terre ferme, il peut fort bien arriver qu'elle provoque l'annihilation de l'industrie huîtrière existante en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick.

Une pareille mortalité a amené la destruction de l'industrie huîtrière en la région Malpèque-Cascumpèque à partir de 1915 et la maladie s'épand progressivement à travers cette région depuis nombre d'années. La présente mortalité fut pour la première fois signalée dans la rivière Hillsborough et en certaines baies septentrionales avoisinantes en 1936 bien qu'il soit possible qu'elle se soit

fait faiblement sentir en 1935. La rivière Hillsborough, qui autrefois comportait une pêcherie publique de quelque milliers de barils, ne produisit aucune prise marchande en 1936. La mortalité s'est révélée du même ordre dans la baie de Brackley et fut constatée aussi dans les baies Tracadie, Savage et Rustico. En 1937, la maladie détruisit la majeure part des huîtres des rivières Elliott et York, qui se déchargent dans le port de Charlottetown et qui n'avaient pas été gravement affectées en 1936. Dans la baie Pownal et dans les rivières Vernon, Orwell et Pinette, la mortalité apparut tardivement en 1937 et atteignit des proportions variables estimées de 10 à 35 p. 100. En 1938, la mortalité continua à se faire sentir dans la région de Charlottetown et, tel que prédit dans le rapport annuel du département pour 1937, paracheva la destruction de la pêcherie dans les tributaires de la baie de Hillsborough.

La maladie a fait son apparition en certaines autres régions de la province de moindre importance. Tout indique qu'elle est apparue dans les rivières Enmore et Percival en 1933. Elle s'introduira probablement dans toutes les régions de l'île du Prince-Edouard.

On n'a pu encore isoler aucun micro-organisme auquel la mortalité puisse être décisivement attribuée. La manière dont la mortalité s'est disséminée, constitue, toutefois, un témoignage concluant qu'elle est provoquée par une maladie contagieuse à laquelle les huîtres sont sensibles. Tant dans la région Malpèque-Cascumpèque que dans la région de Charlottetown, il s'est produit une épidémie qui s'est disséminée progressivement pendant nombre d'années où aucune condition apparemment inhabituelle ne fut signalée.

En 1938, on a constaté un nouvel indice de la résistance du peuplement actuel de Malpèque à la maladie. Aucune mortalité grave ne fut constatée dans la région Malpèque-Cascumpèque pendant douze années ou plus. Les huîtres introduites en cette région en 1928 et 1929, toutefois, succombèrent avec les symptômes ordinaires de la maladie dans le cours de l'été ayant suivi leur immersion. Le peuplement de Malpèque dans les environs immédiats ne fut pas défavorablement affecté. Les huîtres de Malpèque transférées dans la baie Brackley en 1937 ont survécu à ce jour et se sont bien développées bien que la mortalité ait continué d'y sévir parmi les huîtres indigènes. Les huîtres de Malpèque, introduites de bonne heure en 1938 dans un des tributaires de la baie de Hillsborough, n'ont pas été atteintes cet été-là. Les naissains de Malpèque furent élevés sur des claies ou plateaux dans la rivière Enmore en 1938 avec des naissains produits dans la rivière Enmore. Bien que ces derniers aient accusé une grave mortalité accompagnée des symptômes ordinaires, les naissains de Malpèque restèrent indemnes et crurent rapidement. D'autres essais de moindre importance ont servi à confirmer ces résultats.

Dès lors, il semble que toutes ces mortalités ont été probablement provoquées par la même maladie. Chaque nouvelle apparition de la maladie peut être expliquée par un transfèrement d'engins ou d'huîtres, à partir d'une région où il est connu que la maladie a sévi dans la nouvelle région affectée. En chaque cas la mortalité a été accompagnée des mêmes symptômes et est survenue à la même époque de l'année avec son maximum d'intensité ou de virulence en été avancé ou de bonne heure en automne. Le peuplement actuel de Malpèque, qui est issu des quelques survivants de l'épidémie d'il y a plus de vingt ans, est, en toute vraisemblance, devenu immunisé contre la maladie.

Les considérations ci-dessus sont d'une très grande importance dans la formulation du plan de conduite le mieux approprié aux circonstances. Parce que le peuplement de Malpèque est, en toute vraisemblance, devenu immunisé contre la maladie, il se trouve à y avoir certaines perspectives de reconstitution de gisements huîtriers dans les régions atteintes et cela par l'introduction en ces lieux d'huîtres originaires de la région de Malpèque. Parce que la maladie se transporte aisément, en toute apparence, d'une localité à l'autre, on serait mal avisé de constituer des entreprises locales d'élevage ostréicole avec des

huîtres qui n'ont jamais été exposées à la maladie. Il y aurait à craindre que la maladie y fassent son apparition en annihilant les résultats d'une multitude de travaux. Il semble donc que le moyen le mieux approprié soit d'utiliser les huîtres de Malpèque pour le développement de l'ostréiculture dans les nouvelles régions et pour la pratique de toutes tentatives faites en vue de reconstituer l'industrie dans les aires atteintes par la maladie. Il n'y a que dans la baie, où se trouvent présentement d'importants gisements huîtriers, qu'il semble sage de prohiber l'introduction des huîtres de Malpèque.

Le développement de l'ostréiculture dans la baie de Malpèque comporte donc une importance toute particulière. Il assure la seule rassurante perspective de progrès dans les autres localités de la province. Cet énoncé a été ci-dessus émis en rapport avec la cueillette du naissain. Si la maladie devait faire son apparition en Nouvelle-Ecosse ou au Nouveau-Brunswick, l'industrie huîtrière de l'Île du Prince-Edouard deviendrait de la même manière d'une grande importance pour l'industrie tout entière des provinces maritimes comme source d'huîtres immunisées contre la maladie.

4. *Baie Badèque.*—En 1936, le ministère des Pensions et de l'Hygiène publique procéda à la conduite d'examens tendant à la conclusion que la baie Badèque en dedans des pointes Indian et Phelan (port de Summerside) est tellement contaminée que les huîtres qui y vivent ne peuvent pas être propres à la consommation à l'état cru. Cette aire fut donc fermée à la vente directe des huîtres sur le marché de bonne heure en 1937. Des fonds propres à l'assainissement de ces huîtres furent cherchés dans les anses avoisinantes.

Les anses Salutation, Sedgewick et Sunbury offrent des fonds ou bancs appropriés mais le ministère des Pensions et de l'Hygiène publique ne s'est pas prononcé jusqu'en l'été avancé en ce qui concerne leur salubrité. Il restait donc trop peu de temps pour légaliser toutes les nombreuses demandes d'affermage en temps voulu pour la saison de pêche d'automne. Maintes étendues furent explorées, cependant, et plus de 1,900 barils d'huîtres, originaires du secteur contaminé de la baie Badèque, furent immergés sur ces bancs tel qu'il ressort du Tableau 1.

En 1938, les règlements furent modifiés de façon à assurer la pratique de procédés plus satisfaisants pour l'assainissement des huîtres en cette région. Une tentative fut faite en vue d'assurer un assainissement suffisant des huîtres contaminées et de conserver le peuplement producteur en la région polluée. Bien que mis au point pour cette région, les mêmes principes sont applicables aux autres localités où la pollution se fait sentir.

La cueillette de petites huîtres dans des eaux peu profondes exposées à la mortalité hivernale fut autorisée en juin seulement. La saison de cueillette fut mise à part de la saison de pêche des huîtres marchandes afin de rendre possible d'empêcher l'extraction des petites huîtres des bancs plus profonds. Les risques qu'il y a de la vente directe des huîtres d'élevage ainsi cueillies est moindre que dans le cas des huîtres de taille marchande de sorte que le mois de juin a semblé une période convenant à cette fin bien que l'écoulement sur le marché des huîtres en provenance des fonds amodiés soit alors permis.

La pêche des huîtres de grosseau marchande dans les aires polluées en vue de l'assainissement fut autorisée en juillet alors que même la vente des huîtres originaires des bancs affermés est illicite. Toutes les huîtres, extraites des fonds contaminés, devaient être soumises à l'assainissement sur des bancs agréés par les autorités. La saison de juillet pour l'assainissement assure que les huîtres séjourneront sur les bancs agréés pour l'assainissement pendant au moins tout le mois d'août. Les huîtres assainies peuvent alors être écoulées sur le marché à partir du 1er septembre.

Ce mode de contrôle d'assainissement des huîtres est nécessaire pour assurer un débouché pour les huîtres croissant sur des bancs fermés à la vente directe par suite de contamination. La seule alternative consisterait dans la suppression

de la source de pollution par le traitement ou le détournement des égouts. Cette manière de procéder serait si dispendieuse que sa mise en pratique ne serait que rarement justifiable, au point de vue économique, dans le cas de collectivité de l'importance de celle de Summerside, par exemple.

Les travaux relatifs à l'amodiation des fonds huîtres en cette région et les opérations ostréicoles conduites en 1938 se trouvent présentés sous une forme sommaire dans le Tableau I. L'assainissement s'est effectué avec des succès variables. L'assainissement sur les banes, influencés par la marée, dans l'anse Salutation, a donné une bonne survie et une croissance rapide mais pour l'hiver il est nécessaire de transférer les huîtres sur des banes plus profonds. L'assainissement sur les banes profonds a donné d'excellents résultats en maints cas. En certaines circonstances, les déperditions furent provoquées par le glissement du fond, par la détérioration des huîtres en cours de transfèrement, par la négligence à procéder au détroquage des huîtres et par d'autres manquements dans les méthodes en usage. On escompte que l'expérience acquise tant sur la nature des fonds d'assainissement que sur les procédés de manutention aura pour effet la mise au point de modes mieux appropriés d'assainissement.

5. *Ostréiculture expérimentale.*—Le ministère des Pêcheries a poursuivi en 1938 ses opérations expérimentales d'ostréiculture en coopération étroite avec l'Office des Recherches sur les Pêcheries. Les recherches scientifiques, effectuées par l'Office, ont eu pour objectif la mise au point de procédés appropriés d'ostréiculture et l'établissement d'une base saine de connaissance en vue de l'administration et l'expansion de l'industrie. Le ministère a conduit, sur une plus grande envergure, des essais sur des procédés fondés sur les recherches scientifiques.

Le grand essor pris par l'ostréiculture est démontrée ailleurs dans cet exposé-ci et l'industrie est encore en pleine voie d'expansion. Nos connaissances sur l'huître et sur les facteurs conditionnant leur croissance et leur reproduction doivent marcher de pair avec l'expansion et la variation de l'industrie. La mise au point et la démonstration de nouveaux perfectionnements en ostréiculture doivent être poursuivies et ce sont là les objectifs de l'élevage expérimental.

La pratique de l'industrie a démontré nettement la nécessité de la coopération pour la réalisation de résultats fructueux dans cette branche d'activité. Elle a fait ressortir l'empressement des ostréiculteurs à tenter l'essai de nouveaux procédés, et à les appliquer d'une façon technique.

Le centre de toutes les opérations ostréicoles expérimentales, conduites par le ministère et l'Office, se trouve à Ellerslie où des étendues de fond ont été réservées dans ce but dans un des tributaires de la baie de Malpèque et où l'Office a établi la station de biologie de l'Île du Prince-Edouard. On ne perd, cependant, pas de vue les besoins particuliers à d'autres localités. Nombre des résultats, acquis à ce centre d'expérimentation, sont applicables à d'autres localités sous réserve de variations peu importantes mais des recherches, des démonstrations ou des opérations en vue de s'assurer l'obtention d'huîtres d'élevage sont conduites ailleurs pour faire face à des besoins d'ordre particulièrement local. C'est ainsi qu'en 1938 des recherches intensives furent poursuivies à Orangedale et à Malagash, en Nouvelle-Ecosse, où les problèmes particuliers aux lacs Bras d'Or et à la côte du golfe Saint-Laurent, propre à la Nouvelle-Ecosse, sont l'objet d'une étude générale (Voir ci-après). Des recherches et des expériences ont été conduites dans la région de Charlottetown en rapport avec la mortalité des huîtres. Il convient de signaler, toutefois, que l'application de travaux intensifs aux régions avoisinantes se trouve restreinte par l'importance des dépenses et par la disponibilité d'un personnel compétent nécessaire pour le contrôle des opérations.

6. *Résultats des recherches et expériences.*—Les résultats des expériences, faites en vue de mettre au point des procédés perfectionnés d'ostréiculture, apparaissent en détail ailleurs. L'espace ne nous permet qu'une brève mention des traits saillants de ce travail en 1938.

On a fait plus haut allusion à la prévision des dépôts. Avec l'aide de deux inspecteurs de contrôle saisonniers en service continu, il fut possible de conduire en nombre de localités des observations sur la température, de se procurer des échantillons d'huîtres en vue de se rendre compte de la fraie et de pratiquer des prélèvements de larves à l'aide de filets en soie à fermeture, n° 18. Sur cette base de travail, des prévisions de dépôts de naissain furent effectuées en quatorze localités dans les régions de Malpèque-Cascumpèque et de Badèque. Ce travail en 1938 servit à accroître notre documentation sur la distribution des larves d'huîtres. Il a confirmé le bien-fondé des données acquises sur la croissance des larves, données qui furent utilisées comme fondement pour les prévisions de dépôts de naissain et qui ont été mises au point par M. J. C. Medcof en 1937. On escompte que la portée de cet important travail va aller en s'amplifiant à l'avenir.

Les expériences de 1938 ont fait ressortir que les fixations de naissain augmentent avec la profondeur jusqu'à douze pieds au moins et ont servi à démontrer nettement la réduction de la fixation sur des bouquets d'un agroupement compact. Il semble donc recommandable de réduire l'agroupement en suspendant les batteries de collecteurs d'étagé en étagé là où la chose est possible. L'angle de suspension des collecteurs en relation à la position du flotteur n'a aucun effet manifeste sur la fixation du naissain.

L'expérience de 1938 a servi à indiquer que les claies ou plateaux flottants à fonds en planches et à extrémités en treillis métallique ne se révélaient pas aussi efficaces que des claies ou plateaux à fond en treillis métallique pour l'élevage des huîtres. Des naissains se sont développés au début d'une façon satisfaisante sur des claies ou plateaux à fond en planches mais au fur et à mesure de leur croissance et de leur entassement, ils commencèrent à se déformer et grossirent plus lentement que sur des plateaux ou claies à fond en treillis métallique. Ce fait fut tout particulièrement notoire là où les courants étaient faibles.

Les recherches furent poursuivies en vue de la détermination des saisons et des profondeurs auxquelles se fixent les tarets, perce-bois ou limnories. On procéda aussi à des essais sur la protection du bois contre ces mollusques. La continuation des expériences avec le bois a servi à indiquer que s'il est vrai que le mélange goudron oléate de cuivre et un solvant assure une protection satisfaisante si une couche épaisse est entretenue sur toute la surface, il n'en demeure pas moins que la durabilité de ce mélange est inférieure à celle de la peinture blanche ou de la peinture au cuivre. Le mélange s'est révélé suffisamment efficace pour justifier la continuation de son usage comme préservatif peu coûteux mais on projette d'expérimenter avec l'addition d'autres ingrédients pour en prolonger la durabilité.

Des expériences préliminaires sur l'usage de la chaux vive pour la destruction des astéries ont confirmé les constatations faites par les chercheurs des Etats-Unis à savoir que la chaux est efficace à une concentration de 480 livres par arpent. Dans des réservoirs peu profonds cette concentration suffit pour tuer environ 90% des astéries dans les premiers cinq jours; après quoi la chaux ne sembla plus nocive à ces échinodermes. Les huîtres, les homards, les crabes, les crevettes, les patelles et diverses autres espèces n'accusèrent aucun indice d'affection grave. De petits filets ou carreaux furent tués. De nouvelles expériences sont projetées en vue de préciser commercialement l'effet des opérations sur les animaux et les plantes susceptibles d'être d'une valeur directe ou indirecte.

7. *Source d'approvisionnement d'huîtres d'élevage.*—En 1938, il fut procédé à la vente de 198 barils de petites huîtres aux locataires de lopins pour des fins d'ensemencement. La demande s'est révélée si grande que le département se trouve incapable d'y satisfaire dans une mesure considérable. On a donc adopté comme ligne de conduite de restreindre à dix barils la vente des huîtres d'élevage à un particulier quelconque ou à un groupe quelconque d'ostréiculteurs. Ce mode de procéder sert à accroître l'utilité des huîtres que peut fournir le

département en permettant à ceux qui s'engagent dans l'industrie de conduire des opérations expérimentales d'ensemencement.

Pendant l'année, furent vendus 3,368 collecteurs de naissain en carton porteurs de naissain. Les ventes, effectuées par le département, ne représentent aujourd'hui qu'une très faible proportion de la production privée. Il semble recommandable, toutefois, de continuer la production de quantités limitées de naissain pour la vente afin d'assurer au moins un approvisionnement limité pour le compte des aires excentriques et à l'avantage des nouveaux éleveurs d'huîtres.

La pratique de délivrer des permis aux locataires pour leur permettre de cueillir des huîtres pour des fins d'ensemencement dans la zone côtière peu profonde là où la mortalité hivernale est élevée a été poursuivie en 1938. Cette pratique a donné lieu au transfèrement de grandes quantités d'huîtres dans des eaux profondes, les empêchant ainsi de succomber aux atteintes de l'hiver comme la chose se serait produite dans une large mesure autrement. Son importance relative comme facteur d'ensemencement va, toutefois, sans cesse en décroissant. Le grand nombre de lopins en location et d'exploitants intéressés à la cueillette a pour effet de rendre très difficile l'exécution d'une surveillance appropriée. Ceci est tout particulièrement vrai par temps chaud alors que la cueillette à la main peut s'effectuer à une grande profondeur. En vue d'améliorer la situation à cet égard, on est présentement à étudier la question de porter de l'été à l'automne la saison de cueillette. Ce changement aurait aussi l'avantage d'empêcher la cueillette d'huîtres trop petites pour être extraites du fond pendant l'été mais qui comportent déjà une forte taille en automne avancé.

8. *Recettes.*—Le Tableau IV comporte un sommaire des recettes réalisées par l'ostréiculture expérimentale et des réserves d'huîtres d'élevage en 1938. Toutes les recettes proviennent de la région Malpèque-Cascumpèque sauf le montant de \$8.40 dérivés de la vente de collecteurs porteurs de naissain à Orangedale et \$57.32, tirés de la vente d'huîtres qui avaient été transférées des lacs Bras d'Or à la baie Sainte-Anne (Voir ci-après).

En sus des ventes de petites huîtres et de naissains ci-dessus mentionnées, on dispose aussi des huîtres marchandes produites dans le cours des expériences et des démonstrations. En 1939, le ministère vendit 437½ barils d'huîtres marchandes au prix moyen de \$9.14 par comparaison à 400.7 barils au prix moyen de \$8.40 le baril en 1937. La totalité des recettes, retirées des opérations ostréicoles, à l'exclusion des droits de location appliqués aux bancs affermés et des redevances sur la production, s'est chiffrée à \$5,199,000 en 1938. L'addition des locations et des redevances porte la totalité des recettes, en provenance des opérations ostréicoles du département en 1938, à \$6,957.27 dont l'entité, sauf \$65.72, dérivait de l'Île du Prince-Edouard.

Jour d'études sur place pour le compte de la Société des ostréiculteurs de l'Île du Prince-Edouard.—Pour la troisième année successive, un jour d'études sur place eut lieu à la station de biologie de Ellerslie le 10 août pour le compte de la Société des Ostréiculteurs de l'Île du Prince-Edouard et en coopération avec elle. En dépit d'une forte pluie jusqu'au milieu du jour, l'assistance fut nombreuse. On a de nouveau manifesté beaucoup d'intérêt aux exhibitions représentant les divers aspects de l'industrie.

L'écoulement des huîtres sur le marché fut l'objet d'une attention toute particulière. La Société eut le bonheur d'entendre une causerie de M. F. W. Walsh, de l'Office des Ventes de la province de la Nouvelle-Ecosse, sur l'écoulement des huîtres sur le marché et sur ses relations au classement et à l'organisation des producteurs.

Cette manifestation semble propre à susciter de l'intérêt aux choses de l'ostréiculture et à généraliser la connaissance des données et renseignements concernant la pratique de cet art. La Société projette de renouveler cette manifestation en 1939.

La Société des Ostréiculteurs de l'Île du Prince-Edouard a continué à se révéler un organisme très utile pour l'expression des opinions collectives au nom de l'industrie.

B. NOUVELLE-ÉCOSSE

Les fonds huîtriers actuels de la Nouvelle-Ecosse se scindent naturellement en deux divisions, à savoir: les lacs Bras d'Or et la côte du golfe Saint-Laurent. On pourrait probablement se livrer ailleurs à l'élevage des huîtres mais les perspectives d'opérations profitables d'ostréiculture semblent l'emporter en ces deux régions sur toutes les autres de la province.

Les conditions, en existence en ces deux régions, diffèrent beaucoup les unes des autres aussi bien que de celles des baies du rivage septentrional de l'Île du Prince-Edouard où se sont centralisées les recherches dans le passé. On a fait peu d'efforts pour l'élevage des huîtres en Nouvelle-Ecosse d'une façon générale et rares y sont les données acquises de nature à faciliter la formulation de plans de travaux pour le développement à venir. Force il y aura donc d'entreprendre en cette province des recherches compréhensives en vue d'adapter nos procédés ostréicoles aux conditions particulières aux deux régions.

Comme l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse n'est entré en application qu'en 1936, il s'ensuit que le programme ostréicole actuel se trouve encore à un stade peu avancé de développement dans la province. C'est à peine s'il s'y est pratiqué jusqu'aujourd'hui quelques exploitations privées d'ostréiculture.

1. *Lacs Bras d'Or*.—Une exploration préliminaire des fonds huîtriers des lacs Bras d'Or fut effectuée en 1934 et certaines recherches supplémentaires de moindre importance y furent conduites en 1935. Des investigations compréhensives furent entreprises en 1936 et sont encore en marche. M. J. C. Medcof, un des scientifiques attachés au personnel de l'Office des Recherches sur les Pêcheries en 1938, fut affecté à la conduite des recherches en cette région pendant l'année.

Les travaux de 1938 se rapportèrent aux problèmes particuliers à la région en ce qui concerne tant la production que la vente. Des bancs furent mis en location en février 1938 et l'étude des demandes de concessions a entraîné une forte somme de travail.

Les perspectives générales de la pratique profitable de l'ostréiculture dans les lacs Bras d'Or ne sont pas très rassurantes à moins que la vente des huîtres, originaires de cette région, puisse être améliorée. Les difficultés de la situation sont exposées ci-après d'une façon circonstanciée.

TABLEAU IV.—RECETTES, DÉRIVÉES DES RÉSERVES D'HUÎTRES D'ÉLEVAGE, EN 1938-39

	1938-39	1937-38
	\$ c.	\$ c.
Vente de 3,368 collecteurs de naissains en carton porteurs de naissain à \$0.15.....	505 20	246 00
Vente de 3,464 collecteurs de naissains en carton porteurs de naissain à \$0.05.....		178 20
Vente de casiers en fil de fer, collecteurs de naissains.....	36 20	36 80
Vente de 42 barils d'huîtres déformées pour immersion à \$3.00.....		126 00
Vente de 193 barils de petites huîtres pour immersion à \$3.00.....	579 00	
Vente de 169 barils de petites huîtres pour immersion à \$2.50.....		422 50
Vente d'huîtres marchandes, en provenance d'opérations expérimentales d'ostréiculture:		
150 barils d'huîtres ordinaires à \$7.50 (\$7.00 en 1937-38).....	1,125 00	1,432 90
55 barils d'huîtres ordinaires à \$7.00.....	385 00	
53 barils d'huîtres moyennes à \$10.00 (\$9.00 en 1937-38).....	530 00	531 00
74 barils d'huîtres moyennes à \$9.00 (\$9.25 en 1937-38).....	666 00	434 75
500 barils d'huîtres de choix à \$12.50 (\$11.05 en 1937-38).....	625 00	994 50
55½ barils d'huîtres de choix à \$12.05.....	668 78	
Vente de 13 barils d'huîtres en provenance de la Baie Sainte-Anne, N.-É.....	57 32	
Louage de fauberts à astéries.....		2 00
Honoraires pour le retracement des limites des fonds affermés.....	21 50	9 00
Droits pour huîtres en provenance des fonds affermés en 1937.....	13 45	
Locations de fonds affermés.....	1,744 82	753 31
Total.....	6,957 27	5,166 96

Problèmes relatifs à la production.—La cueillette du naissain par les procédés mis au point dans la baie de Malpèque s'est révélée abondante en 1938 pour la troisième année consécutive. Les expériences de 1938 comportèrent l'usage de fascines aussi bien que de collecteurs en carton enduits de béton et cela avec de bons résultats. La région comporte une multitude de baies, d'anses, de goulets et d'échancrures diverses où les conditions semblent de plus propices à la production du naissain, de sorte que cette opération fondamentale dans l'élevage des huîtres semble n'y offrir que peu d'obstacle.

L'élevage de petites huîtres n'y est cependant pas satisfaisant. Une croissance relativement lente fut de nouveau signalée sur les claies ou plateaux flottants. Sur les claies ou plateaux à proximité du fond en eau profonde la croissance s'est révélée quelque peu plus rapide mais encore beaucoup plus lente que dans la baie de Malpèque, par exemple. En raison de ces résultats et de la production naturelle de petites huîtres, la valeur d'un élevage intensif en cette région semble de réalisation très douteuse.

On constate une production naturelle abondante de petites huîtres dans l'eau très peu profonde le long du rivage dont une large part résulte de la fixation des naissains sur les zostères. Ces huîtres grossissent aussi bien, voire même plus rapidement que sur les claies ou plateaux d'expérimentation. Elles peuvent servir de source d'approvisionnement d'huîtres d'élevage par l'institution d'un régime de délivrance de permis pour la cueillette des huîtres destinées à des fins d'ensemencement, régime qui serait assimilable à celui qui a donné de si bons résultats en la région Malpèque-Cascumpèque. La survie aussi bien que la qualité pourraient être éventuellement accrues si les huîtres étaient immergées sur des fonds appropriés. La mise au point d'un plan de conduite de cette sorte est présentement l'objet de l'attention des autorités, pour être appliqué en 1939.

Les observations donnent à penser qu'une réserve relativement peu abondante de nourriture constitue un facteur important de la lenteur de la croissance en cette région. Les plantes microscopiques n'y sont pas présentes en aussi grande abondance qu'en maintes autres régions. Cette constatation ressort non seulement de l'examen des échantillons prélevés dans ce but mais aussi de la limpidité de l'eau et de la sédimentation relativement légère des surfaces du fond. Ce dernier facteur rend peut-être compte des quantités inhabituelles de naissains qui se fixent aux zostères. Si la lenteur de la croissance dans cette région est due à la médiocrité de la réserve alimentaire, aucune solution pratique du problème ne peut être escomptée.

La croissance relativement lente des huîtres dans les lacs Bras d'Or constitue un facteur contraire de quelque importance. Elle tend à ralentir la production et à réduire le rendement par arpent. Il s'ensuit que l'intensité de la pêche susceptible d'être exercée dans les divers secteurs de la région sans danger de dépeuplement s'en trouve d'autant amoindrie.

Problèmes relatifs à l'écoulement des huîtres sur le marché.—Le problème le plus grave et le plus immédiat que suscite l'industrie est celui ayant trait à l'amélioration des modes de vente plutôt qu'à celui de la production. Les huîtres n'entraînent que des prix faibles et ne comportent que des débouchés incertains. Cette condition est de nature à faire obstacle au développement de l'ostréiculture. Présentement, les huîtres sont toutes expédiées en coquille et les difficultés seront aggravées par une production accrue d'huîtres en coquille de haute qualité en de nouvelles localités. L'amélioration ne sera réalisable que si la qualité peut être relevée ou si d'autres débouchés peuvent être créés pour assurer l'usage d'un marché stable.

La qualité médiocre des huîtres de cette région tient à leur fadeur, à la résistance relativement faible de leur coquille et au liseré foncé du manteau. Les deux premiers manquements se trouvent vraisemblablement en rapport avec les faibles salinités. L'insuffisance de résistance de la coquille provoque des

difficultés dans l'expédition et il n'y a aucune perspective d'amélioration des huîtres à cet égard. La fadeur de la chair et le liseré sombre du manteau rendent tous deux les huîtres moins recherchées par le négoce canadien des huîtres en coquille. Ces deux inconvénients peuvent peut-être être surmontés par le transfèrement dans des eaux de plus forte salinité.

Un essai préliminaire de transfèrement d'huîtres des environs d'Orangedale à l'île Port-Hood en 1935 a donné lieu à des résultats prometteurs, de sorte qu'il fut procédé en 1937 à un transfèrement de plus grande envergure dans le havre Sainte-Anne où l'eau est aussi salée que dans les régions productrices d'huîtres de la meilleure qualité. En cette dernière expérience, la saveur s'est améliorée rapidement et on constata une certaine atténuation de la coloration foncée des bords du manteau après que les huîtres eurent séjourné sur les nouveaux bancs pendant environ une année.

Le seul témoignage tangible de la valeur d'un pareil transfèrement serait un accroissement démontré dans la valeur marchande des huîtres. En 1938, des expéditions d'essai sur le marché de Montréal furent effectuées avec le concours de l'Office des Ventes Commerciales de la Nouvelle-Ecosse et de la Société des Producteurs d'Huîtres d'Orangedale. Les résultats se sont révélés incertains, mais des prix légèrement plus rémunérateurs furent réalisés sans compter que ces huîtres furent accueillies avec plus d'empressement que celles vendues directement des environs d'Orangedale.

Certaines améliorations dans la vente des huîtres des lacs Bras d'Or peuvent être réalisées par un classement mieux approprié. Tout comme en ce qui concerne la plupart des facteurs conditionnant l'industrie huîtrière canadienne, il y a place pour de nombreux perfectionnements à cet égard. Grâce à un classement et à un emballage soignés, la Société des Producteurs d'Huîtres de Bluemantle est parvenue à réaliser des prix supérieurs à la moyenne propre à la région. S'il est vrai qu'un effort devait être orienté en cette direction, il n'en demeure pas moins qu'on est d'avis qu'il suffira en soi d'écarter les difficultés de vente que l'industrie huîtrière des lacs Bras d'Or a présentement à affronter.

La possibilité de créer d'autres débouchés devrait être l'objet d'une étude plus approfondie que par le passé. L'expédition profitable des huîtres décoquillées ou des huîtres en conserve dépend dans les deux cas de la modération des prix avant la préparation. Les prix sont déjà faibles dans la région des lacs Bras d'Or et bien que la découverte de pareils débouchés pourrait fort bien ne pas contribuer au relèvement des cours pratiqués pour les huîtres en coquille, il serait néanmoins recommandable en soi de chercher à créer des débouchés sûrs.

Amodiation des bancs ou fonds huîtriers: La région comporte présentement une pêcherie publique centralisée dans les environs du bassin Denys et dans le secteur occidental du chenal Saint-Pierre. Disséminées à travers la même région, qui offre les mêmes perspectives pour l'industrie, se trouvent un certain nombre de concessions faites autrefois par le gouvernement provincial. Bien que les conditions propres à la pratique intensive de l'ostréiculture ne soient pas très encourageantes, cette dernière est probablement susceptible et d'accroître la production et d'améliorer la qualité moyenne. Ce n'est que par l'ostréiculture qu'une expansion soutenue de l'industrie peut être réalisée si les difficultés de la vente sont jamais surmontées.

En l'automne de 1936, l'auteur se rendit aux lacs Bras d'Or en compagnie du surintendant-chef Sutherland et de M. Cumming, délégué du gouvernement provincial, en vue de formuler un plan de conduite pour la région. En se fondant sur les constatations acquises à cette époque et sur les résultats de recherches antérieures, l'amodiation des fonds fut préconisée en vue d'encourager la production d'une bonne qualité d'huîtres et il fut proposé de mettre à part certaines aires dont l'affermage serait interdit de façon à sauvegarder les intérêts de la pêcherie publique. On se rendit compte que la présence des huîtres est si générale

dans les lacs Bras d'Or qu'il serait impossible d'y encourager l'ostréiculture sans affermer certains bancs où se trouvent présentement des huîtres. En vue d'en arriver à ce résultat il fut porté en l'automne 1937 une légère modification à l'accord intervenu entre les deux gouvernements. En février 1938, on annonça que des demandes de concessions seraient acceptées. On a mis à part certains secteurs qui ne seront pas amodiés et qui ont été localisés de façon à comprendre des fonds propres à la pêche publique. Comme l'amélioration de la qualité est d'une grande importance, on a adopté comme ligne de conduite la mise en location des seuls bancs dont le fond est suffisamment consistant. Afin de fournir à autant d'exploitants que possible l'avantage de se livrer à l'ostréiculture, la superficie de toute concession individuelle a été restreinte à trois arpents. La plupart des fonds convenables se trouve dans la zone côtière et aucune concession ne peut s'avancer sur plus de 1,200 pieds le long du rivage.

A la clôture de l'année financière 1938-1939, plus de 105 demandes de concessions avaient été reçues en cette région et environ 28 d'entre elles avaient été examinées, agréées et légalisées. Il y a en sus environ 29 concessions qui ont été faites par le gouvernement provincial et qui sont encore valides.

La mise au point des particularités du plan de conduite et l'insuffisance du personnel ont eu pour effet de faire différer la légalisation de nombreuses demandes de concessions mais on escompte pouvoir avancer plus rapidement en cette direction l'année prochaine parce qu'on s'est assuré les services d'agents supplémentaires dans ce but.

2. *Côte du golfe Saint-Laurent.*—Une exploration préliminaire de cette région fut effectuée en 1936 et l'étude compréhensive des problèmes qui y sont particuliers a été entreprise en 1937 dans le secteur Wallace-Tatamagouche qui est le plus productif de la région et offre des conditions typiques de recherches. Ces recherches ont été poursuivies en 1938 et sont encore en marche. D'autres études générales sur les conditions particulières à d'autres secteurs de la région sont nécessaires et seront conduites au fur et à mesure où l'occasion se présentera d'y procéder. Dans l'ensemble, la région produit une plus faible quantité d'huîtres mais de meilleure qualité que la région des lacs Bras d'Or. Les problèmes qu'elle suscite concernent donc la production plutôt que la vente. Elle diffère tant des lacs Bras d'Or que de la côte septentrionale de l'Île du Prince-Edouard par ses grandes marées et par le grand nombre de grands cours d'eau se déchargeant dans les échancrures productrices d'huîtres. Les grandes marées servent à créer des bancs de marée d'une grande importance tant en ce qui concerne la production naturelle que les possibilités qu'offre la région à l'ostréiculture.

Recherches en 1938.—La pratique des recherches a été améliorée à Malagash en 1938. Un lopin y a été acheté et sur ce lopin a été construit un petit bâtiment pour le placement du matériel. Les services d'un contremaître en emploi continu y ont été aussi assurés.

Dans la cueillette du naissain, on n'a pu jusqu'ici réaliser que des succès plutôt modiques. Les dépôts de naissain sur les collecteurs d'expérimentation suspendus à des flotteurs dans un des secteurs de la baie Wallace ne se sont pas révélés abondants. Les collecteurs exposés sur les bancs de Malagash se sont recouverts d'un dépôt de naissain de valeur commerciale mais la survie n'a été que médiocre par suite, en partie du moins, du glissement du fond et de l'enlèvement provisoire des collecteurs. On escompte que l'établissement d'un abri sûr en dedans de la chaussée ou digue mentionnée ci-après servira à surmonter cette difficulté.

Des expériences furent poursuivies en ce qui concerne l'utilisation des bancs de marée pour l'ostréiculture. Il fut construit en 1937 une digue ou chaussée confectionnée en palplanches assujetties à l'aide de clous à des poteaux enfoncés dans le fond et remblayés de tous côtés avec de la vase, du gravier et des pierres.

Cette digue servit à retenir jusqu'à dix-huit pouces d'eau sur une superficie d'environ un demi-arpent. La chaussée a résisté aux atteintes de l'hiver 1937-1938 sans subir trop d'avaries.

Des immersions expérimentales d'huîtres furent effectuées en dedans de la digue et à divers niveaux le long des bancs extérieurs. Des déperditions variant de cinq à dix pour cent et imputables en partie du moins à des détériorations avant l'ensemencement, se sont produites sur les bancs de vase tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la chaussée. De bien plus fortes mortalités sont survenues sur les barres à fond ferme exposées à marée basse. Le survie sur les bancs exposés à marée basse est vraisemblablement plus faible sur les fonds durs que sur les fonds mous. On a constaté une plus abondante survie sur les fonds plats que sur les fonds inclinés et une plus abondante survie sur le fond ferme à l'intérieur de la chaussée que sur le fond dur au même niveau à l'extérieur. Ces résultats donnent à penser que l'emmagasinement d'une quantité d'eau peu profonde sert à réduire la mortalité hivernale. L'usage efficace de la digue pour l'hivernage des huîtres, reste, toutefois, à être démontrée.

D'autres avantages possibles de l'emmagasinement de l'eau en dedans d'une pareille digue ressortent des recherches faites en 1938. La croissance en dedans de la chaussée s'est révélée relativement rapide. Quand l'abri supplémentaire d'une estacade s'est trouvé assuré, il ne s'est produit que peu ou point de glissement de fond en dedans de la digue. La croissance et la suppression du glissement du fond constituent des facteurs prometteurs pour l'élevage des petites huîtres. Comme il a été signalé ci-dessus, la chaussée peut se révéler utile pour la cueillette du naissain. Le bon abri ainsi assuré pourrait peut-être rendre possible l'immersion des collecteurs sur fond dur en dedans de la digue sans la nécessité de les entourer de treillis métallique. Si des dépôts suffisants de naissain peuvent être réalisés de cette manière, on aura ainsi assuré la pratique d'un procédé moins coûteux de production de naissain que celui consistant à exposer des collecteurs en carton en les suspendant en batteries à des flotteurs. Il existe présentement une abondante production naturelle de naissains et de petites huîtres sur les barres mises à sec à marée basse dans le bassin de Malagash. Laissées sur ces barres, ces huîtres succombent en grand nombre et celle qui survivent se forment en bouquets et sont d'une conformation des plus médiocres. Ces barres constituent, toutefois, une source importante d'approvisionnement possible en huîtres d'élevage. Aussi un transfèrement expérimental de ces huîtres fut-il effectué en 1937 et en 1938 sur un fond sablonneux consistant, sis en dehors du bassin de Malagash à des profondeurs suffisantes pour les mettre à l'abri de l'action nocive de la glace. Les huîtres ainsi transférées ont fourni une abondante survie et on estime que des huîtres de choix pourraient être produites de cette manière. On préconise la mise en application d'un plan de conduite comportant la délivrance de permis qui autoriseraient les ostréiculteurs à cueillir des huîtres sur les barres pour en faire l'ensemencement. Certaines huîtres se trouvent dans des conditions similaires en d'autres secteurs de la région et pourraient être élevées de la même manière.

Affermage de la côte du golfe Saint-Laurent.—Depuis que le fond marin a été mis en location en février 1938, environ 27 demandes de concessions nous sont parvenues de cette région. Sur ce nombre environ 16 ont été examinées, agréées et légalisées.

En cette région, on ne concède à bail aucune étendue de fond produisant aujourd'hui des huîtres en quantités commerciales. Certaines des demandes ont été rejetées pour cette raison au havre de Caribou, dans le bassin de Malagash et dans la baie de la rivière Wallace. La localisation des secteurs, devant être considérés comme producteurs d'huîtres en quantités commerciales, a entraîné des retards dans l'étude de certaines autres demandes.

Les aires pour lesquelles des demandes nous sont parvenues pour cette région varient grandement en nature mais la plupart de celles en voie d'examen

comportent des fonds assez profonds pour échapper aux atteintes de la glace. Il semble y avoir de belles perspectives pour la mise en valeur de ces secteurs en la région en cause. Tout dépendra, toutefois, de l'application des procédés de cueillette du naissain et de la mise au point de méthodes d'élevage, et surtout dans un avenir prochain, de l'adoption de plans de conduite administrative visant à tirer profit de la production naturelle de petites huîtres en des localités où elles ne peuvent se développer jusqu'au stade commercial sans trans-fèrement ailleurs.

C. NOUVEAU-BRUNSWICK

En raison des conditions désavantageuses, en existence dans la baie de Shédiac au point de vue de la santé publique, aucun autre travail n'y fut effectué en 1938. Les opérations, conduites par l'Office de Biologie et le Ministère des Pêcheries en cette aire en 1932 et 1933, ont servi à élucider quelques-uns des problèmes particuliers à cette localité, surtout en ce qui concerne la production erratique locale du naissain, ainsi qu'à jeter les bases d'une plus ample étude de ces questions, lorsque les conditions permettront la mise en valeur de cette région. La pratique de l'ostréiculture exige la localisation de bancs convenablement situés et non contaminés sur lesquels les huîtres pourraient être déposées pour l'assainissement ou sur lesquels les huîtres d'élevage, extraites des gisements de la baie de Shédiac, pourrait être développés jusqu'à la maturation. La baie de Shédiac est la seule localité au Nouveau-Brunswick sur laquelle le gouvernement du Canada a juridiction sur la base d'un accord assimilable à ceux intervenus avec les provinces de l'Île du Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse.

D. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. *Inspection de contrôle et vente:* L'importance du classement des huîtres pour l'expansion de l'industrie ne saurait être trop mis en lumière. Jusqu'ici il n'y a eu aucune uniformité de classement d'une localité à l'autre. Très peu des producteurs ou des négociants ont tenté l'essai d'un classement systématique et même là où cette opération s'exécute le plus méthodiquement, il y a encore place aux améliorations. Un classement systématique et constant est essentiel pour l'amélioration des procédés de vente et pour la stabilité des prix. La nécessité d'orienter les efforts en cette direction se fera de plus en plus sentir au fur et à mesure où l'expansion de l'ostréiculture donnera lieu à une production accrue.

En 1938, avec le concours de la Société des Producteurs d'Huîtres de l'Île du Prince-Edouard, une première classe "Huîtres de choix en forme de coupe N° 1" a été arrêtée et il a été adopté un règlement régissant l'inspection de contrôle par les agents du département des huîtres volontairement soumises à l'examen pour l'obtention de ce grade. Seules les huîtres répondant aux caractéristiques arrêtées pour cette classe, peuvent être étiquetées comme "Huîtres de choix en forme de coupe N° 1".

Les caractéristiques des huîtres de cette catégorie sont ainsi définies: (a) "Les huîtres de choix en forme de coupe N° 1" sont des huîtres dont la longueur pour chacune n'exécède pas une fois et demie la plus grande largeur; toutefois, tout baril, demi-baril ou caisse d'huîtres de cette catégorie peuvent contenir une quantité non supérieure à dix pour cent d'huîtres dont la longueur pour chacune peut être de une fois et trois-quarts sa largeur totale, mais, dans ni l'un ni l'autre cas, la longueur ne doit être inférieure à trois pouces, prise en travers de la partie la plus large de la coquille. (b) Aucun baril, demi-baril ou caisse d'huîtres ne sauraient comporter la désignation "Huîtres de choix en forme de coupe N° 1" à moins d'être marqués du nombre minimal d'huîtres y contenues et avant d'avoir été examinés par un agent dûment constitué et déclarés par lui conformes au paragraphe (a) de cet article-ci. Cet agent marquera alors le récipient des mots "Huîtres de choix en forme de coupe N° 1, Contrôle de classement".

On est à aviser aux moyens d'adopter des dispositions réglementaires similaires pour la création d'une ou deux catégories d'ordre inférieur.

2. *Santé publique.*—La relation existante entre l'industrie huître et la santé publique mérite une sérieuse considération à cause de sa grande importance en ce qui concerne le plan de conduite administrative et les opérations exercées par les ostréiculteurs.

Le contrôle sanitaire de toutes les industries de comestibles est une pratique depuis longtemps en usage dans notre société. Dans le cas de l'industrie huître, ce contrôle est nécessaire pour sauvegarder non seulement la santé publique mais l'industrie elle-même. L'expérience en d'autres pays a servi à démontrer que les épidémies de typhoïde et d'autres maladies, lorsque attribuées aux huîtres, ont un effet désastreux sur le marché. Il devient ainsi nécessaire de localiser les fonds pollués au point de rendre dangereuse la consommation de huîtres qui en proviennent et de prévenir la vente directe de ces huîtres sans assainissement préalable.

Au Canada, les arrêts concernant la pollution des fonds sont rendus par le ministère des Pensions et de l'Hygiène publique. Les règles régissant le contrôle sanitaire des fonds huîtres et leur classement comme dangereusement pollués ou non ont été établies dans une large mesure d'après celles en usage aux Etats-Unis. La décision rendue en chaque cas individuel est fondée sur une étude des sources de contamination et sur l'examen effectif bactériologique des eaux en cause.

Il convient de faire observer que la pollution présente un danger en puissance d'action aussi bien qu'un danger existant. Elle assure un moyen de propagation des maladies si ces dernières éclatent dans les agglomérations où la pollution prend naissance.

Une fois que le ministère des Pensions et de l'hygiène publique a décidé qu'une aire est dangereusement contaminée, il appartient au ministère des Pêcheries de prévenir la vente directe des huîtres qui en proviennent et de voir à l'assainissement de ces mollusques. Les huîtres doivent, il va sans dire, être assainies sur des fonds agréés par le ministère des Pensions et de l'Hygiène publique et doivent séjourner sur ces fonds pour une période de temps que le ministère juge comme suffisante.

Le contrôle sanitaire de l'industrie huître n'a été entrepris que dans les dernières années et l'institution d'un régime de contrôle sanitaire approprié se trouve encore en voie de développement. Cet état de choses provoque des difficultés inévitables car il n'a pas encore été possible de conduire les recherches nécessaires dans toutes nos régions huîtrières. De nouvelles décisions restrictives peuvent donc être escomptées qui ne manqueront pas d'affecter gravement l'industrie. La situation sera améliorée lorsque l'exploration des gisements sera plus complète et qu'une connaissance plus approfondie des localités dangereusement polluées aura été acquise.

Entre temps, il va falloir exercer beaucoup de vigilance pour obvier autant que possible aux pertes économiques susceptibles d'être provoquées par la mise en valeur des localités qui peuvent plus tard être trouvées gravement contaminées. En nombre de cas semblables, il pourrait être économiquement possible d'assainir les huîtres en les déposant dans des eaux relativement pures. En d'autres cas, les frais qu'entraînerait cette opération pourraient être trop onéreux pour que cette dernière soit profitable. Une vigilance constante est aussi exigée de la part de tous les intéressés en vue de prévenir toute aggravation de la pollution. Cette aggravation pourrait même en certains cas accompagner le développement de l'industrie elle-même. Il convient de ne pas oublier que, lorsque la contamination s'aggrave, de nouvelles localités peuvent devenir à n'importe quel moment dangereusement polluées.

Les difficultés que suscite le contrôle sanitaire de l'industrie huître sont considérables mais non insolubles. Elles ne peuvent être surmontées avec le moins de préjudice possible à l'industrie que par la coopération la plus étroite entre les deux départements et l'industrie elle-même.

ANNEXE No 5

RAPPORT SUR L'INSPECTION DE CONTRÔLE DU POISSON ET DES RÉCIPIENTS À POISSON AINSI QUE SUR L'ENSEI- GNEMENT PROFESSIONNEL DE PÊCHE

Par J. J. COWIE, *Directeur*

INSPECTION DE CONTRÔLE ALIMENTAIRE DU HARENG, MAQUEREAU, ETC., SALÉS

Cette inspection de contrôle est conduite en application de la Loi relative à l'Inspection des Poissons. Pendant l'année sous revue, des inspections de contrôle du poisson et des récipients furent exécutés par ceux de nos surveillants de pêche en service continu habilités à faire ce travail avec l'assistance de trois agents qualifiés en service discontinu.

CÔTE ATLANTIQUE

Pendant l'année 1938, plus de six mille inspections de contrôle sanitaire furent effectuées des établissements d'industrialisation du poisson et des machines, instruments et ustensiles et autres objets en usage en ces derniers en vue de s'assurer que les opérations d'industrialisation du poisson sont faites dans des conditions parfaites de salubrité.

Il y eut, en chiffres bruts, 311,000 récipients vides d'examinés et de marqués ou estampillés. Sur ce nombre, 900 durent être refaçonnés et 10,000 furent rejetés comme inutilisables pour servir de récipients à poisson. En ce qui concerne le poisson paqué en récipient pour le marché, 11,000 contenants de gasparot, 39,000 contenants de hareng, 800 contenants de hareng étêtés, 54,000 contenants de maquereau et 800 contenants de filet de maquereau furent assujettis à l'inspection de contrôle alimentaire. Furent aussi soumis à l'inspection de contrôle alimentaire 221,000 caisses de harengs entiers fumés. Quant aux huîtres, 23,000 contenants de ces mollusques furent examinés.

En septembre 1937, un Décret du Conseil fut adopté en vue d'assurer la pratique de l'inspection de contrôle des éperlans frigorifiés dans les comtés de Gloucester et de Ristigouche au Nouveau-Brunswick. Les résultats du nouveau régime ainsi institué se sont révélés si satisfaisants qu'à la fin de la campagne industrielle, des démarches furent tentées en vue de faire appliquer les modalités de ce régime à la province toute entière du Nouveau-Brunswick. En conséquence, en 1938, le nouveau régime fut, de par l'autorité compétente, appliqué à la province tout entière. Un certain nombre d'inspecteurs en service provisoire spécialement qualifiés furent employés pendant la campagne hivernale de pêche en vue de généraliser la pratique de ce nouveau contrôle. L'année dernière, 7,000 caisses d'éperlans avaient été examinées tandis que cette année il y en eut 160,000.

Aux termes d'un accord conclu avec le ministère des Pensions et de l'Hygiène publique, nos agents de pêche de la région occidentale de la Nouvelle-Écosse furent chargés de surveiller le décoquillage, le paquage et l'expédition des pétoncles.

CÔTE DU PACIFIQUE

Ceux des surveillants de pêche de la côte du Pacifique, qui ont été habilités et constitués pour le faire, ont exercé l'inspection de contrôle alimentaire du hareng salé au sel sec pendant la campagne hivernale de pêche au hareng. Les

harengs sont paqués dans des caisses de 400 livres et après examen sont expédiés sur l'Orient. Dans les conditions présentement en existence en Extrême-Orient, le négoce de cette denrée comestible reste toujours restreint et ne saurait progresser. Les quantités de hareng préparés pour ce négoce pendant l'année sous revue se sont chiffrées à 149,700 quintaux.

CONTRÔLE SANITAIRE DES CONSERVIERES ET CONTRÔLE ALIMENTAIRE DES CONSERVES DE POISSON

En application de la Loi relative aux Viandes et Conserves alimentaires, toutes les conserveries de poissons, mollusques et crustacés ainsi que les procédés de mise en conserve sont l'objet d'un contrôle sanitaire de la part d'agents habilités pour la conduite de ce travail.

Pendant l'année, il y eut en exploitation en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, en l'Ile du Prince-Edouard et aux Iles-de-la-Madeleine 213 conserveries de homard, 21 conserveries de clanques ou de praires et 10 autres conserveries de sardine et de poissons divers.

Une attention toute particulière fut consacrée au contrôle du poids de chair de homard mis en boîte. Deux cent quatre-vingt et une caisses de conserves de homard furent marquées des mots "Poids déficitaire".

Pendant l'année, toutes les conserveries du homard furent classées d'après la formule réglementaire de classement. Une amélioration générale sensible a été signalée dans la condition des conserveries en exploitation, ce qui s'est traduit par une production de conserves de beaucoup meilleure qualité.

Côte du Pacifique

Sur la côte du Pacifique comme sur la côte de l'Atlantique, des surveillants de pêche qualifiés furent chargés d'exercer l'inspection de contrôle sanitaire de toutes les conserveries de poissons, mollusques et crustacés et de faire régulièrement rapport de leurs constatations pendant la campagne industrielle. En 1938, il y eut en exploitation sur cette côte 38 conserveries de saumon, 4 conserveries de coquillages et 2 autres conserveries de poissons.

Une inspection de contrôle alimentaire de toutes les conserves de saumon en Colombie britannique est exercée à Vancouver par un personnel consistant en un chimiste-chef et en deux aides de laboratoire. Le contrôle est conduit à un laboratoire, dont l'appareillage, l'outillage et la mise en fonctionnement relèvent du département dans ce but. Pendant l'année, le nombre total de caisses de conserves de saumon examinées fut de 1,651,863. Sur ce total, 32,204 caisses furent trouvées et déclarées déficitaires en qualité et estampampillées "Catégorie B". Un droit de un demi-sou la caisse est appliqué à l'exercice de contrôle de sorte que l'industrie défraye presque entièrement les dépenses afférentes à ce service.

PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE PÊCHE

Côte atlantique

L'enseignement professionnel de pêche en ce qui concerne le saumurage de la morue pour la préparation du poisson sans arêtes et le traitement industriel de la morue d'après le procédé de Gaspé a été poursuivi pendant l'année.

Saumurage de la morue.—Des travaux d'enseignement professionnel en matière de saumurage furent conduits en Nouvelle-Ecosse, en l'Ile du Prince-Edouard et sur la côte septentrionale du Nouveau-Brunswick.

Il convient tout particulièrement de signaler ici que, comme suite à ce travail, une compagnie de pêche de Petit-Rocher, dans le comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick, a développé cette branche de l'industrie dans une telle

mesure que douze ou quinze assez gros bateaux furent mis en service à cette localité où il ne se pratiquait aucune pêche antérieurement.

Traitement industriel de la morue selon le procédé de Gaspé.—La pratique de l'enseignement de ce procédé fut poursuivie aux Îles-de-la-Madeleine et dans le comté de Gloucester au Nouveau-Brunswick.

Les moniteurs de pêche parcoururent les lieux de débarquement du poisson et démontrèrent aux pêcheurs les modes les mieux appropriés de tranchage, de lavage et de salage du poisson. Ils s'employèrent aussi au contrôle du séchage, du paquage et du classement des poissons destinés aux marchés.

Cours éducatif de pêche.—L'Office des Recherches sur les Pêcheries vit à l'organisation d'un bref cours d'enseignements professionnels de pêche à la Station expérimentale de pêche de l'Atlantique, à Halifax, en Nouvelle-Ecosse. La durée du cours s'étendit du 1er au 21 avril 1938. Vingt-cinq pêcheurs y assistèrent. Ces pêcheurs venaient du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse. L'instruction donnée y fut surtout d'un caractère pratique et consista en leçons sur la préparation de la morue saumurée et sans arêtes, sur la préparation du maquereau et du hareng saumuré, sur la navigation et le fonctionnement des moteurs.

Les démonstrations pratiques furent complétées de causeries destinées à fournir aux pêcheurs une idée des principes présidant à l'application pratique des procédés. Il y fut aussi donné des causeries sur les mœurs des poissons marins en rapport avec leur capture.

Ceux qui y donnèrent des leçons furent: Pour les sciences, MM. Beatty, Hess, Johnston et R. A. McKenzie, de l'Office des Recherches sur les Pêcheries; pour le traitement industriel du hareng et du maquereau, M. Robert Gray, du département; pour la préparation de la morue saumurée et du poisson sans arêtes, M. Georges Earl, du département; pour la navigation, le capitaine O'Hara, de l'École de navigation, de Halifax; pour les moteurs, M. R. H. Davison, de Halifax.

L'Office organisa aussi un cours d'enseignements professionnels de pêche à la station expérimentale de pêche de Grande-Rivière sur la côte de Gaspé, au printemps de 1938. La durée de ce cours fut du 4 au 28 mai. Vint et un pêcheurs y assistèrent. La plupart venaient de la côte de Gaspé mais il y en avait aussi quelques-uns des régions de langue française du Nouveau-Brunswick.

L'instruction donnée fut de la même nature que celle pratiquée à Halifax, à savoir: des leçons sur la préparation industrielle du maquereau et du hareng, sur le saumurage de la morue et la préparation du poisson désossé. Des leçons furent aussi données sur la navigation et sur le fonctionnement des moteurs et le fumage du poisson. Il y eut aussi des causeries sur la biologie marine, la congélation et la réfrigération et l'utilisation des sous-produits aussi bien que sur la bactériologie dans les relations de cette science à la mise en conserve.

Annexe N° 6

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE ALIMENTAIRE DES CONSERVES DE SAUMON

Par F. CHARNLEY, *chimiste-chef du Laboratoire de Contrôle alimentaire des
Conserves de saumon*

Pendant 1938, les travaux du Laboratoire de Contrôle alimentaire des Conserve de Saumon se sont poursuivis d'après le plan de conduite signalé dans les deux rapports annuels antérieurs. L'examen coutumier des colis de conserves de saumon soumis au contrôle et la mise en tableaux des connaissances ainsi acquises ont apporté des données supplémentaires en ce qui concerne la qualité des conserves de saumon de la Colombie britannique. Les résultats, dérivés des examens, pratiqués en 1937, sont d'ores et déjà entièrement coordonnés et, avec ceux acquis en la campagne de 1936, fournissent les deux premières séries de l'ensemble des données exigées pour une étude de la variation annuelle en qualité des conserves de saumon de la Colombie britannique.

A l'exception de modifications d'importance secondaire au régime de contrôle institué, aucun changement radical n'a été apporté en 1938 à la conduite coutumière des examens. Ce manque apparent de progrès dans la pratique des travaux réguliers du laboratoire contraste, toutefois, d'une façon marquée avec l'avancement rapide constaté en certaines des recherches qui ont été conduites au laboratoire dans le cours de l'année dernière. La conclusion heureuse des recherches sur la fermeté de la substance, par exemple, a servi à assurer un moyen de contrôle scientifique et sûr de la compacité de la substance pour les conserves de saumon ce qui contribue grandement à accroître la valeur de ce caractère puisqu'il sera dorénavant possible d'intégrer cette caractéristique d'une façon effective à d'autres caractéristiques qualitatives et fondamentales des conserves de saumon pour fournir un indice de qualité digne de confiance. Un pareil indice, d'autre part, simplifiera considérablement le travail relatif à la création d'un plan de classement à base scientifique pour les diverses catégories de conserves de saumon. Les résultats, acquis au laboratoire pendant l'année dernière, représentent ainsi une avance considérable sur le travail antérieur.

QUALITÉ DES CONSERVES DE SAUMON PRÉPARÉES EN 1937

Comme on l'a signalé dans le rapport annuel de l'année dernière, une caractéristique qualitative d'un produit quelconque industrialisé, comportant nombre de catégories similaires, ne peut être déterminée avec exactitude que par une fonction de variation. Lorsque la fonction de variation est normale, c'est-à-dire lorsqu'elle est symétrique autour de la moyenne et remplit certaines autres conditions, la caractéristique qualitative peut être déterminée par la moyenne arithmétique et par l'indice de variabilité. Même si la variation s'éloigne très sensiblement du type normal, la moyenne et l'indice de variabilité résument d'une façon assez satisfaisante les données essentielles de la variation. Quand on considère les données relatives aux diverses caractéristiques qualitatives des conserves de saumon, il est essentiel, en conséquence, de noter et la moyenne et l'indice de variabilité des caractéristiques individuelles.

Un autre point qu'il convient de noter dans l'étude des sommaires des variations fournis dans ce rapport réside dans le fait que certaines de ces caractéristiques qualitatives diffèrent largement en nature des autres caractéristiques. Les caractéristiques ayant trait au vide et au poids net, par exemple, diffèrent des

autres caractères fondamentaux des conserves de saumon en ce qu'elles ne sont pas conditionnées par les variations saisonnières. La variation de ces caractères est, en effet, entièrement conditionnée par les variations introduites dans le cours du traitement industriel. D'où il s'ensuit que, dans ces cas, le fabricant de conserves de saumon et le fabricant des boîtes métalliques à saumon peuvent être tenus directement responsables de toute variation excessive en qualité.

Dans le cas des caractéristiques fondamentales des conserves de saumon, cependant, telles que la fermeté, la coloration, etc., la variation est dans une large mesure indépendante de l'intervention du fabricant de conserves et résulte surtout de l'action de facteurs qui déterminent le processus saisonnier de ces caractéristiques. Les moyennes et les indices de variabilité des résultats d'ensemble des examens d'une année ne fournissent donc pas une documentation complète concernant la qualité du rendement en conserves de la saison. De pareilles données statistiques représentent pour la saison tout entière la moyenne du caractère particulier en question ainsi que la portée totale de la variation autour de la moyenne. Pour donner une idée complète de la moyenne du caractère, il faudrait produire le tracé du processus saisonnier et le véritable indice de variabilité de la caractéristique serait l'indice de variabilité autour du tracé du processus saisonnier.

Le tableau I démontre que le vide, qui s'est produit chez des échantillons mis en boîte en 1937, était assimilable à celui constaté chez des échantillons mis en boîte l'année précédente. Ces données servent à confirmer de nouveau le fait que le vide moyen réalisable par l'application des procédés de remplissage et de raréfaction de l'air en usage aux conserveries, dépend de la grandeur et des dimensions de la boîte en sus d'autres facteurs. Lorsque disposées par ordre décroissant de moyenne du vide, les diverses grandeurs de boîte se rangent comme suit: Boîtes hautes d'une livre, boîtes plates d'une demi-livre, boîtes plates d'une livre et boîtes plates d'un quart de livre. Des données similaires concernant les autres espèces indiquent qu'en ce qui a trait au vide les diverses sortes de conserves de saumon mises en boîte en 1937 subirent un traitement très semblable dans le cours des opérations de remplissage et de stérilisation.

Les données figurant au Tableau I servent à confirmer de nouveau la conclusion réalisée dans le rapport de l'année dernière, à savoir que cette caractéristique qualitative des conserves de saumon de la Colombie britannique est encore susceptible d'amélioration. Certaines lignes d'orientation, conduisant à la réalisation de ces perfectionnements, furent indiquées dans le dernier rapport et n'ont pas besoin d'être exposées de nouveau ici. Toutefois, il convient de signaler qu'une proportion considérable de la variation plutôt surprenante du vide dans le rendement en conserves de 1937 résulte probablement de l'insuffisance de contrôle du poids net du contenu des boîtes. Le Tableau II indique qu'il y a une variation sensible dans le poids net des conserves de saumon rouge mis en boîte pendant les campagnes industrielles de 1936 et 1937. Dans le cas des boîtes hautes d'une livre de saumon rouge, par exemple, les données du Tableau II indiquent que pendant ces deux années il y eut un indice de variabilité dans le poids net de cette grandeur de boîte d'environ une demi-once. Cette grande variation dans le poids net de cette grandeur de boîte semble être imputable au manque d'uniformité dans les procédés de remplissage pratiqués par les différents fabricants parce que ces procédés varient largement à partir du type normal et constituent probablement, en conséquence, un complexe de variations consistant en un nombre de variations normales composantes.

Les 25 pourcentages de ces deux variations indiquent que 75 pour cent des échantillons de boîtes hautes d'une demi-livre examinés pendant ces deux années renfermaient plus de 16 onces et demie et que, cependant, en dépit de ce surgar-nissage excessif, nombre d'échantillons étaient d'un poids déficitaire allant jusqu'à deux onces cependant que l'amplitude totale s'étendait d'environ 14 onces jusqu'à 18.2 onces dans le cas des échantillons de 1936, et de 18.5 onces dans le

cas des échantillons de 1937. L'effort de l'industrie en ce qui concerne le poids net laisse donc beaucoup à désirer et rend probablement compte d'une proportion considérable de la variation plutôt excessive du vide chez les conserves de saumon de la Colombie britannique.

En contraste avec les données sur le vide, les sommaires des variations de flaccidité des échantillons mis en boîte en 1937 (Tableau III) dénotent une amélioration générale de cette caractéristique qualitative par rapport aux chiffres correspondants de 1936. Dans la plupart des cas, toutefois, les décroissements dans la moyenne de la flaccidité sont faibles. D'autre part, l'amélioration est si uniforme qu'il est difficile de fournir une explication satisfaisante de ce fait.

L'un quelconque des nombreux facteurs en jeu, voire même tous, pourraient être mis en ligne de compte comme ayant conditionné ce décroissement de la flaccidité des échantillons de 1937. Le décroissement pourrait, par exemple, être dû à une amélioration de la qualité du saumon en soi. Certains perfectionnements, apportés dans le procédé de remplissage ou dans le procédé de stérilisation, pourraient aussi avoir contribué à accroître la moyenne de la compacité de la chair chez les échantillons de 1937, ou, encore l'amélioration constatée pourrait être attribuable à certains changements dans les procédés d'épreuve eux-mêmes. Toutefois, un seul élément subjectif a été introduit dans la conduite des épreuves au pénétromètre et cet élément consiste dans la manière dont l'opérateur ajuste le porte-échantillon à la surface supérieure de l'échantillon. En raison de la simplicité de l'opération il ne semble guère probable que l'examineur fasse sensiblement varier cette ajustement d'année en année.

L'effet de cet élément subjectif, toutefois, dans la conduite des épreuves au pénétromètre est présentement l'objet de recherches. Si on constate que les variations de cet ajustement engendrent des variations sensibles dans la moyenne de la flaccidité, il faudra voir à les éliminer de façon qu'à l'avenir les variations en flaccidité ou en compacité puissent être rigoureusement comparables.

Le Tableau IV sert à démontrer qu'en ce qui concerne les intensités des colorations rouge et jaune de la chair, les échantillons de conserves de saumon mis en boîte en 1937 se rapprochent de très près de ceux mis en boîte pendant la campagne précédente. Les variations en intensités de la coloration jaune de la chair se sont, en fait, révélées presque identiques à celles dérivées des données de 1936. Dans le cas de la coloration rouge, toutefois, les moyennes sont partout légèrement inférieures à celles de l'année antérieure et, en raison de l'uniformité générale des divergences, ces moyennes portent à conjecturer que ces dernières ne sont pas nécessairement le résultat de changements véritables dans les intensités de la coloration rouge de la chair du saumon mis en boîte en 1937 par rapport à celui mis en boîte l'année précédente mais qu'elles peuvent fort bien avoir été provoquées, en partie, par certaines modifications apportées dans le procédé appliqué aux déterminations de la coloration. En 1936, les déterminations de la coloration, effectuées au laboratoire de contrôle, furent conduites sous l'effet de la lumière solaire tandis que dans les années subséquentes, ces déterminations ont été pratiquées sous l'effet d'une lampe simili-solaire, comme source lumineuse. Les données de 1937 ne sauraient donc être strictement comparables à celles de 1936 attendu que la lumière solaire comporte une plus forte proportion de radiations rouges que la lumière issue de la lampe simili-solaire. Les données de 1937 concernant la coloration seront donc exactement comparables à celles des années subséquentes, telles, par exemple, celles de 1938 mais jusqu'à ce que ces dernières soient disponibles, il ne semble pas prudent de conclure qu'il se soit produit une variation annuelle substantielle dans cette caractéristique qualitative des conserves de saumon de la Colombie britannique.

Les sommaires des variations de la quantité totale d'huile libre en des échantillons de 12 boîtes prélevés de colis, produits en la campagne industrielle de 1937, apparaissent au Tableau V. Pour des fins de comparaison, les moyennes énumérées dans le Tableau V sont aussi présentées dans le Tableau VI au-dessous des moyennes correspondantes tirées des données de 1936. Comme

on pourra le constater au Tableau VI, un trait marquant du rendement en conserves de 1937 consiste dans le changement prononcé de la quantité d'huile libre chez les échantillons de 1937 par comparaison aux échantillons correspondants préparés en 1936. En certains cas, la variation annuelle de cette caractéristique qualitative est de l'ordre de 75 pour cent. Dans le cas des boîtes hautes d'une livre de saumon rose, par exemple, le Tableau VI dénote que la moyenne quantitative d'huile libre chez les échantillons de 12 boîtes hautes d'une livre de ce saumon a varié de 28.6 c. c. en 1936 à 49.0 c. c. en 1937 et qu'en cette dernière année, cette moyenne s'est rapprochée de la moyenne quantitative d'huile libre dans les boîtes hautes d'une livre de saumon rouge. L'accroissement relatif dans la teneur en huile libre des boîtes hautes d'une livre de saumon rose en 1937 fut donc d'environ 71 pour cent. En sus, l'amplitude totale de cette caractéristique s'est accrue de près de 100 pour cent dans les données de 1937 par comparaison aux données de 1936 et l'amplitude totale de cette caractéristique pour les boîtes hautes d'une livre de saumon rose s'est révélée considérablement plus grande que l'amplitude établie par les données correspondantes pour le saumon rouge.

Des modifications analogues de cette caractéristique apparaissent chez les conserves de saumon des autres espèces bien que dans une mesure beaucoup moindre. Dans tous les cas, toutefois, il y a indice d'une variation substantielle de la teneur en huile libre chez les conserves de saumon.

Les données du Tableau VII indiquent que dans la plupart des cas, il n'y eut que de légères variations dans la moyenne quantitative de la liqueur aqueuse libre chez les échantillons de 12 boîtes prélevés de colis produits en 1937 par comparaison aux chiffres correspondants de l'année antérieure. Dans le cas des boîtes hautes d'une livre de saumon rouge, il semble qu'il se soit produit un léger accroissement dans la moyenne de cette caractéristique en 1937. Des accroissements similaires dans la moyenne de cette caractéristique qualitative apparaissent chez les échantillons de boîtes hautes d'une livre de saumon à dos bleuté, de saumon coho et de saumon rose, tandis que le saumon chum et le saumon de printemps dénotent de légers décroissements dans la quantité de liqueur aqueuse libre.

Les moyennes de 1937 pour l'huile libre et la liqueur aqueuse libre, énumérées sous la rubrique "boîtes plates d'une demi-livre" ne sont pas, il va sans dire, comparables aux données de 1936 par suite de la réduction qui fut apportée à cette grandeur de boîte au commencement de la campagne de 1937.

Les résultats, fournis au Tableau VIII, servent à confirmer la conclusion apportée dans le rapport annuel de l'année antérieure concernant cette caractéristique qualitative des conserves de saumon de la Colombie britannique, à savoir qu'il s'est produit une amélioration prononcée dans la fraîcheur des conserves du rendement de 1937 par rapport au rendement en conserves de 1937 et ces résultats démontrent décisivement qu'il est économiquement possible de mettre en conserve du saumon de la plus haute qualité en ce qui concerne la fraîcheur. Le haut degré de fraîcheur, réalisé en 1937, ne semble, par malheur, pas s'être maintenu pendant 1938. Des données complètes pour 1938 ne sont pas encore disponibles mais les chiffres, qui ont été jusqu'ici compilés, servent à indiquer qu'en général l'industrie n'a pas réussi à maintenir en fraîcheur le niveau si élevé qu'elle avait atteint l'année précédente.

En 1938, on a entrepris une nouvelle révision de la teneur de la formule d'ensemble relative à la demande d'examen et au compte rendu du laboratoire mais en raison des changements fondamentaux projetés dans la procédure de classement, surtout dans le cas des conserves de saumon de la Catégorie A, les modifications proposées dans le compte rendu réglementaire ont été différées. Outre certaines altérations dans les colonnes figurant sur la présente formule, la formule révisée comporte une brève explication des diverses caractéristiques qualitatives des conserves de saumon dont il est tenu compte dans les examens réguliers. Ces remarques explicatives, toutefois, s'appliquent également bien

aux formules actuelles de sorte qu'il semble opportun d'en faire mention ici en attendant l'apparition de la formule révisée. Voici quelles sont ces remarques explicatives:

BRÈVES DONNÉES EXPLICATIVES DES CARACTÉRISTIQUES QUALITATIVES SIGNALÉES
DANS LE COMPTE RENDU D'EXAMEN DU LABORATOIRE

(1) *Numéros des boîtes.*—Les numéros, figurant en cette colonne se rapportent aux boîtes individuelles de l'échantillon. Les données, signalées sur la ligne opposée à un numéro quelconque de boîte, se rapportent donc à cette boîte en particulier. Par exemple, le signe ou la marque conventionnel inscrit en regard de la boîte n° 2 est le signe ou marque conventionnel trouvé sur cette boîte. De même, le numéro dans la colonne 3 en regard de la boîte n° 2 donne le poids net de cette boîte, etc.

(2) *Système de signes conventionnels.*—Ces derniers se rapportent aux marques en relief ou en creux figurant sur le fond de la boîte. Au moyen de certains chiffres, lettres et marques spéciales, ce système sert à indiquer l'espèce de saumon, la conserverie où le saumon a été mis en boîte et la date de la mise en boîte.

(3) *Poids net.*—Le chiffre fourni dans cette colonne donne le poids en dixièmes d'onces au-dessus ou au-dessous du poids brut exigé de la boîte, à savoir: le poids légal de 16.8 ou 4 onces, selon le cas, en sus du poids moyen de la boîte.

(4) *Vide.*—Le vide est exprimé en onces de mercure au niveau de la mer et à la température ordinaire du local. C'est ainsi qu'un vide de neuf pouces dans une boîte de saumon indique que la pression dans la boîte est moindre que la pression atmosphérique d'un montant égal à la pression exercée par une colonne de mercure de neuf pouces de hauteur.

(5) *Flaccidité.*—Cette caractéristique est exprimée en fonction de la profondeur de pénétration en millimètres enregistrée par le pénétromètre de Armstrong en certaines conditions normales. Pour des fins d'ordre pratique, la flaccidité de l'échantillon peut être considérée comme à peu près égale à la profondeur de pénétration: 25.4 millimètres=1 pouce.

(6) *Volume de la liqueur.*—Le chiffre en cette colonne donne en centimètres cubes le volume de liqueur aqueuse retiré de l'échantillon après avoir laissé égoutter ce dernier pendant cinq ou dix minutes; 16.4 centimètres cubes=1 pouce cube.

(7) *Volume de l'huile.*—Les chiffres inscrits dans cette colonne indiquent en centimètres cubes le volume d'huile libre isolé de la totalité de la liqueur après avoir laissé reposer cette dernière. La somme des données numériques des colonnes 6 et 7 donne le volume de la totalité des liquides égouttés (huile et liqueur aqueuse). Les volumes fournis en cette colonne et dans la colonne précédente se rapportent généralement à la liqueur aqueuse libre ou à l'huile libre dans un échantillon de 12 boîtes.

(8) *Coloration de la chair.*—Les colonnes 8(a) et 8(b) donnent les colorations rouge et jaune, respectivement, de la chair. L'intensité de la coloration est exprimée en unités de coloration Lovibond.

(9) *Odeur.*—L'odeur est l'objet d'une appréciation subjective de la part de l'examineur et est exprimée par les lettres suivantes: A—Bonne; B—Meilleure que la moyenne; C—Moyenne; D—au-dessous de la moyenne; E—Médiocre; S—Eventée; T—Nauséabonde.

(10) à (14). Pour indiquer l'existence dans l'échantillon des caractéristiques enregistrées dans ces colonnes une marque verticale (I) ou une marque angulaire (V) sont utilisées en regard du numéro correspondant de la boîte. Par exemple une série de marque I ou de marques angulaires en regard des numéros de boîte 1 à 12 dans la colonne 12 (Décolorations) indiquerait que le contenu de chaque boîte dans l'échantillon de 12 comporterait des décolorations.

Les décolorations sont des altérations de teinte, ordinairement rose et orangé, qu'on trouve sur la peau des saumons d'un stade avancé dans la migration de ponte. Le *Rouge de la Chair* se rapporte à l'altération bactérienne rougeâtre souvent constatée le long de région ventrale du poisson, autour des nageoires, etc. L'existence de ce rouge est habituellement l'indice de saumon éventé ou gâté. L'expression *Remplissage médiocre* indique un garnissage défectueux de la boîte. Ordinairement, si la boîte renferme plus de trois fragments de saumon ou si elle est remplie à rangement croisé, elle peut être regardée comme une boîte d'un garnissage médiocre. De même, l'échantillon est d'un *Nettoyage Médiocre* s'il y a des traces de viscères dans l'échantillon ou de sang le long de la colonne vertébrale. Les *Meurtrissures* et les *Marques de Crocs* doivent être évitées non seulement au point de vue de l'apparence de l'échantillon mais aussi parce qu'elles constituent ordinairement pour les bactéries des voies faciles d'introduction dans la substance non cuite du saumon.

CAUSERIES SUR LES MODALITÉS DU RÉGIME DE CONTRÔLE ALIMENTAIRE

Dans le cours de l'année dernière, les dirigeants ont manifesté un intérêt accru aux modes de procéder du laboratoire dans la conduite des examens coutumiers. En sus des visites de la part de certains particuliers se trouvant en rapport avec l'industrie et de la part d'autres particuliers étrangers à l'industrie, les contrôleurs de production, les membres des personnels scientifiques, les surintendants et les gérants de conserveries, etc., à l'emploi de deux grandes compagnies, se sont présentés au laboratoire en février 1938 dans le but de se mettre au courant des procédés de contrôle alimentaire des conserves de saumon qui y sont mis en application. Le premier de ces groupes visita le laboratoire le 16 février et le deuxième, le 23 février. En ces deux circonstances, les dirigeants du laboratoire donnèrent une démonstration et une causerie sur les procédés régulièrement appliqués au contrôle des conserves de saumon. Les visiteurs firent preuve d'un vif intérêt aux travaux conduits au laboratoire.

TRAVAUX DE RECHERCHES

Les recherches, conduites au laboratoire de contrôle pendant 1938, ont été dans une large mesure orientées vers une utilisation plus effective des résultats des examens coutumiers, consignés sur les relevés d'inspection de contrôle du laboratoire. Jusqu'ici, aucun effort n'a été tenté en vue de combiner les caractéristiques individuelles qualitatives des conserves de saumon. Les caractéristiques individuelles telles que le vide, la flaccidité, la coloration, etc., de l'échantillon en voie d'examen ont été consignées sous la forme de moyennes ou de comptes totaux de points tirés de certaines grandeurs appropriées d'échantillons. Par suite de l'amplitude relativement étendue de la moyenne qualitative de la présente Catégorie A de conserves de saumon, il est, toutefois, devenu de plus en plus manifeste qu'il serait avantageux à l'industrie de fractionner en deux, voire même, peut-être, en trois sous-catégories, la présente Catégorie A des conserves de saumon.

Par malheur, le problème relatif à la réalisation d'un plan de classification scientifiquement fondé dans ce but se heurte à nombre de difficultés dont l'une

est qu'un pareil plan doit nécessairement répondre à une grande diversité d'exigences. Certaines de ces plus importantes exigences sont les suivantes:

- (a) Le plan doit être d'ordre pratique et par conséquent aussi simple que possible. Il faudrait donc mettre au point une méthode de combinaison effective des diverses caractéristiques qualitatives des conserves de saumon pour établir un indice de la qualité.
- (b) Le plan doit comporter la possibilité de changements faciles dans les valeurs des caractéristiques individuelles, c'est-à-dire, qu'il doit permettre des changements dans les valeurs sans calculs encombrants ni mise en tableaux additionnels.
- (c) Le plan doit tenir compte de l'évolution ou du processus saisonniers de la moyenne qualitative, tels qu'indiqués par les caractéristiques qualitatives individuelles.
- (d) Le plan doit tenir compte des risques du producteur et du consommateur et des facteurs-niveaux effectifs.
- (e) Le plan doit répondre d'une façon satisfaisante à sa fonction première qui est de distinguer nettement la Catégorie supérieure A de saumon de la Catégorie inférieure A.
- (f) Le plan doit être susceptible de s'appliquer aux diverses grandeurs d'échantillonnage.

En raison de l'insuffisance d'espace et de la nature très technique du sujet, il n'est pas possible de fournir en ce rapport un exposé détaillé de ce problème de classification. Ce problème fait cependant naître des questions qui sont d'un intérêt direct pour l'industrie. Au surplus, la connaissance de certains aspects du problème mène à une conception plus nette de l'importance des recherches sur la compacité en ce qui concerne le problème de classement. Il semble donc presque nécessaire de fournir ici un bref exposé des aspects essentiels en cause.

Pour l'intelligence de ces aspects, il suffira de considérer le cas simple d'une seule caractéristique normalement répartie d'indice de variabilité constante, à savoir une caractéristique dont la variabilité reste inchangée autour de la moyenne. La variation de la moyenne (moyenne arithmétique) d'un échantillon donné, disons 12, sera donc normale. De même, comme la moyenne qualitative de la caractéristique change, la variation de la moyenne des échantillons de 12 ne s'opérera qu'en direction horizontale, à droite ou à gauche, tel qu'il ressort de la Figure 1. Sur cette dernière figure, X_c est la moyenne de variation des moyennes d'échantillons prélevés de la qualité X_c . De même, X_p est la moyenne de variation des moyennes d'échantillons prélevés de la qualité X_p . Si X_c et X_p représentent chacun trois indices de variabilité à partir de X_L , il s'ensuit que dans les conditions ci-dessus la probabilité de prélever un échantillon de la qualité X_c d'une moyenne égale à X_L ou plus grande que X_L est de 0.00135.

Conséquemment, si X_L est la limite acceptable pour des moyennes de 12, c'est-à-dire, si l'examineur rejette le colis, il arrivera que chaque fois où la qualité moyenne en des échantillons de 12 est X_L ou moindre, le consommateur, par suite des fluctuations de l'échantillonnage, devra accepter une certaine proportion de colis d'une qualité moyenne inférieure à X_L . La plus basse qualité moyenne de pareils colis et la proportion de pareils colis, que le consommateur devra accepter, se trouvent exactement arrêtées par la moyenne X_c et la probabilité $P_c=0.00135$, c'est-à-dire par le facteur-niveau effectif du consommateur et le risque du consommateur. Dans ce cas, le consommateur n'aurait, à la longue, qu'à accepter environ 13, sur chaque lot de 10,000, des colis soumis au contrôle, et dont la qualité moyenne serait X_c ou moindre.

Un raisonnement semblable s'applique évidemment au risque et au facteur-niveau effectif du producteur. Si, par exemple, le producteur tient à s'assurer qu'à la longue moins d'environ 13, sur chaque lot de 10,000, des colis qu'il

soumet à l'examen, soit rejetés, il lui faudra maintenir la qualité de son produit au niveau X_p ou plus dans les conditions antécédentes d'échantillonnage et de contrôle alimentaire.

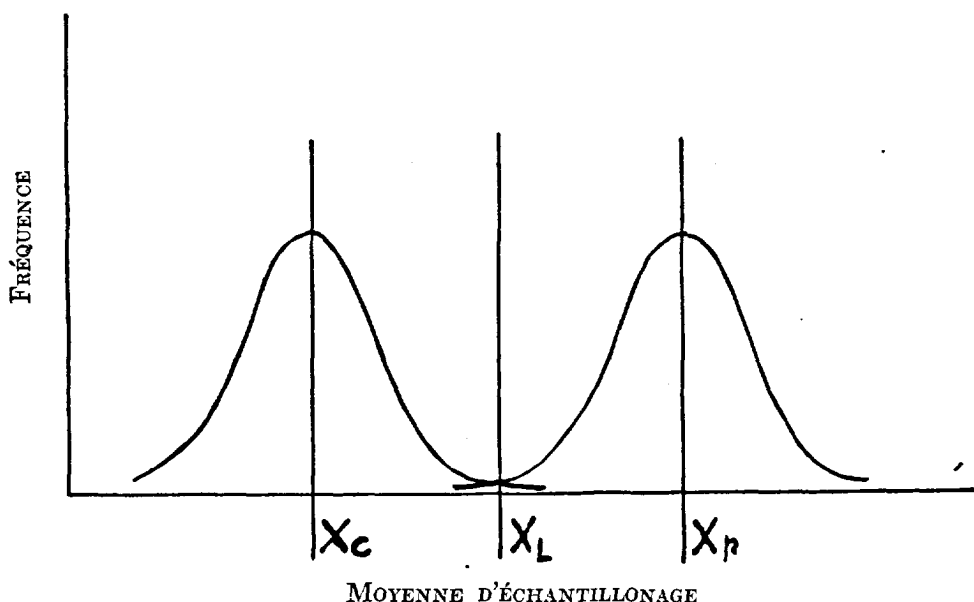


FIGURE 1.—Facteurs-niveaux effectifs du producteur et du consommateur correspondant à des risques donnés au préjudice du producteur et du consommateur et limite d'acceptation X_L pour la moyenne de l'échantillon.

Il ressort nettement des exposés antérieurs des risques du producteur et du consommateur que les limites d'une catégorie donnée de qualités X_1 à X_2 sont en réalité des intervalles ou des régions d'incertitude. En fractionnant la Catégorie A des conserves de saumon en deux sous-catégories ou classes, par exemple, les limites d'une de ces sous-catégories, disons A2, seraient quelque peu telles que montrées sur la Figure 2, dans les conditions ci-dessus d'échantillonnage et d'inspection de contrôle. Si les limites de la Catégorie A2 sont L_1 et L_2 et que le fabricant de conserves de saumon tient à s'assurer que certains colis de sa production soient agréés comme Catégorie A1, il lui faudra voir à ce que la qualité de ces colis soit égale ou supérieure à L_p dans les conditions ci-dessus. De même, le consommateur aura à accepter comme Catégorie A2 une certaine proportion de colis qui seront en fait de la Catégorie B mais la limite la plus basse de la qualité de pareils colis sera L_c correspondant à un échantillon de grandeur 12 et au risque ci-dessus du consommateur.

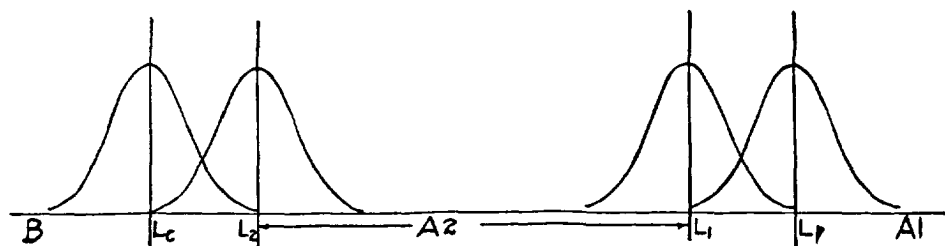


FIGURE 2.—Effet des fluctuations de l'échantillonnage sur les limites d'une catégorie donnée de qualité.

Par suite de l'effet de causes naturelles, toutefois, l'amplitude totale de la Catégorie A se trouve à être déterminée. De là, si la grandeur de l'échantillon est déterminée, il peut arriver qu'il ne soit pas possible de classer la Catégorie A du saumon en conserve en plus, disons, de deux-sous-catégories ou classes. La raison en devient facilement manifeste par l'étude des Figures 3 et 4. La Figure 3 fait ressortir la condition résultant du rétrécissement de l'intervalle de la Catégorie A2 dont l'effet est de rendre d'une valeur $6S$ l'écart entre les limites L_1 et L_2 , $6S$ représentant 6 indices de variabilité. Sur la Figure 4, l'intervalle correspondant à la qualité A2 a été réduite de la moitié de cet écart.

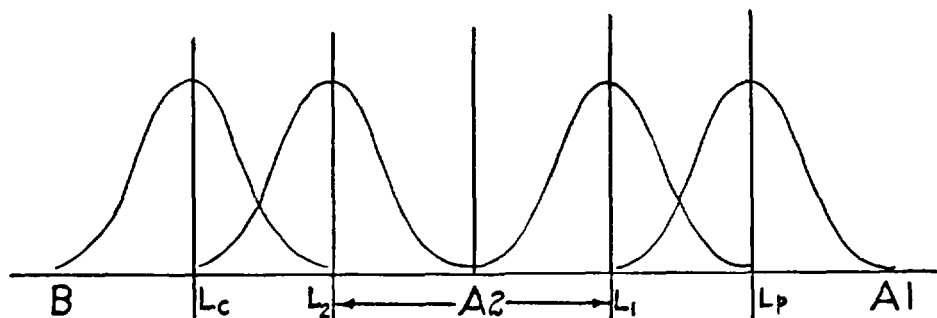


FIGURE 3.—Graphique représentant un plan pratique et bien conditionné de classement des conserves de saumon.

Dans tous les cas, il va sans dire, il y a chevauchement des catégories contiguës. En rapprochant les limites, comme dans les Figures 3 et 4, ce chevauchement est sensiblement accru. Sur la Figure 3, toutefois, on constate encore une distinction sensible dans les catégories en ce sens qu'il est possible de déterminer deux valeurs de qualité moyenne, disons L_c et L_p , qui ne semblent pas simultanément de plus grande importance dans les catégories contiguës que la proportion de fois donnée par le risque du consommateur et du producteur, à condition que les catégories où apparaissent ces deux valeurs de qualité moyenne aient des intervalles qui ne soient pas moindres que $6S$, c'est-à-dire, à condition que chacun des intervalles des catégories A1 et B sur la Figure 3, par exemple, ne soit pas moins que $6S$. Dans le cas de la Figure 4, il n'est pas possible de déterminer de pareilles qualités moyennes si les intervalles de classement sont tous égaux. Au surplus, sur la Figure 4, il y a chevauchement en trois catégories contiguës et si l'intervalle de classement A2 est encore réduit, la proportion de fois que la qualité L_1 sera classée B dans ces circonstances deviendra régulièrement plus grande que 0.00135.

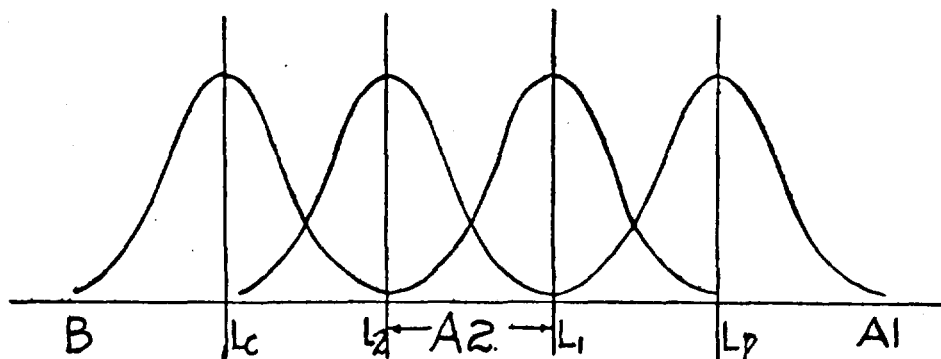


FIGURE 4.—Graphique représentant le minimum d'exigences dans un plan pratique de classement de conserves de saumon.

L'objectif du classement, toutefois, est de distinguer la qualité bonne de la qualité déficitaire ou la qualité supérieure de la qualité inférieure. Un plan de classement, qui occasionnellement attribue la même qualité à trois catégories contiguës, ne saurait être considéré comme remplissant cette fonction d'une façon satisfaisante. D'où il s'ensuit qu'il semble que le plan de classement exposé dans la Figure 4 représente le minimum d'exigences pour des fins pratiques de classement. Avec ce dernier objectif en vue, l'écart entre les limites d'acceptation L_1 et L_2 devrait être 3S au moins et dans un plan réellement satisfaisant de classement, cet écart devrait être égal ou supérieur à 6S.

Au stade actuel des recherches sur le classement, l'approximation pratique la mieux appropriée de l'indice de variabilité d'une caractéristique qualitative donnée pour une région donnée semble être l'indice de variabilité s_t autour du tracé du processus saisonnier. Dans le cas des caractéristiques fondamentales des conserves de saumon, toutefois, la valeur de l'indice de variabilité en qualité, c'est-à-dire, la valeur s_t , est indépendante de la volonté du fabricant de conserves ou de celle de l'examineur. De même, dans les conditions antérieures, l'indice de variabilité de la moyenne dépend de s_t et de la grandeur de l'échantillon inspecté par l'examineur. En conséquence, dans les conditions ci-dessus, le degré de perfection du classement dépend en fin de compte de la grandeur de l'échantillon pris pour l'examen.

Jusqu'ici la principale difficulté rencontrée dans l'application des idées ci-dessus au classement des conserves de saumon a été de combiner effectivement les caractéristiques individuelles pour établir un indice de la qualité. En vue d'établir un indice de la qualité qui soit à la fois pratique et digne de confiance, et qui, en même temps, soit susceptible d'interprétation selon les lignes tracées ci-dessus, il est essentiel que les caractéristiques qualitatives individuelles soient normalement réparties. On n'éprouverait aucune difficulté à combiner d'une façon satisfaisante les caractéristiques fondamentales des colorations rouge et jaune de la chair, de la quantité totale de l'huile libre et de la liqueur aqueuse libre dans les échantillons de 12 parce que ces variations, surtout autour du tracé du processus saisonnier, sont à peu près normales et peuvent être considérées comme normales pour toutes fins d'ordre pratique. Les variations en flaccidité (ou en compacité), toutefois, s'éloignent beaucoup de la normale. D'où il s'ensuit qu'il n'a pas été jusqu'ici trouvé pratiquement possible d'inclure cette dernière caractéristique qualitative dans aucun indice proposé de la qualité.

L'importance des recherches sur la compacité, qui ont été conduites au laboratoire dans le cours de l'année dernière, réside dans le fait que ces recherches ont conduit à la réalisation d'une mesure normalement distribuée de cette caractéristique qualitative. La mesure résultante de compacité peut dès lors être facilement intégrée à d'autres caractéristiques qualitatives des conserves de saumon. En sus, il sera possible à l'avenir, comme suite à ce travail, d'exprimer les tolérances de compacité déterminatrices de la Catégorie du saumon sous la forme d'un coefficient de variation. Il ressort du rapport de l'année dernière, que ces tolérances ont été déjà déterminées par la moyenne de ce caractère pour l'échantillon en voie d'examen et par la fraction statistique déficiente plutôt inappropriée. A l'avenir, il sera possible de prendre avec exactitude en considération et la moyenne et la variabilité de cette caractéristique dans la différenciation entre le saumon de Catégorie A et le saumon de Catégorie B.

L'étude du problème relatif à la détérioration naissante a été poursuivie pendant l'année dernière mais par suite de la nature urgente des recherches sur classement et de questions s'en rapprochant étroitement, seule une somme limitée de temps s'est trouvée à être disponible pour ce travail. Aucune autre recherche sur les variations saisonnières ou autres du pH de la liqueur aqueuse dans les conserves du saumon n'a été conduite pendant l'année dernière. De même, par

suite du manque de temps, il n'a pas été possible de poursuivre plus loin l'étude sur l'applicabilité de l'épreuve à la triméthylamine dans la détermination de la détérioration commençante dans les conserves de saumon. Le temps limité dont on aurait pu disposer pour ces recherches a été affecté à des études sur le procédé de tension de surface pour la détermination des valeurs acides mentionnées dans le rapport annuel de l'année dernière. On est à poursuivre ce travail en vue de parfaire ce procédé de détermination des valeurs acides et d'en rendre l'exécution plus rapide et avec l'objet aussi d'étudier les possibilités des autres moyens de déterminer l'étendue du phénomène de l'hydrolyse dans les huiles de saumon.

Dans le cours de l'année dernière, des difficultés ont été éprouvées en plusieurs cas dans l'identification positive des espèces. Les caractéristiques: colorations rouge et jaune de la substance, quantité totale d'huile libre, quantité totale de liqueur aqueuse libre, compacité de la substance, texture du tissu musculaire et odeur, sont maintenant utilisées dans ce but. En raison de l'étroite similitude existante parmi certaines des espèces, toutefois, et des chevauchements marqués dans les amplitudes des caractéristiques individuelles, résultant de ces similitudes, il devient parfois impossible d'établir l'identification positive des espèces. En l'année à venir, on se propose donc de recueillir des données montrant l'étendue des divergences dans les non-saturations des huiles dérivées des diverses espèces. Ces données, on l'escompte, rendront possible la détermination d'une nouvelle caractéristique devant servir de base à l'identification des espèces.

La publication suivante traitant en partie des recherches sur la détermination de la compacité des conserves de saumon est parue pendant l'année 1938:

Charnley, F. et D. S. Bolton.—Détermination de la Compacité des Conserves de saumon et d'autres Substances Semi-Consistantes par l'Usage du Pénétrromètre Dynamique. I Expériences au moyen du Pénétrromètre à Aiguilles Multiples.—J. Of. Rech. Pêch. Can. 4 (3) 1938.

TABLEAU I.—SOMMAIRE DES DÉTERMINATIONS DU VIDE DANS DES ÉCHANTILLONS DE CONSERVES DE SAUMON ROUGE EXAMINÉS ENTRE LE 1^{ER} JUIN 1937 ET LE 31 MAI 1938

	Boîtes hautes d'une livre	Boîtes plates d'une demi-livre	Boîtes plates d'une livre	Boîtes plates d'un quart de livre
Nombre de boîtes examinées.....	1,395	6,818	1,672	192
Moyenne du vide (pouces).....	9.57	7.01	5.40	5.68
Ecart normal (pouces).....	3.11	3.01	3.05	2.60
Ecart normal de moyenne de 12 boîtes.....	0.90	0.87	0.88	0.75
Amplitude.....	Press. pos. jusqu'à 20 pcs.	Press. pos. jusqu'à 18 pcs.	Press. pos. jusqu'à 15 pcs.	Press. pos. jusqu'à 12 pcs.
Pourcentages (pouces):				
25%.....	7.52	4.98	3.31	3.92
50%.....	9.72	7.10	5.18	5.70
75%.....	11.71	9.16	7.50	7.39

Le vide figure en pouces de mercure. Pression atmosphérique au niveau de la mer=29.9 pouces de mercure.

TABLEAU II.—SOMMAIRE DES VARIATIONS EN POIDS NET DES CONSERVES DE SAUMON ROUGE

	1936-37		1937-38	
	Boîtes hautes d'une livre	Boîtes plates d'une demi-livre	Boîtes hautes d'une livre	Boîtes plates d'une demi-livre
N.....	2,605	7,442	1,394	6,832
M.....	16.75	8.66	16.86	8.47
S.....	0.48	0.29	0.46	0.27
S ₁₂	0.14	0.08	0.13	0.08
R.....	13.95-18.15	7.1-9.9	13.95-18.45	6.7-9.5
Pourcentages:				
25%.....	16.48	8.47	16.58	8.29
50%.....	16.78	6.65	16.85	8.46
75%.....	17.07	8.85	17.16	8.64

N=Nombre total de boîtes examinées; M=Moyenne de poids net (moyenne arithmétique) en onces, S=Indice de variabilité de fréquence de boîtes individuelles; S₁₂=Indice de variabilité de moyenne de 12 boîtes; R=Amplitude en onces; P=Pourcentages.

TABLEAU III.—SOMMAIRE DES VARIATIONS EN FLACCIDITÉ (TEXTURE) D'ÉCHAN. TILLONS DE CONSERVES DE SAUMON PRÉLEVÉS DE COLIS EXAMINÉS ENTRE LE 1er JUIN 1937 ET LE 31 MAI 1938

BOÎTES HAUTES D'UNE LIVRE

	Saumon rouge	Saumon à dos bleuté	Saumon coho	Saumon de printemps	Saumon rose	Saumon chum	Saumon steelhead
		(x)					
N.....	1,185	696	3,264	754	7,273	7,666	42
M.....	7.52	8.57	7.91	9.93	8.91	7.65	8.60
S.....	1.68	1.82	1.68	3.25	2.90	1.74	2.02
S ₁₂	9.48	0.53	0.48	0.94	0.84	0.50	0.58
R.....	4-16	5-16	4-20	5-26	4.5-40.5	4-25	6-15
Pourcentages:							
25%.....	6.28	7.29	6.74	7.66	6.93	6.46	7.15
50%.....	7.24	8.24	7.64	9.17	8.64	7.38	8.28
75%.....	8.48	9.47	8.84	11.57	10.13	8.52	9.44

BOÎTES PLATES D'UNE DEMI-LIVRE

	Saumon rouge	Saumon à dos bleuté	Saumon coho	Saumon de printemps	Saumon rose	Saumon chum	Saumon steelhead
N.....	5,257	437	2,525	971	4,297	2,654	164
M.....	7.53	8.68	8.39	10.06	9.54	8.22	8.48
S.....	1.52	1.60	1.72	3.20	2.87	2.07	2.15
S ₁₂	0.44	0.46	0.50	0.92	0.83	0.60	0.62
R.....	4-24	5-14	5-20	5-32	5-40	4-24	5-17
Pourcentages:							
25%.....	6.46	7.59	7.16	7.88	7.71	6.77	7.00
50%.....	7.32	8.42	8.19	9.42	8.98	7.83	8.09
75%.....	8.36	9.42	9.30	11.30	10.64	9.26	9.50

N=Nombre total de boîtes examinées; M=Moyenne de flaccidité (moyenne arithmétique) en unités d'échelle; S=Indice de variabilité de fréquence de boîtes individuelles; S₁₂=Indice de variabilité de moyenne de 12 boîtes; R=Amplitude en unité d'échelle; P=Pourcentages.

(x)=Saumon coho non parvenu à maturité.

TABLEAU IV.—SOMMAIRE DES VARIATIONS EN COLORATION D'ÉCHANTILLONS DE CONSERVES DE SAUMON PRÉLEVÉS DE COLIS EXAMINÉS ENTRE LE 1^{er} JUIN 1937 ET LE 31 MAI 1938

ROUGE							
	Saumon rouge	Saumon à dos bleuté	Saumon coho	Saumon de printemps	Saumon rose	Saumon chum	Saumon steelhead
N.....	3,121	373	1,968	558	4,988	4,153	74
M.....	6.29	5.54	4.73	4.12	3.09	2.53	3.65
S.....	0.80	0.64	0.71	1.41	0.66	0.61	0.54
S ₆	0.33	0.26	0.29	0.58	0.027	0.25	0.22
R.....	2.0-9.5	3.5-7.0	1.0-7.5	1.0-8.5	1.0-5.0	1.0-4.5	2.5-5.0
Pourcentages:							
25%.....	5.78	5.07	4.32	2.98	2.71	2.06	3.26
50%.....	6.29	5.50	4.77	4.40	3.16	2.54	3.58
75%.....	6.80	6.00	5.16	5.16	3.56	3.00	4.03
JAUNE							
N.....	3,121	373	1,968	558	4,985	4,151	74
M.....	4.18	3.50	3.25	3.11	2.67	2.61	2.81
S.....	0.70	0.58	0.50	0.78	0.41	0.41	0.34
S ₆	0.29	0.24	0.21	0.32	0.17	0.17	0.14
R.....	2.0-7.0	2.5-5.0	2.0-5.0	1.0-6.0	1.5-4.0	1.5-4.0	2.0-3.5
Pourcentages:							
25%.....	3.68	3.05	2.89	2.54	2.38	2.34	2.56
50%.....	4.21	3.47	3.19	3.02	2.66	2.60	2.87
75%.....	4.64	3.92	3.58	3.60	2.99	2.92	3.08

N = Nombre total de boîtes examinées; M = Moyenne de coloration (moyenne arithmétique) en unités de coloration Lovibond; S = Indice de variabilité de fréquence de boîtes individuelles; S₆ = Indice de variabilité de moyenne de 6 boîtes; R = Amplitude d'unités de coloration Lovibond; P = Pourcentages.

TABLEAU V.—SOMMAIRE DES VARIATIONS EN HUILE LIBRE TOTALE EN DES ÉCHANTILLONS DE 12 BOÎTES PRÉLEVÉES DE COLIS DE CONSERVES DE SAUMON EXAMINÉS ENTRE LE 1^{er} JUIN 1937 ET LE 31 MAI 1938

BOÎTES HAUTES D'UNE LIVRE							
	Saumon rouge	Saumon à dos bleuté	Saumon coho	Saumon de printemps	Saumon rose	Saumon chum	Saumon steelhead
N.....	116	61	297	46	952	955	2
M.....	53.8	31.8	34.7	102.3	49.0	10.4	162.5
S ₁₂	31.2	16.4	21.7	55.6	31.9	8.8	
R.....	0-167.5	2.5-82.5	0-105.0	17.5-277.5	0-207.5	0-67.5	120-205
Pourcentages:							
25%.....	30.6	19.9	17.9	62.5	21.7	3.3	
50%.....	50.8	27.2	29.9	97.5	45.2	8.7	
75%.....	74.5	40.9	49.0	135.8	71.3	14.9	
BOÎTES PLATES D'UNE DEMI-LIVRE							
N.....	659	39	221	67	488	262	4
M.....	39.6	15.0	18.0	60.0	25.8	7.7	57.5
S ₁₂	22.1	7.8	10.4	26.6	15.8	5.2	
R.....	0-137.5	2.5-47.5	0-82.5	9.5-139.5	0-87.5	0-32.5	50-70
Pourcentages:							
25%.....	24.5	9.9	10.5	41.3	13.6	3.1	
50%.....	36.4	13.5	17.0	55.8	23.8	7.6	
75%.....	49.0	17.2	22.7	78.9	35.8	10.8	

N = Nombre d'échantillons de 12 boîtes examinées; M = Volume moyen de liqueur aqueuse libre en 12 boîtes (c.c.); S₁₂ = Indice de variabilité de liqueur aqueuse libre en 12 boîtes; R = Amplitude de volume de liqueur aqueuse libre en 12 boîtes (c.c.); 16.4 c.c. (centimètres cubes) = 1 ponce cube.

TABLEAU VI.—COMPARAISON DE LA MOYENNE DES VARIATIONS EN LIQUEUR AQUEUSE LIBRE TOTALE (C.C.) EN DES ÉCHANTILLONS DE 12 BOÎTES HAUTES D'UNE LIVRE EXAMINÉES DURANT LES CAMPAGNES DE 1936 ET 1937

	Saumon rouge	Saumon à dos bleuté	Saumon coho	Saumon de printemps	Saumon rose	Saumon chum
1936.....	84.8	26.3	39.7	97.0	28.6	8.0
1937.....	53.8	31.8	34.7	102.3	49.0	10.4

TABLEAU VII.—SOMMAIRE DES VARIATIONS EN LIQUEUR AQUEUSE LIBRE TOTALE EN DES ÉCHANTILLONS DE 12 BOÎTES PRÉLEVÉES DE COLIS DE CONSERVES DE SAUMON EXAMINÉS ENTRE LE 1^{er} JUIN 1937 ET LE 31 MAI 1938

BOÎTES HAUTES D'UNE LIVRE

	Saumon rouge	Saumon à dos	Saumon coho	Saumon de printemps	Saumon rose	Saumon chum	Saumon steelhead
N.....	116	61	297	46	952	955	2
M.....	881.6	1,018.1	944.2	858.6	1,041.1	1,014.3	925.0
S ₁₂	104.6	63.8	90.8	132.8	172.4	105.8	
R.....	587-1,147	867-1,192	602-1,252	577-1,177	557-1,597	727-1,427	900-950
Pourcentages:							
25%.....	809.7	971.8	887.4	783.8	917.0	942.2	
50%.....	876.9	1,015.0	946.9	843.8	996.3	1,005.1	
75%.....	947.5	1,048.8	996.4	922.5	1,142.7	1,077.2	

BOÎTES PLATES D'UNE DEMI-LIVRE

	Saumon rouge	Saumon à dos	Saumon coho	Saumon de printemps	Saumon rose	Saumon chum	Saumon steelhead
N.....	659	39	221	67	488	262	4
M.....	393.1	473.1	441.2	400.1	460.2	463.2	367.5
S ₁₂	47.7	37.0	46.8	58.0	69.4	60.8	
R.....	227-602	402-562	322-672	242-567	227-717	317-667	320-410
Pourcentages:							
25%.....	359.8	441.9	411.4	366.7	417.8	420.1	
50%.....	389.2	475.5	441.1	401.4	455.6	453.0	
75%.....	428.0	498.6	468.1	435.5	497.7	505.7	

N = Nombre d'échantillons de 12 boîtes examinées; M = Volume moyen de liqueur aqueuse libre en 12 boîtes (c.c.); S₁₂ = Indice de variabilité de liqueur aqueuse libre en 12 boîtes; R = Amplitude de volume de liqueur aqueuse libre en 12 boîtes (c.c.); 16.4 c.c. (centimètres cubes) = 1 pouce cube.

TABLEAU VIII.—SOMMAIRE DE LA FRAÎCHEUR D'ÉCHANTILLONS DE CONSERVES DE SAUMON PRÉLEVÉES DE COLIS DE CONSERVES PRÉPARÉES ENTRE LE 1^{er} JUIN 1937 ET LE 31 MAI 1938

	Saumon rouge	Saumon à dos bleuté	Saumon coho	Saumon de printemps	Saumon rose	Saumon chum	Saumon steelhead
Nc.....	277,068	18,164	112,492	15,869	561,500	442,275	838
Nt.....	9,790	1,497	8,040	2,045	19,488	17,016	224
Q.....	33	2	45	6	142	70	1
S.....	5		15	1	12	4	
T.....							
%Q.....	0.337	0.134	0.560	0.293	0.729	0.411	0.446
%S.....	0.051		0.186	0.049	0.062	0.024	
%T.....							

Nc = Nombre de caisses figurées par les échantillons; Nt = Nombre de boîtes examinées (boîtes plates d'une demi-livre, y compris les boîtes hautes d'une livre); Q = Nombre de boîtes douteuses; S = Nombre de boîtes altérées; T = Nombre de boîtes gâtées; %Q = Pourcentages des boîtes douteuses; %S = Pourcentages des boîtes altérées; %T = Pourcentages des boîtes gâtées.

ANNEXE n° 7

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES RECETTES AFFÉRENTES AU SERVICE DES PÊCHES, PAR PROVINCE, 1867 À 1938-39— GOUVERNEMENT DU CANADA

	Dépenses	Recettes
	\$ cts.	\$ cts.
Nouvelle-Ecosse.....	8,086,320 52	465,389 10
Ile du Prince-Edouard.....	1,421,371 24	149,268 63
Nouveau-Brunswick.....	5,781,983 28	675,798 84
Québec.....	2,788,460 01	343,304 70
Ontario.....	3,590,830 13	520,245 81
Manitoba et Territoire du Nord-Ouest.....	23,414 29	4,779 25
Manitoba.....	1,764,559 68	334,589 81
Territoire du Nord-Ouest.....	58,258 58	9,785 23
Alberta.....	518,428 96	226,738 41
Saskatchewan.....	576,342 37	101,945 16
Colombie Britannique.....	17,279,370 92	2,937,810 80
Youkon.....	29,343 94	15,667 75
Région d'Hudson.....		821 83
	\$41,918,683 92	\$5,786,143 32
Croiseurs, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick	6,407,799 56	
Dépenses générales.....	5,914,288 49	
Prime à la pêche.....	9,028,122 76	
	\$63,268,894 73	

ÉTAT FINANCIER, 1938-39

Chapitres	Désignations des crédits	Montants	Dépenses
		\$ cts.	\$ cts.
78	(Salaires et déboursés des surveillants de pêche..... Service de surveillance des pêcheries..... Service de police des pêcheries.....)	1,000,000 00	524,350 21 244,625 96 197,272 39
79	Construction d'échelles à poissons et curage des rivières..	9,000 00	966,248 56
80	Mise en valeur des pêcheries hauturières et accroissement de la consommation du poisson.....		3,968 80
81	Pisciculture.....	62,000 00	54,059 29
82	Ostréiculture.....	240,740 00	233,408 21
84	Commission internationale du flétan.....	24,000 00	22,115 32
83	Office des Recherches sur les Pêcheries du Canada.....	25,000 00	24,171 42
87	Office des Recherches sur les Pêcheries du Canada.....	240,000 00	239,877 49
88	Prime à la destruction des phoques communs.....	30,000 00	22,375 00
	Commission internationale des Pêcheries du Saumon du Pacifique.....	25,000 00	20,979 67
85	Allocation à l'Union Générale des Pêcheurs Maritimes..	3,000 00	3,000 00
86	Allocation aux expositions de pêche: Exposition de Lunenburg, N.-E..... Carnaval du homard, à Pictou.....	1,800 00 500 00	1,800 00 500 00
Supp. 510	Pour assurer le remplacement des navires du service de la pêche.....	150,000 00	140,878 10
Supp. 511	Pour aider les pêcheurs, groupes de pêcheurs et autres à s'établir ou à mieux s'établir dans l'industrie de la pêche	500,000 00	399,590 34
Statutaire	Gratifications diverses afférentes à l'administration civile.....	760 00	760 00
Supp. 512	Pour aider à généraliser sur les marchés étrangers et locaux, la vente des produits canadiens de la pêche....	135,000 00	133,031 01
Supp. 490	Pour l'achat et l'expédition du poisson séché destiné à la Commission internationale d'assistance des enfants fugitifs en Espagne.....	10,000 00	9,779 10
Statutaire	Prime à la pêche.....	159,982 70	159,982 70
Statutaire	Gratification accordée par la Cour de l'Echiquier—Re: W. E. Kelly.....	4,243 15	4,243 15
77	Administration civile.....	2,621,025 85	2,440,768 16
Statutaire	Appointements du Ministre et allocations pour voiture-automobile.....	12,000 00	115,675 56
		12,000 00	12,000 00
		2,757,825 85	2,568,443 72
	(Compte spécial, Traité du flétan du Pacifique (département des Finances).....		13,663 40
	* Compte spécial, Traité du saumon du Pacifique (département des Finances).....		7,567 54
			2,589,674 66

* Résiduel dû par le gouvernement des Etats-Unis sur compte de dépenses divisibles pour l'année financière 1938-39.

PÊCHERIES

ÉTAT DES RECETTES RÉALISÉES EN L'ANNÉE FINANCIÈRE 1938-39

Catégories	Totaux	Compte général	Nouvelle-Ecosse	Ile du Prince-Edouard	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Colombie Britannique	Yukon
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Recettes de pêche.....	52,281 15		11,356 00	2,820 77	10,542 25	264 50	2 00	26,815 63	480 00
Amendes et confiscations.....	11,602 19		662 30	222 80	331 79			10,385 30	
Recettes casuelles.....	8,884 92	516 68	2,630 30	5,207 40	51 90	42 40		436 24	
Recettes de pisciculture.....	408 50			50 00	358 50				
Modus vivendi.....	245 00		74 00					171 00	
Recette de la chasse au phoque.....	39,355 17	39,355 17							
Primes, escompte, change.....	1 43			30				1 13	
Total.....	112,778 36	39,871 85	14,722 60	8,301 27	11,284 44	306 90	2 00	37,809 30	480 00

DÉPENSES 1938-39—TRAITEMENTS ET DÉBOURS DES SURVEILLANTS
DE PÊCHE ET SOMMAIRE*Nouvelle-Ecosse—*

Bureau-chef.....	\$ 24,880 13	
Arrondissement n° 1.....	42,946 11	
Arrondissement n° 2.....	55,478 58	
Arrondissement n° 3.....	61,033 97	
		<u>\$184,338 79</u>

Ile du Prince-Edouard—

Arrondissement n° 1.....	28,883 03	
Arrondissement n° 2 (Iles-de-la-Madeleine).....	6,425 37	
		<u>35,308 40</u>

Nouveau-Brunswick—

Arrondissement n° 1.....	28,042 81	
Arrondissement n° 2.....	64,335 06	
Arrondissement n° 3.....	37,878 44	
		<u>130,256 31</u>

Général, Division de l'Est..... 11,876 16

Colombie Britannique—

Bureau-chef.....	28,203 72	
Arrondissement n° 1.....	32,802 01	
Arrondissement n° 2.....	37,867 72	
Arrondissement n° 3.....	44,185 26	

Contrôle alimentaire des conserves de saumon..... 12,471 27

Général, Division de l'Ouest..... 7,040 57

162,570 55

\$ 524,350 21

SOMMAIRE

Nouvelle-Ecosse.....	190,595 46	
Ile du Prince-Edouard.....	29,863 35	
Nouveau-Brunswick.....	134,677 38	
Québec.....	6,643 47	
Colombie britannique.....	162,570 55	
		<u>\$ 524,350 21</u>

SERVICE DE SURVEILLANCE DES PÊCHERIES—DÉPENSES 1938-39 ET SOMMAIRE

Nouvelle-Ecosse—

Arrondissement n° 1—		
Bateaux affrétés.....	\$	974 30
Arrondissement n° 2—		
Bateaux du département.....		11,446 79
Bateaux affrétés.....		4,290 84
Général.....		132 28
Arrondissement n° 3—		
Bateaux du département.....		11,273 76
Bateaux affrétés.....		1,208 50
Général.....		974 68
		<u>\$ 30,301 15</u>

Ile du Prince-Edouard—

Arrondissement n° 1—		
Bateaux du département.....		3,582 78
Bateaux affrétés.....		8,865 30
		<u>12,448 08</u>

Nouveau-Brunswick—

Arrondissement n° 1—		
Bateaux du département.....		10,484 50
Arrondissement n° 2—		
Bateaux du département.....		1,676 73
Bateaux affrétés.....		15,844 75
Général.....		26 04
		<u>28,032 02</u>

Colombie Britannique—

Arrondissement n° 1—		
Bateaux du département.....		18,913 33
Bateaux affrétés.....		863 42
Général.....		105 02
Arrondissement n° 2—		
Bateaux du département.....		39,822 15
Bateaux affrétés.....		29,502 60
Bateaux de vitesse.....		147 57
Arrondissement n° 3—		
Bateaux du département.....		27,114 90
Bateaux affrétés.....		28,827 84
Ile de Digby.....		6,056 09
Ile de Poplar.....		2,764 58
Service aérien.....		19,727 21
		<u>173,844 71</u>
		<u>\$ 244,625 96</u>

SOMMAIRE

Nouvelle-Ecosse.....	\$	30,301 15
Ile du Prince-Edouard.....		12,448 08
Nouveau-Brunswick.....		28,032 02
Colombie britannique.....		173,844 71
		<u>\$ 244,625 96</u>

SERVICE DE POLICE DES PÊCHERIES—SOMMAIRE POUR 1938-39

Côte orientale.....	\$	86,014 02
Côte occidentale.....		111,258 37
		<u>\$ 197,272 39</u>

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES DÉPENSES AFFÉRENTES À LA PISCICULTURE—1938-39 ET SOMMAIRE

	Construc- tion	Entretien et opération	Total par écluserie	Total par province
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
NOUVELLE-ÉCOSSE				
Administration.....		12,570 71	12,570 71	
Antigonish.....		13,978 68	13,978 68	
Bedford.....		4,875 57	4,875 57	
Cobequid.....		9,047 44	9,047 44	
Coldbrook, étangs.....		2,926 65	2,926 65	
Grand Lake, étangs.....	7,360 96	5,081 21	12,442 17	
Lindloff.....	14,118 05	4,016 95	18,135 00	
Margaree.....	8 00	11,283 93	11,291 93	
Margaree, étangs.....		2,762 14	2,762 14	
Middleton.....		6,525 85	6,525 85	
Nictaux, étang et station d'élevage.....		1,201 88	1,201 88	
River Phillip, étangs.....		788 79	788 79	
Sackville River, étangs.....		453 42	453 42	
Yarmouth.....		6,878 23	6,878 23	
Kejimikujik, étang.....		4,769 88	4,769 88	
Mersey River, étang N° 3.....		961 15	961 15	
	21,487 01	88,122 48		109,609 49
ILE DU PRINCE-ÉDOUARD				
Kelly, étang.....		4,044 83	4,044 83	
Morrell River, étang.....		695 06	695 06	
Cardigan, étangs d'élevage.....		5,489 86	5,489 86	
		10,229 75		10,229 75
NOUVEAU-BRUNSWICK				
Florenceville.....		9,597 54	9,597 54	
Grand Falls.....		7,067 57	7,067 57	
Miramichi.....		6,902 29	6,902 29	
Miramichi, étang.....		1,420 53	1,420 53	
New Mills, étang.....		3,856 57	3,856 57	
Charlo (Nouvelle écluserie, comté de Restigouche)...	40,968 44	2,010 41	42,978 85	
Restigouche.....		3,404 73	3,404 73	
St-Jean.....		13,460 61	13,460 61	
St-Jean, étang.....		6,482 84	6,482 84	
	40,968 44	54,203 09		95,171 53
Surintendants, ingénieurs et personnel—Est.....			8,308 18	8,308 18
Chamcook, lac, N.-E.....		135 54	135 54	
Divers.....	9 09	8,462 61	8,471 70	
	9 09	8,598 15		8,607 24
COLOMBIE BRITANNIQUE				
<i>Compte général—</i>				
Nelson, écluserie.....		57 50	57 50	
Anderson Lake, écluserie.....		693 50	693 50	
Cultus Lake, écluserie.....		561 29	561 29	
Divers.....		169 73	169 73	1,482 02
				233,408 21

SOMMAIRE

Nouvelle-Ecosse.....	\$ 118,227 74
Ile du Prince-Edouard.....	11,034 08
Nouveau-Brunswick.....	102,664 37
Colombie Britannique.....	1,482 02
	<u>\$ 233,408 21</u>

**RELEVÉ DÉTAILLÉ DES DÉPENSES AFFÉRENTES À LA CONSERVATION ET À
L'EXPANSION DES PÊCHERIES HAUTURIÈRES 1938-39**

Allocations à l'accroissement en consommation du poisson.....	\$ 10,405 85
Travaux éducatifs.....	13,959 23
Travaux éducatifs par l'entremise de la Faculté d'Extension du collège St-François-Xavier.....	6,176 13
Cueillette de la boitte, N.-E.....	574 50
Destruction des otaries, C.B.....	281 35
Transbordement de peaux de phoque à fourrure, C.B.....	2,934 84
Service de renseignements sur les pêcheries.....	3,565 02
Publicité.....	3,396 60
Bateaux de cueillette du poisson, N.-E.....	4,439 99
Recherches sur les crevettes, I.P.-E.....	785 55
Dépenses diverses.....	3,847 02
Conseil Nord-Américain.....	356 40
Allocation au bateau de pêche "Bluenose".....	2,500 00
Conférence à Londres au sujet de la morue salée.....	836 81
	<u>\$ 54,059 29</u>

**OFFICE DES RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES DU CANADA—ÉTAT DES DÉPENSES
1938-39**

Station biologique de Saint-André, N.-B.....	\$ 54,284 58
Station biologique de Nanaimo, C.B.....	60,722 38
Station expérimentale de Gaspé, Qué.....	16,586 98
Station expérimentale de Halifax, N.-E.....	42,376 89
Station expérimentale de Prince-Rupert, C.B.....	41,440 44
Compte général.....	24,466 22
	<u>\$ 239,877 49</u>

DÉPENSES AFFÉRENTES AUX PÊCHERIES, PAR PROVINCE, 1938-39

Crédits	Général	Nouvelle-Écosse	Ile du Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie Britannique	Totaux
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Salaires et débours des surveillants de pêche.....		190,301 53	29,973 65	134,342 51	7,161 97					162,570 55	524,350 21
Surveillance des pêcheries.....		30,301 15	12,448 08	28,032 02						173,844 71	244,625 96
Police des pêcheries.....		77,648 28	6,951 81	1,413 93						111,258 37	197,272 39
Construction d'échelles à poisson et curage des rivières.....	16 82	328 13		4 37						3,619 48	3,968 80
Mise en valeur des pêcheries hauturières et accroissement de la consommation du poisson.....	6,061 39	18,005 18	2,391 23	11,892 05	6,631 70	3,123 62	590 84	308 95	167 00	4,887 28	54,059 29
Pisciculture.....		118,325 43	11,009 79	102,590 97						1,482 02	233,408 21
Ostréiculture.....		5,378 90	16,702 23	34 19							22,115 32
Commission internationale du flétan.....				54,284 58	16,586 98					24,171 42	24,171 42
Office des Recherches sur les Pêcheries du Canada.....	24,466 22	42,376 89		1,505 00						102,162 82	239,877 49
Prime à la destruction des phoques communs.....		5,267 50	4,180 00							11,422 50	22,375 00
Commission internationale des Pêcheries du Saumon du Pacifique.....										20,979 67	20,979 67
Allocation à l'Union Générale des Pêcheurs Maritimes.....		1,000 00	1,000 00	1,000 00							3,000 00
Allocations aux expositions de pêche:											
Exposition de Lunenburg, N.-E.....		1,800 00									1,800 00
Carnaval du homard, à Pictou.....		500 00									500 00
Pour assurer le remplacement des navires du service de la pêche.....		3,271 30								137,606 80	140,878 10
Pour aider les pêcheurs, groupes de pêcheurs et autres à s'établir ou à mieux s'établir dans l'industrie de la pêche.....		119,712 46	81,818 84	56,958 50	140,634 84					465 70	399,590 34
Pour aider à généraliser sur les marchés étrangers et locaux, la vente des produits canadiens de la pêche.....	4,000 00					129,031 01					133,031 01
Pour l'achat et l'expédition du poisson séché destiné à la Commission internationale d'assistance des enfants fugitifs en Espagne.....	9,779 10										9,779 10
Gratifications diverses afférentes à l'administration civile.....		460 00		300 00							760 00
Prime à la pêche.....		81,862 95	14,991 05	21,344 60	41,784 10						159,982 70
Gratification accordée par la Cour de l'Échiquier— Re W. E. Kelly.....			4,243 15								4,243 15
	44,323 53	696,539 70	185,709 88	413,702 72	212,799 59	132,154 63	590 84	308,95	167,00	754,471 32	2,440,768 16
Administration civile.....											115,675 56
Ministre des Pêcheries, appointements et allocations pour voiture-automobile.....											12,000 00
*Compte spécial, flétan (département des Finances).....											2,568,443 72
*Compte spécial, Commission du saumon du Pacifique (département des Finances).....											13,663 40
											7,567 54
											2,589,674 66

N.B.—*Résiduel dû par le gouvernement des États-Unis sur compte de dépenses à la clôture de l'année financière 1938-39.

ANNEXE N° 8

RELEVÉ DONNANT LES DIVERSES CATÉGORIES DE PERMIS OU DE PATENTES DÉLIVRÉS PAR LES SURINTENDANTS DE PÊCHE DANS LEURS ARRONDISSEMENTS RESPECTIFS PEN- DANT LA CAMPAGNE DE 1938-39

ILES-DE-LA-MADELEINE, QUÉBEC—*Surintendant intérimaire, J. J. LARABEE*

Désignations des permis ou patentes	Nombre de permis ou patentes délivrés
Pêche du homard.....	767
Certificats d'identité.....	néant
Mise en conserve du homard.....	11
Certificats en vertu de l'article 53.....	néant
Senne à hareng.....	18
Madrague à hareng.....	23 (6 madragues à mo- rue)
Filet flottant à éperlan.....	104 (1 annulé)
Filet à poche ou à réservoir à éperlan.....	6
	929 (1 annulé)

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD—*Surintendant intérimaire, J. J. LARABEE*

Pêche du homard.....	2,521
Certificats d'identité: 47	
Mise en conserve du homard.....	66 (1 annulé)
Pêche des huîtres.....	70
Pêche des praires.....	101
Certificats en vertu de l'article 53: 5	
Parcage des homards.....	néant
Pêche à la madrague.....	4
Madrague à saumon.....	1
Filet flottant fixe à saumon.....	5
Filet flottant à gasparôt.....	11
Permis ou patentes autorisant la pêche des huîtres en certaines régions con- taminées.....	129
Pêche des pétoncles.....	néant
Filet flottant à éperlan.....	151
Filet à poche ou à réservoir à éperlan.....	213
	3,272 (1 annulé)

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 1—*Surintendant, A. G. McLEOD*

Pêche du homard.....	2,899
Certificats d'identité: 5	
Mise en conserve du homard.....	24
Pêche des huîtres.....	181
Certificats en vertu de l'article 53: 165	
Pêche à la madrague.....	38
Madrague ou bordigue à saumon.....	233
Pêche spéciale à la ligne.....	174
Filet flottant fixe à saumon.....	57
Pêche du gasparôt.....	néant
Pêche des pétoncles.....	néant
Filet à poche à éperlan.....	37
Filet flottant à éperlan.....	122
	3,765

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 2—*Surintendant, E. D. FRASER*

Désignations des permis ou patentes	Nombre de permis ou patentes délivrés
Pêche du homard.....	4,350
Certificats d'identité: 210 (5 annulés)	
Mise en conserve du homard.....	39
Pêche des huîtres.....	363
Pêche des praires.....	42
Certificats en vertu de l'article 53: 83 (1 annulé)	
Parcage des homards.....	5
Pêche à la senne.....	122
Patente à un capitaine de navire canadien porteur de chaluts à plateaux, à panneaux ou à vergues.....	3
Bordigue à hareng.....	19
Pêche à la madrague.....	101
Filet dérivant à saumon.....	54
Madrague ou bordigue à saumon.....	178
Pêche spéciale à la ligne.....	207 (5 de faveur)
Filet flottant fixe à saumon.....	361
Pêche de l'éperlan au carrelet.....	347
Pêche de l'aloise au filet flottant ou dérivant.....	84
Pêche des pétoncles.....	3
Filet à poche à éperlan.....	184
Filet flottant à éperlan.....	184
Parcage des homards, certificats: 198	
	6,646 (5 de faveur)

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 3—*Surintendant, H. H. MARSHALL*

Pêche du homard.....	3,753 (1 annulé)
Certificats d'identité: 31 (1 annulé)	
Mise en conserve du homard.....	néant
Certificats en vertu de l'article 53: 184	
Parcage des homards.....	8
Bordigue à hareng.....	52
Pêche à la madrague.....	167
Filet dérivant à saumon.....	3
Madrague ou bordigue à saumon.....	34
Pêche du saumon au filet (rivière Medway).....	23
Permis de pêche spécial à la ligne.....	550 (1 annulé)
Filet flottant à saumon fixe.....	426
Pêche de l'aloise au filet flottant ou dérivant.....	néant
Pêche de l'éperlan au carrelet.....	néant
Pêche des pétoncles.....	111
Filet à poche à éperlan.....	18
Filet flottant à éperlan.....	53
Permis pour fins scientifiques.....	1
Parcage des homards, certificats: 764 (2 annulés)	
	5,199

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 1—*Surintendant, J. F. CALDER*

Pêche du homard.....	172
Certificats d'identité: 19	
Parcage de homards.....	5
Certificats en vertu de l'article 53: 9	
Bordigue à hareng.....	538 (1 annulé)
Pêche aux praires.....	264
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	108
Senne à hareng.....	8
Filet flottant ou dérivant à aloise.....	38
Pêche des pétoncles.....	9
Filet flottant à éperlan.....	1
Filet à poche ou à réservoir à éperlan.....	néant
Parcage des homards, certificats: 1,519	
Concession des droits de pêche en Dark-Harbour: 1	
Concession des droits de pêche en l'étang Beals-Eddy: 1	
	1,143 (1 annulé)

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 2—*Surintendant, A. L. BARRY*

Désignations des permis ou patentes	Nombre de permis ou patentes délivrés
Pêche du homard.....	3,384 (4 annulés et 11 de faveur)
Certificats d'identité: 82	
Mise en conserve du homard.....	76
Pêche des huîtres.....	1,252 (3 de faveur)
Pêche des prairies.....	98
Certificats en vertu de l'article 53: 233	
Parcage de homards.....	5
Bordigue à hareng.....	néant
Madrague à gasparot.....	83
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	188
Madrague ou bordigue à saumon.....	384
Permis spécial de pêche à la ligne (saumon noir).....	31 (3 annulés)
Madrague à poulamon.....	6
Filet flottant ou dérivant à alose.....	néant
Permis autorisant la capture des espèces suivantes de poisson: le doré, les cyprins-sucets ou moxostômes (carpe), le chabot, la perche et autres poissons communs.....	9
Pêche du bar ou de l'achigan.....	néant
Filet flottant à éperlan.....	429
Filet à poche ou à réservoir à éperlan.....	6,165 (1 annulé et 46 gratuits)
Parcage des homards, certificats: 746	
	12,110 (8 annulés et 60 gratuits)

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 3—*Surintendant, L. H. PARKS*

Pêche de l'esturgeon.....	6
Pêche du saumon au filet (fleuve Saint-Jean).....	81 (2 annulés)
Madrague à gasparot.....	1
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	130
Madrague ou bordigue à saumon.....	98
Permis spécial de pêche à la ligne (saumon noir).....	976
Filet flottant à gasparot.....	183
Pêche de l'alse au carrelet.....	99
Pêche du sandre ou doré au filet.....	2
Filet flottant à corégone (régime Grand-Lac-Chéputnéticook).....	49
Filet flottant ou dérivant à alose.....	206
Permis autorisant la capture des espèces suivantes de poisson: le sandre ou doré, les cyprins-sucets ou moxostômes, le chabot, la perche et autres poissons communs.....	84
Pêche du bar ou achigan.....	24
Filet à poche ou à réservoir à éperlan.....	néant
Pêche du sandre ou doré à la ligne.....	132
Carnets à souches: 43	
	2,071 (2 annulés)

COLOMBIE BRITANNIQUE—*Surintendant-chef, J. A. MOTHERWELL*

Désignations des permis ou patentes	Nombre de permis ou patentes délivrés
Permis spécial de pêche à la ligne (saisonnier).....	37 (2 annulés)
Permis journalier de pêche à la ligne pour les non-domiciliés.....	56
Permis aux Indiens.....	1,694 (1 annulé)
Pêche des crabes.....	107 (1 annulé)
Pêche de l'éperlan ou de la sardine.....	54 (2 annulés)
Pêche diverse.....	93 (3 annulés)
Filet flottant ou dérivant à saumon.....	5,809 (78 annulés)
Pêche du saumon à la ligne traînante.....	3,385 (11 annulés)
Madrague à saumon.....	5
Senne à poche à saumon.....	301 (1 annulé)
Senne traînante à saumon.....	9
Patente de capitaine de bateau porteur de sennes à poche à saumon.....	177
Pêche des squales.....	488
Patente d'aide-opérateur de senne traînante ou à poche à saumon.....	1,763 (1 annulé)
Patente d'aide-opérateur dans un bateau porteur de filet flottant ou dérivant à saumon.....	548 (43 annulés)
Pêche à la morue.....	435 (15 annulés)
Chasse à la baleine.....	6
Patente de capitaine d'un bateau canadien de pêche au flétan, etc.....	10
Petit bateau porteur de dragues.....	43
Filet flottant ou dérivant à hareng.....	26
Senne à poche à hareng.....	44
Senne à poche à célan.....	29
Patente de capitaine de bateau porteur de senne à poche à hareng.....	28
Patente pour fins scientifiques.....	1
Patente de capitaine de bateau porteur de senne à poche à célan.....	23
Patente d'aide-opérateur de senne à poche à hareng.....	399
Patente d'aide-opérateur de senne à poche à célan.....	177
Parcage des harengs.....	7
Chasse des phoques à fourrures, certificats: 15	
	15,754 (158 annulés)

TERRITOIRE DU YUKON

Pêche spéciale.....	23
---------------------	----

CÔTE DU PACIFIQUE

Permis à des navires étasuniens de pêche au flétan.....	171
---	-----

CÔTE DE L'ATLANTIQUE

Permis à des navires de pêche étasuniens.....	72
---	----

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Patentes à des fabricants de sous-produits de pêche.....	néant
Pêche du morse.....	23 (incomplet)
Pêche spéciale à la ligne (baies d'Hudson et de James).....	néant
	23

BAIES D'HUDSON ET DE JAMES

Permis de pêche marchande expérimentale.....	1
Permis pour fins scientifiques.....	4
	5
Total général.....	51,183 (173 annulés, 5 de faveur, 60 gratuits)

ANNEXE N° 9

RELEVÉ COMPARATIF DES PERMIS DE PÊCHE AU HOMARD À PARTIR DE 1928

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Années	Iles-de-la-Madeleine	Comté de Prince	Comté de Kings	Comté de Queens	Kings and Queens (région méridionale)	Totaux
1928.....	682	925	616	337		2,560
1929.....	659	857	509	271		2,296
1930.....	644	922	573	285		2,424
1931.....	526	894	521	283		2,224
1932.....	526	1,409	308	402	398	3,043
1933.....	599	1,359	324	438	485	3,205
1934.....	825	1,190	483	459	542	3,499
1935.....	931	1,110	538	487	591	3,657
1936.....	984	972	580	536	609	3,681
1937.....	973	1,060	594	417	588	3,632
1938.....	767	1,035	539	396	551	3,288

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 1

Années	Comté d'Inverness	Comté de Richmond	Comté de Cap Breton	Comté de Victoria	Totaux
1928.....	537	648	462	376	2,023
1929.....	501	636	435	329	1,901
1930.....	496	682	442	343	1,963
1931.....	473	745	458	367	2,043
1932.....	542	897	578	426	2,443
1933.....	656	1,092	773	534	3,055
1934.....	701	1,060	790	561	3,112
1935.....	738	1,026	691	503	2,958
1936.....	845	948	886	506	3,185
1937.....	796	1,028	784	473	3,081
1938.....	738	883	823	455	2,899

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 2

Années	Bureau de Halifax	Comté de Halifax	Bateau garde-pêche	Comté de Guys-boro	Comté d'Antigonish	aPictou et Colchester	aComté de Cumberland	bComtés de Hants Colchester et Cumberland	Totaux
1928....	183	976	41	1,021	334	521	171	17	3,264
1929....	153	767	435	1,047	283	358	221	7	3,271
1930....	131	1,135	204	1,087	308	349	255	9	3,478
1931....	142	1,200	170	1,139	273	352	299	15	3,590
1932....	105	1,364	14	1,330	339	462	399	14	*4,029
1933....	68	1,453	59	1,439	350	526	374	18	4,287
1934....	20	1,342	24	1,489	425	589	431	22	4,342
1935....	5	1,435	24	1,473	494	685	426	7	4,549
1936....	1	1,460		1,563	506	732	420	10	4,698
1937....	Néant	1,429	Néant	1,524	567	654	306	18	4,498
1938....	Néant	1,345	Néant	1,495	461	655	380	14	4,350

a Rivage propre au détroit de Northumberland.

b Rivage propre à la baie de Fundy.

* Le total de 1932 comporte deux permis délivrés par le surintendant régional.

NOUVELLE-ÉCOSSE—ARRONDISSEMENT N° 3

Années	Lunen- burg	Queens	Shel- burne	Yar- mouth	Digby	Kings	Anna- polis	Totaux
1928.....	563	329	966	827	470	25	119	3,299
1929.....	472	217	850	792	463	27	120	2,941
1930.....	504	250	854	768	483	28	135	3,022
1931.....	590	296	1,016	770	430		128	3,230
1932.....	491	290	935	673	312		148	2,879
1933.....	525	262	1,112	720	415	21	141	3,196
1934.....	481	287	1,014	705	354	24	114	2,979
1935.....	562	307	1,100	758	270	21	85	3,203
1936.....	550	304	1,058	831	368	23	90	3,224
1937.....	692	398	1,190	972	384	37	113	3,786
1938.....	617	298	1,128	1,135	438	32	104	3,752

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 1

Années	Charlotte	Saint- Jean	Albert et West- morland	Totaux
1928.....	433	86	1	520
1929.....	360	53	1	414
1930.....	288	57	2	347
1931.....	281	45	4	330
1932.....	380	101	2	483
1933.....	271	99	1	371
1934.....	*299	94	1	394
1935.....	*362	87	1	450
1936.....	408	85	1	494
1937.....	380	81	2	463
1938.....	95	71	6	172

NOUVEAU-BRUNSWICK—ARRONDISSEMENT N° 2

Années	Comté de Northum- berland	Comté de Resti- gouche	Comté de Gloucester	Comté de Kent	Comté de West- moreland	Totaux
1928.....	297	50	517	501	249	*1,981
1929.....	289	43	406	583	188	*1,834
1930.....	319	46	794	638	327	2,124
1931.....	300	54	647	765	326	2,192
1932.....	394	67	933	997	435	2,826
1933.....	407	77	1,041	989	720	3,234
1934.....	512	74	1,064	1,087	905	3,642
193.....	509	80	986	1,035	719	3,529
1936.....	503	73	1,091	1,033	619	3,269
1937.....	526	60	1,084	1,008	696	3,774
1938.....	523	54	1,084	1,015	708	3,384

* Le total de 1928 comporte 367 permis délivrés par le surintendant régional; le total de 1929, 325 permis; le total de 1934, 3 permis et le total de 1935 un permis, ainsi délivrés.

N.B.—Les permis annulés ne figurent pas en cette annexe.